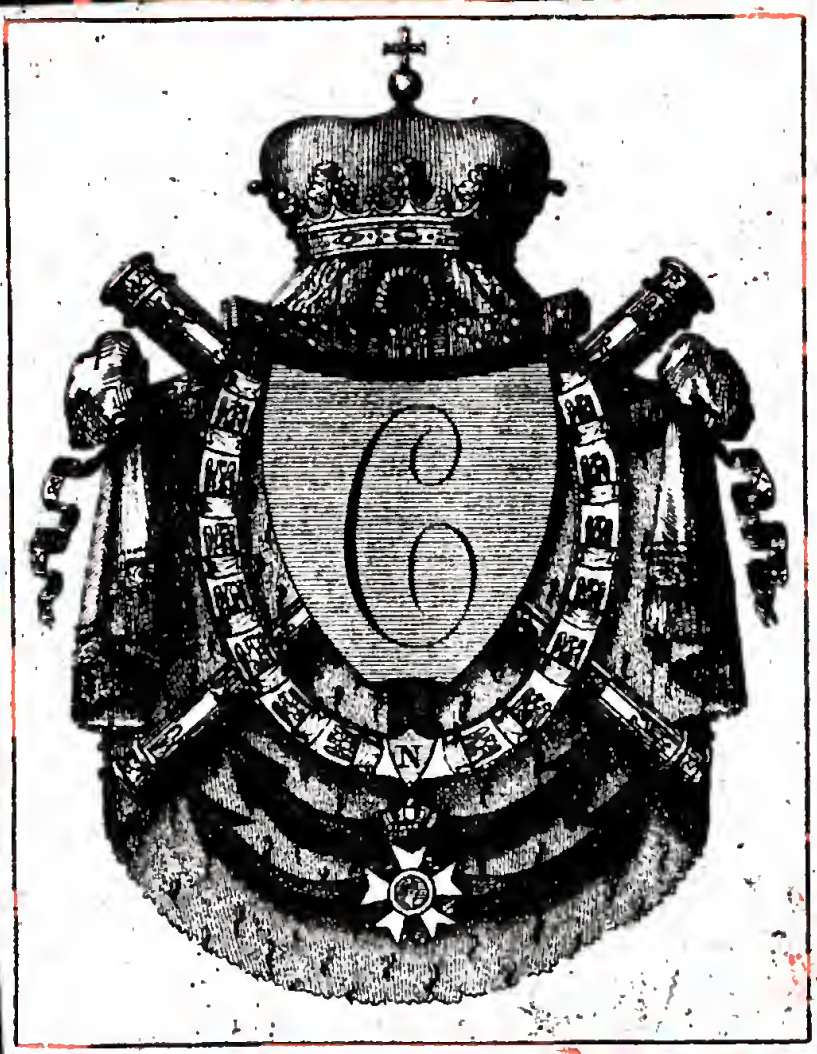
6

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario ~~765~~ 221
Sala Grande
Scansia 10 Palchetto 1
N.° d'ord. 222

Palet X 17 18

HISTOIRE
ROMAINE.

TOME HUITIEME.

569179

HISTOIRE ROMAINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM:

C'eſt-à-dire juſqu'à la fin de la République.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal, & Aſſocié à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

TOME HUITIÉME.

Revû & rendu complet par M. CREVIER, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais.*

A PARIS,
Chez les Freres ESTIENNE, Libraires, rue Saint-Jacques, à la Vertu.

M. DCC. LXX.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

VERTISSEMENT

DE L'EDITEUR.

L A DÉJA paru deux volumes de l'Hiſtoire Romaine depuis la mort e M. Rollin. Néanmoins celui dont : procure ici l'édition eſt le premier ui puiſſe être véritablement appellé oſthume. Le ſixiéme & le ſeptiéme toient imprimés du vivant de l'Auteur, & n'attendoient pour paroitre que les cartes de M. d'Anville, qui, jaloux de la perfection de ſes ouvrages, prend avec raiſon le tems néceſſaire pour les mettre dans un état où le public ait lieu de s'en louer.

Le huitiéme volume n'eſt plus dans le cas de ſes aînés. M. Rollin m'en remit, ſuivant ſon uſage, les premiers cahiers en partant pour la campagne au mois de Juillet 1741, après ſa premiére maladie : & ils ne ſont

plus retournés entre ſes mains. Ainſi il n'a donné à ce volume & à pluſieurs grands morceaux qu'il avoit préparés pour le neuviéme, que la premiére façon. La réviſion, qu'il faiſoit avec un très-grand ſoin, a manqué de ſa part à cette partie de ſon ouvrage. Et au lieu que ci-devant je lui offrois ſeulement mes obſervations, toujours ſoumiſes à ſon jugement, j'ai été obligé ici de prendre ſur moi la déciſion par raport aux additions & changemens qui ont pu me paroitre néceſſaires.

Ce n'eſt pas ſans beaucoup de répugnance que je me ſuis permis cette liberté, quoique je ne me la ſois point arrogée, & que je n'aie fait en cela qu'obéir à ſes ordres. La profonde vénération dont j'ai toujours été pénétré pour lui depuis ma plus tendre enfance, m'auroit porté à reſpecter toutes les ſyllabes de ſon Manuſcrit. Mais tous ceux qui compoſent, ſavent parfaitement quelle différence il y a entre un ouvrage ſortant pour la premiére fois de deſſous la plume de l'Auteur,

& ce même ouvrage mis en état d'être imprimé. Il a donc fallu qu'une timidité, ſans doute très-bien fondée, cédât néanmoins au bien de la choſe & au ſervice du Public, que M. Rollin m'a appris à préférer à toute autre conſidération : & j'ai penſé que ſes maximes & ſon exemple me condamneroient, ſi, par un reſpect exceſſif pour ſa mémoire, je laiſſois ces derniers fruits de ſon travail dans un état où il ne les auroit pas laiſſés lui-même; & ſi je ne donnois mes foibles ſoins pour les approcher autant qu'il me ſeroit poſſible du degré de perfection où il les auroit portés s'il eût vécu.

J'ai eu du moins l'attention de me placer à ſon point de vûe, & ſur chaque doute qui naiſſoit dans mon eſprit d'interroger l'idée que j'avois de ſon goût & de ſa façon de penſer; & je n'ai fait aucune addition, aucun changement, que je ne me ſois perſuadé qu'il eût approuvé ſur mes repréſentations.

Après tout, ce qui eſt de moi

dans ce volume ſe réduit à aſſez peu de choſe : tout le fond, tout l'eſſentiel eſt toujours du même Auteur. J'oſe donc aſſurer le public qu'il retrouvera encore ici M. Rollin, c'eſt-à-dire, non-ſeulement la facilité, l'élégance, & la nobleſſe de ſon ſtile, mais ſes ſentimens généreux & élevés, ſon zéle pour tout ce qui appartient au bien de la ſociété humaine, ſon amour pour la vertu, ſon reſpect pour la divine Providence, enfin une matiére profane ſanctifiée par l'eſprit de Religion dont il étoit rempli.

Que je m'étendrois volontiers ſur l'éloge de ce grand homme, que j'ai eu le bonheur d'avoir pour maître, pour bienfaiteur & pour pére ? Mais j'ai quelque choſe à offrir au Lecteur, qui vaut bien mieux que tout ce que je pourrois donner du mien. M. de Boze qui a payé à M. Rollin le tribut de louanges uſité dans l'Académie des Belles-Lettres, avec toute l'amitié d'un confrére, toute la franchiſe d'un homme de bien, toute l'habileté d'un excellent pein-

tre, a bien voulu me remettre un morceau ſi précieux pour être imprimé à la tête de ce volume. Une circonſtance heureuſe pour moi, & qui ſera ſans doute très-agréable au Public, l'a forcé de prévenir le tems où cet Eloge doit paroître dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Le reſpect pour M. Rollin, & la prévention d'eſtime auſſi légitime que favorable pour tout ce que traite M. de Boze, inſpirérent à quelques perſonnes le deſſein de lui faire un de ces larcins inévitables, qu'on ne s'aviſe de faire qu'aux habiles Orateurs. Son diſcours a été recueilli à meſure qu'il le prononçoit dans l'Aſſemblée même, & il a été imprimé dans le douziéme Tome d'un Recueil intitulé *Amuſemens du cœur & de l'eſprit*, avec des interpolations, des erreurs de fait, des fautes de ſtile, qui le défigurent étrangement. Voilà ce qui me procure aujourd'hui la conſolation de donner, & au Public la ſatisfaction de lire l'Eloge de M. Rollin par l'illuſtre

Sécretaire de l'Académie des Belles-Lettres.

M. de Boze s'eſt renfermé dans ce qui convenoit à l'Auditoire devant lequel il parloit, & n'a conſidéré celui dont il a fait l'éloge dans l'Académie des Belles-Lettres que par les talens de l'eſprit & du côté de la Littérature. En effet on peut dire que le portrait du cœur de M. Rollin eſt inutile après ſes ouvrages. Il s'y eſt peint lui-même avec une naïveté & une force que nulle main étrangére ne peut égaler. On ſait que ce ſont ces ſentimens d'une belle ame imprimés dans les traits de ſa plume qui lui ont attiré le plus d'admirateurs & en France & parmi les Etrangers, & que l'homme charme en lui plus encore que l'Ecrivain. Je n'entreprendrai donc pas de louer ici ſon caractére bienfaiſant, ſa candeur, ſa généroſité, ſes aumônes, ſa piété tendre & ſincére. Qu'il me ſoit permis ſeulement d'obſerver pour l'honneur de la Religion, & pour la confuſion de ceux qui regardent la dévotion comme le partage des

petits eſprits, que la piété en lui étoit auſſi ſimple qu'elle étoit éclairée ; & qu'il vérifioit parfaitement ce mot célébre, que la Religion ſe fait admirer dans les grands eſprits par les petites choſes qu'elle leur fait faire, & dans les communs par les grandes.

Que je ſerois heureux, ſi je pouvois recueillir le double eſprit de cet homme admirable ; &, deſtiné par ſes ordres, & ce ſemble par ceux de la Providence à continuer ſon ouvrage, retracer au moins une ombre & de ſes talens, & ſur-tout des ſentimens de Religion qui en étoient l'ame ! Au moins puis-je proteſter ſolemnellement, que dans la carriére où je commence d'entrer je n'écarterai jamais ma vûe de deſſus cet excellent modéle ; & que je me propoſe de ſuivre d'auſſi près qu'il me ſera poſſible ſon goût & ſon plan, c'eſt-à-dire, de rendre l'hiſtoire utile aux mœurs, & de la tourner toujours au profit de la vertu & à la gloire de la Religion.

Faſſe le Ciel que je puiſſe exécu-

ter dignement ce deſſein, & à l'exemple de mon cher & reſpectable maître, en travaillant pour l'utilité de la jeuneſſe, travailler pour ma propre ſanctification.

ÉLOGE
E M. ROLLIN,

ar M. De BOZE Sécretaire perpétuel de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

i dans l'Aſſemblée publique de cette Académie le 14 Novembre 1741.

CHARLES ROLLIN, ſecond fils de Pierre Rollin maî- Coutelier à Paris, y naquit 30 Janvier 1661, & fut de- né, comme ſon frere aîné, à ivre la profeſſion du pere, qui ır fit avoir à l'un & à l'autre s lettres de Maîtriſe dès leur us tendre jeuneſſe.

Un Bénédictin des Blancs- anteaux, dont il alloit ſouvent tendre ou ſervir la Meſſe, par- que leur Egliſe étoit dans le

voiſinage, fut le premier qui apperçut en lui de grandes diſpoſitions pour les Lettres. Il connoiſſoit la mere, qui étoit en ſon genre une femme de mérite: il lui parla, & lui dit qu'il falloit abſolument qu'elle le fît étudier. Un ſentiment intérieur lui en diſoit bien auſſi quelque choſe: mais des raiſons plus fortes en apparence s'y oppoſoient toujours. Elle étoit devenue veuve, ſans nulle reſſource du côté de la fortune, que la continuation du commerce de ſon mari. Ses enfans pouvoient ſeuls l'aider à le ſoutenir, & elle ſe trouvoit hors d'état de faire pour aucun d'eux les frais d'une autre éducation.

Le bon Religieux, bien loin de ſe rebuter, continua ſes inſtances: & le principal obſtacle aiant été levé par l'obtention d'une bourſe du Collége des XVIII, le ſort du jeune Rollin

ıt décidé en conſéquence, & ès-lors il parut tout autre, ıême aux yeux de ſa mere.

Elle commença par trouver lus d'eſprit & plus de délica- :ſſe dans les marques de ſon :ſpect & de ſa ſoumiſſion. Elle ıt enſuite ſenſible à ſes progrès, u'on lui annonçoit de toutes arts, & dont on ne lui parloit u'avec une ſorte d'étonnement : : ce qui ne la flatta pas moins ıns doute, ce fut de voir les pa- :ns de ſes compagnons d'étude, s plus diſtingués par leur naiſ- .nce, ou par le rang qu'ils te- ɔient dans le monde, envoyer ı venir eux-mêmes la prier de ouver bon que ſon fils paſſât ′ec eux les jours de congé, & ıt aſſocié à leurs plaiſirs com- ıe à leurs exercices.

A la tête de ces parens illu- res étoit M. Le Peletier le Mi- ſtre, dont les deux fils aînés ′oient trouvé un redoutable

concurrent dans ce nouveau venu. Leur pere, qui connoiſſoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter. Quand le jeune bourſier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit ſouvent, il lui envoioit la même gratification qu'il avoit coutume de donner à ſes fils, & ceux-ci l'aimoient quoique leur rival : ils l'amenoient chez eux dans leur caroſſe, ils le deſcendoient chez ſa mere quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient : & un jour qu'elle remarqua qu'il prenoit ſans façon la premiére place, elle voulut lui en faire une forte réprimande, comme d'un manque de ſçavoir vivre ; mais le Précepteur répondit humblement, que M. Le Peletier avoit réglé qu'on ſe rangeroit toujours dans le caroſſe ſuivant l'ordre de la claſſe.

Cet échantillon du ſuccès des études de M. Rollin devroit ſuf-

re, & nous en ſupprimerions
'autant plus volontiers les au-
es détails, qu'à quelques peti-
s différences près, ces détails
ſont que trop ſouvent rame-
és dans l'éloge hiſtorique des
ujets que la mort enléve à l'A-
idémie. Mais nous ne pouvons
ous diſpenſer de dire encore,
'étudiant en Rhétorique au
leſſis, ſous le célébre M. Her-
n, qui redoubloit volontiers
ardeur de ſes diſciples par d'ho-
orables Epithétes, M. Herſan
ſoit publiquement qu'il n'en
ouvoit point qui diſtinguât aſ-
z le jeune Rollin, qu'il étoit
uelquefois tenté de le quali-
r de DVN. Il lui renvoioit
eſque tous ceux qui lui de-
andoient des piéces de vers,
de proſe: *Adreſſez-vous à lui*,
ir diſoit-il; *il fera encore mieux*
e moi.

A quelque tems de là, un Mi-
tre à qui on ne pouvoit rien

refuſer, M. de Louvois, engagea M. Herſan à quitter le Collége du Pleſſis, pour s'attacher à M. l'Abbé de Louvois ſon fils, qu'il faiſoit élever avec ſoin, & qui de lui-même donnoit de grandes eſpérances. M. Rollin n'avoit alors que 22 à 23 ans, & déja on le regardoit dans l'Univerſité comme digne de ſuccéder à M. Herſan. Il fut le ſeul qui penſât différemment, & ce ne fut pas ſans lui faire violence, qu'on le détermina à être Profeſſeur de Seconde, comme M. Herſan l'avoit été avant que de paſſer à la chaire de Rhétorique, qu'il eut auſſi comme lui quelques années après : & ce qui acheva de rendre la conformité parfaite, c'eſt que M. Herſan qui avoit de plus la ſurvivance d'une chaire d'Eloquence au Collége Roial, s'en * démit encore, avec l'agrément du Roi, en faveur de M. Rollin.

* En 1688.

La néceſſité de compoſer des Tragédies pour la diſtribution des Prix à la fin de chaque année, étoit l'unique choſe qui embaraſſoit un peu M. Rollin. Quelque ſenſible qu'il fût d'ailleurs aux beautés des anciens Poëtes Dramatiques, il étoit trop perſuadé que ces ſortes de repréſentations ne convenoient point dans les Colléges, où elles faiſoient ſeulement perdre un tems précieux aux maîtres & aux écoliers : & on ſe rappella à ce ſujet que M. Le Peletier en aiant voulu faire repréſenter chez lui par Meſſieurs ſes fils, & les jeunes gens qu'il avoit aſſociés à leurs études, M. Rollin étoit le ſeul qu'on ne put jamais y charger d'aucun rôle. Un certain fonds d'ingénuité, attaché à toutes les parties de ſon caractére, l'empêchoit de ſe revêtir un inſtant du moindre perſonnage étranger.

A cet article près, aucun Professeur n'exerçoit ses fonctions d'une maniére plus brillante. Il faisoit souvent des harangues Latines, où il célébroit les événemens du tems, tels que les premiéres victoires de Monseigneur, la prise de Philisbourg & les Campagnes suivantes. Mais le Grec lui sembla toujours mériter une sorte de préférence. On commençoit à le négliger dans les écoles de l'Université: il en ranima l'étude, & il en fut pour ainsi dire le véritable Restaurateur. Il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'usage de soutenir des Théses en Grec. M. Boivin le cadet & lui en avoient donné le dernier exemple: & n'aiant pas assez d'autorité pour rétablir cet usage, il en introduisit un autre encore plus utile, celui des Exercices publics sur des anciens Auteurs Grecs & Latins. Il choisit les

lus jeunes des fils de M. Le Pe-
etier pour le premier de ces
Exercices : & les applaudiſſe-
nens qu'ils reçurent excitérent
lans les autres Colléges une
émulation qui s'y ſoutient en-
:ore. M. Rollin en augmentoit
ordinairement l'éclat par des
piéces de vers qu'il adreſſoit ,
:antôt à ceux-mêmes qui fai-
:oient ces Exercices , tantôt à
eurs Parens ; & pluſieurs de
:es piéces ſont imprimées. M.
Le Peletier conſervoit précieuſe-
nent l'original de celle que M.
Rollin lui avoit adreſſée ſur l'e-
xercice de Meſſieurs ſes fils. Il
:n compoſa trois ſur ceux de
M. l'Abbé de Louvois : & la
:roiſiéme a cela de ſingulier ,
ju'elle explique avec une net-
:eté & des graces inimitables ,
'eſtampe de cette Théſe fameu-
e que M. le Marquis de Lou-
'ois ſon pere lui fit dédier au
Roi à ſon retour de la priſe de

Mons. Il joignoit à ces talens un zéle infatigable, & un tel diſcernement des eſprits, qu'il voioit tout d'un coup ce dont ils pouvoient être capables, & la route qui devoit les y conduire. Habile à réprimer l'impétuoſité & à relever le courage, à ménager la délicateſſe & à dompter l'indolence, c'eſt ainſi qu'il a formé quantité de gens de Lettres, d'excellens Profeſſeurs, & qu'il a donné au Clergé, à la Magiſtrature, au métier même des armes, des ſujets d'un grand mérite. M. le Premier Préſident Portail ſe plaiſoit quelquefois à faire ſemblant de lui reprocher qu'il l'avoit excédé de travail: & M. Rollin lui répondoit ſérieuſement; » Il vous ſied bien, » Monſieur, de vous en plaindre! » C'eſt cette habitude au travail » qui vous a diſtingué dans la pla- » ce d'Avocat Général, qui vous » a élevé à celle de Premier Pré-

ſident : vous me devez votre fortune.

Après avoir profeſſé huit ou ix années de ſuite au Pleſſis, I. Rollin en ſortit pour ſe livrer ıtiérement à l'étude de l'Hiſ-)ire Ancienne, ne retenant de s fonctions publiques que celle : la Chaire d'éloquence du ollége Royal, qu'il n'exerçoit ıcore qu'à titre de ſurvivance ns aucun émolument : mais il 'oit 6 à 700 liv. de rente, & ſe croioit extrêmement riche. L'Univerſité, qui ſentit le vui- : qu'y laiſſoit la retraite de M. ollin, ne fut pas lontems ſans rappeller. Elle le nomma Rec-ur à la fin de 1694. & elle le ıntinua deux ans, ce qui étoit ors une grande diſtinction. En tte qualité il fit deux fois aux :oles de Sorbonne, le Panégy-ıue du Roi que la ville venoit fonder. On n'y vit jamais un ditoire plus nombreux & plus

choiſi. Ces deux diſcours furent regardés comme autant de chefs-d'œuvre ; le dernier ſur-tout, qui avoit pour objet l'établiſſement des Invalides. Et cependant, comme cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de M. Rollin, il fit diſtribuer le même jour dans l'aſſemblée une Ode ſur les autres embelliſſemens de Paris. La deſcription de ſes portes en Arcs de triomphe, formoit ſeule dans cette Ode un nouveau Panégyrique encore plus digne du Héros.

C'eſt au même tems qu'il faut rapporter ce que l'on trouve dans les mémoires du Sr. Amelot de la Houſſaye, à l'article des préſéances. Il y marque qu'*à une Théſe de Droit, le Recteur Charles Rollin ne ſouffrit jamais que l'Archevêque de Sens* (*Fortin de la Hoguette*) *prît le pas ſur lui.* Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter qu'en

qu'en tout autre tems, & en toute autre occaſion, il ne l'auroit jamais diſputé à perſonne.

La fin du Rectorat de M. Rollin ne lui rendit pas toute ſa liberté. M. le Cardinal de Noailles l'engagea à ſe charger de l'inſpection des études de Meſſieurs ſes neveux, qui étoient au Collége de Laon : & il s'en occupoit avec plaiſir, quand M. Vittement appellé à l'éducation des enfans de France, ſouhaita avant tout pouvoir lui remettre ſa Coadjutorerie de la Principalité du Collége de Beauvais. M. Rollin eut toutes les peines du monde à l'accepter : & il paroit par quelques Lettres imprimées de M. l'Abbé Duguet, que ce fut lui qui l'y détermina.

Le Collége de Beauvais, aujourd'hui ſi floriſſant, étoit alors une eſpéce de déſert, où il n'y avoit que très-peu d'écoliers, &

point du tout de diſcipline : & ce qui ſembloit ôter l'eſpérance de pouvoir jamais y rétablir l'ordre & le travail, c'eſt qu'il étoit uni à un autre Collége de même nature. Nous ne dirons point comment M. Rollin vint à bout de le mettre en honneur & de le peupler, preſque au delà de ce qu'il peut contenir. On s'imagine bien qu'il fallut y employer tous les talens qu'il exige lui-même d'un bon Principal, dans ſon Traité des Etudes. C'eſt aſſez la coutume des grands Maîtres de ne preſcrire les véritables devoirs d'un état, qu'en décrivant, ſans y penſer, la maniére dont ils ont rempli les leurs.

Auſſi rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui. Un homme de Province, homme riche, & qui ne le connoiſſoit que de réputation, lui amena ſon fils pour être penſionnaire à Beau-

rais, ne croiant pas que cela pût ouffrir quelque difficulté. M. Rollin ſe défendit de le recevoir, ſur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrain qui ne fût occupé : & pour l'en convaincre, il lui fit parcourir tous les logemens. Ce pere au déſeſpoir, ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations. *Je ſuis venu*, lui dit-il, *exprès à Paris ; je partirai demain : je vous enverrai mon fils avec un lit. Je n'ai que lui : vous le mettrez dans la cour, à la cave ſi vous voulez : mais il ſera dans votre Collége, & de ce moment-là je n'en aurai aucune inquiétude.* Il le fit comme il l'avoit dit M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme, & de l'établir dans ſon propre cabinet, juſqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

En 1712, il quitta la Principalité de Beauvais pour repren-

dre plus tranquillement le premier projet de ſes études. Il commença par travailler ſur Quintilien, dont il faiſoit grand cas, & dont il voioit avec peine qu'on faiſoit trop peu d'uſage. Il en retrancha tout ce qu'il y trouva d'inutile pour former des Orateurs ou des gens de bien: il expoſa ſa méthode & ſes vûes dans une élégante Préface: il mit des ſommaires raiſonnés à la tête des Chapitres: il accompagna le texte de petites notes choiſies: & l'édition parut en deux volumes in 12. au commencement de 1715.

L'Univerſité, à qui il étoit ainſi toujours cher & toujours utile, le chargea en 1719 d'une harangue ſolennelle en forme d'actions de graces, pour l'inſtruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. Le ſujet étoit grand: il l'égala par la nobleſſe & la magnificence des expreſ-

ſions : il parla en maître conſommé, de l'ordre, du choix, & du goût des études ; & ce qu'il en dit fit naître le plus ardent deſir d'avoir quelque jour ſur cette matiére un traité complet de ſa façon.

L'Univerſité jugeant auſſi que ſes anciens Statuts avoient beſoin de quelques changemens à cet égard, & que perſonne n'étoit plus capable de les bien rédiger que M. Rollin, elle le nomma encore Recteur en 1720. Mais des circonſtances particuliéres abrégérent tellement ce ſecond Rectorat, qu'il ne fut plus queſtion des Statuts, & qu'il eut tout le tems de compoſer ſon Traité de la Maniére d'étudier & d'enſeigner les Belles-Lettres. Il le diviſa en 4. volumes, dont il publia les deux premiers en 1726, & les deux derniers en 1728.

Encouragé par le ſuccès de

cet Ouvrage, il en entreprit un autre beaucoup plus étendu, & qui en étoit cependant comme une ſuite néceſſaire : ce fut l'Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perſes, des Macédoniens & des Grecs. Il avoit d'abord eſpéré pouvoir la réduire à ſix ou à ſept volumes : mais elle le conduiſit inſenſiblement juſqu'au treiziéme.

Ils ont tous paru dans l'intervalle de 1730 à 1738, que donnant les deux derniers volumes de cette hiſtoire Ancienne, M. Rollin donna encore le premier volume d'une hiſtoire Romaine, qui en a déja cinq : le ſixiéme & le ſeptiéme ſont même imprimés, & n'attendent pour paroitre que les cartes Géographiques qui doivent les accompagner. Le huitiéme & partie du neuviéme ſont faits, & vont

juſques après la guerre contre les Cimbres, qui n'a précédé que d'environ LXX ans la bataille d'Actium, où ſe terminoit le projet de M. Rollin. Ses illuſtres Diſciples, qu'il commençoit à appeller ſes maîtres, ne ſçauroient laiſſer ſon ouvrage imparfait en aucun ſens.

Le Public leur demandera peut-être encore les harangues Latines de M. Rollin, parce qu'il n'y en a aucune d'imprimée, & probablement aucune qui ne mérite de l'être. Si nous nous étions aſſujettis à indiquer dans l'ordre des tems toutes celles qui ſont venues à notre connoiſſance, ou dont le ſouvenir s'eſt plus heureuſement conſervé, il y en a une entr'autres que nous n'aurions pas oubliée; celle qu'il prononça en 1701, deux ans après ſon entrée au Collége de Beauvais, ſur l'avénement de Philippe V. à la

Couronne d'Eſpagne. On a eu un peu plus de ſoin de ſes poëſies : on les inféra en 1727 dans un Recueil de piéces choiſies ; & outre celles dont nous avons déja fait mention, il y en a un grand nombre d'autres de la même force & de la même beauté. Si on étoit tenté d'adjuger la préférence à quelqu'une, ſa traduction Latine de l'Ode de M. Deſpréaux ſur la priſe de Namur ne manqueroit pas de ſuffrages.

Il y a auſſi pluſieurs Epigrammes, qui ont preſque toutes leur ſingularité. Il ſeroit difficile, par exemple, d'en trouver une plus propre à juſtifier la qualité de DEVINS qu'on attribue aſſez communément aux Poëtes, que celle qu'il envoia en 1695, la premiére année de ſon Rectorat, au petit-fils de M. Le Peletier, qui n'avoit encore que cinq à ſix ans. Il lui

fit porter le jour de la Chandeleur, au nom de l'Univerſité, un Cierge ſemblable à celui qu'elle a coutume de préſenter aux Premiers Préſidens ; & lui écrivit qu'il faloit qu'il s'accoutumât à recevoir cet honneur, qu'il ſe diſpoſât ſur-tout à s'en rendre digne, parce que la Premiére Préſidence étoit une place que Thémis elle-même lui deſtinoit ſûrement, après qu'elle en auroit revêtu M. ſon Pére.

Te manet hæc ſedes : ſummum Themis ipſa Tribunal,
Vera cano, Patri deſtinat, indè tibi.

Ils en étoient alors fort éloignés l'un & l'autre ; cependant le pére fut Premier Préſident douze ans après, & le fils l'eſt aujourd'hui. Dans une autre Epigramme M. Rollin fait la plus ingénieuſe alluſion à ſon premier métier. Il envoie un couteau pour étrennes à un de ſes

amis, & lui mande que ſi ce préſent lui ſemble venir plutôt de la part de Vulcain que de celle des Muſes, il ne doit point s'en étonner, parce que c'eſt de l'antre des Cyclopes qu'il a commencé à diriger ſes pas vers le Parnaſſe.

On a imprimé ſéparément deux autres piéces de M. Rollin : les Hendecaſyllabes adreſſés en 1691 au Pére Jouvency, ſur ce qu'à l'occaſion de la priſe de Montmélian, il venoit de donner à Paris ſous le nom d'un de ſes écoliers, la même piéce de Vers qu'il avoit autrefois publiée à Caën ſous ſon propre nom, ſur la priſe de Maeſtrich en 1673. La ſeconde eſt le *Santolius Pœnitens*, qui fit beaucoup de bruit quand il parut, & dont la traduction Françoiſe, attribuée d'abord à M. Racine, ſe trouva dans la ſuite être de M. Boivin le ca-

det. L'Epitaphe de Santeuil gravée dans le Cloître Saint Victor, eſt auſſi de M. Rollin : & il eſt certain que ſi ſa modeſtie lui eût permis d'eſtimer ſes œuvres Latines autant qu'elles le méritent, ce recueil auroit terminé agréablement la nouvelle édition de ſon Traité des Etudes & de ſon Hiſtoire Ancienne.

Nous n'avons rien dit du ſuccès qu'ont eu ſes ouvrages, parce que tout en retentit encore, & dans les pays étrangers comme en France. Le Duc de Cumberland & les Princeſſes ſes ſœurs en avoient toujours les premiers Exemplaires : c'étoit à qui les auroit plutôt lûs, & à qui en rendroit le meilleur compte. Le Prince diſoit, *Je ne ſçai comment fait M. Rollin ; par-tout ailleurs les réflexions m'ennuient, & je les ſaute à pieds joints ; elles me char-*

ment dans ſon Livre, & je n'en perds pas un mot.

La Reine leur mére, peu de tems avant qu'elle mourût, s'étoit propoſée d'entrer en commerce de lettres avec lui, & elle lui avoit fait dire à ce ſujet les choſes du monde les plus flateuſes. Les lettres du Prince Roial, aujourd'hui Roi de Pruſſe, mettoient le comble à ce tribut d'eſtime. Mais quand à ſon avénement au Trône, il eut la bonté de lui en faire part, comme à quelques autres Sçavans du premier ordre, M. Rollin lui marqua qu'il reſpecteroit déſormais ſes grandes occupations, & que n'ayant plus de conſeils à prendre que de ſa propre gloire, il n'auroit plus l'honneur de lui écrire.

L'exemple des Princes eſt ſéduiſant. Un Poëte fameux par ſes ouvrages, & plus encore par

ſes diſgraces, le célébre Rouſſeau, voulut auſſi être en liaiſon avec M. Rollin. Il lui écrivit pluſieurs lettres ; il lui adreſſa des Epitres en vers : & M. Rollin ne crut pas devoir ſe refuſer à un commerce où il eſpéroit placer utilement des traits de Chriſtianiſme & de piété. D'heureux préliminaires l'enhardirent à faire tenir au Poëte une partie des œuvres de M. l'Abbé Duguet, & le Poëte lui envoia en échange ſes Poëſies de l'édition d'Amſterdam, mais ſans le ſupplément, dont il craignoit que l'auſtére morale de M. Rollin ne fût allarmée. Enfin, il vint lui-même à Paris dans le plus grand *incognito*. Il vit preſque tous les jours M. Rollin, & ne voulut pas repartir ſans lui avoir fait la lecture de ſon Teſtament. Il y deſavouoit dans les termes les plus forts ces monſtrueux couplets qui furent l'origine de ſes mal-

heurs, & continuoit de les attribuer à celui qu'il avoit d'abord accuſé de les avoir faits. M. Rollin l'arréta tout court à cet endroit : il lui repréſenta vivement que le témoignage de ſa conſcience ſuffiſoit pour le diſculper ; mais que ne pouvant avoir aucune preuve équivalente pour en charger nommément qui que ce ſoit autre, il ſe rendroit dès-lors coupable d'un jugement téméraire au moins, & peut-être d'une calomnie affreuſe. Le Poëte n'eut rien à répondre, & M. Rollin ſe ſçut grand gré de lui avoir fait effacer cet article.

Le Roi l'avoit nommé à une place d'aſſocié dans cette Académie lors du renouvellement de 1701, & comme il n'avoit pas encore eu le tems de rendre célébre le Collége de Beauvais, peu fréquenté avant lui, il ne prévoioit pas que quand

il le ſeroit, il s'y trouveroit abſorbé par tant de ſoins différens, qu'il ne pourroit plus remplir à ſon gré les fonctions d'Académicien. Dès qu'il le reconnut, il demanda la vétérance: elle lui fut accordée avec toute la diſtinction qu'il méritoit, & il n'en aima pas moins nos exercices. Il ſe rendoit ici le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, aux Aſſemblées publiques ſurtout, non-ſeulement, diſoit-il, parce qu'on y liſoit plus de choſes dont il pouvoit profiter, mais encore parce que c'étoit de ſa part un hommage plus marqué. Quand il entreprit ſon Hiſtoire Ancienne, il en expoſa le plan à l'Académie; il lui demanda la permiſſion d'y faire entrer librement tout ce qu'il trouveroit à ſon uſage dans nos Mémoires imprimés, & la communication de ceux qui ne l'étoient pas encore. Il deman-

da en même tems à M. le Chancelier un Académicien pour Cenſeur, & cet Académicien ſe trouva être un de ſes anciens éléves. Enfin ce n'étoit qu'après qu'on avoit reçu ici un Exemplaire de chaque volume de ſon ouvrage, qu'on apprenoit dans le monde qu'il étoit fini : & quand il ne pouvoit le préſenter lui-même, il en faiſoit faire les plus grandes excuſes. Le cinquiéme Tome de ſon Hiſtoire Romaine, qui vient de paroitre, me fut apporté ainſi pour l'Académie, trois ou quatre jours ſeulement avant ſa mort.

Tant de volumes donnés coup ſur coup achevérent de montrer quelle étoit la facilité de M. Rollin. On n'en doutoit pas : on ſçavoit qu'il étoit né extrémement laborieux, & que l'amour du bien public pouvoit tout ſur lui. Mais pendant un très-long tems il n'avoit écrit

qu'en Latin ; c'étoit, ce ſemble, ſa langue naturelle : on doutoit preſque qu'il en eût une autre, & il avoit plus de ſoixante ans, quand il commença à écrire en François. L'élégance & la pureté de ſon ſtile furent donc un nouveau ſpectacle auquel on ne s'attendoit point : il ſembloit les avoir acquiſes dans le moment, par la ſeule envie d'être plus utile. L'Académie Françoiſe elle-même en a ſouvent rendu témoignage. Mais il penſoit ſi modeſtement de lui-même, qu'il ne ceſſoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu Auteur : & loin d'avoir jamais rien tiré de ſes Ouvrages, dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre, il ne s'étoit embarraſſé en les donnant au Libraire, que de la maniére dont il le dédommageroit, s'ils n'avoient pas aſſez de cours.

Cette façon de penſer s'éten-

doit à tout ce qui avoit quelque raport à lui. Propre ſur ſa perſonne, plus par habitude & par raiſon, que par la moindre recherche, il avoit en mourant le même meuble qu'il avoit fait faire en entrant Profeſſeur au Collége du Pleſſis en 1683, & retiré dans le quartier de Paris le plus éloigné, il y occupoit une maiſon ſi petite, que la plupart des Etrangers que ſa réputation y attiroit, auroient voulu en ſortant écrire ſur ſa porte, comme ſur celle d'Eraſme, *Voilà une petite maiſon qui renferme un grand homme.* Sa piété étoit vive, tendre, ſincére : & tout ce qu'il nous convient d'en dire, c'eſt que rien ne lui paroiſſoit petit dans la Religion, & que hors d'elle il ne trouvoit rien de grand.

Il mourut le 14. Septembre dernier, âgé de quatre-vingts ans ſept mois & quelques jours.

LISTE

Des années & des Conſuls que comprend ce Volume.

COMME dans l'eſpace que renferme ce volume, pluſieurs années ſont ſtériles faute d'Auteurs qui nous en aient conſervé les événemens, les noms de quelques Conſuls ſont omis dans le courant de l'ouvrage. Au contraire il eſt arrivé par l'arrangement des matiéres, qu'il y a des Conſuls dont le nom reparoit plus d'une fois. C'eſt ce qui a fait juger qu'une Liſte ſuivie de toutes les années & de tous les Conſuls que comprend ce Volume feroit ici plaiſir au Lecteur.

Q. FULVIUS FLACCUS. L. MANLIUS ACIDINUS.	AN. R. 573. AV. J.C. 179.
M. JUNIUS BRUTUS. A. MANLIUS VULSO.	AN. R. 574. AV. J.C. 178.
C. CLAUDIUS PULCHER. TI. SEMPRONIUS GRACCHUS.	AN. R. 575. AV. J.C. 177.
CN. CORNELIUS SCIPIO HISPALUS. Q. PETILLIUS SPURINUS.	AN. R. 576. AV. J.C. 176.

An. R. 577. P. Mucius Scævola.
Av. J.C. 175. M. Æmilius Lepidus II.

An. R. 578. Sp. Postumius Albinus.
Av. J.C. 174. M. Mucius Scævola.

An. R. 579. L. Postumius Albinus.
Av. J.C. 173. M. Popillius Lænas.

An. R. 580. C. Popillius Lænas.
Av. J.C. 172. P. Ælius Ligur.

An. R. 581. P. Licinius Crassus.
Av. J.C. 171. C. Cassius Longinus.

An. R. 582. A. Hostilius Mancinus.
Av. J.C. 170. A. Atilius Serranus.

An. R. 583. Q. Marcius Philippus II.
Av. J.C. 169. Cn. Servilius Cæpio.

An. R. 584 L. Æmilius Paulus II.
Av. J.C. 168. C. Licinius Crassus.

An. R. 585. Q. Ælius Pætus.
Av. J.C. 167. M. Junius Pennus.

An. R. 586. C. Sulpicius Gallus.
Av. J.C. 166. M. Claudius Marcellus.

An. R. 587. T. Manlius Torquatus.
Av. J.C. 165. Cn. Octavius.

A. MANLIUS TORQUATUS. — AN. R. 583. AV. J.C. 164.
Q. CASSIUS LONGINUS.

TI. SEMPRONIUS GRACCHUS II. — AN. R. 589. AV. J.C. 163.
M'. JUVENCIUS THALNA.

P. CORNELIUS SCIPIO NASICA. — AN. R. 590. AV. J.C. 162.
C. MARCIUS FIGULUS.

Ces Conſuls abdiquérent : & on leur ſubſtitua

P. CORNELIUS LENTULUS.
CN. DOMITIUS AHENOBARBUS.

M. VALERIUS MESSALA. — AN. R. 591. AV. J.C. 161.
C. FANNIUS STRABO.

L. ANICIUS GALLUS. — AN. R. 592. AV. J.C. 160.
M. CORNELIUS CETHEGUS.

CN. CORNELIUS DOLABELLA. — AN. R. 593. AV. J.C. 159.
M. FULVIUS NOBILIOR.

M. ÆMILIUS LEPIDUS. — AN. R. 594. AV. J.C. 158.
C. POPILLIUS LÆNAS.

SEX. JULIUS CÆSAR. — AN. R. 595. AV. J.C. 157.
L. AURELIUS ORESTES.

CORNELIUS LENTULUS LUPUS. — AN. R. 596. AV. J.C. 156.
C. MARCIUS FIGULUS II.

An. R. 597. P. Cornelius Scipio Nasica II.
Av. J.C. 155. M. Claudius Marcellus II.

An. R. 598. Q. Opimius.
Av. J.C. 154. L. Postumius Albinus.

An. R. 599 Q. Fulvius Nobilior.
Av. J.C 153. T. Annius Luscus.

An. R. 600 M. Claudius Marcellus III.
Av. J.C. 152. L. Valerius Flaccus.

An. R. 601. L. Licinius Lucullus.
Av. J.C. 151. A. Postumius Albinus.

An. R. 602. T. Quintius Flamininus.
Av. J.C. 150. M'. Acilius Balbus.

An. R. 603. L. Marcius Censorinus.
Av. J.C. 149. M'. Manilius.

An. R. 604. Sp. Postumius Albinus.
Av. J.C. 148. L. Calpurnius Piso.

An. R. 605. P. Cornel. Scip. African. Æmilian.
Av. J.C. 147. C. Livius Drusus.

An. R. 606. Cn. Cornelius Lentulus.
Av. J.C. 146. L. Mummius.

Q. FABIUS MAXIMUS ÆMILIANUS. L. HOSTILIUS MANCINUS.	AN. R. 607. AV. J. C. 145.
SER. SULPICIUS GALBA. L. AURELIUS COTTA.	AN. R. 608. AV. J.C. 144.
AP. CLAUDIUS PULCHER. Q. CÆCILIUS METEL. MACEDON.	AN. R. 609. AV. J.C. 143.
L. CÆCILIUS METELLUS CALVUS. Q. FABIUS MAXIMUS SERVILIANUS.	AN. R. 610. AV. J.C. 142.
CN. SERVILIUS CÆPIO. Q. POMPEIUS.	AN. R. 611. AV. J.C. 141.
C. LÆLIUS SAPIENS. Q. SERVILIUS CÆPIO.	AN. R. 612. AV. J.C. 140.
CN. CALPURNIUS PISO. M. POPILLIUS LÆNAS.	AN. R. 613. AV. J.C. 139.
P. CORNELIUS SCIPIO NASICA. D. JUNIUS BRUTUS.	AN. R. 614. AV. J.C. 138.
M. ÆMILIUS LEPIDUS. C. HOSTILIUS MANCINUS.	AN. R 615. AV. J.C. 137.
P. FURIUS PHILUS. SEX. ATILIUS SERRANUS.	AN. R. 616. AV. J.C. 136.

AN. R. 617. SER. FULVIUS FLACCUS.
AV. J.C. 135. C. CALPURNIUS PISO.

AN. R. 618. P. CORNEL. SCIPIO Afric. Æmil. II.
AV. J.C. 134. C. FULVIUS FLACCUS.

AN. R. 619 P. MUCIUS SCÆVOLA.
AV. J.C. 133. L. CALPURNIUS PISO FRUGI.

SUITE

SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

CE Livre contient l'hiſtoire de Perſée, Roi de Macédoine, depuis l'an de Rome 573 qu'il monta ſur le trône, juſqu'à l'an 585 qu'il fut mené en triomphe par Paul-Emile.

§. I.

Deſſein qu'avoit formé Philippe de tranſporter les Baſtarnes dans le pays des Dardaniens, voiſin de la Macédoine. Ambaſſadeurs de Perſée aux Romains. Ceux-ci accordent à ce Prince la confirmation du Traité fait avec Philippe ſon pere. Beaux commence-

mens, & qualités vertueuſes de Perſée. Ambaſſadeurs des Dardaniens à Rome au ſujet des Baſtarnes. Ambaſſadeurs de Perſée à Carthage. Raport des Ambaſſadeurs Romains revenus de Macédoine. Euméne vient à Rome, pour exhorter le Sénat à la guerre contre Perſée. Ambaſſadeurs de Perſée mal reçus. Ce Prince apoſte des meurtriers pour tuer Euméne. Le Sénat, après avoir avéré les crimes de Perſée, ſe prépare à la guerre, & la lui fait déclarer par des Ambaſſadeurs. Gentius rendu ſuſpect aux Romains. Diſpoſitions des Rois & des Peuples libres à l'égard des Romains & de Perſée dans la guerre de Macédoine. La guerre eſt déclarée dans les formes à Perſée. Les levées ſe font avec un ſoin extraordinaire. Diſpute au ſujet des Centurions. Diſcours d'un ancien Centurion au Peuple. Ambaſſadeurs de Perſée renvoiés au Conſul qui devoit bientôt arriver en Macédoine. Ambaſſadeurs des Romains vers leurs Alliés. Entrevûe de Perſée & des Ambaſſadeurs Romains. Tréve accordée à Perſée pour envoier à Rome de nouveaux Ambaſſadeurs. Mouvemens en Béotie. Elle ſe déclare preſque entiére pour les Ro-

mains. Secours que fournit la Ligue Achéenne. Les Rhodiens équipent une flote conſidérable pour les Romains. Ambaſſade de Perſée à Rhodes. Ruſe des Députés condannée par les anciens Sénateurs. Les Ambaſſadeurs de Perſée reçoivent ordre de ſortir de Rome & de l'Italie.

J'EN SUIS reſté, dans le Tome précédent, à la mort de Philippe, à qui Perſée ſon fils ſuccéda dans le Roiaume de Macédoine. J'ai enſuite réuni enſemble ſous différentes titres, tous les événemens qui ſe trouvent mélés, pendant l'eſpace d'onze années, avec l'hiſtoire du régne de Perſée ſans y avoir un raport néceſſaire, afin de n'être point obligé d'en interrompre pluſieurs fois le fil, & de pouvoir la raconter toute entiére de ſuite, ce qui la rendra plus claire & plus agréable.

Q. FULVIUS.
L. MANLIUS.

AN. R. 573.
AV. J.C. 179.

LA MORT de Philippe étoit arrivée fort à propos pour différer la guerre qui menaçoit les Romains, & pour leur laiſſer le tems de s'y préparer. Ce

Deſſein qu'avoit formé Philippe de tranſporter les Baſtar-

AN. R. 573. Av. J C. 179. Prince avoit formé un étrange deſſein, & avoit déja commencé à le mettre à exécution : c'étoit de faire venir du pays des Baſtarnes, peuples d'origine Gauloiſe ou Germanique, tranſplantés près des embouchures du Boriſthéne, un nombre conſidérable de troupes tant d'Infanterie que de Cavalerie. Après qu'ils auroient paſſé le Danube, il devoit les établir à la place des Dardaniens qu'il avoit réſolu de détruire abſolument, parce que, comme ils étoient très-voiſins de la Macédoine, ils ne manquoient pas d'y faire des irruptions dès qu'ils en trouvoient l'occaſion favorable. Les Baſtarnes, laiſſant leurs femmes & leurs enfans dans ce nouvel établiſſement, devoient paſſer en Italie pour s'enrichir du butin opulent qu'ils eſpéroient y faire. Quel que dût être le ſuccès, Philippe comptoit y trouver de grands avantages. S'il arrivoit que les Baſtarnes fuſſent vaincus par les Romains, il ſe conſoleroit facilement de leur défaite en ſe voiant délivré par leur moien du voiſinage dangereux des Dardaniens : & ſi leur irruption dans l'Italie réuſſiſſoit, pendant que les Romains ſeroient occupés à repouſſer ces nouveaux ennemis, il au-

nes dans le pays des Dardaniens, voiſin de la Macédoine.

Liv. XL. 57. *Oroſ.* IV. 20.

roit le tems de recouvrer ce qu'il avoit perdu dans la Gréce. Les Baſtarnes s'étoient déja mis en marche, & étoient aſſez avancés lorſqu'ils apprirent la mort de Philippe. Cette nouvelle, & divers accidens qui leur arrivérent, ſuſpendirent l'exécution de leur deſſein, & pluſieurs même y renoncérent abſolument, & s'en retournérent en leur pays. An. R. 573. Av. J.C. 179.

Perſée, dans la vûe de ſe mieux affermir ſur le trône, envoia des Ambaſſadeurs aux Romains leur demander qu'ils renouvellaſſent avec lui l'alliance qu'ils avoient faite avec ſon pére, & que le Sénat le reconnût pour Roi. Il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Ambaſſadeurs de Perſée aux Romains. *Liv.* XL. 58.

M. Junius Brutus.
A. Manlius Vulso. An. R. 574. Av. J.C. 178.

Ce fut ſous ces Conſuls qu'arrivérent à Rome les Ambaſſadeurs de Perſée. Les Romains n'aimoient pas ce Prince. Ils ſe défioient de lui, & ne doutoient pas qu'à la premiére occaſion favorable qu'il en trouveroit, & lorſque ſes forces le lui permettroient, il ne leur déclarât la guerre dont ſon pére avoit fait pendant tant d'années les préparatifs, quoiqu'il en cachât ſoi- Les Romains accordent à Perſée la confirmation du Traité fait avec Philippe ſon pére.

AN. R. 574. AV. J.C. 178.

gneuſement le deſſein. Cependant, afin qu'on ne pût pas leur reprocher de lui avoir cherché querelle pendant qu'il demeureroit en paix, ils lui accordérent tout ce qu'il leur demandoit.

Beaux commencemens, & qualités vertueuſes de Perſée.

Polyb. apud Valeſ. lib. XXVI.

Perſée croiant par le renouvellement du Traité ſa puiſſance ſolidement établie, ne ſongea plus qu'à ſe ménager des amis parmi les Grecs. Pour cet effet, il rappella dans la Macédoine tous ceux qui s'en étoient bannis pour éviter le paiement de leurs dettes, ou qui avoient été condannés à cette peine par les Juges. Il fit afficher en pluſieurs villes de la Gréce les Edits de leur rappel, qui leur permettoient non-ſeulement l'impunité, mais la reſtitution de leurs biens avec les fruits, à compter du jour que chacun s'étoit abſenté. Il remit auſſi aux habitans de la Macédoine tout ce qu'ils pouvoient devoir au fiſc, & il mit en liberté tous ceux qui étoient retenus dans les priſons pour affaires d'Etat. Par cette indulgence, il rendit la confiance à une infinité de perſonnes, gagna l'affection de tous les Grecs, & les remplit des eſpérances les plus flateuſes. D'ailleurs toute ſa conduite, toute ſa perſonne ſembloit annoncer un Prince digne de régner. Sa taille étoit avan-

tageuſe, ſa phyſionomie noble & prévenante : & comme il étoit dans la force de l'âge, il ſe trouvoit en état de ſoutenir & les fatigues de la guerre & le travail des affaires & du gouvernement. Ajoutez qu'il ne ſe livroit point à ces excès de débauches & de diſſolutions, par leſquels ſon pére s'étoit ſi ſouvent deshonoré. Ce fut par ces apparences de vertus que ce Prince donna au commencement de ſon régne des eſpérances, auxquelles il auroit été à ſouhaiter que la fin eût répondu. Hn. R. 574. Av. J.C 178.

Cn. Cornelius Scipio Hispalus. An. R. 575.
Q. Petilius Spurinus. Av. J.C. 176.

Une partie des Baſtarnes dont nous avons parlé auparavant, avoit pourſuivi ſa route, & étoit actuellement en guerre avec les Dardaniens. Ceux-ci envoiérent des Ambaſſadeurs à Rome, pour informer le Sénat « que leur pro-
» vince étoit inondée d'une multitude
» de Barbares d'une grandeur giganteſque & d'une valeur extraordinai-
» re, avec leſquels Perſée avoit fait un
» Traité d'alliance. Qu'on y craignoit
» encore plus ce Prince que les Baſtarnes. Qu'ils venoient implorer le ſe-

Ambaſſadeurs des Dardaniens à Rome au ſujet des Baſtarnes. *Polyb. Legat. 62.*

An. R. 576. Av. J.C. 176. » cours de la République contre tant » d'ennemis ». Le Sénat envoia sur les lieux une députation dont A. Postumius étoit le chef, pour examiner si ces plaintes étoient fondées.

P. Mucius.
An. R. 577. Av. J.C. 175. M. Æmilius Lepidus II.

Liv. XLI. 19. Ces Députés aiant trouvé que les choses étoient telles que les Dardaniens les avoient exposées, firent sur ce pié leur raport au Sénat. Persée s'excusa par ses Ambassadeurs, & fit entendre que ce n'étoit point lui qui avoit mandé ces Barbares, & qu'il n'avoit influé en rien dans leur entreprise. Le Sénat, sans approfondir davantage la chose, se contenta de le faire avertir qu'il eût soin d'observer inviolablement les conditions du Traité fait avec les Romains. Les Bastarnes, après avoir remporté d'abord quelques avantages, furent enfin obligés, du moins pour la plupart, de retourner dans leur pays.

Oros. IV. 20. On dit qu'aiant trouvé le Danube glacé, & aiant entrepris de le passer, la glace s'ouvrit sous leurs piés, & qu'ils furent presque tous engloutis dans le fleuve. Ce fait, qui n'a qu'Orose pour auteur, demanderoit peut être un plus sûr garant.

SP. POSTUMIUS ALBINUS. AN. R. 578.
Q. MUCIUS SCÆVOLA. AV. J.C. 174.

Des Ambaſſadeurs envoiés par les Romains en Afrique, après s'être abouchés avec le Roi Maſiniſſa, & avoir paſſé de ſa Cour à Carthage, revinrent à Rome. Ils avoient appris de ce Prince ce qui s'étoit paſſé à Carthage, beaucoup mieux que des Carthaginois eux-mêmes. Cependant, malgré toute la diſſimulation dont on avoit uſé à leur égard, ils avoient découvert avec certitude qu'il étoit venu dans cette ville des Ambaſſadeurs de la part de Perſée, & que le Sénat de Carthage leur avoit donné audience la nuit dans le temple d'Eſculape. Maſiniſſa de plus leur avoit aſſuré que les Carthaginois de leur côté en avoient envoié dans la Macédoine ; & les Carthaginois ne le nioient que foiblement. On jugea à propos de faire paſſer des Ambaſſadeurs en Macédoine, pour veiller ſur la conduite du Roi.

Liv. XLI. 22.

Ambaſſadeurs de Perſée à Carthage.

L. POSTUMIUS ALBINUS. AN. R. 579.
M. POPILLIUS LÆNAS. AV. J.C. 173.

Ces Ambaſſadeurs marquérent à leur retour qu'ils n'avoient pu approcher de

Raport des Ambaſſadeurs Ro-

AN. R. 579. AV. J.C. 173. la perſonne du Roi, qui s'étoit ſoigneuſement tenu caché, ſous des prétextes toujours également faux, ou d'incommodité ou d'abſence. Qu'au reſte il leur avoit paru clairement que tout ſe préparoit à la guerre, & qu'il faloit s'attendre qu'elle éclateroit au premier jour. En effet l'on s'y diſpoſa à Rome, & l'on commença par les cérémonies de la Religion, qui, chez les Romains, précédoient toujours les déclarations de guerre; c'eſt-à-dire, par l'expiation des prodiges, & par divers ſacrifices qu'on offroit aux dieux.

mains revenus de Macédoine. *Liv.* XLII. 2.

AN. R. 580. AV. J.C. 172. C. POPILLIUS LÆNAS.
P. ÆLIUS LIGUR.

Euméne vient à Rome pour exhorter le Sénat à la guerre contre Perſée. *Liv.* XLII. 11-13. Sous ces Conſuls, tous deux Plébéïens, Euméne Roi de Pergame vint à Rome. On l'y reçut avec toutes les marques de diſtinction poſſibles. Il déclara, « qu'outre le déſir de venir rendre » ſes hommages aux dieux & aux hom» mes à qui il étoit redevable d'un » puiſſant & glorieux établiſſement qui » ne lui laiſſoit rien à déſirer, il avoit » exprès entrepris ce voiage pour » avertir le Sénat d'aller au-devant des » entrepriſe de Perſée. Que ce Prince » avoit hérité de la haine de hilippe

» ſon pére contre les Romains auſſi- An. R. 180. Av. J.C. 172.
» bien que de ſon ſceptre, & qu'il ne
» négligeoit rien pour ſe préparer à une
» guerre qu'il croioit lui être échue
» comme par droit de ſucceſſion. Que la
» longue paix dont la Macédoine avoit
» joui lui fourniſſoit de nombreuſes
» troupes & en très-bon état : qu'il
» avoit un riche & puiſſant Roiaume :
» qu'il étoit lui-même dans la fleur de
» l'âge, plein d'ardeur pour les expédi-
» tions guerriéres, dont il avoit fait
» l'apprentiſſage ſous les yeux & ſous
» la conduite de ſon pére, & où il s'é-
» toit depuis fort exercé en diverſes
» entrepriſes contre ſes voiſins. Qu'il
» étoit extrêmement conſidéré dans les
» villes de la Gréce & de l'Aſie, ſans
» qu'on pût bien dire par quelle ſorte
» de mérite il avoit acquis ce crédit,
» ſi ce n'eſt que ſa haine pour les Ro-
» mains lui en tenoit lieu. Que les plus
» puiſſans Rois recherchoient ſon al-
» liance. Qu'il avoit épouſé la fille de
» Séleucus, & donné ſa ſœur en maria-
» ge à Pruſias. Qu'il avoit ſû s'attacher
» les Béotiens, nation fort belliqueuſe,
» que ſon pére n'avoit jamais pu ga-
» gner ; & que ſans l'oppoſition de
» quelques particuliers affectionnés

AN. R. 580. AV. J.C. 172. » aux Romains, il ſeroit venu à bout » de renouer commerce avec la Ligue » Achéenne. Que c'étoit à Perſée que » les Etoliens, dans leurs troubles do- » meſtiques, s'étoient adreſſés pour » lui demander du ſecours, & non aux » Romains. Que, ſoutenu par de ſi » puiſſans Alliés, il faiſoit encore par » lui-même des préparatifs de guerre » qui le mettoient en état de ſe paſſer » de ſecours étrangers. Qu'il avoit tren- » te mille hommes de pié, cinq mille » chevaux, des vivres pour dix ans. » Qu'outre les revenus immenſes qu'il » tiroit chaque année des mines, il » avoit en réſerve de quoi ſtipendier » pendant un pareil nombre d'années » dix mille hommes de troupes étran- » géres ſans compter celles du pays. » Qu'il avoit amaſſé dans ſes arſenaux » des armes pour équiper trois armées » auſſi groſſes que celle qu'il avoit » actuellement; & que quand la Ma- » cédoine ſeroit hors d'état de lui four- » nir des troupes, il avoit à ſa diſ- » poſition la Thrace, qui étoit une » pépiniére d'hommes inépuiſable ». Euméne ajouta, « Qu'il n'avançoit » rien ici ſur de ſimples conjectures, » mais ſur la connoiſſance certaine

» qu'il avoit priſe des faits par d'exac- AN. R. 580. AV. J.C. 172.
» tes informations. Au reſte, dit-il en
» finiſſant, après m'être acquitté d'un
» devoir que mon reſpect & ma recon-
» noiſſance pour le Peuple Romain
» m'impoſoient, & avoir, s'il m'eſt
» permis de parler ainſi, délivré ma
» conſcience, il ne me reſte qu'à prier
» les dieux de vous inſpirer les penſées
» & les deſſeins qui conviennent à la
» gloire de votre Empire, & à la ſureté
» de vos Alliés & de vos amis, dont le
» ſort eſt attaché au vôtre ».

Ce diſcours toucha fort les Sénateurs. Au reſte, on ne ſut point pour le préſent ce qui s'étoit paſſé dans le Sénat, ſinon que le Roi Euméne y avoit parlé, & rien ne tranſpira au dehors: tant on gardoit un ſecret inviolable dans cette ſage Compagnie, où il ne ſe trouvoit pas moins de trois cens hommes. Ce ne fut qu'après la fin de la guerre que l'on divulgua & le diſcours de ce Prince, & la réponſe qu'on lui avoit faite. Grand & rare exemple de ſageſſe & de diſcrétion, & preſque incroiable.

Ambaſſadeurs de Perſée mal reçus.

On donna audience quelques jours après aux Ambaſſadeurs du Roi Perſée. Ils trouvérent le Sénat fort prévenu

AN. R. 570. AV. J.C. 172. contre leur maître, & à peine daignoit-on les écouter. Le chef de l'Ambaſſade, il s'appelloit Harpale, aigrit encore les eſprits par la fierté de ſon diſcours. Il dit « que Perſée ſouhaitoit » qu'on le crût ſur ſa parole, lorſqu'il » déclaroit n'avoir rien dit, ni fait qui » pût le faire regarder comme ennemi. » Qu'au reſte, s'il s'apercevoit qu'on » cherchât contre lui un ſujet de guer- » re, il ſauroit bien ſe défendre avec » courage. Que le ſort des armes eſt » toujours hazardeux, & l'événement » de la guerre incertain ».

Les villes de la Gréce & de l'Aſie, inquiétes de l'effet que ces Ambaſſades produiroient à Rome, y avoient auſſi envoié des Députés ſous divers prétextes; les Rhodiens ſur-tout, qui ſe doutoient bien qu'Euméne les auroit mélés dans les accuſations qu'il avoit formées contre Perſée; & ils ne ſe trompoient pas. Dans une audience qui leur fut accordée, ils s'emportérent avec violence contre Euméne, en lui reprochant qu'il avoit ſoulevé la Lycie contre les Rhodiens, & qu'il s'étoit rendu plus inſupportable à l'Aſie qu'Antiochus même. Ce diſcours flata les peuples de l'Aſie, qui favoriſoient

ſous main Perſée, mais déplut fort au Sénat, & n'eut d'autre fruit que de rendre les Rhodiens ſuſpects, & de faire conſidérer davantage Euméne par cette eſpéce de conſpiration que ſon attachement aux Romains attiroit contre lui. On le renvoia comblé d'honneurs & de préſens. AN. R. 580. AV. J.C. 172.

Harpale étant retourné en Macédoine avec le plus de diligence qu'il lui fut poſſible, raporta à Perſée qu'il avoit laiſſé les Romains dans la diſpoſition de ne pas tarder longtems à lui faire la guerre. Le Roi n'en étoit pas fâché, ſe croiant en état, avec les grands préparatifs qu'il avoit faits, de la ſoutenir avec ſuccès. Il en vouloit ſur-tout à Euméne, par qui il ſoupçonnoit que Rome avoit été inſtruite de toutes ſes démarches les plus ſecrettes, & ce fut contre lui qu'il commença à agir, non par la voie des armes, mais par celle du crime & de la trahiſon. Il apoſta Evandre de Créte, Général de ſes troupes auxiliaires, & trois Macédoniens qui lui avoient déja prété leur miniſtére en ſemblables occaſions, pour aſſaſſiner ce Prince. Perſée ſavoit qu'il ſe préparoit à faire un voiage à Delphes. Les aſſaſſins le

Perſée apoſte des meurtriers pour tuer Euméne. *Liv.* XLII. 15.

An. R. 580. Av. J.C. 172. voiant engagé dans un défilé fort étroit au milieu des montagnes, roulérent ſur lui de la hauteur où ils s'étoient placés deux groſſes pierres, & lui en jettérent encore d'autres plus petites comme une grêle dont ils cherchoient à l'accabler : puis, l'aiant laiſſé pour mort, ils prirent la fuite. Lorſque le Roi, qui fut longtems ſans mouvement & preſque ſans vie, fut un peu revenu à lui, ſes Officiers le tranſportérent tout couvert de ſang à Corinthe, & de-là dans l'Ile d'Egine, où l'on travailla à le panſer de ſes bleſſures : & quand ſa ſanté lui permit de ſe remettre en mer, il retourna à Pergame. Une femme chez qui les aſſaſſins avoient logé à Delphes, fut menée à Rome, & découvrit au Sénat tout ce noir complot. On fut averti en même tems d'un autre projet non moins odieux formé par Perſée : c'étoit d'empoiſonner les Généraux & les Ambaſſadeurs Romains, qui logeoient tous à Brindes chez le premier Citoien de cette ville, nommé L. Rammius. Le Roi de Macédoine avoit voulu engager ce Rammius à lui rendre un ſi criminel ſervice. Mais celui-ci aiant eu horreur d'un pareil deſſein, en informa les Romains.

Sur ces avis le Sénat ne délibéra plus après des traits ſi horribles, s'il faloit déclarer la guerre à un Prince qui emploioit les aſſaſſinats & les poiſons pour ſe délivrer de ſes ennemis. Le reſte de cette année fut emploié aux préparatifs néceſſaires pour réuſſir dans cette importante entrepriſe. On commença par envoier des Ambaſſadeurs vers Perſée, pour lui porter les plaintes de la République, & lui demander ſatisfaction. Voiant que pendant pluſieurs jours ils ne pouvoient obtenir audience, ils partirent pour retourner à Rome. Le Roi les fit rappeller. Ils lui repréſentérent que le Traité conclu avec Philippe ſon pére, & renouvellé depuis avec lui-même, portoit en termes exprès qu'il ne pourroit faire la guerre hors de ſon Roiaume, ni attaquer les Alliés du Peuple Romain. Ils lui citérent enſuite toutes ſes contraventions à ce Traité, & le ſommérent de reſtituer aux Alliés de la République tout ce qu'il leur avoit enlevé de force. Le Roi ne leur répondit que par des emportemens & des injures, ſe plaignant de l'avarice & de l'orgueil des Romains, qui traitoient les Rois avec une hauteur inſupportable, & ſe

An. R. 580. Av. J.C. 172.

Le Sénat, après avoir avéré les crimes de Perſée, ſe prépare à la guerre, & la lui fait déclarer par des Ambaſſadeurs.

Liv. XLII. 25.

AN. R. 580. AV. J.C. 172. croioient en droit de leur faire la loi comme à des eſclaves. Les Ambaſſadeurs lui demandant une réponſe poſitive, il les remit au lendemain, voulant la leur donner par écrit. Elle portoit, » Que le Traité conclu avec ſon » pére, ne le regardoit point. Que s'il » l'avoit accepté, ce n'étoit point qu'il » l'approuvât, mais parce qu'il n'avoit » pas pu faire autrement, n'étant pas » encore bien affermi ſur ſon trône. » Que ſi les Romains vouloient ſonger » à un nouveau Traité, & propoſer des » conditions raiſonnables, il délibére- » roit ſur ce qu'il auroit à faire. » Le Roi, après leur avoir remis cet écrit, ſe retira bruſquement. Les Ambaſſadeurs lui déclarérent que le Peuple Romain renonçoit à ſon alliance & à ſon amitié. Il ſe retourna plein de colére, & leur dénonça d'un ton menaçant qu'ils euſſent à ſortir de ſon Roiaume avant trois jours. De retour à Rome, ils rendirent compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans leur Ambaſſade, & ajoutérent qu'ils avoient remarqué dans toutes les villes de Macédoine par où ils avoient paſſé, qu'on travailloit fortement aux préparatifs de la guerre.

Le raport des Députés d'Iſſa * qui ſe préſentérent alors au Sénat, donna lieu de craindre auſſi que Gentius Roi des Illyriens ne ſe déclarât contre Rome. Car, après s'être plaints que ce Prince avoit ravagé leurs terres, ils avoient ajouté, » Qu'il vivoit dans une » parfaite union avec le Roi de Macé- » doine : que tous deux de concert ils » ſe préparoient à faire la guerre aux » Romains, & que les Illyriens, qui » étoient venus à Rome avec la quali- » té apparente d'Ambaſſadeurs, n'é- » toient en effet que de véritables eſ- » pions envoiés par Gentius pour ob- » ſerver ce qui s'y paſſoit. » Les Illyriens furent mandés : & comme leur réponſe confirmoit ce ſoupçon, ils furent congédiés, & le Sénat nomma des Députés pour aller ſe plaindre en ſon nom des griefs dont les Alliés chargeoient Gentius.

AN. R. 580. AV. J.C. 172.

Gentius rendu ſuſpect aux Romains.

Liv. XLII. 26. & 27.

On penſa en même tems à commencer tout de bon la guerre contre Perſée : & en attendant que l'on pût aſſembler de plus grandes forces, & les faire partir ſous la conduite d'un Conſul, le Préteur Cn. Sicinius fut envoié en Macédoine avec quelques troupes

* *Petite Ile de la mer Adriatique.*

AN. R. 580. AV. J.C. 172. de terre & de mer, suffisantes pour tenir le Roi en inquiétude, & pour entamer l'entreprise.

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

P. LICINIUS CRASSUS.
C. CASSIUS LONGINUS.

Dispositions des Rois & des Peuples libres à l'égard des Romains & de Persée dans la guerre de Macédoine.

Tous les Rois & toutes les Villes tant de l'Europe que de l'Asie avoient les yeux tournés sur les deux grandes puissances qui alloient entrer en guerre.

Euméne étoit animé par une ancienne haine contre Persée, & encore plus par l'attentat récemment commis sur sa personne dans son voiage à Delphes.

Liv. XLII. 29. 30.

Prusias Roi de Bithynie avoit résolu de ne point prendre de parti, & d'attendre l'événement. Il se flatoit que les Romains n'exigeroient pas qu'il prît les armes en leur faveur contre le frére de sa femme; & il espéroit, si Persée étoit vainqueur, que ce Prince se laisseroit aisément fléchir aux priéres de sa sœur.

Ariarathe, Roi de Cappadoce, outre qu'il avoit promis en son nom du secours aux Romains, se tenoit inviolablement attaché, soit pour la guerre soit pour la paix, au parti que suivoit Euméne, depuis qu'il avoit contracté avec lui affinité en lui donnant sa fille en mariage.

Antiochus ſongeoit à s'emparer de l'Egypte, comptant ſur la foibleſſe du Roi pupille, & ſur l'indolence & la lâcheté de ſes Tuteurs. Il s'imaginoit avoir trouvé un prétexte plauſible de faire la guerre à ce Prince en lui diſputant la Célé-Syrie, & ſe flatoit que les Romains, occupés à la guerre de Macédoine, n'apporteroient point d'obſtacles à ſes deſſeins ambitieux. Cependant il avoit offert au Sénat par ſes Ambaſſadeurs toutes ſes forces & toutes ſes troupes pour le ſervice de la République: & il avoit répété la même promeſſe aux Ambaſſadeurs que Rome lui avoit envoiés. ANT R. 581. AV. J C. 171.

Ptolémée, à cauſe de la foibleſſe de ſon âge, n'étoit pas en état de diſpoſer de lui-même. Ses Tuteurs ſe préparoient à la guerre contre Antiochus pour s'aſſurer la poſſeſſion de la Célé-Syrie, & promettoient tout aux Romains pour la guerre de Macédoine.

Maſiniſſa aidoit les Romains de blé, de troupes & d'éléphans; il ſongeoit à envoier à cette guerre ſon fils Miſagéne. Et voici quel étoit ſon plan, & ſes vûes politiques, ſelon les différens ſuccès que pouvoit avoir cette guerre. Maſiniſſa ſouhaitoit de détruire la

Av. R. 581. Av. J.C. 171. République de Carthage. Si les Romains étoient vainqueurs, il comptoit demeurer dans l'état où il se trouvoit actuellement sans aller plus loin, parce que les Romains ne souffriroient jamais qu'il poussât à bout les Carthaginois. Si au contraire la puissance Romaine, qui seule, par politique, l'empêchoit d'étendre ses conquêtes, & qui soutenoit alors Carthage, venoit à succomber, il comptoit se rendre maître de toute l'Afrique.

Gentius, Roi d'Illyrie, n'avoit réussi qu'à se rendre très-suspect aux Romains, sans savoir néanmoins lui-même encore quel parti il devoit suivre; & il paroissoit que ce seroit l'occasion, plutôt qu'un plan fixe & un dessein suivi, qui le détermineroit à s'attacher aux uns ou aux autres.

Enfin Cotys de Thrace, Roi des Odryses, s'étoit déclaré ouvertement pour les Macédoniens.

Telle étoit la disposition des Rois à l'égard de la guerre entre Persée & les Romains.

Pour ce qui regarde les peuples & les villes libres, presque par tout la multitude, qui prend pour l'ordinaire le plus mauvais parti, panchoit du côté

du Roi & des Macédoniens. Les ſentimens des principaux Citoiens de ces peuples & de ces villes, étoient partagés en trois claſſes. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Quelques-uns ſe livroient ſi baſſement aux Romains, que par un dévouement ſi aveugle & une partialité ſi déclarée, ils perdoient parmi leurs citoiens tout crédit & toute autorité : & de ceux-là, peu étoient touchés de la juſtice du gouvernement Romain ; le grand nombre n'enviſageoient que leur propre intérêt, perſuadés qu'ils auroient du crédit dans leurs villes à proportion des ſervices qu'ils rendroient aux Romains.

La ſeconde claſſe étoit de ceux qui étoient abſolument livrés au Roi : les uns parce que leurs dettes & le mauvais état de leurs affaires leur faiſoient ſouhaiter du changement, ne croiant pas pouvoir ſubſiſter ſans quelque révolution ; les autres, parce que leur caractére vain & avide de bruit & d'oſtentation les déterminoit à ſe ranger du côté de la multitude, dont le panchant étoit déclaré en faveur de Perſée.

Une troiſiéme claſſe, & c'étoit la plus ſenſée & la plus prudente, s'il eût falu prendre néceſſairement parti,

AN. R. 581. AV. J.C. 171. & qu'on lui eût laiſſé le choix d'un maître, auroit préféré les Romains au Roi : mais elle auroit encore mieux aimé, s'il eût été poſſible, qu'aucune des deux puiſſances n'accrût exceſſivement ſes forces en opprimant l'autre, & que conſervant une ſorte d'égalité & d'équilibre, elles demeuraſſent toujours entr'elles en paix; parce qu'alors l'une des deux prenant la protection des villes foibles que l'autre voudroit envahir, rendroit leur condition bien plus tranquille & plus aſſurée. Dans cette eſpéce de neutralité indéciſe, ils regardoient comme d'un lieu ſûr les combats & les dangers de ceux qui avoient pris parti pour les uns ou pour les autres. Nous verrons après la fin de la guerre qu'ils ſe trompoient beaucoup en ſe croiant en ſûreté par cette conduite.

La guerre eſt déclarée dans les formes à Perſée. Les levées ſe font avec un ſoin extraordinaire.

LES ROMAINS, après avoir ſatisfait, ſelon leur louable coutume, à tous les devoirs de la religion, avoir offert aux dieux des priéres publiques & des ſacrifices, & leur avoir fait des vœux pour l'heureux ſuccès de l'entrepriſe à laquelle ils ſe préparoient depuis longtems, déclarérent en forme la guerre à Perſée Roi de Macédoine, s'il

Liv. XLII. 30. 31.

ne

ne donnoit une promte ſatisfaction ſur divers griefs qu'on lui avoit déja expliqués plus d'une fois. Les levées ſe firent avec plus de ſoin que jamais. Les deux Légions qui devoient ſervir en Macédoine, étoient de ſix mille hommes de pié, & de trois cens chevaux, au lieu que les Légions ordinaires n'étoient que de cinq mille deux cens hommes de pié : pour le nombre des cavaliers, il étoit toujours le même. On permit auſſi au Conſul qui ſeroit chargé de cette guerre, d'incorporer dans ſon armée tous les Centurions & les ſoldats vétérans qu'il voudroit choiſir juſqu'à l'âge de cinquante ans. Enfin le Peuple, en conſéquence d'un Arrêt du Sénat, ordonna que cette année les Tribuns Légionaires ſeroient choiſis, non par les ſuffrages des citoiens, ſelon la coutume ordinaire, mais par les Conſuls & les Préteurs. Toutes ces précautions donnoient beaucoup d'avantage aux Légions deſtinées pour la Macédoine, & montroient combien cette guerre paroiſſoit importante. An. R. 581. Av. J.C. 171.

Les Conſuls aiant tiré au ſort, la Macédoine échut à Licinius, & Caſſius ſon Collégue reſta en Italie.

Av. R. 581. Av. J.C. 171.

Ce qui venoit d'être ſtatué au ſujet des Centurions, donna lieu à une diſpute aſſez conſidérable. J'ai marqué * ailleurs que dans chaque Manipule il y avoit deux Centuries, & par conſéquent deux Centurions. Celui qui commandoit la premiére Centurie du premier Manipule des ** *Triaires*, étoit le plus conſidérable de tous les Centurions, & avoit place dans le Conſeil de guerre avec les premiers Officiers : on l'appelloit *Primipilus*, ou *Primipili Centurio*. Les autres Centurions ou Capitaines étoient auſſi diſtingués par le rang de leurs compagnies dans les différens ordres de la Légion : & c'étoient de belles places, que celles de premiers Capitaines des Haſtaires ou des Princes. Ils paſſoient d'un ordre inférieur à un ordre ſupérieur, non ſimplement par l'antiquité, mais par le mérite.

Diſpute au ſujet des Centurions.

Liv. XLII. 34-35.

Cette diſtinction de degrés & de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure & à des ſervices réels & connus, jettoit parmi les troupes

* *Hiſt. Ancienne Tome* XI.

** *Les Haſtaires, les Princes, & les Triaires étoient trois corps de troupes, dont chaque Légion étoit compoſée, & qui, dans un combat, étoient rangés ſur trois lignes.*

une émulation incroiable, qui tenoit tout en haleine & dans l'ordre. Un ſimple ſoldat devenoit Centurion, & paſſant enſuite par tous les différens degrés, il pouvoit s'avancer juſqu'aux premiéres places. Cette vûe, cette eſpérance les ſoutenoit au milieu des plus rudes fatigues, les animoit, les empéchoit de faire des fautes ou de ſe rebuter, & les portoit aux actions les plus courageuſes. C'eſt ainſi que ſe forment des troupes invincibles. Av. R. 581. Av. J.C. 171.

Juſqu'ici nous n'avons aucun exemple, que les Officiers Romains ſe piquaſſent de conſerver toujours le rang qu'ils avoient eu une fois. Il paroit au contraire conſtant qu'ils rouloient entre différentes places, tantôt plus élevées, tantôt inférieures, ſelon le bon plaiſir des Généraux, chacun ſe trouvant honoré de rendre ſervice à la patrie, en quelque rang que ce fût. La délicateſſe ſur ce point d'honneur ſe fit ſentir pour la premiére fois dans l'occaſion dont il s'agit ici. Pendant que le Conſul Licinius, à qui le Sénat avoit donné le pouvoir de rappeller au ſervice autant de Centurions & de ſoldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquan-

AN. R. 581. AV. J.C. 171. te ans passés, étoit occupé de ce soin ; vingt-trois Centurions, qui avoient été *Primipiles*, refusérent de servir, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes.

L'affaire fut portée devant les Tribuns du Peuple. M. Popillius, qui avoit été Consul deux ans auparavant, prenant la parole en faveur des Centurions, représenta » que ces vieux guer- » riers, outre qu'ils étoient émérites, » avoient le corps tout usé de vieillesse » & des travaux qu'ils avoient essuiés » sans relâche pendant un grand nom- » bre d'années. Que néanmoins ils » étoient prêts à donner le reste de leur » vie à la République, pourvû que » leur condition ne fût pas pire qu'elle » avoit été, ni leur rang inférieur à ce- » lui qu'ils avoient eu dans leur dernier » service ».

Le Consul représenta de son côté » que la demande des Centurions n'é- » toit fondée sur aucun titre, & qu'elle » étoit contraire au droit qu'il avoit » par sa charge de distribuer les pla- » ces d'honneur selon le mérite ; & » pour preuve, il fit faire la lecture » de l'Arrêt du Sénat, qui ordonnoit

» d'enrôler le plus grand nombre de » Centurions vétérans qu'il ſe pourroit, » & qu'aucun ne ſeroit exemt du ſer- » vice, à moins qu'il n'eût plus de cin- » quante ans : Arrêt qui ne diſoit pas » un mot de la prétention nouvelle » des Centurions ». Il conclut, en priant les Tribuns du Peuple, » de ne point » troubler les Tribuns des ſoldats dans » les levées dont ils étoient chargés, » & de ne point s'oppoſer au Conſul » lorſqu'il aſſigneroit à chaque Officier » le rang & l'emploi qu'il croiroit lui » convenir pour le bien de la Répu- » blique ».

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Diſcours d'un ancien Centurion au Peuple.

Après que le Conſul eut parlé, Spurius Liguſtinus, l'un des Centurions qui avoient imploré le ſecours des Tribuns du Peuple, pria le Conſul & ces mêmes Tribuns de lui permettre de s'expliquer devant le Peuple, & aiant obtenu la permiſſion qu'il demandoit, il parla de la ſorte : *Meſſieurs, je m'appelle Spurius Liguſtinus. Je ſuis de la Tribu Cruſtumine, du pays des Sabins. Mon pére m'a laiſſé un arpent de terre, & une petite cabane, où je ſuis né, & où j'ai été élevé ; & j'y habite actuellement. Dès que je fus en âge de me marier, il me donna pour femme la fille de*

An. R. 581. Av. J.C. 171. *ſon frére. Elle ne m'a apporté pour dot que la liberté, la chaſteté, & une fécondité ſuffiſante pour les plus riches maiſons. Nous avons ſix fils, & deux filles, mariées toutes deux. De mes ſix fils, quatre ont pris la robe virile, & deux portent encore la * robe d'enfance. J'ai commencé à porter les armes ſous le Conſulat de P. Sulpicius & de C. Aurélius. J'ai ſervi deux ans en qualité de ſimple ſoldat dans l'armée qui fut emploiée en Macédoine contre le Roi Philippe. La troiſiéme année, T. Quintius Flamininus, pour me récompenſer de mon courage, me fit Capitaine de Centurie dans le dernier Manipule des Haſtaires. Je ſervis enſuite comme volontaire en Eſpagne ſous le Conſul M. Porcius Caton; & ce Général, ſi juſte eſtimateur du mérite, me jugea digne d'être mis à la tête du premier Manipule des Haſtaires. Je redevins encore une fois ſoldat volontaire dans l'armée qu'on envoia contre Antiochus & les Etoliens: & ce fut en cette guerre que Manius Acilius me fit premier Centurion du premier Manipule des Princes. J'ai fait encore depuis pluſieurs campagnes, &*

* Pratexta, *Robe bordée de pourpre, que les enfans portoient juſqu'à l'âge de dix-ſept ans, où ils prenoient la robe virile.*

*dans un assez petit nombre d'années j'ai été quatre fois Primipile, j'ai été récompensé trente-quatre fois par les Généraux. J'ai reçu six Couronnes * Civiques, j'ai fait vingt-deux campagnes, & je passe cinquante ans. Quand je n'aurois pas rempli toutes mes années de service, quand mon âge ne me donneroit pas mon congé, pouvant substituer quatre de mes enfans en ma place, je mériterois bien d'être exemté de la nécessité de servir. Mais dans tout ce que j'ai dit, je n'ai prétendu que faire voir la justice de ma cause. Du reste, tant que ceux qui font des levées me jugeront en état de porter les armes, je ne refuserai point le service. Les Tribuns des soldats me mettront au rang qu'il leur plaira, c'est leur affaire : la mienne est de faire ensorte que personne n'ait le rang au dessus de moi pour le courage, comme j'en suis en possession, ne craignant point de prendre ici à témoins & tous les Généraux sous qui j'ai servi, & tous mes camarades. Pour vous, Centurions, qui êtes dans le même cas où je me trouve, quoique vous ayez aussi-bien que moi imploré le secours des Tribuns du Peuple, comme néanmoins pendant votre jeunesse vous n'avez ja-*

An. R. 581. Av. J.C. 171.

* C'étoit des couronnes de feuilles de chêne, données pour avoir sauvé la vie à un citoien dans le combat.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. *mais réſiſté à l'autorité des Magiſtrats & du Sénat, il me ſemble qu'à l'âge où vous êtes il convient que vous vous montriez ſoumis au Sénat & aux Conſuls, & que vous trouviez honorable toute place qui vous mettra en état de rendre ſervice à la République.*

Quand Liguſtinus eut fini, le Conſul, après l'avoir comblé de louanges devant le Peuple, ſortit de l'Aſſemblée, & le conduiſit dans le Sénat. Là on lui rendit de publiques actions de graces au nom de cette auguſte Compagnie, & les Tribuns militaires lui aſſignérent, pour marque & pour prix de ſon courage & de ſon zéle, le *Primipile*, c'eſt-à-dire, la premiére place de Centurion dans la premiére Légion. Les autres Centurions, ſuivant ſon exemple, ſe déſiſtérent de leur demande & ne firent plus difficulté d'obéir.

Rien n'eſt plus propre que de pareils faits à nous donner une juſte idée du caractére Romain. Quel fonds de bon ſens, d'équité, de nobleſſe même & de grandeur d'ame dans ce ſoldat! Il parle de ſa pauvreté ſans honte, & de ſes glorieux ſervices ſans vanité. Il ne s'entête point mal à propos ſur un

faux point d'honneur. Il défend modeſtement ſes droits, & y renonce. Il apprend à tous les ſiécles à ne point diſputer contre la patrie, à faire céder ſes intérêts particuliers au bien public ; & il eſt aſſez heureux pour entraîner dans ſon ſentiment tous ceux qui ſe trouvoient dans le même cas, & qui s'étoient aſſociés à lui. De quelle force eſt l'exemple ! Il ne faut quelquefois qu'un bon eſprit dans une Compagnie pour ramener tous les autres à la raiſon. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

A peu près dans le tems dont nous parlons, arrivérent des Ambaſſadeurs de la part de Perſée, qui dirent que le Roi leur maître étoit fort étonné qu'on eût fait paſſer des troupes en Macédoine ; & qu'il étoit prêt de donner au Sénat toutes les ſatisfactions que l'on exigeroit de lui. Comme on ſavoit que Perſée ne cherchoit qu'à gagner du tems, on leur répondit que le Conſul Licinius arriveroit bientôt avec ſon armée en Macédoine, & que ſi le Roi demandoit la paix de bonne foi, il pourroit lui faire ſes propoſitions : mais qu'il ne ſongeât point à envoier de nouveaux Ambaſſadeurs en Italie, où ils ne ſeroient plus reçus : & pour ceux-

Ambaſſadeurs de Perſée renvoiés au Conſul qui devoit bientôt arriver en Macédoine.

Liv. XLII. 36.

AV. R. 581. AV. J.C. 171.

ci, ils eurent ordre d'en ſortir avant douze jours.

Ambaſſadeurs des Romains vers leurs Alliés. *Ibid.* 37. 38.

Les Romains n'omettoient rien de tout ce qui pouvoit contribuer au ſuccès de leurs entrepriſes. Ils envoiérent de tous côtés des Ambaſſadeurs dans toutes les parties de la Gréce, pour animer & fortifier ceux des Alliés qui leur étoient conſtamment attachés, pour déterminer ceux qui étoient flotans & incertains, & pour intimider ceux qui paroiſſoient mal diſpoſés.

Entrevûe de Perſée & des Ambaſſadeurs Romains. *Liv.* XLII. 39-43.

Pendant que deux de ces Ambaſſadeurs, Marcius & Atilius, étoient à Lariſſe en Theſſalie, il y arriva des Envoiés de Perſée, qui avoient ordre de s'adreſſer particuliérement à Marcius, de le faire ſouvenir de l'ancienne liaiſon & amitié que le pére de ce Romain avoit eue avec le Roi Philippe, & de lui demander une entrevûe avec leur Maître. Marcius répondit qu'effectivement ſon pére lui avoit ſouvent parlé de l'amitié & de l'hoſpitalité qui le lioit avec Philippe, & il marqua pour l'entrevûe un endroit près du fleuve Pénée. Ils s'y rendirent peu de jours après. Le Roi avoit un grand cortége, & étoit environné d'une fou-

le de grands Seigneurs & de gardes. Av. R. 581. Av. J.C. 171. Les Ambaſſadeurs n'étoient pas moins bien accompagnés, pluſieurs des citoiens de Lariſſe & des Députés des villes de Gréce qui s'y étoient rendus s'étant fait un devoir de les ſuivre, d'autant plus qu'ils étoient bien aiſes de raporter chez eux ce qu'ils auroient vû & entendu. On étoit curieux d'aſſiſter à cette entrevûe d'un grand Roi & des Ambaſſadeurs du plus puiſſant peuple de la terre.

Après quelques difficultés qui intervinrent ſur le cérémonial, & qui furent bientôt levées à l'avantage du Romain, ils s'abouchérent. L'abord fut très-gracieux de part & d'autre. Ils ne ſe traitérent point comme ennemis, mais plutôt comme des amis liés par le droit ſacré de l'hoſpitalité. Marcius, qui prit le premier la parole, » commença par » s'excuſer ſur la triſte néceſſité où il » ſe trouvoit de faire des reproches à » un Prince pour qui il avoit une gran- » de conſidération. Il déduiſit enſuite » fort au long tous les ſujets de plainte » que le Peuple Romain formoit con- » tre lui, & les différentes atteintes » que Perſée avoit données aux Trai- » tés. Il inſiſta beaucoup ſur l'attentat

Av. R. 581. Av. J.C. 171 » commis contre Euméne, & finit en » témoignant qu'il deſiroit que le Roi » pût lui fournir de bonnes raiſons, & » le mettre en état de plaider ſa cauſe » & de le juſtifier pleinement devant le » Sénat ».

Perſée, après avoir coulé légérement ſur le fait d'Euméne, qu'il paroiſſoit étonné qu'on oſât lui imputer ſans aucunes preuves plutôt qu'à tant d'autres ennnemis qu'avoit ce Prince, deſcendit ſur le reſte dans un grand détail, & répondit le mieux qu'il lui fut poſſible à tous les chefs d'accuſation formés contre lui. *Ce que je puis aſſurer*, dit-il en finiſſant, *c'eſt que je n'ai point à me reprocher d'avoir fait ſciemment & de propos délibéré aucune faute contre les Romains ; & ſi j'en ai commis quelqu'une par inattention, averti comme je viens de l'être, je puis m'en corriger. Je n'ai rien fait certainement qui mérite qu'on me pourſuive avec une haine opiniâtre comme vous faites, en me ſuppoſant, ce ſemble, coupable de crimes énormes & atroces, qui ne peuvent s'expier ni ſe pardonner. C'eſt bien ſans fondement qu'on vante par-tout la clémence & la bonté du Peuple Romain, ſi pour de ſi légers ſujets, qui à peine méritent*

une explication, vous prenez les armes & portez la guerre contre des Rois qui ſont vos Alliés.

An. R. 581. Av. J.C. 171.

Le réſultat de la Conférence fut que Perſée enverroit de nouveaux Ambaſſadeurs à Rome, afin de tenter toutes les voies poſſibles pour n'en point venir à une rupture & à une guerre ouverte. C'étoit un piége que l'Ambaſſadeur tendoit au Roi pour gagner du tems. Il feignit d'abord de trouver de grandes difficultés à la tréve que demandoit Perſée pour envoier à Rome ſes Ambaſſadeurs, & il ne parut enfin s'y rendre que par conſidération pour le Roi. Il la deſiroit néanmoins, & l'intérêt des Romains l'exigeoit. Ils n'avoient encore ni troupes ni Général en état d'agir; au lieu que du côté de Perſée, tout étoit prêt, & que s'il n'eût point été aveuglé par une vaine eſpérance de paix, il auroit dû ſaiſir ce moment qui lui étoit ſi favorable, & ſi contraire aux ennemis, & ſe mettre d'abord en campagne.

Tréve accordée à Perſée pour envoier à Rome de nouveaux Ambaſſadeurs.

Après cette entrevûe, les Ambaſſadeurs Romains s'avancérent vers la Béotie, où il y avoit eu de grands mouvemens, les uns s'y déclarant pour Perſée, les autres pour les Romains :

Mouvemens en Béotie. Elle ſe déclare preſque entiére pour les Romains. *Liv.* XLII. 43. 44.

Av. R. 581. Av. J. C. 171. mais enfin ce dernier parti l'emporta. Les Thébains, & à leur exemple preſque tous les autres peuples de la Béotie, firent alliance avec le Peuple Romain, chacun par leurs Députés particuliers, (car les Romains le vouloient ainſi,) & non par le conſentement du corps entier de la Nation ſelon l'ancien uſage. C'eſt ainſi que les Béotiens, pour avoir pris témérairement le parti de Perſée, après avoir formé pendant lontems une République, qui, en différentes occaſions, s'étoit heureuſement délivrée des plus grands périls, virent leur Etat, pour ainſi dire, mis en piéces, & gouverné par autant de Conſeils qu'il y avoit de villes dans la Béotie. Car elles demeurérent toutes dans la ſuite indépendantes les unes des autres, & ne formérent plus, comme auparavant, une ſeule Ligue. Et ce fut un effet de la politique Romaine, qui les diviſa pour les affoiblir, ſachant qu'il étoit bien plus aiſé par-là de les gagner & de les aſſervir, que ſi elles fuſſent demeurées toujours unies toutes enſemble.

Polyb. Legat. 63.

Secours que fournit la Ligue Achéenne.

De la Béotie les Députés paſſérent dans le Péloponnéſe. L'aſſemblée de la Ligue Achéenne fut convoquée à

Argos. Ils demandérent mille hommes seulement pour les mettre en garnison dans Chalcis, jusqu'à ce que l'armée Romaine passât dans la Gréce, & ces mille hommes y furent envoiés sur le champ. Marcius & Atilius aiant terminé les affaires de la Gréce, retournérent à Rome au commencement de l'hiver. AN. R. 581. AV. J.C. 171. *Liv. Ibid.*

Les Rhodiens équipent une flote considérable pour les Romains.

Vers le même tems, Rome envoia encore de nouveaux Députés dans les Iles de l'Asie les plus considérables, pour les exhorter à lui donner un puissant secours dans la guerre contre Persée. Les Rhodiens se signalérent dans cette occasion. Hégésiloque, qui pour lors étoit Prytane, (on appelloit ainsi le premier Magistrat) avoit préparé les esprits, & avoit représenté qu'il faloit effacer par des actions, & non simplement par des paroles, toutes les mauvaises impressions qu'Euméne avoit tâché d'inspirer aux Romains sur leur fidélité. Ainsi, à l'arrivée des Ambassadeurs, ils leur montrérent une flote de quarante galéres toute équipée, & prête à se mettre en mer au premier ordre. Une surprise si agréable fit un grand plaisir aux Romains, & ils s'en retournérent extrêmement *Liv.* XLII. 45. *Polyb. Legat.* 64.

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

contens d'un zéle ſi marqué, qui avoit même prévenu leurs demandes.

Perſée, en conſéquence de ſon entrevûe avec Marcius, envoia des Ambaſſadeurs à Rome pour y négocier le Traité de paix qu'il ſuppoſoit avoir ébauché dans cette Conférence. En même tems il écrivit à différens peuples, leur faiſant le récit de ce qui s'étoit paſſé dans l'entrevûe, & tournant les choſes de maniére que l'avantage paroiſſoit lui être reſté. Il fit plus pour les Rhodiens. Il leur dépêcha une Ambaſſade pour les exhorter à demeurer en repos, & à attendre en ſimples ſpectateurs quel tour les affaires prendroient. *Si malgré les Traités les Romains m'attaquent, vous ſerez*, leur dit-il, *médiateurs entre eux & moi. Ce perſonnage ne convient à aucun peuple mieux qu'aux Rhodiens. Défenſeurs non-ſeulement de votre liberté, mais de celle de toute la Gréce, plus vous l'emportez en gloire & en puiſſance ſur tous les autres, plus vous avez d'intérêt à maintenir la balance. Vous* [a] *ſentez aſſez que c'eſt réduire les Grecs dans une véritable ſervitude, que de les faire dé-*

Ambaſſade de Perſée à Rhodes.

Liv. XLII. 46.

Polyb. Legat. 65.

a Cùm ceterorum id intereſſe, tum præcipuè Rhodiorum, quo plus inter alias civitates dignitate

pendre d'un ſeul peuple, ſans leur laiſſer d'autre ſecours. On reçut poliment les Ambaſſadeurs : mais la réponſe fut, » qu'en cas de guerre, ce qu'on ſouhaitoit qui n'arrivât pas, on prioit » le Roi de ne point compter ſur les » Rhodiens, & de ne leur rien demander qui fût contraire à l'amitié » qu'ils avoient vouée aux Romains ». Les mêmes Ambaſſadeurs paſſérent en Béotie, où ils n'eurent pas beaucoup plus de contentement, ſi ce n'eſt de la part de quelques petites villes, qui ſe ſéparérent des Thébains pour embraſſer le parti du Roi. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Coronée & Haliarte.

Marcius & Atilius étant de retour à Rome, rendirent compte au Sénat de leur commiſſion. Ce qu'ils firent valoir ſur-tout, fut la ruſe & l'adreſſe avec leſquelles ils avoient trompé Perſée, en concluant avec lui une tréve qui le mettoit hors d'état de commencer dès lors la guerre à ſon avantage comme il le pouvoit, & qui donnoit aux Romains le tems d'achever entiérement leurs préparatifs, & de ſe mettre en campagne. Ils n'oubliérent pas de ſe

Ruſe des Députés condamnées par les anciens Sénateurs.. *Liv.* XLII. 47.

atque opibus excellant : quæ ſerva atque obnoxia fore, ſi nullus aliò ſit quàm ad Romanos reſpectus. *Liv.*

AN. R. 581. AV. J.C. 171. vanter auſſi d'avoir diſſipé habilement le corps de République que formoient les Béotiens, & mis ces peuples dans l'impoſſibilité de ſe réunir pour faire alliance avec les Macédoniens.

La plus grande partie du Sénat leur ſut bon gré d'une conduite ſi prudente, qui marquoit une profonde politique & une dextérité non commune à manier les affaires. Mais les anciens, imbus d'autres principes, & qui s'en tenoient aux maximes des vieux tems, dirent » qu'ils ne reconnoiſſoient point » ici le caractére Romain. Que leurs » ancêtres, comptant plus ſur le vrai » courage que ſur la ruſe, avoient cou- » tume de faire la guerre ouvertement, » & non par des ſouterrains. Qu'il fa- » loit laiſſer ces lâches & indignes arti- » fices aux Carthaginois & aux Grecs, » chez qui il étoit plus glorieux de trom- » per l'ennemi, que de le vaincre les » armes à la main. Qu'à la vérité quel- » quefois la ruſe, dans le moment mê- » me, paroiſſoit mieux réuſſir que le » courage : mais qu'une victoire rem- » portée hautement dans un combat où » l'on meſuroit de près ſes forces, & » que l'ennemi ne pouvoit attribuer ni » au haſard ni à la tromperie, étoit

» d'une durée beaucoup plus ſtable, AN. R. 581. AV. J.C. 171.
» parce qu'elle laiſſoit dans les eſprits
» une conviction intime de ſupériorité
» de force & de courage de la part du
» Vainqueur.

Malgré les remontrances des Anciens qui ne pouvoient goûter ces nouvelles maximes de politique, la partie du Sénat qui préféroit l'utile à l'honnête, eut aſſez de crédit pour faire paſſer à la pluralité des voix que l'Ambaſſade de Marcius ſeroit approuvée, & qu'il ſeroit renvoié dans la Gréce avec pouvoir d'achever tout ce qu'il jugeroit convenable au bien de la République.

Aulus Atilius fut auſſi envoié dans la Theſſalie, pour s'aſſurer de Lariſſe, dans la crainte qu'à l'échéance de la tréve Perſée ne ſe rendît maître de cette importante place, qui étoit la capitale du pays. On envoia en même tems Lentulus à Thébes, pour veiller ſur la Béotie.

Quoiqu'à Rome on fût déterminé à faire la guerre contre Perſée, le Sénat donna audience à ſes Ambaſſadeurs. Ils répétérent à peu près les mêmes raiſons que ce Prince avoit emploiées dans la conférence avec Marcius, & tâ-

Les Ambaſſadeurs de Perſée reçoivent ordre de ſortir de Rome & de l'Italie. *Liv.* XLII. 48.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. chérent de juſtifier leur Maître, principalement par raport à l'attentat qu'on l'accuſoit d'avoir commis ſur la perſonne d'Euméne, mais ſans pouvoir convaincre les Sénateurs de ſon innocence, le fait étant trop notoire pour être pallié. Le reſte de leur diſcours ſe réduiſoit à des priéres fort humbles: mais les eſprits étoient tellement indiſpoſés à leur égard, que bien loin de ſe laiſſer fléchir à leurs ſupplications, à peine pouvoit-on les écouter. On leur ordonna de ſortir de la ville ſur le champ, & de toute l'Italie dans l'eſpace de trente jours.

Le Conſul Licinius, qui devoit commander en Macédoine, eut ordre de ſe préparer à partir au plutôt avec ſon armée. Le Préteur C. Lucrétius, qui avoit le commandement de la flote, partit avec quarante-cinq galéres, & en cinq jours paſſa de Naples dans la Céphallénie, où il attendit que les troupes de terre fuſſent arrivées en Gréce, & commençaſſent à ſe mettre en action.

§. II.

Départ du Conſul Licinius. Perſée tient un Conſeil où la guerre eſt réſolue. Il aſſemble ſes troupes, & les harangue. Il ſe met en campagne, & s'arréte en Theſſalie. Le Conſul s'y rend auſſi. Euméne ſe joint au Conſul. Légére eſcarmouche. Action de Cavalerie, où Perſée remporte l'avantage. Le Conſul fait paſſer de nuit le fleuve Pénée à ſes troupes, pour les mettre en ſûreté. Perſée reconnoit les fautes qu'il a commiſes. Douleur & honte des Romains. Joie & triomphe de Perſée & de ſon armée. Il envoie demander la paix au Conſul. Sur ſa réponſe, il ſe prépare de nouveau à la guerre. Défaut de prudence dans Perſée. Les Grecs applaudiſſent à la victoire de ce Prince. Priſe d'Haliarte. Les deux armées, après quelques légéres expéditions, ſe retirent en quartiers d'hiver. L'Epire ſe déclare contre les Romains. Sentiment de Tite-Live ſur les prodiges. Expédition de Perſée contre l'Illyrie. Baſſe avarice de ce Prince. Les Romains ſont reçus dans Stratus au lieu de Perſée. Le Conſul Marcius s'avance vers la

Macédoine. Secours préparé par les Achéens pour le Conſul. Perſée place des corps de troupes dans les paſſages des montagnes. Marcius paſſe par des chemins d'une difficulté incroiable. Maniére dont on fit deſcendre les éléphans ſur la pente eſcarpée de la montagne. Polybe expoſe au Conſul les offres des Achéens. Il part pour retourner en Achaïe. Extrême fraieur du Roi à l'approche des ennemis. Le Conſul entre en Macédoine. Diverſes expéditions. Retour de Polybe dans l'Achaïe. Pruſias & les Rhodiens envoient des Ambaſſadeurs à Rome en faveur de Perſée. Réponſe du Sénatau diſcours inſolent des Rhodiens. Lettres du Conſul Marcius au Sénat. Onéſime Macédonien paſſe dans le parti des Romains.

Départ du Conſul Licinius. *Liv.* XLII. 49.

LE CONSUL LICINIUS, après avoir offert ſes vœux aux dieux dans le Capitole, partit de la ville revêtu d'une cotte-d'armes ſelon la coutume. Cette cérémonie du départ des Conſuls, dit Tite-Live, ſe fait toujours avec beaucoup de ſolennité, & un concours très-grand, ſur-tout quand il s'agit d'une guerre importante &

contre un puiſſant ennemi. Outre l'in- AN. R. 581. AV. J.C. 171.
térêt que pluſieurs particuliers peuvent prendre à la gloire du Conſul qui part, les citoiens ſont attirés à ce ſpectacle par la curioſité de voir le Général à la prudence & au courage duquel ils confient le ſort de la République. Mille penſées inquiettes s'offrent alors à l'eſprit ſur le ſuccès de la guerre, qui eſt toujours douteux & incertain. On ſe repréſente les défaites arrivées par l'ignorance & la témérité des Généraux, & au contraire les victoires que l'on a dûes à leur prudence & à leur courage. *Qui des mortels*, dit-on, *peut ſavoir quel ſera le ſort du Conſul qui eſt près de ſon départ, & ſi on le verra de retour avec ſon armée victorieuſe monter en triomphe à ce même Capitole d'où il eſt parti après y avoir offert ſes priéres aux dieux; ou ſi peutêtre cette joie ne ſera point pour les ennemis?* La gloire ancienne des Macédoniens, celle de Philippe qui s'étoit rendu célébre par la guerre ſurtout qu'il avoit faite contre les Romains, augmentoient beaucoup la réputation de Perſée; & l'on ſe rappelloit que, depuis qu'il étoit monté ſur le trône, ſon nom n'avoit point ceſſé

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

d'occuper les eſprits par l'attente d'une guerre prochaine. Pleins de ces penſées, les citoiens conduiſirent en foule le Conſul hors de la ville. C. Claudius & Q. Mucius, qui tous deux avoient été Conſuls, & par conſéquent avoient commandé des armées, ne crurent pas ſe dégrader en ſervant ſous lui en qualité de Tribuns des ſoldats, (comme qui diroit en qualité de Colonels ou de Brigadiers) & partirent avec le Conſul. On remarquoit encore parmi les Tribuns militaires trois jeunes Romains illuſtres, P. Lentulus & deux Manlius Acidinus. Licinius ſe rendit avec eux à Bronduſe, où étoit le rendez-vous de l'armée; & aiant paſſé la mer avec toutes ſes troupes, il arriva à Nymphée ſur les terres des Apolloniates.

Perſée tient un conſeil où la guerre eſt réſolue.

Liv. XLII. 50.

Peu de jours auparavant Perſée, ſur le raport des Ambaſſadeurs revenus de Rome qui aſſuroient qu'il ne reſtoit plus aucune eſpérance de paix, tint un grand Conſeil. Les avis y furent partagés. Quelques-uns croioient qu'il faloit, ou paier un tribut ſi on l'exigeoit, ou céder quelque portion de ſon domaine ſi on l'y condannoit, en un mot ſouffrir pour obtenir la paix tout

tout ce qui ſeroit inſupportable, plutôt que d'expoſer ſa perſonne & ſon Roiaume au danger de périr abſolument. Que pourvû qu'il reſtât en poſſeſſion de ſon Roiaume, le tems & l'occaſion pourroient lui faire naître des conjonctures favorables, qui le mettroient en état, non-ſeulement de recouvrer tout ce qu'il auroit perdu, mais de ſe rendre formidable à ceux qui maintenant faiſoient trembler la Macédoine. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Le plus grand nombre étoit d'un ſentiment bien différent. Ils ſoutenoient » que pour peu qu'il cédât, il faloit » ſe réſoudre à perdre tout ſon Roiaume. Que ce n'étoit pas l'argent ni » les terres qui piquoient l'ambition » des Romains : qu'ils aſpiroient à la » ſouveraineté & à la domination univerſelle. Qu'ils ſavoient que les plus » grands Roiaumes & les plus puiſſans » Etats étoient ſujets à bien des révolutions. Qu'ils avoient abbattu l'Empire des Carthaginois, & élevé ſur » leurs têtes & dans leur voiſinage un » Roi puiſſant & belliqueux. Qu'ils » avoient relégué Antiochus & ſa poſtérité au-delà du mont Taurus. » Qu'il n'y avoit plus que le Roiaume » de Macédoine capable de faire om-

AN. R. 581. AV. J.C. 171. » brage aux Romains, parce qu'étant
» placé dans leur voiſinage, il pou-
» voit, au premier échec qu'ils rece-
» vroient, reprendre ſa premiére vi-
» gueur, & rendre à ſes Rois la fierté
» & l'ambition de leurs prédéceſſeurs.
» Que c'étoit à lui de voir, pendant
» qu'il en étoit encore tems, s'il vou-
» loit, en cédant diverſes parties de
» ſes Etats l'une après l'autre, ſe voir
» à la fin dépouillé de toute ſa puiſ-
» ſance, chaſſé du Roiaume de ſes
» péres, & obligé de demander com-
» me par grace aux Romains la per-
» miſſion d'aller ſe confiner dans la
» Samothrace ou dans quelque autre
» Ile, pour y paſſer le reſte de ſes
» jours dans le mépris & la miſére,
» avec la douleur de ſurvivre à ſa
» gloire & à ſon Empire : ou s'il n'ai-
» moit pas mieux, en prenant les ar-
» mes pour défendre ſa fortune & ſon
» honneur, s'expoſer courageuſement
» à tout ce qu'il plairoit aux dieux
» d'ordonner de ſon ſort ; &, en cas
» qu'il fût vainqueur, avoir la gloire
» de délivrer l'Univers du joug des
» Romains. Qu'il pouvoit les chaſſer
» de la Gréce, comme eux-mêmes
» ayoient chaſſé Annibal de l'Italie.

» Que ce ſeroit la plus grande des indi- AN. R. 581.
» gnités à Perſée, après avoir défendu AV. J.C. 171.
» avec courage ſon Roiaume contre
» un frére qui le lui diſputoit injuſte-
» ment, de le céder lâchement à des
» étrangers qui vouloient l'en dépouil-
» ler. Qu'enfin, quoique la paix fût
» préférable à la guerre, tout le mon-
» de convenoit qu'il n'y avoit rien de
» plus honteux que de céder l'Empire
» ſans réſiſtance, & rien de plus glo-
» rieux que d'avoir mis tout en œuvre
» pour s'y maintenir ».

Ce Conſeil ſe tenoit à Pella, dans l'ancien palais des Rois de Macédoine. Perſée ſe déclarant ſans héſiter pour le dernier avis, *Puiſque vous en jugez ainſi*, dit-il, *faiſons donc la guerre, & prions les Dieux de nous être favorables.* Il donna ordre en même tems à tous ſes Généraux d'aſſembler leurs troupes à Citium ville de Macédoine; & il s'y rendit bientôt après lui-même avec tous les Seigneurs de ſa Cour, & toute ſa Garde. Il y trouva l'armée déja aſſemblée. Elle montoit, en comptant les troupes étrangéres & celles du pays, à trente-neuf mille hommes de pié, dont à peu près la moitié

AN. R. 581. AV. J.C. 171. compoſoit la * Phalange, & à quatre mille chevaux. On ** convenoit, dit Tite-Live, que depuis l'armée qu'Alexandre le Grand avoit menée en Aſie, nul Roi de Macédoine n'en avoit eu une ſi nombreuſe.

Il y avoit vingt-ſix ans que Philippe avoit fait la paix avec les Romains; & comme pendant tout ce tems la Macédoine avoit été tranquille & ſans guerre conſidérable, elle ſe trouvoit une nombreuſe jeuneſſe en âge de porter les armes. Perſée l'avoit tenue en haleine par de légéres expéditions contre les Thraces du voiſinage, plus propres à l'exercer qu'à la fatiguer. D'ailleurs, Philippe en premier lieu, & après lui Perſée, avoient depuis lontems formé le deſſein de renouveller la guerre contre les Romains. Ainſi tout étoit prêt pour la commencer avantageuſement.

Il les harangue. *Liv.* XLII. 52.

Perſée, avant que de ſe mettre en campagne, crut devoir haranguer ſes troupes. Il monta donc ſur un tribunal, qui lui avoit été élevé au milieu

* *On peut voir une deſcription exacte de la Phalange dans l'Hiſtoire Ancienne.*

** *Selon tous les Auteurs, l'armée d'Alexandre n'étoit pas tout-à-fait ſi nombreuſe que celle de Perſée.*

du camp, & de-là, aiant ſes deux fils à ſes côtés, il parla d'une maniére tout-à-fait propre à animer ſes ſoldats. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

» Il commença par faire un long dé-
» nombrement de toutes les injuſtices
» que les Romains avoient commiſes
» à l'égard de ſon pére, leſquelles l'a-
» voient engagé à prendre le parti de
» leur faire la guerre, ſi la mort ne l'eût
» empéché de mettre ſon deſſein à exé-
» cution. Il ajouta, que lui-même il n'a-
» voit pas de moindres ſujets de plain-
» tes, & que les Romains l'avoient amu-
» ſé par des entrevûes trompeuſes &
» par une tréve ſimulée, ſous prétexte
» de travailler à une réconciliation. Il
» comparoit l'armée du Conſul qui
» étoit actuellement en marche avec
» celle des Macédoniens, & il donnoit
» à celle-ci une grande ſupériorité &
» pour le nombre & pour la valeur ».
Il ne vous reſte donc, Macédoniens, leur dit-il en finiſſant, *que de montrer maintenant le même courage que firent paroître vos ancêtres, lorſqu'aiant domté toute l'Eurcpe, ils paſſérent en Aſie, ne mettant d'autres bornes à leurs conquêtes que celles de l'Univers. Aujourd'hui il ne s'agit pas de porter les armes juſqu'au fond des Indes, mais de vous conſerver vous-*

AN. R. 581. AV. J.C. 171. *mêmes dans la poſſeſſion de la Macédoine contre les Romains. Ce peuple ambitieux ne peut ſouffrir d'avoir pour voiſin aucun Roi, ni laiſſer des armes entre les mains d'aucune nation belliqueuſe. Car, n'en doutez point, ſi vous ne ſoutenez la guerre avec vigueur, ſi vous étiez capables de vouloir vous ſoumettre aux ordres de ces maîtres orgueilleux, il faudroit vous réſoudre à leur livrer vos armes avec votre Roi & ſon Roiaume.*

A ces mots, toute l'armée, qui l'avoit déja interrompu plus d'une fois par des applaudiſſemens, ſe livra plus vivement encore aux différens mouvemens qui la tranſportoient, & jetta des cris de colére & d'indignation, exhortant le Roi à concevoir d'heureuſes eſpérances, & demandant avec inſtance qu'on les menât contre les ennemis.

Perſée enſuite donna audience aux Ambaſſadeurs des villes de Macédoine, qui venoient lui offrir de l'argent & des vivres pour les beſoins de l'armée. Le Roi les remercia avec bonté, mais n'accepta point leurs offres, diſant que ſon armée étoit abondamment fournie de tout ce qui lui étoit néceſſaire. Il leur demanda ſeu-

lement des voitures, pour tranſporter les béliers, les catapultes, & les autres machines de guerre. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Il partit enſuite avec toutes ſes forces, & marchant vers l'Eordée, il arriva le lendemain dans l'Elimée ſur les bords du fleuve Haliacmon ; & aiant paſſé les monts Cambuniens, il s'empara du pays appellé Pélagonie ou Triopolis. Il aſſiégea enſuite Cyréties & Myle, qu'il prit de vive force. N'aiant pas oſé attaquer Gyrton qu'il trouva trop bien défendu, il ſe ſaiſit d'Elatie & de Gonne, villes ſituées à l'entrée du défilé qui conduit à Tempé, & enfin il s'arréta à Sycurie au pié du mont Oſſa, réſolu d'y attendre l'ennemi.

Perſée ſe met en campagne, & s'arrête en Theſſalie. *Liv.* XLII. 53. 54.

Pendant le même tems le Conſul Licinius ſortit des terres d'Apollonie, & pour conduire ſon armée dans la Theſſalie, traverſa l'Epire, où il trouva d'abord les chemins aſſez aiſés. Mais quand il fut paſſé dans l'Athamanie, le terrain raboteux & preſque impraticable, ne lui permit pas de faire de grandes journées, & ce ne fut qu'avec de grandes difficultés, & après bien du tems, qu'il arriva à Gomphes en Theſſalie. Et ſi Perſée eût pris ſon tems pour venir avec ſes troupes ran-

Le Conſul s'y rend auſſi. *Ibid.* 55.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. gées en bataille à la rencontre d'une armée nouvellement levée, & dont les hommes & les chevaux étoient épuisés de fatigues, les Romains eux-mêmes convenoient qu'ils n'auroient pu le combattre sans s'exposer à une défaite certaine. Quand Licinius vit qu'il avoit gagné Gomphes sans aucun obstacle de la part des Macédoniens, la joie de s'être tiré d'un passage si dangereux ne lui laissa que du mépris pour un ennemi, qui connoissoit si peu ou qui savoit si mal prendre ses avantages. Aiant appris que les Macédoniens couroient la Thessalie, & pilloient les terres des Alliés de la République, comme il voioit ses soldats suffisamment remis de leurs travaux, il les conduisit du côté de Larisse, & campa sur les rives du fleuve Pénée.

Euméne se joint au Consul.

Pour lors Euméne arriva à Chalcis avec ses fréres Attale & Athénée : le quatriéme, nommé Philétére, étoit resté à Pergame pour la défense du pays. Euméne & Attale se joignirent au Consul avec quatre mille hommes de pié, & mille chevaux. Ils avoient laissé à Chalcis deux mille hommes de pié sous la conduite d'Athénée, pour fortifier la garnison de cette impor-

tante place. Il vint auſſi de la part des autres Alliés quelques troupes, mais dont le nombre étoit peu conſidérable, & quelques galéres. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Perſée cependant envoia pluſieurs détachemens pour ravager le pays voiſin de Phéres, eſpérant que ſi le Conſul quittoit ſon camp pour venir au ſecours des Alliés de la République, il pourroit le ſurprendre & l'attaquer à ſon avantage. Mais ſon eſpérance fut vaine: il fit ſeulement quelque butin, particuliérement de beſtiaux de toute eſpéce, qu'il diſtribua à ſes ſoldats.

Légére eſcarmouche. *Liv.* XLII. 57.

Le Conſul & le Roi tinrent conſeil dans le même tems chacun de leur côté, pour décider par où ils devoient commencer la guerre. Le Roi, tout fier de ce qu'on lui avoit laiſſé ravager impunément les terres des Phéréens, étoit d'avis d'aller, ſans perdre de tems, attaquer les Romains dans leur camp. Les Romains ſentoient bien que leur lenteur & leurs retardemens les décrioient dans l'eſprit des Alliés, & ils ſe reprochoient à eux-mêmes de n'avoir point porté de ſecours à ceux de Phéres. Pendant que le Conſul avec les principaux Officiers, &

AN. R. 581. AV. J.C. 171. avec Euméne & Attale, tenoit conſeil ſur le parti qu'il convenoit de prendre, on vient tout-d'un-coup leur annoncer que Perſée approche avec toute ſon armée. Sur le champ on donne le ſignal pour faire prendre les armes aux ſoldats, & l'on détache pour aller à la découverte cent chevaux, & autant de fantaſſins gens de trait. Perſée, ſur les dix heures du matin, ne ſe trouvant éloigné du camp des Romains que d'une petite demi-lieue, fait faire alte à ſon Infanterie, & s'avance avec ſa Cavalerie & les ſoldats armés à la légére. A peine avoit-il fait un quart de lieue, qu'il aperçoit le détachement Romain. Il détacha de ſon côté un petit corps de Cavalerie, ſoutenu de quelque infanterie légére. Comme le nombre étoit à peu près égal, & que ni de part ni d'autre on n'envoia point de nouvelles troupes à leur ſecours, le combat finit ſans qu'on pût dire de quel côté étoit la victoire. Perſée retourna à ſon camp de Sycurie.

Action de Cavalerie, où Perſée remporte l'avantage.

Le lendemain à la même heure, il fait avancer de nouveau toutes ſes troupes vers le camp des Romains. Elles étoient ſuivies de chariots char-

gés de vaiſſeaux remplis d'eau : car pendant près de quatre lieues, le pays étoit aride, & le chemin plein de pouſſiére. Ainſi il auroit pu arriver que les troupes ſe fuſſent trouvées épuiſées par la ſoif, lorſqu'il auroit falu combattre, ce qui les auroit fort incommodées. Les Romains s'étant tenus en repos, & aiant même fait rentrer les corps de garde dans les retranchemens, les troupes du Roi s'en retournérent dans leur camp. Elles firent la même choſe pendant quelques jours, dans l'eſpérance que la Cavalerie Romaine ſe détacheroit pour venir attaquer leur arriére garde, & que pour lors, tournant tête tout-à-coup, ils l'engageroient au combat à une diſtance conſidérable de ſon camp. Et comme la Cavalerie du Roi l'emportoit de beaucoup ſur celle des Romains, auſſi bien que ſes troupes armées à la légére, ils comptoient qu'ils en viendroient aiſément à bout. AN. R. 581. AV. J.C. 171. *Liv.* XLII. 58. 59.

Ce premier deſſein ne réuſſiſſant pas, le Roi alla camper plus près de l'ennemi, n'en étant guére plus éloigné que d'une lieue & demie. Dès la pointe du jour, aiant rangé ſon Infanterie dans le même lieu où il avoit coutume

AN. R. 581. AV. J.C. 171. de le faire les jours précédens, c'eſt-à-dire à mille pas de l'ennemi, il méne toute ſa Cavalerie & ſes troupes armées à la légére vers le camp des Romains. La pouſſiére qui paroiſſoit & plus proche que de coutume, & excitée par un plus grand nombre de troupes, y jetta l'allarme; & à peine le premier qui en apporta la nouvelle put-il faire croire que l'ennemi fût ſi près, parce qu'auparavant pluſieurs jours de ſuite il n'avoit paru que ſur les dix heures, & que pour lors le ſoleil ne commençoit qu'à ſe lever. Mais les cris réitérés de pluſieurs qui annonçoient la même choſe, ne laiſſant plus lieu d'en douter, le trouble fut fort grand dans le camp. Les Officiers ſe rendent de toutes parts à la tente du Général, & les ſoldats courent s'armer précipitamment. La négligence du Conſul, ſi mal inſtruit des mouvemens d'un ennemi qui étoit tout près de lui, & qui devoit jour & nuit le tenir en haleine, ne donne pas grande idée de ſon mérite.

Perſée avoit rangé ſes troupes à moins de cinq cens pas des retranchemens du Conſul. Cotys Roi des Odryſes dans la Thrace commandoit la

gauche avec la Cavalerie de ſa nation : les armés à la légére étoient diſtribués d'eſpace en eſpace dans les premiers rangs. La Cavalerie Macédonienne, mélée de même de Crétois, formoit l'aile droite. A côté & en dedans des deux ailes étoient diſtribuées des troupes de Cavalerie que Tite-Live appelle *Roiales*, (parce qu'elles faiſoient peut-être partie de *la maiſon du Roi*,) & quelques auxiliaires de différentes nations. Le Roi occupa le centre avec le corps de Cavalerie qui accompagnoit toujours ſa perſonne ; & il plaça devant lui les Frondeurs & les gens de trait, qui pouvoient être au nombre de quatre cens. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Le Conſul aiant rangé en bataille ſon Infanterie dans le camp même, en fit ſortir la Cavalerie ſeule & les troupes armées à la légére, qu'il rangea devant les retranchemens. L'aile droite, compoſée de toute la Cavalerie d'Italie, étoit commandée par C. Licinius Craſſus frére du Conſul ; la gauche, compoſée de la Cavalerie des Grecs alliés, par M. Valérius Lévinus : l'une & l'autre étoient entre-mélées de leurs troupes armées

AN. R. 581. AV. J.C. 171. à la légére. Q. Mucius étoit placé au centre avec un corps choiſi de Cavalerie; & il avoit devant lui deux cens Cavaliers Gaulois, & trois cens tirés des troupes d'Euméne. Quatre cens Cavaliers de Theſſalie étoient placés un peu au-deſſus de l'aile gauche, comme un corps de réſerve. Le Roi Euméne & Attale ſon frére, avec leurs troupes, occupoient l'eſpace entre les retranchemens & les derniers rangs.

Ce ne fut ici qu'un combat de Cavalerie, laquelle de part & d'autre étoit à peu près égale pour le nombre, & pouvoit monter de chaque côté à quatre mille hommes, ſans compter les armés à la légére. L'action commença par les Frondeurs & les gens de trait, qui étoient placés à la tête. Mais après ce prélude les Thraces, comme des bêtes que l'on a tenu lontems enfermées, & qui n'en deviennent que plus féroces, ſe jettérent les premiers avec fureur contre la Cavalerie d'Italie qui formoit l'aile droite, & qui, malgré ſa bravoure & ſon intrépidité, ne put ſoutenir un choc ſi rude & ſi violent. Les armés à la légére que les Thraces avoient parmi eux, ab-

battoient avec leurs épées les lances des ennemis, & tantôt ils coupoient les jarrets de leurs chevaux, tantôt ils les perçoient dans le flanc. Perſée lui-même attaquant les Grecs avec vigueur, les mit en déſordre dès le premier choc, & les pourſuivit vivement. La Cavalerie Theſſalienne, laquelle, ſéparée de l'aile gauche par un médiocre intervalle, comme nous l'avons dit auparavant, formoit un corps de réſerve, & qui, dans le commencement de l'action, n'avoit été que ſpectatrice & témoin du combat, fut d'un grand ſecours à l'aile gauche quand elle eut commencé à plier. Car cette Cavalerie, ſe retirant devant le Roi à petit pas & en bon ordre, après qu'elle ſe fut jointe aux troupes auxiliaires d'Euméne, donna aux fuiards, auſſi bien que ce Prince, une retraite aſſurée dans ſes rangs; & voiant que l'ennemi ne les pourſuivoit plus ſi vivement, elle oſa même aller en avant, pour les ſoutenir & les raſſurer. Et les Macédoniens, qui eux-mêmes s'étoient débandés dans la pourſuite, n'oſérent pas tenter un nouveau combat avec des gens qui marchoient en bonne diſpoſition & de pié ferme.

AN. R. 581. AV. J.C. 171.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. Hippias & Léonat qui étoient reſtés derriére avec l'Infanterie de Perſée, aiant appris l'avantage que ſa Cavalerie avoit remporté, pour ne pas faire manquer au Roi une occaſion ſi favorable de mettre le comble à la gloire de cette journée en pouſſant vivement les ennemis, & allant les attaquer dans leurs retranchemens, lui amenérent de leur propre mouvement & ſans ordre la Phalange Macédonienne. Il paroiſſoit en effet que pour peu d'effort qu'eût fait le Roi, il pouvoit rendre ſa victoire complette; & que dans l'ardeur où étoient ſes troupes, & dans l'effroi qu'elles avoient jetté parmi les Romains, la pleine défaite de ceux-ci étoit aſſurée.

Pendant que ce Prince, partagé entre l'eſpérance & la crainte, héſitoit ſur le parti qu'il devoit prendre dans une conjoncture ſi délicate, Evandre de Créte, en qui il avoit beaucoup de confiance, aiant vû la Phalange en marche, accourut promtement vers Perſée, » & l'exhorta dans les termes » les plus forts à ne pas ſe livrer à la » joie aveugle d'un léger avantage, & » à ne pas engager témérairement une » nouvelle action, qui n'étoit point

» néceſſaire, & où il riſquoit tout. Il » lui repréſenta, que ce premier ſuc- » cès, s'il ſe tenoit en repos, le met- » troit en état, ou de conclure la paix » avec honneur, ou d'attirer dans ſes » intérêts un plus grand nombre d'Al- » liés, pour faire enſemble la guerre » aux Romains. » Le Roi panchoit déja par lui-même vers cet avis. C'eſt pourquoi, aiant loué les vûes & le zéle d'Evandre, il rappella la Cavalerie du combat, & donna ordre qu'on ramenât l'Infanterie dans le camp. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Il périt, ce jour-là, du côté des Romains, deux cens Cavaliers, & plus de deux mille hommes de pié; au lieu que Perſée ne perdit pas plus de vingt Cavaliers, & le double de Fantaſſins.

Les vainqueurs rentrérent dans leur camp pleins de joie, les Thraces ſur tout, qui portoient au haut de leurs piques, en chantant & comme en triomphe les têtes des ennemis qu'ils avoient tués. Les Romains, au contraire, plongés dans une profonde triſteſſe, gardoient un morne ſilence, & frapés de terreur s'attendoient à tout moment que l'ennemi alloit venir les attaquer dans leur camp. Euméne

Le Conſul fait paſſer de nuit le fleuve Pénée à ſes troupes pour les mettre en ſureté.

Liv. XLII. 60.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. étoit d'avis qu'on transportât le camp de l'autre côté du fleuve Pénée, afin que ce fleuve servît comme de rempart à leurs troupes, jusqu'à ce qu'elles fussent revenues de leur fraieur. Le Consul avoit quelque peine à prendre ce parti, qui par un aveu si public de crainte, étoit tout-à-fait deshonorant pour lui & pour son armée : mais cependant, vaincu par la raison, & cédant à la nécessité, il fit passer ses troupes sans bruit pendant la nuit, & alla camper sur l'autre rive du fleuve.

Persée reconnoit les fautes qu'il a commises.

Liv. XLII. 60.

Persée, le lendemain, s'avança pour attaquer les ennemis, & leur livrer combat : mais il n'en étoit plus tems, & il trouva leur camp abandonné. Quand il les vit retranchés de l'autre côté de la riviére, il reconnut l'énorme faute qu'il avoit commise la veille, de ne pas les poursuivre vivement aussitôt après leur défaite : mais il avoua que c'en étoit encore une plus grande d'être demeuré tranquille & sans action pendant la nuit. Car sans mettre le reste de l'armée en mouvement, s'il avoit seulement détaché ses troupes armées à la légére contre les ennemis pendant qu'ils passoient la riviére avec précipitation, il auroit pu sans peine

défaire une partie de l'armée. AN. R. 581. AV. J.C 171.

Cette double faute, & ſur-tout la derniére, a quelque choſe de ſi étrange, qu'il eſt difficile de n'y pas reconnoître un eſprit d'aveuglement envoié par l'ordre de Dieu même, qui avoit condanné Perſée & ſon Roiaume à périr. Ni le Roi, ni aucun de ſes Officiers ne penſent au moins à obſerver les démarches nocturnes de l'ennemi. Un tel engourdiſſement ne peut être comparé, ce ſemble, qu'à l'aſſoupiſſement des Officiers de Saül dont l'Ecriture parle en ces termes : *Il n'y en eut pas un ſeul qui vît rien, qui s'aperçût de rien, ou qui s'éveillât ; mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit aſſoupis d'un profond ſommeil.* I. *Reg.* XXVI. 12.

Douleur & honte des Romains.

Les Romains, à la vérité, aiant mis une riviére entr'eux & l'ennemi, ne ſe voioient plus dans le danger prochain d'être attaqués & mis en déroute : mais l'échec qu'ils venoient de recevoir, & l'atteinte qu'ils avoient donnée à la gloire du nom Romain, les pénétroit de la plus vive douleur. Tous, dans le Conſeil de guerre qu'avoit aſſemblé le Conſul, en rejettérent la faute ſur les Etoliens. On diſoit que c'étoit eux qui avoient pris l'allarme,

AN. R. 581. AV. J.C 171. que le reſte des Grecs avoit été entraîné par leur exemple, & qu'on avoit vû cinq des principaux de leur nation prendre les premiers la fuite. Les Theſſaliens au contraire furent loués pour leur courage, & leurs Chefs gratifiés de pluſieurs marques d'honneur.

Joie & triomphe de Perſée & de ſon armée.

Liv. XLII. 61.

Les dépouilles remportées ſur les Romains étoient conſidérables. On comptoit plus de quinze cens boucliers, plus de mille cuiraſſes, & un bien plus grand nombre de caſques, d'épées, & de traits de toute ſorte. Le Roi en fit des récompenſes d'honneur pour tous les Officiers qui s'étoient le plus diſtingués; & aiant aſſemblé l'armée, » il commença par » dire que ce qui venoit d'arriver étoit » à leur égard un préſage heureux & » un gage aſſuré de ce qu'ils devoient » eſpérer pour l'avenir. Il fit l'éloge des » troupes qui venoient de combattre, » rehauſſa en termes magnifiques la » victoire remportée ſur la Cavalerie » des Romains, qui faiſoit la princi- » pale force de leur armée, & qu'ils » avoient cru juſques-là invincible. Il » s'en promit une encore plus conſidé- » rable ſur leur Infanterie, qui n'avoit » échapé de leurs mains que par une

» fuite honteuſe pendant la nuit, mais AN. R. 581. AV. J.C 171.
» qu'il ſeroit aiſé de forcer dans les
» retranchemens où la crainte la tenoit
» renfermée.

Les ſoldats victorieux, qui portoient ſur leurs épaules les dépouilles des ennemis qu'ils avoient tués, écoutérent ce diſcours avec un ſenſible plaiſir, & ſe promettoient tout de leur courage, jugeant de l'avenir par le paſſé. L'Infanterie de ſon côté, ſurtout celle qui compoſoit la Phalange Macédonienne, piquée d'une louable jalouſie, prétendoit bien égaler à la premiére occaſion, & même paſſer la gloire de leurs compagnons. Tous, en un mot, demandoient avec une ardeur & un empreſſement incroiable qu'on les mît ſeulement aux mains avec les ennemis. Le Roi, après avoir renvoié l'aſſemblée, ſe mit en marche le lendemain, & vint camper auprès de Mopſie : c'étoit une hauteur ſituée entre Tempé & Lariſſe.

Les Romains, ſans s'éloigner des bords du Pénée, allérent s'établir un camp dans un poſte plus ſûr, où Miſagéne, fils de Maſiniſſa, vint joindre le Conſul avec mille chevaux, autant de gens de pié, & vingt-deux éléphans.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. La joie du ſuccès heureux d'une ſi importante bataille s'étoit fait ſentir d'abord à Perſée dans toute ſon étendue. Il ſe regardoit comme ſupérieur à un peuple, qui lui-même l'étoit à l'égard de tous les Princes & de toutes les autres nations. Ce n'étoit point une victoire ſurpriſe & comme dérobée par ruſe & par adreſſe, mais enlevée à force ouverte par la bravoure & le courage de ſes troupes, & cela ſous ſes yeux & par ſes ordres. Il avoit vû la fierté Romaine plier devant lui juſqu'à trois fois dans une journée : d'abord en ſe tenant renfermée par crainte dans ſon camp ; puis dès qu'elle avoit oſé en ſortir, en prenant honteuſement la fuite ; & enfin, en fuiant de nouveau pendant l'obſcurité de la nuit, & en ne trouvant de ſureté que dans l'enceinte de ſes retranchemens, aſyle ordinaire de la peur & de la lâcheté. Ces penſées étoient bien flateuſes, & capables de faire illuſion à un Prince déja trop rempli de ſon propre mérite.

Perſée envoie demander la paix au Conſul. Sur ſa réponſe il ſe prépare de

Mais quand ces premiers tranſports ſe furent un peu raſſis, & que cette vapeur enivrante d'une joie ſubite ſe fut diſſipée, & eut fait place à la

réflexion, Perſée alors rendu à lui-même, enviſageant de ſang froid toutes les ſuites de ſa victoire, commença à en être en quelque ſorte effraié. Ce qu'il y avoit de ſages Courtiſans auprès de lui, profitant de ces heureuſes diſpoſitions, haſardérent de lui donner un conſeil, dont elles le rendoient capable : c'étoit de ſe ſervir de l'avantage qu'il venoit de remporter, pour obtenir des Romains une paix honorable. Ils lui repréſentérent » que la marque d'un Prince prudent, » & heureux à juſte titre, étoit de ne » point compter ſur les faveurs pré» ſentes de la fortune, & de ne ſe point » livrer à l'éclat d'une proſpérité » éblouiſſante. Qu'ainſi il feroit bien » d'envoier au Conſul pour renouvel» ler avec lui le traité aux mêmes con» ditions que T. Quintius vainqueur » avoit impoſées à Philippe ſon pére. » Qu'il ne pouvoit pas finir la guerre » plus glorieuſement pour lui, qu'après » une bataille ſi mémorable; ni eſpé» rer jamais une occaſion plus favora» ble de conclure une paix ſtable & » aſſurée, que dans une conjoncture » où l'échec que venoient de recevoir » les Romains les rendoit plus traita-

AN. R. 581. AV. J.C. 171. nouveaau à la guerre. *Liv.* XLII. 62. *Polyb. Legat.* 69.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. » bles, & mieux disposés à lui accor-
» der de bonnes conditions. Que si,
» malgré cet échec, les Romains, par
» une fierté qui ne leur étoit que trop
» naturelle, rejettoient un accommo-
» dement juste & équitable, ils seroient
» visiblement en tort, & qu'autant
» qu'ils auroient à craindre la juste co-
» lére des Dieux ennemis de l'orgueil,
» autant la modération de Persée lui
» rendroit-elle & les Dieux & les
» hommes favorables. »

Le Roi se rendit à ces sages remontrances : & les conseils qui tendoient à la paix, le trouvoient toujours disposé à s'y préter. Le plus grand nombre aussi dans le Conseil y applaudit. On envoia donc des Ambassadeurs au Consul, qui assembla un Conseil nombreux pour leur donner audience. Ils dirent, » Qu'ils venoient
» demander la paix. Que Persée paie-
» roit aux Romains le même tribut
» que Philippe leur avoit paié, & qu'il
» abandonneroit les villes, les terres,
» & tous les postes que Philippe avoit
» abandonnés. »

Quand ils furent sortis, le Conseil délibéra sur la réponse qu'il convenoit de leur faire. La fermeté Romaine parut

fut ici avec éclat. C'étoit [a] alors la coutume de montrer dans l'adverſité toute l'aſſurance & la fierté de la bonne fortune, & de faire paroitre de la modération dans la proſpérité. La réponſe fut : » Qu'il n'y avoit point d'eſ-» pérance de paix pour Perſée, s'il ne » laiſſoit au pouvoir du Sénat de diſ-» poſer de ſa perſonne & de ſon Roiau-» me comme il lui plairoit. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

Cette réponſe aiant été raportée au Roi, ceux qui compoſoient ſon Conſeil furent étrangement frapés d'un orgueil ſi extraordinaire, &, ſelon eux, ſi mal placé; & la plupart crurent qu'il ne faloit plus parler de paix, & que bientôt les Romains ſeroient obligés de venir demander eux-mêmes ce qu'ils refuſoient maintenant. Perſée ne penſa pas de même. Il vit bien que Rome n'étoit ſi fiére, que parce qu'elle ſentoit ſa ſupériorité; & c'eſt ce qui lui inſpira une extrême crainte. Il envoia de nouveau au Conſul, & offrit un tribut plus conſidérable que celui dont Philippe avoit été chargé. Quand il vit que le Conſul ne rabattoit rien de la hauteur de ſes demandes, n'aiant plus de paix à atten-

a Ita tum mos erat, in adverſis vultum ſecundæ fortunæ gerere, moderari animos in ſecundis. *Liv.*

AN. R. 581. AV. J.C. 171. dre, il retourna à ſon camp de Sycurie d'où il étoit parti, déterminé à tenter de nouveau les hazards de la guerre.

Défaut de prudence dans Perſée.

Toute cette conduite de Perſée donne lieu de penſer qu'il faloit qu'il eût entrepris cette guerre bien imprudemment, & ſans avoir comparé ſes forces & ſes reſſources avec celles des Romains; puiſqu'il ſe croioit heureux, après une victoire ſignalée, de pouvoir demander la paix, & de ſe ſoumettre aux conditions ſi onéreuſes auxquelles ſon pére Philippe ne s'étoit ſoumis qu'après une ſanglante défaite. Il paroit clair qu'il n'avoit guére bien pris ſes meſures, ni bien concerté les moiens de réuſſir, lorſqu'on le voit après une premiére action, dont tout l'avantage eſt pour lui, commencer par ſentir toute ſa foibleſſe & ſon infériorité, & pancher en quelque ſorte vers le déſeſpoir. Pourquoi donc rompre le premier la paix? Pourquoi ſe rendre l'aggreſſeur ſans néceſſité? Pourquoi ſe preſſer ſi fort, pour s'arréter au premier pas? Pourquoi attendre à connoitre ſa foibleſſe, juſqu'à ce que ſa propre victoire l'en eût inſtruit? Ce ne ſont pas là les marques d'un Prince ſage & aviſé.

La nouvelle du combat de Cavalerie s'étant répandue dans la Gréce, fit connoitre ce qu'on y penſoit, & découvrit à nud la diſpoſition des eſprits. Car non ſeulement les partiſans des Macédoniens, mais un grand nombre de ceux qui avoient reçu des Romains les bienfaits les plus conſidérables, ceux-mêmes qui avoient éprouvé la violence & l'orgueil des Rois de Macédoine, firent éclater leur joie à cette nouvelle; la plupart n'en aiant point d'autre raiſon qu'un caprice bizarre, mais aſſez commun, qui, dans les ſpectacles mêmes, dit Tite-Live, où des combattans s'exercent pour le plaiſir de la multitude, fait qu'on ſe déclare volontiers pour le plus foible contre le plus fort.

AN. R. 581. AV. J. C. 171.

Les Grecs applaudiſſent à la victoire de Perſée.

Liv. XLII. 63.

Le Préteur Lucrétius aſſiégeoit dans ce même tems Haliarte en Béotie. Après une longue & vigoureuſe réſiſtance, cette ville fut priſe enfin d'aſſaut, livrée au pillage, puis ruinée de fond en comble.

Priſe d'Haliarte. *Ibid.*

Perſée cependant, qui n'étoit pas loin du camp des Romains, les incommodoit fort, harcelant leurs troupes, & tombant ſur leurs fourageurs pour peu qu'ils s'écartaſſent. Il prit

Les deux armées, après quelques légéres expéditions, ſe retirent en quartiers d'hiver.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. *Liv.* XLII. 64-67.

un jour juſqu'à mille chariots, remplis la plupart de blé que les Romains venoient de moiſſonner, & fit ſix cens priſonniers. Il alla enſuite attaquer un petit corps de troupes qui étoit dans le voiſinage, dont il eſpéroit ſe rendre maître ſans peine : mais il y trouva plus de réſiſtance qu'il n'avoit cru : & le Conſul étant ſurvenu avec toute ſon armée, Perſée ſe retira non ſans quelque perte. Aiant laiſſé une forte garniſon à Gonne, il remena ſes troupes en Macédoine. Le Conſul, après avoir ſoumis la Perrhébie, retourna à Lariſſe. De là, il renvoia tous les Alliés excepté les Achéens, répandit ſes troupes dans la Theſſalie où il les laiſſa en quartiers d'hiver, & paſſa dans la Béotie à la priére des Thébains que ceux de Coronée inquiétoient.

Perſée de ſon côté ne demeuroit pas oiſif : il remporta quelques avantages, ſoit ſur la flote Romaine auprès d'Oreum ville d'Eubée, ſoit en Thrace contre les ennemis de Cotys ſon allié.

L'Epire ſe déclare contre les Romains.

Dans le même tems la nation des Epirotes paſſa dans ſon parti, déterminée par l'autorité ſur tout de Céphale,

l'un des principaux de l'Epire ; qui fut néanmoins plutôt forcé par la néceſſité à ſe jetter entre les bras de Perſée, qu'il ne s'y porta d'inclination. Car ce Céphale étoit un homme ſage & judicieux, & ſa façon de penſer avoit été celle des plus honnêtes gens de la Gréce. Il avoit ſouhaité que la rupture n'éclatât point entre les Romains & Perſée, ſentant bien que la Gréce ſeroit la proie du vainqueur. Depuis que, contre ſes vœux, la guerre avoit été déclarée, il avoit réſolu d'agir en bon & fidéle allié des Romains, & de faire pour eux tout ce qui étoit dû, mais ſans baſſeſſe, & ſans courir au devant de la ſervitude.

AN. R. 581. AV. J.C. 171. *Polyb. & Diod. apud Valeſ.*

Il ne lui fut pas poſſible de ſuivre un plan ſi bien concerté. Il y avoit alors en Epire un certain Charopus, petit-fils d'un autre Charopus, qui avoit autrefois rendu un ſervice ſignalé aux Romains, en fourniſſant au Conſul Quintius le moien de forcer le défilé où Philippe s'étoit retranché ſur les bords du fleuve Aous. Le jeune Charopus fut envoié à Rome par ſon aieul, pour apprendre la langue & les lettres Romaines. De retour en Epire, fier de l'amitié d'un grand nom-

AN. R. 581. AV. J.C. 171. bre de Romains, & d'ailleurs étant d'un caractére brouillon & malfaiſant, il attaquoit & harceloit ſans ceſſe les chefs de la nation, ſoit par des déclamations & des invectives en public, ſoit par des délations ſecrettes, dans leſquelles mélant un peu de vrai à beaucoup de faux, il donnoit un mauvais tour à toutes leurs actions, & travailloit non ſans ſuccès à les rendre ſuſpects & odieux aux Romains. Céphale & ceux qui penſoient comme lui mépriſoient d'abord ce jeune factieux, comptant ſur la netteté de leur conduite, & ſe rendant ce témoignage, que s'ils avoient eu autrefois des liaiſons avec la maiſon Roiale de Macédoine, ç'avoit été ſans préjudice de l'amitié des Romains, à qui ils avoient gardé une fidélité inviolable. Mais lorſqu'ils virent que les Romains prétoient l'oreille aux diſcours de Charopus, frapés ſur tout de l'exemple de quelques Etoliens des plus illuſtres, qui ſur des accuſations vagues avoient été tranſportés à Rome, ils crurent devoir prévenir une pareille diſgrace : & ne trouvant point d'autre reſſource que l'amitié de Perſée, ils furent contraints d'y avoir recours, & de faire entrer leur nation dans ſon alliance.

Nous verrons dans la ſuite quel malheur attira ſur l'Epire cette fatale démarche, dont la cauſe ne doit être imputée qu'aux calomnies de Charopus : & c'eſt ainſi qu'un miſérable délateur peut cauſer la ruine de toute une nation. AN. R. 581. AV. J.C. 171.

A. HOSTILIUS MANCINUS. AN. R. 582.
A. ATILIUS SERRANUS. AV. J.C. 170.

Le Conſul Hoſtilius, à qui la Macédoine étoit échue par le ſort pour département, ſe hâtant d'aller joindre ſon armée dans la Theſſalie, paſſa par l'Epire. Il ne ſavoit pas le changement qui y étoit arrivé, parce qu'elle ne s'étoit pas encore déclarée ouvertement contre les Romains. Peu s'en falut qu'il n'y fût ſurpris & arrêté par une trahiſon concertée avec le Roi de Macédoine. Etant paſſé en Theſſalie, Perſée le vainquit dans un combat, & l'obligea de prendre la fuite. Sa conduite ne fut pas plus ſage ni plus heureuſe pendant tout le reſte de la campagne.

Q. MARCIUS PHILIPPUS II. AN. R. 583.
CN. SERVILIUS CÆPIO. AV. J.C. 169.

Le ſoin de la guerre de Macédoi-

AN. R. 583. AV. J.C. 169. ne occupoit fort les Romains. Le Conſul Q. Marcius en fut chargé.

Sentiment de Tite-Live ſur les prodiges. Tite-Live, avant que de raporter, ſelon ſa coutume, les prodiges, fait une réflexion, qui nous fait connoitre en lui une façon de penſer religieuſe en même tems & ſenſée; exemte de ſuperſtition, mais ſans affectation d'eſprit fort. » Je ſai, dit-il, qu'aujour-» d'hui l'on n'annonce plus guére de » prodiges, & que les Hiſtoriens ne » daignent pas en parler dans leurs » Ecrits. Cette négligence eſt un effet » de la même irréligion qui porte » maintenant bien des gens à aſſurer » que les dieux ne ſe mêlent point de » ce qui ſe paſſe ici bas, & n'avertiſ-» ſent point les hommes de ce qui » doit leur arriver. Pour moi, en ra-» portant les actions des anciens, je » prens auſſi le goût antique: j'adopte » les ſentimens & les maximes de nos » péres: & je me ferois une eſpéce de » ſcrupule de juger indignes d'entrer » dans mes Annales des faits, aux-» quels ces perſonnages les plus ſages » de leur tems ont cru que la Répu-» blique & la Religion devoient faire » une attention ſi ſérieuſe.

Liv. XLIII. 13.

Expédition Perſée avoit cru devoir profiter du

tems de l'hiver pour faire une expédition contre l'Illyrie, qui étoit le seul endroit dont la Macédoine eût à craindre des irruptions pendant que le Roi seroit occupé contre les Romains. Cette entrepriſe lui réuſſit fort heureuſement, & preſque ſans aucune perte de ſa part. Il commença par le ſiége de la ville d'Uſcana, qui étoit tombée au pouvoir des Romains, & la prit après une aſſez longue réſiſtance. Il ſe rendit maître enſuite de toutes les places fortes du pays, dont la plupart avoient garniſon Romaine, & il fit un grand nombre de priſonniers.

AN. R. 583. AV. J.C. 169.

de Perſée contre l'Illyrie. *Liv.* XLIII. 18.

Il envoia dans le même tems des Ambaſſadeurs à Gentius un des Rois d'Illyrie, pour l'engager à faire alliance avec lui. Ces Ambaſſadeurs aiant franchi le ſommet du mont Scordus, traverſérent la partie de l'Illyrie dont les Macédoniens avoient fait exprès une horrible ſolitude en y ravageant toute la campagne, pour ôter aux Dardaniens les moiens de paſſer dans l'Illyrie ou dans la Macédoine; & enfin, après des peines infinies, ils arrivérent à Scorda. Le Roi Gentius étoit alors à Liſſe. Ce fut là qu'il leur donna audience, & les reçut d'une manié-

Baſſe avarice de ce Prince. *Liv.* XLIII. 19. 20. *Polyb. Legat.* 76. 77.

AN. R. 583. AV. J.C. 169. re fort obligeante. Après avoir entendu les propoſitions qu'ils lui firent de la part de leur maître, il leur répondit qu'il étoit fort diſpoſé par lui-même à faire alliance avec Perſée, mais que n'aiant ni préparatifs de guerre ni argent, il ne ſe trouvoit point en état de ſe déclarer contre les Romains. C'étoit s'expliquer aſſez clairement. Perſée, qui étoit avare, n'entendit point, ou plutôt fit ſemblant de ne point entendre ſa demande. Il lui envoia une ſeconde Ambaſſade, ſans parler d'argent, & il en reçut la même réponſe.

Polybe obſerve que cette crainte de faire de la dépenſe dans des conjonctures importantes & déciſives comme étoit celle dont il s'agit ici, crainte qui marque une ame baſſe & des ſentimens indignes d'un Prince, fit manquer à Perſée pluſieurs belles occaſions, & que s'il eût voulu ſacrifier quelques ſommes aſſez peu conſidérables, il auroit engagé dans ſon parti pluſieurs Républiques & pluſieurs Souverains. Il ne comprend pas comment un Roi, pour conſerver des richeſſes, qui ne ſont eſtimables que par le bon uſage que l'on en fait, peut s'expo-

ſer à ſe perdre lui-même & ſon Roiaume, & il regarde cet aveuglement comme une terrible punition de la part des dieux. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Les Romains ſont reçus dans Stratus au lieu de Perſée. *Liv.* XLIII. 21. 22.

Perſée, quelque tems après ce que nous venons de raporter, fit marcher une partie de ſes troupes vers Stratus, ville très-forte des Etoliens à peu de diſtance du golfe d'Ambracie. On lui avoit fait eſpérer qu'elle ſe rendroit auſſitôt qu'il paroitroit devant ſes murailles : mais les Romains le prévinrent, & y firent entrer du ſecours. Il ſe retira dans la Macédoine, regrettant fort la peine inutile qu'il avoit priſe de fatiguer ſes troupes par une marche précipitée dans des chemins très-difficiles, pour ſe voir fermer les portes d'une ville où il s'étoit flaté d'entrer ſans réſiſtance. Tout ce que nous venons de raconter, s'étoit paſſé pendant l'hiver.

Le Conſul Marcius s'avance vers la Macédoine. *Liv.* XLIV. 1. 2.

Dès que le printems fut venu, le Conſul Marcius partit de Rome, ſe rendit en Theſſalie, & de là, ſans perdre de tems, s'avança vers la Macédoine, perſuadé que c'étoit dans le cœur de ſes Etats qu'il faloit attaquer Perſée. Le Préteur C. Marcius Figulus, Commandant de la flote, ne fit pas moins de diligence.

AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Secours préparé par les Achéens pour le Conſul.

Polyb. Legat. 78.

Sur le bruit que les armées Romaines étoient prêtes à ſe mettre en campagne, Archon, premier Magiſtrat des Achéens, pour juſtifier par des faits ſa République des ſoupçons & des mauvais bruits que l'on avoit répandus contre elle, conſeilla aux Achéens de dreſſer un Décret, par lequel il ſeroit ordonné qu'on méneroit une armée dans la Theſſalie, & qu'on partageroit avec les Romains tous les périls de la guerre. Le Décret aiant paſſé, l'on donna ordre à Archon de lever des troupes, & de faire tous les préparatifs néceſſaires. On réſolut enſuite d'envoier des Ambaſſadeurs au Conſul, pour l'informer de la réſolution que la République avoit priſe, & pour ſavoir de lui où & quand il jugeroit à propos que l'armée Achéenne joignît la ſienne. Polybe, notre Hiſtorien, fut choiſi pour cette Ambaſſade avec quelques autres. Ils trouvérent en arrivant les Romains hors de la Theſſalie, campés dans la Perrhébie entre Azore & Doliché, & fort embarraſſés ſur le chemin qu'ils devoient tenir. Ils les ſuivirent, pour attendre une occaſion favorable de parler au Conſul, & partagérent avec

lui tous les dangers qu'il courut pour entrer dans la Macédoine. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Perſée, qui ignoroit quelle route prendroit le Conſul, avoit placé des troupes aſſez conſidérables dans deux endroits par leſquels il étoit vraiſemblable qu'il tenteroit le paſſage. Il fit camper le reſte de ſon armée près de Dium, parcourant lui-même avec un petit corps de Cavalerie les rivages voiſins, & marchant tantôt d'un côté tantôt de l'autre, ſans beaucoup de deſſein. Perſée place des corps de troupes dans les paſſages. *Liv.* XLIV. 2.

Marcius, après une longue délibération, ſe détermina à paſſer les montagnes près d'un lieu qui ſe trouve nommé Octolophe dans le texte de Tite-Live, tel que nous l'avons aujourd'hui. On peut douter s'il n'y a point de faute dans ce nom. Mais ce qui eſt conſtant, c'eſt qu'il ne faut point confondre le lieu dont il s'agit ici avec Octolophe dans le pays des Daſſarétiens vers la partie Occidentale de la Macédoine; & que notre Hiſtorien a voulu parler d'un lieu ſitué à peu de diſtance du mont Olympe, de Dium, & de Phila. Quoi qu'il en ſoit, le Conſul eut des peines incroiables à ſurmonter, tant les che- Marcius paſſe par des chemins d'une difficulté incroiable. *Liv.* XLIV. 3-5.

AN. R. 583. AV. J.C. 169. mins étoient escarpés & impraticables. Il avoit eu la précaution de s'emparer d'une hauteur qui favorisoit son passage, & d'où l'on découvroit le camp des ennemis, qui n'étoit pas éloigné de plus de mille pas, & les environs de Dium & de Phila : ce qui anima beaucoup les soldats, qui avoient sous les yeux des contrées si opulentes où ils espéroient s'enrichir. Hippias, que le Roi avoit placé dans ce passage pour le défendre avec un corps de douze mille hommes, voiant la hauteur occupée par un détachement des Romains, marcha à la rencontre du Consul qui s'avançoit avec toute son armée, harcela ses troupes pendant deux jours, & les incommoda fort par les fréquentes attaques qu'il leur livroit.

Marcius étoit fort inquiet, ne pouvant ni avancer avec sureté, ni reculer sans honte, & même sans beaucoup de danger. Il ne lui restoit d'autre parti que de pousser vivement une entreprise, formée peutêtre trop hardiment & trop témérairement, mais qui pouvoit réussir par une constance opiniâtre, seule ressource en pareil cas, & souvent heureuse. Il est certain que

ſi le Conſul avoit eu affaire à un ennemi ſemblable aux anciens Rois de Macédoine, dans le défilé étroit où ſes troupes ſe trouvoient enfermées, il auroit infailliblement reçu un grand échec. Mais Perſée, au lieu d'envoier des troupes fraîches pour ſoutenir celles d'Hippias, dont il étoit ſi voiſin, que de ſon camp il entendoit les cris qu'elles jettoient en combattant; au lieu d'aller lui-même attaquer les ennemis, continuoit ſes courſes inutiles avec ſa Cavalerie aux environs de Dium, & par cette négligence donna lieu aux Romains de ſe tirer du mauvais pas où ils s'étoient engagés. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Maniére dont on fit deſcendre les éléphans ſur la pente eſcarpée de la montagne.

Ce ne fut point ſans des peines infinies, les chevaux chargés du bagage ſuccombant ſous le poids dans la deſcente de la montagne, & tombant preſque à chaque pas qu'ils faiſoient. Les éléphans ſur tout leur cauſérent un grand embarras. Il falut trouver un nouveau moien de les faire deſcendre dans ces endroits extrêmement eſcarpés; & voici comme ils s'y prirent. Ils étendoient dans le panchant de la montagne deux longues poutres, ſoutenues par le haut ſur la terre même, & à leur extrémité inférieure ſur des

AN. R. 583. AV. J.C. 169. étaies enfoncées en terre, qui élevoient ce bout d'en bas à une hauteur telle, que la pente devînt douce & aisée. Ces poutres étoient distantes l'une de l'autre un peu plus que de la largeur du corps d'un éléphant. Ensuite ils traversoient ces deux poutres, qui étoient paralléles, de plusieurs solives de trente piés de long, qui formoient une espéce de pont, & on les couvroit de terre. Au bout de ce premier pont, mais à quelque distance, on en construisoit un second tout semblable, puis un troisiéme, & ainsi de suite, par tout où la pente étoit trop roide pour être descendue sans secours. L'éléphant passoit de la terre ferme sur le pont, & avant qu'il fût arrivé au bout, on coupoit les étaies, le pont tomboit, l'animal étoit obligé de glisser doucement, & avançoit jusqu'à ce qu'il rencontrât le commencement d'un autre pont, où trouvant un terrain égal & uni, il se remettoit & marchoit tranquillement comme il avoit fait sur le premier pont, & l'on recommençoit alors la même manœuvre. Il faut supposer ce que ne dit point Tite-Live, que chaque pont étoit capable de contenir tout ce qu'il y avoit d'élé-

phans dans l'armée Romaine : & le nombre ne devoit pas en être grand. La maniére dont Annibal s'y prit pour faire paſſer le Rhône à ſes éléphans, a quelque raport avec ce que pratiquérent ici les Romains : mais l'embarras fut beaucoup moindre. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Il eſt difficile d'exprimer les fatigues que les Romains eurent à eſſuier dans ce paſſage, les ſoldats étant ſouvent obligés de ſe gliſſer auſſi par terre avec leurs armes, parce qu'ils ne pouvoient pas s'y ſoutenir en marchant ſur leurs piés. On convenoit qu'avec une poignée de gens les ennemis auroient pu défaire entiérement toute l'armée Romaine. Enfin, après bien des peines & des dangers, elle arriva dans la plaine, & ſe trouva en ſureté.

Polybe expoſe au Conſul les offres des Achéens. *Polyb. Legat.* 78.

Comme le Conſul ſembloit alors avoir heureuſement terminé ce qu'il y avoit de plus difficile dans ſon entrepriſe, Polybe prit ce moment pour lui préſenter le Décret des Achéens, & pour l'aſſurer de la réſolution où ils étoient de venir avec toutes leurs forces partager avec lui tous les travaux & tous les périls de cette guerre. Marcius, après avoir remercié gracieuſement les Achéens de leur bonne vo-

An. R. 583. Av. J.C. 169.

lonté, leur dit qu'ils pouvoient s'épargner la peine & la dépenſe où cette guerre les engageroit : que dans l'état où il voioit les affaires, il ne croioit point avoir beſoin du ſecours des Alliés. Après ce diſcours, les Collégues de Polybe retournérent dans l'Achaïe.

Il part pour retourner en Achaïe.

Polybe reſta ſeul dans l'armée Romaine, juſqu'à ce que le Conſul aiant appris qu'Appius, ſurnommé Centhon, avoit demandé aux Achéens un ſecours de cinq mille hommes pour agir en Epire, le renvoia dans ſon pays en l'exhortant de ne pas ſouffrir que ſa République donnât ces troupes, & s'engageât dans des frais qui étoient tout-à-fait inutiles.

Extrême fraieur du Roi à l'approche des ennemis. *Liv.* XLIV. 6.

Pendant que le Roi étoit au bain, on vint lui apprendre que les ennemis approchoient. Cette nouvelle le jetta dans une terrible allarme. Incertain du parti qu'il devoit prendre, & de moment à autre changeant de réſolution, il jettoit des cris, & plaignoit ſon ſort de ſe voir vaincu ſans combat. Il fit revenir les deux Officiers à qui il avoit confié la garde des paſſages, fit tranſporter ſur ſa flote * les ſtatues dorées

* *C'étoient les ſtatues des Cavaliers qui avoient été tués au paſſage du Granique, qu'Alexandre avoit fait faire par Lyſippe, & qu'il avoit placées à Dium. Il ſera encore parlé ailleurs de ces ſtatues.*

qui étoient à Dium, de peur qu'elles ne tombaſſent entre les mains des Romains; donna ordre qu'on jettât dans la mer les tréſors qu'il avoit à Pella, & qu'on brûlât à Theſſalonique toutes ſes galéres. Pour lui il ſe retira à Pydna. La fraieur & le trouble à la vûe d'un danger ſubit, décélent le fond du cœur d'un Prince, & le font paroitre tel qu'il eſt. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

L'armée Romaine dut ſon ſalut à l'imprudente & ſtupide crainte de Perſée, laquelle fit regarder comme une hardieſſe louable la témérité qu'avoit eu le Conſul de s'engager dans un pays d'où il ne ſe ſeroit jamais tiré, ſi la tête n'avoit pas tourné à ſes ennemis. Il n'avoit que deux chemins pour ſortir de ce mauvais pas: l'un en perçant les vallons de Tempé, pour entrer en Theſſalie; l'autre en paſſant le long de Dium, pour pénétrer dans la Macédoine. Or ces deux poſtes importans étoient occupés par de bons corps de troupes que le Roi y avoit placés. Si donc Perſée eût eu un peu plus de réſolution, & qu'il eût réſiſté ſeulement dix jours à la fraieur qui l'emporta à l'approche des Romains, le Conſul n'auroit pu ni ſe retirer par

AN. R. 583. AV. J.C. 169. Tempé dans la Theſſalie, ni faire arriver des proviſions dans les défilés où il s'étoit avancé. Car les chemins par Tempé ſont bordés de précipices ſi profonds, que l'œil n'en ſauroit ſoutenir la vûe ſans éblouiſſement. Les troupes du Roi gardoient ce paſſage en quatre endroits différens, dont le dernier étoit ſi étroit, que dix hommes ſeulement bien armés pouvoient en défendre l'entrée. Ainſi les Romains ne pouvant ni recevoir des vivres par les défilés étroits de Tempé, ni y paſſer eux-mêmes, il auroit falu regagner les montagnes par où ils étoient deſcendus, ce qui leur ſeroit devenu impraticable, ſi les ennemis avoient continué d'en occuper les hauteurs. Il ne leur ſeroit donc reſté d'autre reſſource que de pénétrer dans la Macédoine du côté de Dium en paſſant à travers les ennemis; ce qui ne leur auroit pas été moins difficile, *ſi les dieux*, dit Tite-Live, *n'euſſent ôté à Perſée le conſeil & la prudence*. Car, en faiſant un foſſé & des retranchemens au défilé fort étroit qui ſe trouve aux piés du mont Olympe, il leur en fermoit abſolument l'entrée, & les arrêtoit tout court. Mais, *dans l'aveuglement*

où la terreur avoit jetté le Roi, il ne vit rien & ne fit rien de tout ce qui pouvoit le ſauver, laiſſa toutes les entrées de ſon Roiaume ouvertes & libres à l'ennemi, & ſe réfugia avec précipitation à Pydna. Les expreſſions de Tite-Live ſont ici fort remarquables, & nous expliquent quels moiens Dieu emploie pour détruire les plus grands Empires. *Niſi dii mentem Regi ademiſſent... Quorum nihil cùm diſpexiſſet cæcata mens ſubito terrore.* AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Le Conſul entre en Macédoine. *Liv.* XLIV. 7.

Le Conſul voiant qu'il pouvoit tout eſpérer de la fraieur & de l'imprudence de ſes ennemis, donna ordre au Préteur Lucrétius qui étoit à Lariſſe, de s'emparer des poſtes voiſins de Tempé que Perſée avoit abandonnés, afin de préparer à ſes troupes une iſſue en cas de beſoin, & envoia Popillius pour examiner les paſſages près de Dium. Quand il ſut que les chemins étoient ouverts & libres, il s'avança, & étant arrivé à Dium le ſecond jour il fit camper ſon armée près d'un temple de Jupiter qui étoit dans le voiſinage, pour en empécher le pillage. Etant entré dans la ville qui étoit remplie d'édifices magnifiques & très-bien fortifiée, il fut dans le dernier

AN. R. 583. AV. J. C. 169. étonnement de voir que Roi l'eût si facilement abandonnée. Il continua sa marche, & se rendit maître de plusieurs places sans éprouver presque aucune résistance. Mais, plus il avançoit, plus les vivres devenoient rares, plus la disette augmentoit ; ce qui le força de revenir à Dium. Il fut même obligé de quitter cette ville, pour se retirer à Phila, où le Préteur Lucrétius lui avoit marqué qu'il trouveroit des vivres en abondance. Cette derniére démarche fut mal reçue de l'armée, & donna lieu à des discours peu favorables au Consul. En effet son départ de Dium avertit Persée qu'il devoit maintenant recouvrer par son courage, ce qu'il avoit perdu par son excessive timidité. Il se remit donc en possession de cette ville, & répara promtement le dégât que les Romains y avoient fait.

Popillius, de son côté, assiégea & prit Héraclée, qui n'étoit éloignée de Phila que d'un quart de lieue. Le Consul alla camper près de cette ville comme s'il eût eu dessein de chasser Persée de Dium, & de passer de là dans la Piérie. Mais songeant dès lors à prendre ses quartiers d'hiver, il envoia

quelques corps de troupes pour s'assurer des chemins par où ses provisions lui viendroient de la Thessalie, & pour choisir des lieux où l'on pût établir des greniers, & construire des logemens de passage pour ceux qui conduiroient les convois. AN. R. 585. AV. J.C. 169.

Persée, revenu de sa fraieur, & aiant repris ses esprits, souhaitoit fort qu'on n'eût pas exécuté les ordres qu'il avoit donnés de jetter dans la mer les trésors qu'il avoit à Pella, & de brûler à Thessalonique toutes ses galéres. Andronic, chargé de ce dernier ordre, avoit traîné en longueur, pour laisser lieu au repentir qui pourroit suivre de près ce commandement, comme en effet cela arriva. Nicias, moins précautionné, avoit jetté dans la mer ce qu'il avoit trouvé d'argent à Pella. Sa faute fut bientôt réparée, des plongeurs aiant retiré du fond de la mer presque tout cet argent. Pour récompense, le Roi les fit tous mourir en secret, aussi bien qu'Andronic & Nicias; tant il avoit honte de l'indigne fraieur à laquelle il s'étoit livré, dont il ne vouloit laisser aucuns témoins ni aucunes traces! Mais une faute légére en un certain sens, puisqu'au moins

AN. R. 583. AV. J.C. 169. elle ne faiſoit tort qu'à celui qui l'avoit commiſe, devoit-elle donc être couverte par une cruauté plus que barbare & tyrannique ? Etoit-ce même un bon moien pour y réuſſir ? & quand il auroit pu venir à bout d'arrêter pour quelque tems les plaintes de ſes ſujets ſur une action ſi noire, eſpéroit-il pouvoir auſſi en étoufer le ſouvenir ?

Diverſes expéditions. *Liv.* XLIV. 10-13. Il ſe fit de part & d'autre pluſieurs expéditions tant par mer que par terre qui n'eurent pas beaucoup de ſuites, & ne furent pas fort importantes. Le Préteur C. Marcius forma quelques ſiéges, qu'il fut obligé de lever.

Retour de Polybe dans l'Achaïe. *Polyb. Legat.* 78. Quand Polybe revint dans le Péloponnéſe après ſon Ambaſſade, la lettre d'Appius, par laquelle il demandoit cinq mille hommes, y avoit déja été portée. Peu de tems après, le Conſeil aſſemblé à Sicyone pour délibérer ſur cette affaire; jetta Polybe dans un grand embarras. Ne point exécuter l'ordre qu'il avoit reçu du Conſul Q. Marcius, c'eût été une faute inexcuſable. D'un autre côté, il étoit dangereux de refuſer des troupes qui pouvoient être utiles aux Romains, & dont les Achéens n'avoient pas beſoin. Pour ſe tirer d'une conjoncture ſi délicate, il

il eut recours à un Décret du Sénat Romain, qui défendoit qu'on eût égard aux Lettres des Généraux, à moins qu'elles ne fussent accompagnées d'un ordre du Sénat, & Appius n'en avoit pas joint aux siennes. Il dit donc qu'avant de rien envoier à Appius, il faloit informer le Consul de sa demande, & attendre ce qu'il en décideroit. Par là Polybe épargna aux Achéens une dépense qui seroit montée à plus de six-vingts mille écus. AN. R. 585. AV. J.C. 169.

Prusias & les Rhodiens envoient des Ambassadeurs à Rome en faveur de Persée. *Liv.* XLIV. 14. 15.

Cependant il arriva à Rome des Ambassadeurs de la part de Prusias Roi de Bithynie & de celle des Rhodiens en faveur de Persée. Le discours des premiers n'avoit rien que de modeste par raport aux Romains, mais marquoit peu de droiture à l'égard de celui pour lequel Prusias feignoit de s'intéresser. Ils déclarérent » que leur Maî-
» tre avoit toujours été attaché au parti
» des Romains, & ne cesseroit point
» de l'être tant que dureroit la guerre :
» mais qu'aiant promis à Persée d'em-
» ploier pour lui ses bons offices au-
» près des Romains pour en obtenir
» la paix, il les prioit, s'ils pouvoient
» se résoudre à mettre bas leur ressen-
» timent, de donner à entendre qu'ils

AN. R. 583. AV. J.C. 169. » le faiſoient à ſa conſidération, en » ſorte qu'il pût s'en faire un mérite » auprès du Roi de Macédoine. » Les Rhodiens tinrent un langage bien différent. » Après avoir étalé d'un ſtile » faſtueux les ſervices qu'ils avoient » rendus au Peuple Romain, & s'être » attribué la plus grande part dans » les victoires remportées avec leur » ſecours ſur les ennemis de Rome, » & particuliérement ſur Antiochus, » ils ajoutérent : Que pendant que la » paix ſubſiſtoit entre les Macédoniens » & les Romains, ils avoient commen- » cé à entrer en alliance avec Perſée : » qu'ils avoient interrompu cette allian- » ce malgré eux, & ſans aucun ſujet » de plainte contre le Roi, parce qu'il » avoit plu aux Romains de les enga- » ger dans la guerre. Que depuis trois » ans que cette guerre duroit, ils en » ſouffroient beaucoup d'incommodi- » tés. Que le commerce de la mer » étant interrompu, l'Ile ſentoit une » grande diſette par le retranchement » des revenus & des émolumens qu'ils » en retiroient. Que ne pouvant plus » porter des pertes ſi conſidérables, » ils avoient envoié des Ambaſſadeurs » en Macédoine au Roi Perſée, pour

» lui déclarer que les Rhodiens ju- AN. R. 583. AV. J.C. 169.
» geoient néceſſaire qu'il fît la paix avec
» les Romains. Qu'on les avoit auſſi
» envoiés à Rome, pour y faire la mê-
» me déclaration. Que ſi l'une ou l'au-
» tre des deux puiſſances refuſoit de ſe
» rendre à une propoſition ſi raiſonna-
» ble, & de mettre fin à la guerre, les
» Rhodiens verroient ce qu'ils auroient
» à faire. »

Réponſe du Sénat au diſcours inſolent des Rhodiens.

On juge aiſément de quelle maniére fut reçu un diſcours ſi follement vain & préſomptueux. Il y a des Hiſtoriens qui ont dit que pour toute réponſe on fit lire en leur préſence une Ordonnance du Sénat qui déclaroit les Cariens & les Lyciens libres. C'étoit les piquer au vif, & les mortifier par l'endroit le plus ſenſible : car ils regardoient comme leurs ſujets ces deux peuples, qui leur avoient été ſoumis par un décret du Sénat après la guerre contre Antiochus. Selon d'autres, le Sénat répondit en peu de mots, » Qu'on connoiſſoit de-
» puis lontems à Rome la diſpoſition
» des Rhodiens, & leurs intelligences
» ſecrettes avec Perſée. Que quand Ro-
» me l'auroit vaincu, ce que l'on eſpé-
» roit qui arriveroit au premier jour, el-
» le verroit à ſon tour ce qu'elle auroit

An. R. 583. Av. J.C. 169. » à faire, & traiteroit alors chaque peu-» ple ſelon la conduite qu'il auroit te-» nue dans cette guerre. » On offrit pourtant à leurs Ambaſſadeurs les préſens ordinaires : mais ils ne les acceptérent point.

Lettres du Conſul Marcius au Sénat. *Liv.* XLIV. 16.

On fit enſuite lecture de la lettre du Conſul Q. Marcius, dans laquelle il rendoit compte de la maniére dont il étoit entré dans la Macédoine après avoir eſſuié des peines incroiables dans le paſſage d'un défilé fort étroit. Il ajoutoit que le Préteur lui avoit ramaſſé de tous les pays voiſins des vivres pour l'hiver, & qu'en particulier il avoit reçu des * Epirotes vingt mille meſures de froment, & dix mille d'orge, dont le prix devoit être paié à leurs Ambaſſadeurs qui étoient à Rome. Mais qu'il faloit lui envoier d'Italie des habits pour les ſoldats, & qu'il avoit beſoin de deux cens chevaux Numides s'il ſe pouvoit. Que le pays où il étoit ne lui fourniſſoit rien de ce qui eſt néceſſaire à une armée. Tous ces articles furent exécutés promtement & exactement.

* *Il a été dit plus haut que les Epirotes étoient entrés dans le parti de Perſée. De deux choſes l'une, ou il y a faute ici dans le texte de Tite Live, ou une partie de la nation des Epirotes étoit demeurée fidéle aux Romains.*

AN. R. 587. AV. J.C. 165.

Onéſime Macédonien paſſe dans le parti des Romains. *Ibid.*

On donna après cela audience à un Seigneur de Macédoine, appellé Onéſime. Il avoit toujours porté le Roi à la paix; & le faiſant ſouvenir que Philippe ſon pére, juſqu'au dernier jour de ſa vie, s'étoit toujours fait lire réguliérement deux fois chaque jour le Traité qu'il avoit conclu avec les Romains, il l'avoit exhorté d'en faire autant, ſinon avec la même régularité, du moins de tems en tems. Ne pouvant le détourner de la guerre, il avoit commencé par ſe retirer des Conſeils ſous différens prétextes, pour ne point être témoin des réſolutions que l'on y prenoit, & qu'il ne pouvoit point approuver. Enfin, voiant qu'il étoit devenu ſuſpect, & regardé tacitement comme un traître, il ſe réfugia chez les Romains, & fut d'un grand ſecours au Conſul. Aiant expoſé au Sénat tout ce que je viens de dire, il en fut très-bien reçu, & le Sénat lui donna un établiſſement honnête à Tarente, ſavoir une belle maiſon dans la ville, & deux cens arpens de terre à la campagne.

§. III.

Inquiétude générale à Rome ſur le choix prochain des Conſuls. Paul Emile eſt nommé Conſul avec Licinius Craſſus. Sages précautions de Paul Emile. Ambaſſade d'Egypte à Rome. Les Commiſſaires revenus de Macédoine, rendent compte de l'état des armées de terre & de mer. On hâte le départ des Généraux. Dénombrement de leurs troupes. Attention ſur le choix des Tribuns Légionaires. Diſcours de Paul Emile au Peuple avant ſon départ. Préparatifs de Perſée contre les Romains. Différentes Ambaſſades de ce Prince vers Gentius, les Rhodiens, Euméne, & Antiochus. Perſée ſe prive, par ſon avarice, du puiſſant ſecours des Baſtarnes. Avarice & perfidie de Perſée à l'égard de Gentius. Conquête rapide de l'Illyrie par le Préteur Anicius. Perſée ſe campe avantageuſement. Paul Emile rétablit la diſcipline dans ſon armée. Il découvre des eaux dans un lieu qui en manquoit. On apprend la nouvelle de la victoire remportée en Illyrie. Les Ambaſſadeurs des Rhodiens arrivent dans le camp. Paul Emile délibére

ſur la maniére d'attaquer Perſée. Il envoie Scipion Naſica avec un gros détachement pour s'emparer de Pythium. Il amuſe Perſée par de légéres eſcarmouches ſur les bords de l'Enipée. Scipion s'empare de Pythium, & demeure maître du paſſage. Perſée quitte l'Enipée, & s'avance vers Pydna, réſolu d'y hazarder le combat. Paul Emile différe ſagement de le donner. Sulpicius Gallus prédit aux Romains une éclipſe de lune. Paul Emile expoſe les raiſons qu'il a eues de différer le combat. Enfin la bataille ſe donne. Perſée eſt défait, & mis en déroute.

Q. MARCIUS II.
CN. SERVILIUS.

An. R. 583.
Av. J.C. 169.

LE TEMS des aſſemblées pour l'élection des Conſuls approchant, tout le monde attendoit avec inquiétude ſur qui tomberoit un choix ſi important, & l'on ne parloit d'autre choſe dans toutes les converſations. On n'étoit point content des Conſuls qui depuis trois ans avoient été emploiés contre Perſée, & qui avoient aſſez mal ſoutenu l'honneur du nom Romain. On ſe rappelloit dans l'eſprit

Inquiétude générale ſur le choix prochain des Conſuls. *Plut. in Æmil. pag. 259. 260.*

AN. R. 583. AV. J.C. 169. les éclatantes victoires remportées ſur Philippe ſon pére, ce puiſſant Roi de Macédoine, qui avoit été obligé de demander par grace la paix; ſur Antiochus, Prince célébre par ſes exploits juſqu'à mériter le ſurnom de Grand, qui avoit été relégué au-delà du mont Taurus, & forcé de paier un gros tribut; enfin ſur un ennemi plus redoutable qu'aucun Roi du monde, c'eſt-à-dire, ſur Annibal contraint quelques années auparavant de quitter l'Italie après plus de ſeize ans de guerre, & vaincu dans ſa patrie preſqu'au pié des murailles de Carthage. On trouvoit qu'il y avoit pour Rome une eſpéce de honte, que ſes Conſuls fuſſent ſi lontems aux priſes avec le Roi Perſée, lors même qu'il ne combattoit contre eux qu'avec les miſérables reſtes de la défaite de ſon pére. Ils ne ſavoient pas que Philippe avoit laiſſé la Macédoine plus puiſſante à ſa mort, qu'elle ne l'avoit été avant ſa défaite.

On ſentoit bien, ſur-tout depuis les derniéres nouvelles reçues de Macédoine, qu'il n'étoit plus tems de donner le commandement des armées à la brigue ou à la faveur, & que l'on devoit apporter la derniére attention à

choisir un Général qui eût de la sa- AN. R. 583. AV. J.C. 169.
gesse, de l'expérience, & du courage, en un mot qui fût en état de conduire une guerre aussi importante que celle dont il s'agissoit actuellement.

Tout le monde jettoit les yeux sur Paul Emile. Il y a des occasions où un mérite singulier réunit tous les suffrages; & rien n'est plus flateur qu'un tel jugement, fondé, non sur la naissance ou le crédit, mais sur la connoissance des services qu'un homme a déja rendus, sur l'estime que les troupes font de sa capacité, & sur le besoin pressant qu'a l'Etat de sa valeur & de sa sagesse. Paul Emile avoit près de soixante ans: mais l'âge, sans rien diminuer de ses forces, n'avoit fait que lui ajouter une maturité de conseil & de prudence plus nécessaire encore à un Général que le courage & la bravoure.

Il avoit été nommé Consul pour la premiére fois il y avoit quatorze ans, & s'étant fait estimer généralement par sa bonne conduite, il avoit terminé son Consulat par une glorieuse victoire, qui lui avoit mérité l'honneur du triomphe. Comme il se sentoit encore en état de servir la patrie, il avoit desiré un second Consulat, & même il se

Av. R. 583. Av. J.C. 169. mit une fois au rang de ceux qui demandoient cette charge. Le Peuple ſe refuſa à ſes deſirs : & Paul Emile, déchu de cette eſpérance, ſubſtitua la douceur du repos à l'éclat des emplois. Comme Augure, il s'appliqua uniquement aux choſes de la religion ; & comme pére, à l'éducation de ſes enfans. Fort réſervé & économe pour tout ce qui n'a trait qu'au luxe & au faſte, mais noble & magnifique pour les dépenſes d'honneur & de devoir, il n'épargna rien pour leur procurer une éducation digne de leur naiſſance. Grammairiens, Rhéteurs, Philoſophes, Sculpteurs, Peintres, Ecuiers habiles à domter & à dreſſer des chevaux, Véneurs deſtinés à inſtruire les jeunes gens aux exercices de la chaſſe, il donna à ſes fils tous les ſecours & tous les Maîtres propres à leur former l'eſprit & le corps. Lui-même, lorſqu'il n'étoit point occupé aux affaires publiques, il aſſiſtoit à leurs études & à leurs exercices, [a] témoignant par ces ſoins aſſidus que de tous les Romains il étoit le pére, qui avoit pour ſes enfans le plus d'amour & de tendreſſe.

Il ſeroit à ſouhaiter que cet exem-

[a] Φιλοτεκνότατος Ῥωμαίων γενόμενος.

ple fût ſuivi par toutes les perſonnes conſtituées en dignité, qui ſont à la vérité redevables de leur tems au public, mais qui ne ſont pas par-là déchargées du ſoin qu'elles doivent à leurs enfans par un droit naturel & impreſcriptible, d'autant plus que travailler à leur inſtruction, c'eſt travailler pour le public. AN. R. 583. AV. J.C. 169.

Tous les parens & tous les amis de Paul Emile le preſſoient de ſe rendre aux vœux du Peuple, qui l'appelloit au Conſulat. Pour lui il ne ſongeoit qu'à ſe dérober aux vifs empreſſemens de ce Peuple, comme ne ſe ſouciant point de commander, & aimant mieux ſe renfermer dans la vie tranquille qu'il menoit depuis un tems. Cependant quand il vit que tous les matins on s'aſſembloit en foule à ſa porte, qu'on l'appelloit à la place, & qu'on ſe plaignoit hautement de ſon refus opiniâtre, il ne put réſiſter plus lontems à de ſi fortes inſtances, & il ſe joignit à ceux qui aſpiroient à cette dignité. Ce fut une grande joie & une eſpéce de triomphe pour le Peuple Romain, qui regarda comme un préſage aſſuré de la victoire ſur les ennemis celle qu'il venoit de remporter ſur Paul Emile en le forçant d'accepter le Conſulat. Cet honneur Paul Emile eſt nommé Conſul avec LiciniusCraſſus.

AN. R. 583. AV. J.C 169. lui fut déféré d'un conſentement unanime. On lui donna pour Collégue C. Licinius Craſſus. Le Peuple ne voulut point abandonner au caprice du ſort le département des provinces, & décerna à Paul Emile le commandement des armées de Macédoine. Licinius commanda en Italie. Tite-Live dit pourtant qu'ils tirérent au ſort. Mais le récit de Plutarque paroit plus vraiſemblable : car le ſort auroit pu rendre inutile toute la bonne volonté & tout l'empreſſement du Peuple.

On dit que Paul Emile rentrant chez lui accompagné de la multitude qui le ſuivoit en foule pour lui faire honneur, trouva ſa fille Tertia, encore enfant, qui pleuroit. Il l'embraſſe, & lui demande le ſujet de ſes larmes. Tertia le ſerrant avec ſes petits bras, & le baiſant : *Vous ne ſavez donc pas, mon pére*, lui dit-elle, *que notre Perſée eſt mort ?* Elle parloit d'un petit chien qu'elle élevoit, & qui avoit nom *Perſée*. Paul Emile, frapé de ce mot, lui dit : *A la bonne heure, ma chére enfant. J'accepte de bon cœur cet augure.* Les Anciens portoient fort loin la ſuperſtition ſur ces ſortes de rencontres fortuites.

La maniére dont Paul Emile s'y prit pour ſe préparer à la guerre dont on l'avoit chargé, fit juger du ſuccès qu'on en devoit attendre. Avant même que d'entrer en charge, il demanda au Sénat qu'on envoiât des Commiſſaires en Macédoine pour viſiter les armées & les flotes, & pour faire enſuite leur raport, après une exacte enquête, de ce qu'ils auroient appris, & de ce qu'il faudroit ajouter de troupes ſoit par terre, ſoit par mer. Ils devoient auſſi s'informer, autant que cela ſeroit poſſible, à quel nombre montoient les troupes du Roi, où elles étoient actuellement, auſſi bien que celles des Romains : ſi ceux-ci avoient leur camp dans les gorges des montagnes, ou s'ils les avoient entiérement paſſées, & étoient dans la plaine : ſur quels Alliés on pouvoit certainement compter, qui étoient ceux dont la fidélité paroiſſoit douteuſe & chancelante, & quels peuples l'on devoit regarder comme ennemis déclarés : pour combien de tems on avoit de vivres, & d'où il faloit en faire tranſporter ſoit par des voitures de terre, ſoit dans des vaiſſeaux : enfin ce qui s'étoit paſſé dans la derniére campagne tant ſur terre que ſur mer. En

AN. R. 583. AV. J C. 169.

Sages précautions de Paul Emile.

Liv. XLIV. 18.

An. R. 583. Av. J.C. 169. Général habile & expérimenté, il vouloit qu'on descendît dans ce détail, persuadé qu'on ne pouvoit former le plan de la campagne où il alloit entrer, ni en bien régler les opérations, que sur toutes ces connoissances. Les militaires savent de quel prix est cet esprit de prévoiance & ce caractére d'exactitude, qu'on ne peut porter trop loin. Le Sénat approuva fort de si sages mesures, & nomma des Commissaires au gré de Paul Emile, qui partirent deux jours après.

An. R. 584. Av. J.C. 168. L. ÆMILIUS PAULUS II.
C. LICINIUS CRASSUS.

Paul Emile & son Collégue entrérent en charge avant que les Commissaires fussent de retour. Dans l'intervalle on donna audience aux Ambassadeurs de Ptolémée & de Cléopatre Roi & Reine d'Egypte, qui portoient des plaintes à Rome contre les entrepriſes injustes d'Antiochus Roi de Syrie. On envoia en Egypte trois Députés. L'affaire est racontée au long dans le Tome VIII de l'Histoire Ancienne.

Ambassade d'Egypte. *Liv.* XLIV. 19.

Les Commissaires revenus de Macé- Les Commissaires avoient fait une grande diligence. Etant de retour à

Rome, ils dirent : » Que Marcius avoit
» forcé les paſſages de la Macédoine,
» mais avec plus de péril que d'uti-
» lité. Que le Roi étoit maître de
» la Piérie, où l'armée Romaine s'é-
» toit engagée. Que les deux camps
» étoient fort voiſins l'un de l'autre,
» n'étant ſéparés que par le fleuve Eni-
» pée. Que le Roi évitoit le combat,
» & que l'armée Romaine n'étoit point
» en état de l'y contraindre, ni de le
» forcer dans ſes lignes. Qu'aux autres
» incommodités étoit ſurvenu un hi-
» ver fort rude, qui ſe faiſoit ſentir vi-
» vement dans un pays de montagnes,
» & qui empéchoit abſolument d'agir;
» & qu'il ne reſtoit de vivres que pour
» peu de tems. Qu'on faiſoit monter
» l'armée des Macédoniens à trente
» mille hommes. Que ſi Appius Clau-
» dius avoit eu aux environs de Lych-
» nyde dans l'Illyrie où il étoit campé
» des forces aſſez conſidérables, il au-
» roit pu faire une diverſion embarraſ-
» ſante pour Perſée : mais qu'actuelle-
» ment ce Général, & ce qu'il avoit
» avec lui de troupes, étoit en grand
» danger, ſi l'on ne lui envoioit au
» plutôt un renfort conſidérable, ou
» ſi l'on ne lui faiſoit quitter le poſte

An. R. 584. Av. J.C 168.

doine rendent compte de l'état des armées de terre & de mer. *Liv.* XLIV. 20.

An. R. 584. Av. J.C. 168.

» qu'il occupoit. Qu'après avoir visi
» té le camp, ils s'étoient rendus à la
» flote. Qu'ils avoient appris qu'une
» partie de l'équipage avoit péri de
» maladie : que ce qui en étoit échapé,
» sur-tout les Siciliens, étoient retour-
» nés chez eux, & que la flote man-
» quoit absolument de matelots & de
» soldats : que ceux qui étoient restés,
» n'avoient point reçu leur paie, &
» manquoient d'habits. Qu'Eumène &
» sa flote, après s'être un peu mon-
» trés, avoient disparu presqu'aussitôt
» sans qu'on en pût dire de bonnes
» raisons, & qu'il ne paroissoit pas
» qu'on pût ni qu'on dût compter sur
» ses dispositions : mais que pour Atta-
» le son frére, sa bonne volonté n'étoit
» pas douteuse. »

On hâte le départ des Généraux.

Sur ce raport des Commissaires, le Sénat ordonna que le Consul partiroit incessamment pour la Macédoine, aussi bien que le Préteur Cn. Octavius qui avoit le commandement de la flote, & L. Anicius autre Préteur qui devoit succéder à Appius Claudius aux environs de Lychnide dans l'Illyrie. Le nombre des troupes que chacun d'eux devoit commander fut réglé de la maniére qui suit.

Liv. XLIV. 22.

Les troupes qui compoſoient l'armée de Paul Emile, montoient à vingt-cinq mille huit cens hommes : ſavoir deux Légions Romaines, chacune de ſix mille hommes de pié, & de trois cens chevaux, ce qui faiſoit douze mille ſix cens hommes. Plus autant d'Infanterie, & le double de Cavalerie des Alliés du pays Latin. On lui aſſignoit encore d'autres troupes, dont la deſtination étoit de remplir les garniſons. L'armée du Préteur Anicius qui devoit commander en Illyrie montoit à vingt & un mille huit cens hommes; ſavoir deux Légions Romaines, compoſées chacune de cinq mille deux cens hommes de pié, & de trois cens chevaux : dix mille hommes d'infanterie Latine, & huit cens chevaux. On aſſigna au Préteur Octavius Amiral de la flote cinq mille ſoldats qui y devoient ſervir ſous lui.

An. R. 584. Av. J.C. 168. Dénombrement de leurs troupes.

Comme l'on ſe propoſoit de finir cette année la guerre de Macédoine, on prit toutes les précautions que l'on put imaginer pour le bien du ſervice. Les Tribuns des ſoldats étoient les premiers Officiers de la Légion, & la commandoient tour-à-tour. Il fut dit qu'on ne choiſiroit pour cet emploi que

Attention ſur le choix des Tribuns Légionaires.

An. R. 584. Av. J.C. 168. des hommes qui euſſent été en charge, & ſur les quarante-huit Tribuns qu'il s'agiſſoit de nommer pour huit Légions que la République avoit actuellement ſur pié, on donna à Paul Emile la liberté de choiſir ceux qu'il lui plairoit au nombre de douze pour les deux Légions qu'il devoit avoir ſous ſes ordres.

Il faut avouer que Rome ſe conduiſit ici avec une grande ſageſſe. Elle avoit, comme on l'a vû, nommé d'un conſentement unanime pour Conſul & pour Général celui des Romains qui étoit inconteſtablement le plus habile guerrier de ſon tems. Elle veut qu'on éléve à la charge de Tribuns les Officiers qui ont le plus de mérite, le plus d'expérience, le plus d'habileté reconnue par des ſervices réels, avantages que ne donnent pas toujours ni la naiſſance ni l'ancienneté, auxquelles auſſi les Romains n'étoient point du tout aſtreints. Rome fait plus, & par une exception ſinguliére, compatible avec le gouvernement Républicain, elle laiſſe Paul Emile maître abſolu de choiſir parmi les Tribuns ceux qu'il lui plaira, ſachant de quelle importance il eſt qu'il y ait une parfaite union en-

tre le Général & les Officiers ſubalternes qui ſervent ſous lui, afin que les ordres que donne le premier, qui eſt comme l'ame de toute l'armée, & qui en doit régler les mouvemens, ſoient exécutés avec la derniére exactitude : ce qui ne peut ſe faire s'il ne régne entre eux une parfaite intelligence, fondée ſur l'amour du bien public, & que ni l'intérêt, ni la jalouſie, ni l'ambition ne ſoient capables de troubler. An. R. 584. Av. J. C. 168.

Après que tous ces réglemens eurent été faits, le Conſul Paul Emile paſſa du Sénat à l'Aſſemblée du Peuple, & il y tint ce diſcours. *Il me ſemble, Romains, qu'en me chargeant du ſoin de la guerre de Macédoine d'un conſentement ſi unanime, vous avez paru concevoir une eſpérance preſque aſſurée, que ce ſera ſous mes auſpices que l'on verra finir à la gloire du Peuple Romain cette guerre qui traîne beaucoup en longueur. J'eſpére de la protection des dieux qu'elle me ſoutiendra dans une ſi grande entrepriſe, & remplira vos deſirs : mais de quoi je puis vous répondre avec aſſurance, c'eſt que je ferai tous mes efforts pour ne point tromper votre attente.* Diſcours de Paul Emile au Peuple avant ſon départ. *Liv.* XLIV. 22.

Le Sénat a réglé ſagement tout ce qui eſt néceſſaire pour l'expédition dont je ſuis

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

chargé ; & comme il m'a ordonné de partir inceſſamment, ſi je laiſſe quelque choſe à faire par raport à la levée & au départ des troupes qui me ſont deſtinées, je ſai que C. Licinius mon Collégue, plein de zéle pour le bien public & d'affection pour moi, y travaillera avec la même ardeur & la même promtitude que ſi c'étoit pour lui-même.

J'aurai ſoin de vous mander exactement tout ce qui arrivera, & vous pouvez compter ſur la certitude & la vérité des nouvelles que j'enverrai ſoit au Sénat, ſoit à vous. Mais je vous demande en grace de ne point ajouter foi ni donner du poids par votre crédulité à des bruits vagues & ſans auteur certain. Car de la maniére dont les choſes ſe paſſent parmi vous, ſur-tout depuis cette guerre, il n'y a point de Général, quelque fermeté d'ame qu'il ait, que les diſcours que l'on tient ici ne ſoient capables d'ébranler & de décourager.

Il y a des gens qui dans les cercles & les converſations, & même au milieu des repas, conduiſent les armées, réglent les démarches du Conſul, & preſcrivent toutes les opérations de la campagne. Ils ſavent mieux que le Général qui eſt ſur les lieux, où il faut camper, & de quels poſ-

tes il faut ſe ſaiſir : où il eſt à propos d'é- AV. R. 584.
tablir des greniers & des magazins : par AV. J.C. 63.
où, ſoit par terre ſoit par mer, on peut faire venir des vivres : quand il faut en venir aux mains avec l'ennemi, & quand il faut ſe tenir en repos. Et non ſeulement ils preſcrivent ce qu'il y a de meilleur à faire, mais pour peu qu'on s'écarte de leur plan, ils en font un crime au Conſul, & le citent à leur Tribunal.

Sachez, Romains, que cette licence qu'on ſe donne à Rome, apporte un grand obſtacle au ſuccès de vos armes, & au bien public. Tous vos Généraux n'ont pas la fermeté & la conſtance de Fabius, qui aima mieux voir ſon autorité inſultée par la témérité d'une multitude indiſcrete & imprudente, que de ruiner les affaires de la République, en ſe piquant à contretems de bravoure pour faire ceſſer les bruits populaires.

Je ſuis bien éloigné de croire que les Généraux n'aient pas beſoin de recevoir des avis. Je penſe, au contraire, que quiconque veut tout conduire par ſes ſeules lumiéres & ſans conſulter, marque plus de préſomption que de ſageſſe. Que peut-on donc exiger raiſonnablement ? C'eſt que perſonne ne s'ingére de donner des avis à vos Généraux, que

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

ceux premiérement qui ſont habiles dans le métier de la guerre, & à qui l'expérience a appris ce que c'eſt que de commander; & ſecondement, ceux qui ſont ſur les lieux, qui connoiſſent l'ennemi, qui ſont en état de juger des différentes conjonctures, & qui ſe trouvant comme embarqués dans un même vaiſſeau partagent avec nous les dangers. Si donc quelqu'un ſe flate de pouvoir m'aider de ſes conſeils dans la guerre dont vous m'avez chargé, qu'il ne refuſe point de rendre ce ſervice à la République, & qu'il vienne avec moi en Macédoine: galére, chevaux, tentes, vivres, je le défraierai de tout. Mais, ſi on ne veut pas prendre cette peine, & qu'on préfére le doux loiſir de la ville aux dangers & aux fatigues du camp, qu'on ne s'aviſe pas de vouloir tenir le gouvernail en demeurant tranquille dans le port. S'ils ont une ſi grande démangeaiſon de parler, la Ville, par elle-même, leur fournit aſſez d'autres matiéres: celle-ci n'eſt point de leur compétence. En un mot, qu'ils ſachent que nous ne ferons cas que des conſeils qui ſe donneront dans le camp.

Plut. in Paul. Æmil.

Il n'eſt pas imaginable combien ce diſcours, où Paul Emile parloit à ſes Maîtres avec une noble mais ſage fier-

té, exigeant d'eux qu'ils ne s'amuſaſſent point, comme ils avoient coutume de le faire, à contrôler les actions de leur Général, lui attira d'eſtime & de reſpect. Chaque citoien, en particulier, s'applaudiſſoit d'avoir eu le courage de mépriſer, dans le choix d'un Conſul, la flaterie de ceux qui briguoient baſſement ſes ſuffrages, & d'avoir confié le commandement des armées à un homme plein de nobleſſe & de franchiſe, qui le refuſoit : tant, dit Plutarque, le Peuple Romain, pour dominer ſur tous les autres peuples, ſe rendoit eſclave de la vertu & du vrai mérite. An. R. 594. Av. J.C. 168.

Au reſte, l'abus dont ſe plaint Paul Emile dans ce diſcours dicté par le bon ſens & la raiſon, nous montre que les hommes, dans tous les tems, ſe retrouvent les mêmes. On ſe fait un plaiſir ſecret & comme un mérite d'examiner, de critiquer, de condanner la conduite des Généraux, & l'on ne s'aperçoit pas qu'en cela l'on pêche viſiblement & contre le bon ſens, & contre l'équité. Contre le bon ſens : car quoi de plus abſurde & de plus ridicule, que de voir des gens ſans aucune connoiſſance de la guerre & ſans aucune expérience, s'ériger en cenſeurs des plus habiles Géné-

An. R. 584. Av. J.C. 168.

raux, & prononcer d'un ton de maîtres ſur leurs actions. Contre l'équité : car les plus experts même n'en peuvent juger ſainement s'ils ne ſont ſur les lieux, la moindre circonſtance du tems, du lieu, de la diſpoſition des troupes, des ordres même ſecrets qui ne ſont pas connus, pouvant changer abſolument les régles ordinaires. Mais il ne faut pas eſpérer que l'on ſe corrige de ce défaut, qui a ſa ſource dans la curioſité & dans la vanité naturelle à l'homme; & les Généraux, à l'exemple de Paul Emile, font ſagement de mépriſer ces bruits de ville, & ces rumeurs des gens oiſifs, ſans occupation, & ſouvent ſans jugement.

Départ de Paul Emile. *Liv.* XLIV. 22.

Paul Emile, après avoir ſatisfait aux devoirs de religion, partit pour la Macédoine avec le Préteur Cn. Octavius deſtiné à commander la flote. Jamais Conſul, partant pour ſa province, ne fut accompagné d'une ſi grande multitude de citoiens. Dès ce jour là, tous les Romains conçurent une eſpérance ferme qu'il termineroit la guerre de Macédoine, & reviendroit bientôt à Rome victorieux & triomphant.

Préparatifs de Perſée contre les Ro-

Pendant qu'on avoit travaillé à Rome aux préparatifs de la guerre, Perſée de

de ſon côté ne s'étoit pas endormi. La crainte du danger prochain dont il étoit menacé, l'aiant enfin emporté ſur ſon avarice, il convint de donner à Gentius Roi d'Illyrie trois cens talens d'argent, (trois cens mille écus) & d'acheter à ce prix ſon alliance. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Il envoia en même tems des Ambaſſadeurs à Rhodes, perſuadé que ſi cette Ile, très-puiſſante alors ſur mer, prenoit ſon parti, Rome ſeroit fort embarraſſée. Il en députa auſſi vers Eumène & Antiochus, les deux plus grands Rois de l'Aſie, & qui étoient fort en état de le ſecourir. C'étoit ſageſſe à Perſée de recourir à ces moiens, & de chercher à ſe fortifier par de tels appuis: mais il s'en aviſe trop tard. Il auroit falu commencer par là, & en faire le premier fondement de ſon entrepriſe. Il ne ſonge ſérieuſement à remuer ces Puiſſances éloignées, que lorſque le péril le menace déja de près. C'étoit appeller plutôt des ſpectateurs & des aſſociés de ſa ruine, que des ſoutiens & des appuis. Les inſtructions qu'il donne à ſes Ambaſſadeurs, ſont très-ſolides & très-capables de perſuader, comme on va le voir: mais il les faloit

mains différentes Ambaſſades de ce Prince vers Gentius, les Rhodiens, Eumène, & Antiochus. *Polyb. Legat.* 85. *Liv.* XLIV. 23-25.

An. R. 584. Av. J.C. 168. emploier trois ans plutôt, & en attendre l'effet, avant que de s'embarquer ſeul dans la guerre contre un peuple ſi puiſſant, & qui avoit tant de reſſources dans ſes malheurs.

Les Ambaſſadeurs avoient les mêmes inſtructions pour Euméne & Antiochus. Ils leur repréſentérent, » qu'il » y avoit une inimitié naturelle entre » les Républiques & les Monarchies. » Que le Peuple Romain attaquoit les » Rois l'un après l'autre, &, ce qui » étoit le comble de l'indignité, qu'il » emploioit les forces des Rois mêmes » pour les ruiner ſucceſſivement. Qu'ils » avoient accablé Philippe ſon pére » par le ſecours d'Attale : que par ce- » lui d'Euméne, & en partie auſſi de » Philippe, Antiochus avoit été ſub- » jugué : qu'actuellement ils avoient » armé Euméne & Pruſias contre lui » (Perſée.) Qu'après que le Roiaume » de Macédoine auroit été détruit, » viendroit le tour de l'Aſie, dont ils » avoient déja envahi une partie ſous le » ſpécieux prétexte de rétablir les vil- » les dans leur ancienne liberté ; & que » la Syrie ſuivroit de près. Qu'on com- » mençoit déja à mettre Pruſias au-deſ-

» ſus d'Euméne par des diſtinctions AN. R. 584.
» d'honneur particuliéres, & qu'on * AV. J.C. 168.
» obligeoit Antiochus de renoncer au
» fruit de ſes victoires en Egypte. Per-
» ſée les exhortoit, ou à porter les Ro-
» mains à laiſſer la Macédoine en paix,
» ou, s'ils perſévéroient dans l'injuſte
» deſſein de lui faire la guerre, à les
» regarder comme les ennemis com-
» muns de tous les Rois. » Les Ambaſ-
ſadeurs agirent ouvertement & ſans détour avec Antiochus.

Pour ce qui regarde Euméne, ils couvrirent leur voiage du prétexte de racheter les priſonniers, & ne traitérent qu'en ſecret ce qui en étoit la véritable cauſe. Il y avoit déja eu ſur le même ſujet pluſieurs pourparlers en différens tems & en différens lieux, qui avoient commencé à rendre ce Prince fort ſuſpect aux Romains. Ce n'eſt pas qu'Euméne, dans le fond, ſouhaitât que Perſée pût remporter la victoire ſur les Romains : l'énorme pouvoir qu'il auroit eu pour lors lui auroit fait ombrage, & auroit vivement piqué ſa jalouſie. Il ne vouloit pas non plus ſe déclarer ouvertement contre lui, ni lui

* *Le fait auquel ces paroles ſont alluſion, ſera raconté au commencement du livre ſuivant.*

AN. R. 584. AV. J.C. 168. faire la guerre. Mais croiant voir les deux partis également diſpoſés à la paix, Perſée par la crainte des maux qui pouvoient lui arriver, les Romains par l'ennui d'une guerre qui traînoit fort en longueur; il cherchoit à ſe rendre le médiateur de cette paix, & à vendre chérement à Perſée ſa médiation, ou du moins ſon inaction & ſa neutralité. On étoit déja convenu du prix, qui étoit mille talens (trois millions) pour ne point donner de ſecours aux Romains ni par terre ni par mer; & quinze cens talens (quatre millions cinq cens mille livres) pour obtenir d'eux qu'ils laiſſaſſent Perſée en paix. Il n'y avoit plus de diſpute que ſur le tems du paiement. Perſée vouloit attendre que le ſervice fût rendu, & cependant mettre l'argent en dépôt dans la Samothrace. Euméne ne croioit pas que par-là ſa ſomme lui fût aſſurée, parce que la Samothrace dépendoit de Perſée, & il exigeoit que dès-lors on lui en paiât une partie. C'eſt ce qui rompit le Traité. Il n'étoit guéres honorable ni pour l'un ni pour l'autre.

Perſée manque par ſon avarice le puiſſant ſe-

Perſée en manqua encore un autre, qui ne lui auroit pas été moins avantageux. Il avoit fait venir des pays au de-

là du Danube un corps de troupes Gauloiſes, compoſé de dix mille Cavaliers, & d'autant de fantaſſins ; il étoit convenu de donner dix piéces d'or à chaque Cavalier, cinq à chaque Fantaſſin, & mille à leur Général. Ces Gaulois étoient ceux dont nous avons déja parlé ſous le nom de Baſtarnes, Colonie Gauloiſe établie ſur les bords du Boryſthéne, appellé maintenant le Niéper. Cette nation n'étoit accoutumée ni à labourer la terre, ni à nourrir des troupeaux, ni à faire le commerce : elle vivoit de guerre, & vendoit ſes ſervices aux peuples qui vouloient l'emploier. Quand il les ſut arrivés ſur les frontiéres de ſes Etats, il alla au devant d'eux avec la moitié de ſes troupes, & donna ordre que dans les villes & les villages par où ils devoient paſſer, on tînt des vivres préparés en abondance, du blé, du vin, & des beſtiaux. Il avoit quelques préſens pour les principaux Officiers, des chevaux, des harnois, des caſaques. Il y joignit auſſi quelque argent, qui devoit être diſtribué entre un petit nombre. Et pour ce qui eſt de la multitude, il croioit que l'eſpérance ſuffiroit pour les attirer. Le Roi

AN. R. 584. AV. J. C. 168. cours des Baſtarnes. *Plut. in Paul. Æmil.* 260. 261. *Liv.* XLIV. 26. 27.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. s'arréta auprès du fleuve * Axius, & y campa avec ſes troupes.

Il députa Antigone, l'un des premiers de ſa Cour, vers les Gaulois, qui étoient environ à vingt-cinq lieues de là. Antigone fut étonné quand il vit des hommes d'une taille extraordinaire, adroits à tous les exercices du corps, habiles à manier les armes, fiers & audacieux en paroles pleines de bravades & de menaces. Il leur fit beaucoup valoir les ordres que ſon Maître avoit donnés pour qu'ils fuſſent bien reçus par tout où ils paſſeroient, & les préſens qu'il leur préparoit : enſuite il les invita à avancer juſqu'à un certain lieu qu'il leur marquoit, & à envoier les principaux d'entr'eux vers le Roi. Les Gaulois n'étoient pas gens à ſe paier de paroles. Clondicus, le Chef & le Roi de ces étrangers, alla droit au fait, & demanda ſi l'on apportoit la ſomme dont on étoit convenu. Comme on ne lui donnoit point de réponſe poſitive : *Allez*, dit-il, *déclarer à votre Prince, qu'avant qu'il ait envoié les otages & les ſommes convenues, les Gaulois ne partiront point d'ici.* Le Roi, au retour de

* Aujourd'hui *Varda*. C'eſt ſur ce fleuve qu'étoit ſituée *Pella*, Capitale de la Macédoine.

son Député, assembla son Conseil. Il pressentit où iroient les avis; &, comme il étoit meilleur gardien de son argent que de son Roiaume, pour colorer son avarice il s'étendit fort sur la perfidie & la férocité des Gaulois, ajoutant qu'il seroit dangereux de donner entrée dans la Macédoine à une multitude si nombreuse de qui l'on auroit tout à craindre, & que cinq mille Cavaliers lui suffiroient. On sentoit bien qu'il ne craignoit que pour son argent, mais personne n'osa le contredire. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Antigone retourna vers les Gaulois, & leur dit que son Maître n'avoit besoin que de cinq mille Cavaliers. A cette parole, il s'éleva un frémissement & un murmure général contre Persée, qui les avoit fait venir de si loin pour leur insulter. Clondicus aiant encore demandé à Antigone s'il apportoit de l'argent pour les cinq mille Cavaliers, comme celui-ci cherchoit des détours & ne répondoit point nettement, les Gaulois entrérent en fureur, & peu s'en falut qu'ils ne se jettassent sur lui pour le mettre en piéces, & lui-même l'appréhendoit fort. Cependant ils respectérent la qualité de Député, & le renvoiérent sans lui avoir fait aucun

AN. R. 584. AV. J.C. 168. mauvais traitement. Les Gaulois partirent ſur le champ, reprirent le chemin du Danube, & ravagérent la Thrace qui ſe trouvoit ſur le paſſage.

Perſée, avec un renfort ſi conſidérable, auroit fort embarraſſé les Romains. Il pouvoit faire paſſer ces Gaulois dans la Theſſalie, où ils auroient pillé le plat pays, & pris les places les plus fortes. Par-là, demeurant tranquille auprès du fleuve Enipée, il auroit mis les Romains hors d'état, & de pénétrer dans la Macédoine dont il leur fermoit l'entrée par ſes troupes, & de ſubſiſter plus lontems dans le pays, parce qu'ils n'auroient plus tiré, comme auparavant, leurs vivres de la Theſſalie, qui auroit été entiérement ravagée. L'avarice qui le dominoit l'empécha de profiter d'un ſi grand avantage.

Avarice & perfidie de Perſée à l'égard de Gentius.

Liv. XLIV. 27. *Plut. in Paul.* 261.

Elle le priva encore du fruit qu'il auroit pu tirer d'une autre alliance, qui devoit lui être précieuſe. Preſſé par l'état de ſes affaires, & par l'extrême danger dont il ſe voioit menacé, il avoit enfin conſenti de donner à Gentius les trois cens talens qu'il lui avoit demandés depuis plus d'un an pour lever des troupes & équiper une flote. Pantauchus avoit ménagé ce Traité

de la part du Roi de Macédoine, & avoit commencé par faire toucher au Prince Illyrien dix talens (dix mille écus) sur la somme qui lui étoit promise. Gentius fit partir ses Ambassadeurs, & avec eux des gens sûrs, pour transporter le reste de l'argent. Il leur donna ordre aussi, quand tout auroit été terminé, de se joindre aux Ambassadeurs de Persée, & d'aller ensemble à Rhodes, pour porter cette République à faire alliance avec eux. Pantauchus lui avoit représenté que si les Rhodiens y consentoient, Rome ne pourroit tenir contre ces trois puissances réunies. Persée reçut ces Ambassadeurs avec toutes les marques de distinction possibles. Après que de part & d'autre on eut livré les otages, & prêté les sermens, il ne restoit plus qu'à fournir les deux cens quatre vingt-dix talens. Les Ambassadeurs & les Agens de l'Illyrien se rendirent à Pella, où l'argent leur fut compté, & mis dans des caisses scellées du cachet des Ambassadeurs pour être transporté en Illyrie. Le voila, ce semble, bien en sureté pour Gentius. Persée avoit fait dire sous main à ses gens chargés de ce transport de marcher lentement & à petites journées; &, AN. R. 584. AV. J.C. 168.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. quand ils ſeroient arrivés aux frontiéres de Macédoine, de s'y arréter, & d'attendre ſes ordres. Pendant tout ce tems-là Pantauchus, qui étoit demeuré à la Cour d'Illyrie, preſſoit fort le Roi de ſe déclarer contre les Romains par quelque acte d'hoſtilité. Gentius avoit déja touché dix talens comme des arrhes, & aiant reçu nouvelle que la ſomme entiére étoit en chemin, il la comptoit dans ſes coffres. Sur les inſtances réitérées de Pantauchus, violant tous les droits divins & humains, il fit empriſonner deux Ambaſſadeurs Romains, qu'il avoit actuellement auprès de lui, ſous prétexte que c'étoient des eſpions.

Dès que Perſée en eut reçu la nouvelle, le croiant engagé ſuffiſamment & ſans retour contre les Romains par ce coup d'éclat, il fit revenir ceux qui portoient les deux cens quatre-vingts-dix talens, ſe félicitant lui-même en ſecret de l'heureux ſuccès de ſa perfidie qui lui avoit ſauvé ſon argent. Mais il ne faiſoit que le garder & le mettre en réſerve pour l'ennemi, au lieu qu'il auroit dû s'en ſervir pour ſe défendre contre lui, & pour le vaincre. Il devoit ſavoir que c'étoit la maxime de Philip-

pe & d'Alexandre, les plus illuſtres de ſes prédéceſſeurs, *Que l'on doit acheter la victoire par l'argent, & non pas conſerver l'argent aux dépens de la victoire.* AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Les Ambaſſadeurs de Perſée & de Gentius étant arrivés à Rhodes, y furent reçus d'une maniére fort gracieuſe. On leur fit part du Décret par lequel la République avoit réſolu d'emploier tout ſon crédit & toutes ſes forces pour obliger les deux partis à faire la paix, & de ſe déclarer contre celui qui refuſeroit d'entrer dans des propoſitions d'accommodement.

Dès le commencement du printems les Généraux Romains s'étoient rendus chacun à leurs départemens : le Conſul en Macédoine, Octavius à Orée avec la flote, Anicius dans l'Illyrie.

Conquête rapide de l'Illyrie par le Préteur Anicius. *Liv.* XLIV. 30-32.

Ce dernier eut un ſuccès auſſi rapide qu'heureux. Il avoit à faire la guerre contre Gentius. Il la termina avant qu'on ſût à Rome qu'elle étoit commencée. Elle ne dura que trente jours. Dès qu'il fut entré dans l'Illyrie, toutes les villes ſe ſoumirent à lui avec d'autant plus de facilité qu'il montroit beaucoup de clémence & de juſtice envers les vaincus. Gentius ſe renferma

AN. R. 584. AV. J.C. 168. dans Scodra sa capitale : & aiant tenté une sortie qui lui réussit mal, il perdit courage, & vint se jetter aux piés d'Anicius, implorant sa miséricorde, & avouant, les larmes aux yeux, sa faute ou plutôt sa folie, d'avoir pris les armes contre les Romains. Le Préteur le traita humainement. Son premier soin fut de tirer de prison les deux Ambassadeurs. Il envoia l'un d'eux, nommé Perperna, à Rome, pour y porter la nouvelle de sa victoire; &, peu de jours après, il y fit conduire Gentius, sa mére, sa femme, ses enfans, son frére, avec les principaux Seigneurs du pays. La vûe de prisonniers si illustres augmenta fort la joie du peuple. On rendit des actions de graces publiques aux dieux, & il se fit aux temples un grand concours de personnes de tout âge & de tout sexe.

Persée se campe avantageusement. *Plut. in Paul.* *Liv.* XLIV. 32.

Paul Emile, de son côté, ne demeutoit pas dans l'inaction. Quand il se fut approché des ennemis, il trouva Persée campé avantageusement près de la mer au pié du mont Olympe, dans des lieux qui paroissoient inaccessibles. Il avoit devant lui l'Enipée qu'on pouvoit passer à gué, mais dont les bords étoient fort élevés; & sur la rive qui

étoit de ſon côté, il avoit conſtruit de bons retranchemens, avec des tours d'eſpace en eſpace, où il avoit placé des baliſtes & d'autres machines pour lancer des traits & des pierres contre les ennemis, s'ils oſoient en approcher. Perſée s'y étoit fortifié de telle ſorte, qu'il ſe croioit dans une entiére ſureté, & qu'il eſpéroit conſumer & rebuter enfin Paul Emile par la longueur du tems, & par les difficultés qu'il auroit à faire ſubſiſter ſes troupes dans un pays ennemi, & à s'y maintenir. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Il ne ſavoit pas quel adverſaire on lui avoit mis en tête. Paul Emile n'étoit occupé que du ſoin de tout préparer pour une action, & cherchoit continuellement dans ſon eſprit toutes ſortes d'expédiens & de moiens pour rendre inutiles toutes les précautions de l'ennemi. Il commença par établir une exacte & ſévére diſcipline dans ſon armée, qu'il avoit trouvée corrompue par la licence où on l'avoit laiſſé vivre. Il réforma pluſieurs choſes, ſoit pour la maniére dont les ordres du Général devoient ſe diſtribuer dans l'armée, ſoit par raport aux Sentinelles & aux Gardes. Les ſoldats étoient accoutumés à critiquer leur Général, à exa-

Paul Emile rétablit la diſcipline dans ſon armée. *Liv.* XLIV. 33. & 34. *Plut.*

AN. R. 584. AV. J.C. 168. miner entr'eux toutes ſes actions, à lui preſcrire ſes devoirs, & à marquer ce qu'il devoit faire ou ne pas faire. Il leur parla avec fermeté & dignité, comme il avoit fait aux citoiens à Rome. Il leur fit entendre » que ces diſ-
» cours convenoient mal au ſoldat : que
» trois choſes ſeulement devoient l'oc-
» cuper, le ſoin de [illegible] corps, pour le
» rendre robuſte & agile ; le ſoin de ſes
» armes, afin qu'elles fuſſent toujours
» propres & en bon état ; le ſoin d'avoir
» toujours des vivres cuits, afin d'être
» prêt à partir au premier ordre. Que
» du reſte, il devoit s'en repoſer ſur la
» bonté des dieux immortels, & ſur la
» vigilance du Général. Que pour lui,
» il n'omettroit rien de tout ce qui ſe-
» roit néceſſaire pour leur donner oc-
» caſion de montrer leur courage : qu'ils
» euſſent ſoin ſeulement, quand on leur
» en donneroit le ſignal, de bien faire
» leur devoir. »

Quand les choſes ſont raiſonnables par elles-mêmes, & qu'elles ſont dites avec un air de dignité & d'autorité, elles font toujours impreſſion ſur les eſprits. On ne peut dire combien ce diſcours, quoique mélé d'une ſorte de réprimande, plut aux troupes, & les

anima. Les vieux ſoldats avouoient que ce n'étoit que de ce jour qu'ils avoient appris leurs devoirs. On aperçut tout-d'un-coup un changement merveilleux dans le camp. Perſonne n'y demeuroit oiſif. On voioit les ſoldats aiguiſer leurs épées, polir leurs caſques, leurs cuiraſſes, leurs boucliers; s'eſſaier à ſe mouvoir aiſément ſous leurs armes; agiter avec bruit leurs javelots, & faire briller leurs épées nues; enfin ſe rompre & s'endurcir dans tous les exercices militaires : de ſorte qu'il étoit aiſé de juger qu'à la premiére occaſion qu'ils auroient d'en venir aux mains avec les ennemis, ils étoient déterminés à vaincre, ou à mourir. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Paul Emile découvre des eaux dans un lieu qui en manquoit. *Liv.* XLIV. 33. *Plut.*

Le camp étoit placé dans un endroit très-favorable d'ailleurs, mais qui manquoit d'eau; & c'étoit une grande incommodité pour l'armée. Paul Emile, qui ſavoit profiter de tout, voiant devant lui le mont Olympe très-haut, & tout couvert d'arbres fort verds & fort toufus, jugea par la quantité & la qualité de ces arbres qu'il y avoit néceſſairement dans les creux de cette montagne des ſources d'eau vive, & donna ordre en même tems de faire des ouvertures au pié, & de creuſer des puits

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

dans le ſable. A peine en eut-on effleuré la ſurface, qu'on vit ſortir de pluſieurs ſources des eaux, troubles d'abord & en petite quantité, mais bientôt après très-claires & très-abondantes. Cet événement, qui étoit tout naturel, fut regardé par les ſoldats comme une faveur ſinguliére des dieux, qui avoient pris Paul Emile ſous leur protection; ce qui le leur rendit encore plus cher & plus reſpectable.

Quand Perſée vit ce qui ſe paſſoit dans le camp des Romains, l'ardeur des ſoldats, les mouvemens qu'ils ſe donnoient, les divers exercices par leſquels ils ſe préparoient au combat, il entra dans une vraie inquiétude, & vit bien qu'il n'avoit plus affaire à un Licinius, un Hoſtilius, un Marcius, & que dans l'armée Romaine tout étoit changé avec le Général. Il redoubla ſes ſoins & ſon attention de ſon côté, anima les ſoldats, s'appliqua auſſi à les former par différens exercices, ajouta de nouveaux retranchemens aux anciens, & travailla à mettre ſon camp hors d'inſulte.

On apprend la nouvelle de la victoire remportée en Illyrie.

Cependant arrive la nouvelle de la victoire remportée ſur les Illyriens, & de la priſe du Roi & de toute ſa famille. Elle cauſa dans l'armée des Romains

une joie incroiable, & excita parmi les ſoldats une ardeur extrême de ſe ſignaler pareillement de leur côté. Car c'eſt l'ordinaire, qu'entre deux armées qui agiſſent en divers endroits, l'une ne veuille point céder à l'autre en courage ni en gloire. Perſée tâcha d'abord d'étoufer cette nouvelle : mais le ſoin qu'il prenoit de la diſſimuler, ne ſervit qu'à la rendre plus publique & plus certaine. L'allarme fut générale parmi ſes troupes, & leur fit craindre un ſort pareil. AN. R. 584. AV. J.C. 168. *Liv.* XLIV. 35.

Les Ambaſſadeurs des Rhodiens arrivent dans le camp. *Liv.* XLIV. 34-35.

Ce fut alors que les Ambaſſadeurs Rhodiens vinrent faire touchant la paix à Paul Emile la même propoſition, qui avoit excité à Rome une ſi grande indignation dans le Sénat. Il eſt aiſé de juger comment elle fut reçue dans le camp. Quelques-uns tranſportés de colére, vouloient qu'on les renvoiât avec inſulte. Le Conſul crut leur marquer mieux ſon mépris, en leur répondant froidement qu'il leur rendroit réponſe dans quinze jours.

Paul Emile délibére ſur la maniére d'attaquer Perſée. *Ibid.*

Pour montrer le peu de cas qu'il faiſoit de la médiation pacifique des Rhodiens, il aſſembla le Conſeil de guerre pour délibérer ſur les moiens d'entrer en action. Quelques-uns vouloient

AN. R. 584. AV. J. C. 168. qu'on entreprît de forcer les retranchemens des ennemis sur les bords de l'Enipée : ils prétendoient que les Macédoniens, qui l'année précédente avoient été chassés d'endroits plus élevés & plus fortifiés, ne pourroient soutenir le choc des Légions Romaines. D'autres étoient d'avis qu'Octavius, avec la flote, allât vers Thessalonique ravager les côtes maritimes, afin d'obliger le Roi, par cette diversion, à retirer une partie de ses troupes des bords de l'Enipée pour la défense de son pays, & à laisser ainsi quelque passage ouvert. Il est bien important qu'un Général habile & expérimenté soit maître de prendre le parti qui lui plaît davantage. Paul Emile avoit des vûes toutes différentes. Il voioit que la rive de l'Enipée, tant par sa situation naturelle, que par les fortifications que l'on y avoit ajoutées, étoit inaccessible. D'ailleurs il savoit, sans parler des machines disposées de toutes parts, que les troupes ennemies étoient beaucoup plus habiles que les siennes à lancer des javelots & des traits. Entreprendre de forcer des lignes aussi impénétrables que celles-là, ç'eût été exposer les troupes à la boucherie ; & un bon Géné-

ral épargne le ſang des ſoldats, parce qu'il s'en regarde comme le pére, & qu'il croit les devoir ménager comme ſes enfans. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Il ſe tint donc quelques jours en repos ſans faire le moindre mouvement. En tout autre tems le ſoldat, plein d'ardeur & d'impatience, auroit murmuré: mais Paul Emile lui avoit appris à ſe laiſſer conduire. Enfin, à force de chercher & de s'informer, il apprit de deux marchands Perrhébiens, dont la prudence & la fidélité lui étoient connues, qu'il y avoit un chemin qui conduiſoit à Pythium, ville ſituée au plus haut du mont Olympe; que ce chemin n'étoit pas d'un difficile accès, mais qu'il étoit bien gardé: Perſée y avoit envoié un détachement de cinq mille hommes. Paul Emile conçut que ſi l'on pouvoit ſurprendre ce corps de troupes par une attaque ſubite & imprévûe, il ſeroit peutêtre aiſé de les chaſſer de ce poſte, & de s'en emparer.

Il envoie Scipion Naſica avec un gros détachement pour s'emparer de Pythium.

Il s'agiſſoit de tromper l'ennemi, & de lui cacher ſon deſſein. Il fait venir le Préteur Octavius, & s'étant ouvert à lui, il lui ordonne d'aller à Héraclée avec ſa flote, & de prendre aſſez de vivres pour mille hommes pendant dix

An. R. 584. Av. J.C. 168.

jours, afin de faire croire à Perſée qu'on ſe propoſoit de ravager la côte maritime. En même tems il fait partir Scipion Naſica gendre de Scipion l'Africain, & Fabius Maximus ſon fils alors fort jeune, leur donne un détachement de cinq mille hommes de troupes choiſies, & leur fait prendre le chemin de la mer vers Héraclée, comme s'ils devoient s'y embarquer, ſelon ce qui avoit été propoſé dans le Conſeil de guerre. Quand ils furent arrivés, Naſica découvrit aux principaux Officiers les ordres dont il étoit chargé. Dès que la nuit fut venue, quittant le chemin de la mer, ils s'avancérent, ſans s'arrêter, vers Pythium à travers les montagnes & les rochers, conduits par les deux guides de Perrhébie. On étoit convenu qu'ils y arriveroient le troiſiéme jour, & qu'ils attaqueroient le fort vers la fin de la nuit.

Paul Emile amuſe Perſée par de légéres eſcarmouches ſur le bord de l'Enipée.

Cependant Paul Emile, pour amuſer l'ennemi & l'occuper tellement des objets préſens qu'il ne penſât à rien autre choſe, le lendemain dès le matin détache ſes troupes armées à la légére pour attaquer les Macédoniens qui gardoient l'entrée de la riviére, dont la rive avoit dans ſa pente de chaque côté

depuis le haut juſqu'en bas trois cens pas d'étendue; & le lit en avoit plus de mille de largeur. Ce fut dans cet eſpace que l'action ſe paſſa à la vûe du Roi & du Conſul, qui étoient, chacun avec leurs troupes, à la tête de leur camp. Le Conſul fit ſonner la retraite vers le midi. La perte fut à peu près égale de part & d'autre. Le jour ſuivant le combat commença encore de la même ſorte, & à peu près à la même heure; mais il fut plus vif & dura plus lontems. Les Romains n'avoient pas affaire ſeulement à ceux avec qui ils en venoient aux mains : ils étoient encore accablés de traits & de pierres que lançoient contr'eux les ennemis du haut des tours diſpoſées le long du rivage. Le Conſul perdit beaucoup plus de monde ce jour-là, & fit retirer ſes troupes plus tard. Le troiſiéme jour, Paul Emile ſe tint en repos, & parut avoir deſſein de tenter un autre paſſage plus près de la mer. Perſée ne ſe doutoit en aucune maniére du danger qui le menaçoit. An. R. 584. Av. J.C. 168.

Scipion étoit arrivé la nuit du troiſiéme jour près de Pythium. Ses troupes étoient fort fatiguées : il les fit repoſer pendant le reſte de la nuit. Les Scipion s'empare de Pythium, & s'ouvre un paſſage.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. Officiers Macédoniens qui gardoient le paſſage à Pythium, étoient ſi négligens, que perſonne ne s'aperçut de l'approche des Romains. Scipion, ſelon Polybe, les trouva endormis, & n'eut pas de peine à les déloger de ce poſte. La plupart furent tués : le reſte ſe ſauva par la fuite, & porta la terreur dans le camp.

Plut. in Æmil.

Perſée quitte l'Enipée, & ſe retire vers Pydna, réſolu d'y hazarder le combat.

Perſée ſaiſi de fraieur, & craignant que les Romains, après s'être ouvert le paſſage, ne vinſſent l'attaquer par ſes derriéres, décampa ſur le champ pour ſe mettre en ſureté. Enſuite il tint un grand Conſeil ſur le parti qu'il faloit prendre. Il s'agiſſoit de ſavoir s'il devoit s'arréter devant les murailles de Pydna ville voiſine & bien fortifiée, pour tenter le hazard d'une bataille ; ou partager ſes troupes dans ſes places, & y attendre les ennemis, qui ne pourroient pas ſubſiſter lontems dans un pays qu'il auroit pris ſoin de ravager, & qui ne fourniroit ni fourrages pour les chevaux, ni vivres pour les hommes. Ce dernier parti avoit de grands inconvéniens, & marquoit un Prince réduit à la derniére extrémité, & à qui il ne reſtoit ni reſſource ni eſpérance, ſans parler de la haine qu'exciteroit

Plut. ibid.

contre lui le ravage des terres commandé & exécuté par le Roi même. Auſſi les principaux Officiers lui repréſentent que ſon armée eſt fort ſupérieure à celle des Romains, que les troupes ſont réſolues de bien faire leur devoir, combattant pour la défenſe de leurs femmes & de leurs enfans : qu'aiant leur Roi lui-même pour témoin de toutes leurs actions, & le voiant combattre à leur tête, elles redoubleront de courage, & donneront à l'envi des marques de leur valeur. Ces raiſons raniment ce Prince. Il ſe retire ſous les murs de Pydna, y établit ſon camp, ſe prépare à donner bataille, n'oublie rien pour profiter de l'avantage des lieux, aſſigne à chacun ſon poſte, & donne tous les ordres néceſſaires, réſolu d'attaquer les Romains dès qu'ils paroîtront. Av. R. 584. Av. J.C. 168.

Paul Emile différe ſagement le combat. *Liv.* XLIV. 35.

Cependant Paul Emile aiant rejoint le détachement de Scipion, marchoit en ordre de bataille vers l'ennemi, en cotoiant toujours la mer d'où la flote Romaine lui envoioit des vivres ſur des barques. Quand il fut arrivé à la vûe des Macédoniens, & qu'il eut conſidéré la bonne diſpoſition de leur armée & le nombre de leurs troupes, il fit alte pour penſer à ce qu'il avoit à faire.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. Le lieu où campoit Perſée étoit une campagne raſe & unie, très-propre à mettre en bataille un corps nombreux de gens de pié peſamment armés, tel qu'étoit la Phalange. A droite & à gauche il y avoit des côteaux, qui, touchant les uns aux autres, fourniſſoient une retraite ſûre à l'Infanterie légére & aux gens de trait, & leur donnoient auſſi moien de dérober leur marche, & d'aller enveloper l'ennemi en l'attaquant par les flancs.

On étoit dans le fort de l'été. Il étoit près de midi. Ses gens avoient fait une aſſez longue marche dans un chemin rempli de pouſſiére, & brûlé par le ſoleil. La chaleur & la laſſitude ſe faiſoient déja ſentir; &, à cette heure du jour, il étoit viſible qu'elles augmenteroient encore. Il réſolut donc, pour toutes ces conſidérations, de ne les pas mettre aux mains avec un ennemi frais & repoſé.

Mais l'envie de combattre étoit ſi vive dans les deux armées, que le Conſul n'eut pas moins de peine à éluder l'ardeur de ſes ſoldats, qu'à réprimer la fougue des ennemis. Comme ils n'étoient pas encore tous rangés en bataille, il affectoit de preſſer les Tribuns

buns de ſe mettre chacun dans ſon poſte. Il parcouroit lui-même les rangs, exhortant les ſoldats à ſe montrer gens de cœur. Et d'abord ils lui demandoient le ſignal avec empreſſement. Mais inſenſiblement, & à meſure que le ſoleil devenoit plus ardent, l'air de leur viſage paroiſſoit moins animé, le ton de leur voix s'affoibliſſoit, & quelques-uns même, déja fatigués, s'appuioient ſur leurs boucliers ou ſur leurs javelines. Alors il commanda ouvertement aux premiers Capitaines des Légions de prendre l'alignement du camp, & de placer les bagages. Les ſoldats reconnurent avec joie que leur Général n'avoit pas voulu les mener au combat las & fatigués comme ils étoient. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Le Conſul avoit autour de lui ſes Lieutenans & les Commandans des troupes étrangéres, du nombre deſquels étoit Attale, qui tous approuvoient le deſſein de combattre qu'ils lui ſuppoſoient : car ils ne ſavoient pas encore ſa penſée. Quand ils virent les arrangemens changés, tous demeurérent dans le ſilence. Scipion, dont le courage & la hardieſſe étoient fort augmentés par le ſuccès qu'il venoit d'avoir ſur le mont Olympe, oſa ſeul

An. R. 584. Av. J. C. 168. prendre la parole, & lui faire de vives instances. Il lui représenta » que les » Généraux qui l'avoient précédé, » avoient donné lieu à l'ennemi, par » leurs délais, de s'échaper de leurs » mains. Qu'il étoit à craindre que » Persée ne s'enfuît pendant la nuit, » & qu'on ne fût obligé de le pour- » suivre avec grande peine & grand » danger à travers les défilés impéné- » trables des montagnes de la Macé- » doine, comme il étoit arrivé les der- » niéres années. Il lui conseilloit donc, » pendant que l'ennemi étoit dans une » pleine campagne, de l'attaquer sur » le champ, & de ne pas perdre une si » belle occasion de le vaincre.

Autrefois, répondit le Consul, adressant la parole à Nasica, *j'ai eu la même façon de penser que vous avez aujourd'hui, & un jour vous penserez comme je pense présentement. Je vous rendrai compte de ma conduite dans un autre tems: reposez-vous-en maintenant sur la prudence d'un ancien Général.* Le jeune Officier se tut, bien persuadé que le Consul avoit de bonnes raisons pour se déterminer au parti qu'il préféroit.

Dans le moment, Paul Emile commanda que les troupes qui étoient à la

tête de l'armée expoſées à la vûe de l'ennemi, ſe miſſent en bataille, & préſentaſſent un front comme pour combattre. Elles étoient rangées, ſelon la coutume des Romains, ſur trois lignes. En même tems des pionniers, couverts par ces troupes, travaillérent à former le camp. Comme ils étoient en grand nombre, l'ouvrage fut bientôt achevé. Alors le Conſul fit défiler peu-à-peu ſes bataillons, en commençant par les derniers qui étoient les plus voiſins des travailleurs, & retira toute ſon armée dans ſes retranchemens, ſans confuſion, ſans déſordre, & ſans que l'ennemi pût y mettre obſtacle. Le Roi de ſon côté, après avoir été dans la diſpoſition de combattre ce jour-là, fit auſſi rentrer ſes ſoldats dans leur camp, ne manquant pas de leur faire obſerver que c'étoit l'ennemi qui avoit reculé.

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Haſtati. Principes. Triarii.

C'étoit, [a] chez les Romains, une loi inviolable, n'euſſent-ils eu qu'un jour & une nuit à ſéjourner dans un endroit, de s'enfermer dans un camp, & de s'y bien fortifier. Par-là, ils ſe

[a] Majores veſtri caſtra munita portum ad omnes caſus exercitûs ducebant eſſe.... Patria eſt militaris hæc ſedes, vallumque pro mœnibus, & tentorium

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

mettoient hors d'inſulte, & évitoient toute ſurpriſe. Les ſoldats regardoient cette demeure militaire comme leur ville : les retranchemens leur tenoient lieu de murailles, & les tentes de maiſons. En cas de bataille, ſi l'armée étoit vaincue, le camp lui ſervoit de retraite & d'aſyle, & ſi elle étoit victorieuſe, elle y trouvoit un repos tranquille.

Sulpicius Gallus prédit aux Romains une éclipſe de lune.

Liv. XLIV. 37. *Plut. in Æmil.*

Quand les Romains ſe furent mis en ſureté dans leurs retranchemens, C. Sulpicius Gallus Tribun des ſoldats de la ſeconde Légion, qui avoit été Préteur l'année précédente, aſſembla les ſoldats avec la permiſſion du Conſul, & les avertit » que la nuit ſui-
» vante il y auroit éclipſe de lune de-
» puis la ſeconde heure de la nuit juſ-
» qu'à la quatriéme, afin qu'ils ne fuſ-
» ſent point effraiés d'un phénoméne
» qui arrivoit en certains tems fixés,
» par des cauſes tout-à-fait naturelles,
» & qu'il étoit aiſé, par cette raiſon,
» de prévoir & d'annoncer d'avance.
» Qu'ainſi, comme ils n'étoient point
» ſurpris du lever ni du coucher du ſo-
» leil & de la lune, parce que l'un &

ſuum cuique Militi domus ac pœnates ſunt.... Caſtra ſunt victori receptaculum, victo refugeum. *Liv.* XLIV. 39.

» l'autre arrivoient à certaines heures AN. R. 584. AV. J.C. 168.
» marquées; non plus que des inégalités
» qu'ils avoient coutume de voir dans
» le disque de la lune tantôt plus grand
» tantôt plus petit : de même ils ne de-
» voient pas regarder comme un événe-
» ment prodigieux l'obscurcissement
» de cet astre, qui n'étoit occasionné
» que par l'ombre de la terre qui la ca-
» choit à nos yeux. » Cette éclipse, arrivée la nuit du trois au quatre du mois * d'Août, fit regarder Sulpicius comme un homme inspiré des dieux par tous les soldats de l'armée Romaine, & remplit les Macédoniens de fraieur, comme si c'eût été un pronostique de la ruine du roiaume & de toute la Nation. On n'entendit dans leur camp que des cris & des hurlemens, jusqu'à ce que la lune eût repris son éclat ordinaire.

Le lendemain au point du jour, Paul Emile, qui étoit fort religieux observateur de toutes les cérémonies prescrites pour les sacrifices, ou plutôt qui étoit fort superstitieux, se mit à immoler des bœufs à Hercule. Il en immola jusqu'à vingt de suite, sans pouvoir trouver dans ces victimes aucun

* *On peut consulter la Note de Mr. Crévier sur le chiffre 30 du Livre* XLIV *de Tite-Live.*

AN. R. 584. AV. J. C. 168.

ſigne favorable. Enfin au vingt & uniéme, il crut en voir qui lui promettoient la victoire s'il ne faiſoit que ſe défendre ſans attaquer. En même tems il fait vœu d'offrir à ce dieu un ſacrifice de cent bœufs, & de célébrer des jeux publics en ſon honneur.

Paul Emile expoſe les raiſons qu'il a eues de différer le combat.

Liv. XLIV. 38. *Plut.*

Aiant achevé toutes ces cérémonies de religion vers les neuf heures, il aſſemble le Conſeil de guerre. Il avoit entendu les plaintes qu'on faiſoit de ſa lenteur à attaquer les ennemis. Il voulut bien, dans cette Aſſemblée, rendre compte de ſa conduite, ſur-tout par raport à Scipion à qui il l'avoit promis. » Les principales raiſons qu'il » avoit eues de ne pas donner le com- » bat la veille, étoient : Premiérement » parce que l'armée ennemie étoit » beaucoup ſupérieure en nombre à la » ſienne, qu'il avoit été obligé d'af- » foiblir encore conſidérablement par » le gros détachement deſtiné à gar- » der les bagages. En ſecond lieu, y » auroit-il eu de la prudence de met- » tre aux mains avec des troupes tou- » tes fraîches les ſiennes, qui étoient » épuiſées par une longue & pénible » marche, par le poids exceſſif de leurs » armes, par l'ardeur brûlante du ſo-

» leil, & par une ſoif qui les tourmen- AN R. 584. AV. J.C. 168.
» toit violemment ? » En dernier lieu, il inſiſta fortement ſur la néceſſité indiſpenſable pour un bon Général de ne point donner la bataille avant que d'avoir derriére lui un camp bien retranché, qui pût, en cas d'accident, ſervir de retraite à l'armée. La concluſion de ſon diſcours fut de ſe préparer au combat pour ce jour-là.

On [a] voit ici qu'autre eſt le devoir des ſoldats & des Officiers ſubalternes, autre celui du Général. Les premiers ne doivent s'occuper que du ſoin & du deſir de combattre. C'eſt au Général, qui a dû tout prévoir, tout peſer, tout comparer, à prendre ſon parti après une mûre délibération. Et ſouvent, par un ſage délai de quelques jours ou même de quelques heures, il ſauve une armée, qu'un empreſſement inconſidéré auroit expoſée au danger de périr.

Quoique des deux côtés la réſolution de combattre fût priſe, cependant ce fut plutôt une eſpéce de hazard qui engagea la bataille, que l'ordre des

Enfin la bataille ſe donne. Perſée eſt défait, & mis en déroute. *Liv.* XLIV. 40. 41. *Plut.*

[a] Diviſa inter exercitum ducesque munia. Militibus cupidinem pugnandi convenire: duces providendo, conſultando, cunctatione ſæpius quàm temeritate prodeſſe. *Tacit. Hiſt.* III. 20.

An. R. 584. Av. J.C. 168. Généraux, qui de part ni d'autre ne ſe preſſoient pas beaucoup. Des ſoldats Thraces chargérent quelques Romains qui revenoient du fourage. Sept cens Liguriens coururent au ſecours de ces fourageurs. Les Macédoniens firent avancer des troupes pour ſoutenir les Thraces ; & les renforts qu'on envoioit aux uns & aux autres groſſiſſant toujours, enfin la bataille ſe trouva engagée.

Il eſt fâcheux que nous ayons perdu l'endroit où Polybe, & après lui Tite-live, décrivoient l'ordre & les circonſtances de cette bataille. C'eſt ce qui me met hors d'état d'en donner une juſte idée, ce que nous en dit Plutarque étant tout différent du peu qui en reſte dans Tite-Live.

La charge étant commencée, la Phalange Macédonienne ſe diſtingua parmi toutes les troupes du Roi d'une maniére particuliére. Paul Emile alors s'avance aux premiers rangs, & trouve que les Macédoniens, qui formoient la tête de la Phalange, enfonçoient le fer de leurs piques dans les boucliers de ſes ſoldats, de ſorte que ceux-ci, quelque effort qu'ils fiſſent, ne pouvoient les atteindre avec leurs épées ;

& il voit en même tems toute la pre- AN. R. 584. AV. J.C. 168.
miére ligne des ennemis joindre ensemble leurs boucliers, & préſenter leurs piques. Ce rempart d'airain, & cette forêt de piques impénétrable à ſes Légions, le remplirent d'étonnement & de crainte. Il parloit ſouvent depuis de l'impreſſion dont l'avoit frapé ce terrible ſpectacle, juſqu'à le faire douter de la victoire. Mais, pour ne pas décourager ſes troupes, il leur cacha ſon inquiétude, en leur montrant un viſage gai & ſérein, il parcourut à cheval tous les rangs ſans caſque & ſans cuiraſſe, les animant par ſes diſcours, & encore plus par ſon exemple. On voioit le Général, âgé de plus de ſoixante ans, s'expoſer au danger & à la fatigue comme un jeune Officier.

Les * Péligniens, qui avoient attaqué la Phalange Macédonienne, ne pouvant la rompre avec tous leurs efforts, un de leurs Officiers prit l'enſeigne de ſa compagnie, & la jetta au milieu des ennemis. Les ſoldats s'élancent donc à corps perdu pour éviter la honte de perdre leur drapeau. Il ſe fait là des exploits inouis de part & d'autre. Les

* *C'eſt un peuple d'Italie qui fourniſſoit comme Allié des troupes aux Romains.*

AN. R. 584. AV. J.C. 168. Péligniens tâchent de couper avec leurs épées les piques des Macédoniens, ou de les repouſſer avec leurs boucliers : où ils eſſaient avec leurs mains de les arracher, ou de les détourner, pour s'ouvrir une entrée. Mais les Macédoniens ſe ſerrant toujours, & tenant à deux mains leurs piques, préſentent ce rempart de fer, & donnent de ſi grands coups à ceux qui s'avancent ſur eux, que perçant boucliers & cuiraſſes, ils jettent morts à la renverſe les plus hardis de ces Péligniens, qui ſans aucun ménagement alloient, comme des bêtes féroces, s'enferrer eux-mêmes, & ſe précipiter dans une mort qu'ils voioient devant leurs yeux.

Toute cette premiére ligne étant donc miſe en déſordre, la ſeconde découragée commença à ſe rallentir. Paul Emile vit avec une extrême douleur que les Romains rebutés n'oſoient attaquer la Phalange. Elle préſentoit un front redoutable couvert de longues piques ſerrées les unes contre les autres : & l'on ne voioit aucun moien de la rompre ni de l'entamer. Mais enfin l'inégalité du terrain, & la grande étendue du front de la bataille, ne permettant pas à l'ennemi de continuer par-tout

cette haie de boucliers & de piques, Paul Emile remarqua que la Phalange des Macédoniens étoit forcée de laiſſer des ouvertures & des intervalles, & qu'elle demeuroit en arriére d'un côté pendant qu'elle avançoit de l'autre. Le Conſul, en habile Capitaine qui obſerve tout, & qui ſait prendre ſon parti ſur le champ, ſéparant ſes troupes par pelotons, leur ordonne de ſe jetter dans les eſpaces vuides de la bataille des ennemis, & de ne les plus attaquer tous enſemble de front & d'un commun effort, mais par troupes détachées, & par différens endroits tout-à-la-fois. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Cet ordre, donné ſi à propos, fut cauſe du gain de la bataille. Les Romains s'inſinuent d'abord dans les intervalles, & mettent par-là l'ennemi hors d'état de ſe ſervir de ſes longues piques. Ils le prennent en flanc & en queue par où il étoit découvert. En un moment cette Phalange eſt rompue, & toute ſa force, qui ne conſiſtoit que dans ſon union, & dans l'impreſſion qu'elle faiſoit toute enſemble, s'évanouit & diſparoit. Quand on en vint à combattre d'homme à homme, ou par pelotons ſéparés, les Macédoniens avec

AN. R. 584. AV. J.C. 168. leurs petites épées ne frapoient que des coups foibles ſur les boucliers des Romains qui étoient forts & ſolides, & qui les couvroient preſque depuis la tête juſqu'aux piés : & au contraire ils n'oppoſoient que de petits pavois aux épées des Romains qui étoient lourdes & maſſives, & maniées avec tant de force & de roideur, qu'elles ne portoient & ne déchargeoient point de coup, qui ne perçât ou ne fît voler en éclats & boucliers & cuiraſſes, & qu'on ne vît couler le ſang. Ainſi les Phalangites, tirés de leur avantage & pris par leur foible, ne réſiſtérent qu'avec beaucoup de peine, & furent enfin renverſés.

Le Roi de Macédoine, ſe laiſſant emporter à la fraieur, s'étoit ſauvé à toute bride dès le commencement du combat, & s'étoit retiré dans la ville de Pydna, ſous prétexte d'aller faire un ſacrifice à Hercule : comme ſi, dit Plutarque, Hercule étoit un dieu à recevoir les timides ſacrifices des lâches, & à exaucer des vœux injuſtes : car il n'eſt pas juſte que celui qui n'oſe attendre l'ennemi, remporte la victoire : au lieu que ce dieu recevoit favorablement les priéres de Paul Emile, parce

qu'il lui demandoit la victoire les armes à la main, & qu'en combattant avec courage il s'en rendoit digne. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Ce fut à l'attaque de la Phalange que se fit le plus grand effort, & où les Romains trouvérent le plus de résistance. Et ce fut là aussi que le fils de Caton, gendre de Paul Emile, après avoir fait des prodiges de valeur, perdit malheureusement son épée, qui lui échapa de la main. A cet accident hors de lui-même & inconsolable, il parcourt les rangs, & ramassant autour de lui une troupe de jeunes gens hardis & déterminés, il se jetta avec eux tête baissée & à corps perdu sur les Macédoniens. Après des efforts extraordinaires & une boucherie horrible, ils les poussent, & demeurés maîtres du terrain, ils se mettent à chercher cette épée, qu'ils trouvent enfin à grande peine, ensevelie sous des monceaux d'armes & de morts. Ravis de cette bonne fortune, & poussant des cris de victoire, ils se jettent avec une nouvelle ardeur sur ceux des ennemis qui font encore ferme, de sorte qu'enfin un corps de trois mille Macédoniens d'élite, qui étoient la fleur de la Nation pour la force & pour le courage, fut entiérement taillé en

An. R. 584. Ay. J.C. 168. piéces, ſans qu'aucun quittât ſon rang, & ceſſât de combattre juſqu'au dernier ſoupir.

Après cette défaite tout le reſte prit la fuite, & on en tua un ſi grand nombre, que toute la plaine juſqu'au pié de la montagne étoit couverte de morts. On dit qu'il périt dans ce combat du côté des Macédoniens plus de vingt-cinq mille hommes: les Romains n'en perdirent que cent. (Cela paroit bien difficile à croire : il pourroit bien y avoir quelque erreur dans les chiffres.) Ils firent onze ou douze mille priſonniers.

La Cavalerie qui n'avoit point eu de part au combat, voiant la déroute de l'Infanterie, s'étoit retirée, & les Romains, acharnés ſur les Phalangites, ne ſongérent point pour lors à la pourſuivre.

Cette grande bataille fut décidée ſi promtement, qu'aiant commencé vers les trois heures après midi, la victoire ſe déclara avant quatre heures. Le reſte du jour fut emploié à courir après les fuiards, que l'on pourſuivit fort loin, de ſorte que l'on ne revint que bien avant dans la nuit. Tous les valets de l'armée coururent au devant

de leurs maîtres avec de grands cris de joie, & les ramenérent aux flambeaux dans leurs tentes, où l'on avoit fait des illuminations, & que l'on avoit couvertes de feſtons de * lierre & de couronnes de lauriers. An. R. 584. Av. J.C. 168.

Mais, au milieu de cette joie, le Général étoit plongé dans une extrême affliction. De deux fils qu'il avoit à ce combat, le plus jeune, qui n'avoit que dix-ſept ans, & qu'il aimoit le plus tendrement, parce qu'il donnoit dès lors une grande eſpérance, ne paroiſſoit point. On craignit qu'il n'eût été tué. L'allarme fut générale dans le camp, & changea les cris de joie en un morne ſilence. On le cherche avec des flambeaux parmi les morts, mais inutilement. Enfin, comme la nuit étoit déja fort avancée, & qu'on déſeſpéroit de le retrouver, il revint de la pourſuite des fuiards, accompagné ſeulement de deux ou trois de ſes camarades, tout couvert du ſang des ennemis. Paul Emile crut le recouvrer d'entre les morts, & ne commença à ſen-

Inquiétude de Paul Emile au ſujet de ſon fils qui ne paroiſſoit point. *Liv.* XLIV. 44. *Plut.*

* *C'étoit la coutume des Romains. Céſar marque dans le troiſième livre de la guerre Civile, qu'il trouva dans le camp de Pompée les tentes de Lentulus & de quelques autres couvertes de lierre.* L. etiam Lentuli & nonnullorum tabernacula protecta hederâ.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. tir la joie de ſa victoire que dans ce moment. Il étoit réſervé à d'autres larmes & à d'autres pertes non moins ſenſibles. Le jeune Romain dont nous parlons ici, eſt le ſecond Scipion, qui dans la ſuite fut ſurnommé l'Africain & le Numantin, pour avoir ruiné Carthage & Numance. Il avoit été adopté par le fils de Scipion vainqueur d'Annibal. Le Conſul fit partir ſur le champ trois couriers diſtingués, (Fabius ſon fils aîné en étoit un) pour porter à Rome la nouvelle de cette victoire.

§. IV.

Perſée s'enfuit de Pella à Amphipolis & de-là dans l'Ile de Samothrace. Le Conſul marche à la pourſuite de ce Prince. Lettre de Perſée à Paul Emile. La flote Romaine aborde à Samothrace. Evandre de Créte eſt accuſé & cité devant les Juges. Le Roi le fait tuer. Il ſonge à s'enfuir : il eſt trahi par Oroandes. Il ſe livre à Octavius, qui le fait conduire au Conſul. Paul Emile le reçoit, & lui parle avec bonté. Diſcours de Paul Emile aux jeunes Romains. Fin de la guerre & du Roiaume de Macédoine. Sort de ce Roiaume. Nouvelle de la

victoire de Paul Emile, portée à Rome. Commissaires nommés pour la Macédoine & pour l'Illyrie. Réglemens pour les deux nouvelles conquêtes. Anicius, après avoir pacifié l'Epire, retourne en Illyrie. Promulgation des nouveaux Réglemens pour l'Illyrie. Paul Emile visite les villes de la Gréce. Il retourne en Macédoine. De concert avec les Commissaires il en régle les affaires. Le jeune Scipion s'occupe aux exercices de la chasse. Paul Emile donne des jeux magnifiques à Amphipolis. Son noble désintéressement. L'Epire abandonnée au pillage. Paul Emile arrive à Rome, & après lui Anicius & Octavius. Le Sénat leur décerne le Triomphe. Les soldats de Paul Emile, animés par Galba, complotent pour empécher son Triomphe. Discours de Servilius en faveur de Paul Emile. Le Triomphe lui est accordé d'un consentement général. Il perd deux de ses enfans, l'un devant, l'autre après son Triomphe. Son discours au Peuple. Persée est gardé à Albe avec son fils Alexandre. Triomphe d'Octavius & d'Anicius. Le fils de Cotys lui est renvoié.

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Persée s'enfuit de Pella à Amphipolis, puis dans l'Ile de Samothrace.

Liv. XLIV. 44. 45. *Plut.*

PERSÉE, après sa défaite, ne perdit point de tems. Continuant sa fuite, de Pydna il arriva sur le minuit à Pella. Allarmé par la désertion presque générale de ses Officiers & de ses Courtisans, il ne s'y crut pas en sureté, & en partit la même nuit pour se rendre à Amphipolis, emportant avec lui la plus grande partie de ses trésors. Quand il y fut arrivé, il envoia des Députés à Paul Emile avec un Caducée, pour demander qu'il lui fût permis de faire ses propositions. D'Amphipolis il passa dans l'Ile de Samothrace, & se réfugia dans le Temple de Castor & de Pollux. Toutes les villes de Macédoine ouvrirent leurs portes au Vainqueur, & firent leur soumission.

Le Consul marche à la poursuite de Persée.

Liv. XLIV. 46. *Plut.*

Le Consul étant parti de Pydna, arriva le lendemain à Pella, dont il admira l'heureuse situation. Le trésor du Roi avoit été dans cette ville : mais on n'y trouva alors que les trois cens talens (trois cens mille écus) que Persée avoit fait partir pour Gentius Roi d'Illyrie, & qu'ensuite il avoit fait revenir. Paul Emile aiant appris que Persée étoit dans la Samothrace, se rendit à Amphipolis, pour passer de là dans cette Ile. Il s'avança dans la

contrée Odomantique, au-delà du Strymon, & campa à * Sires. An. R. 584. Av. J.C. 168.

Ce fut là qu'il reçut une lettre de Perſée, qui lui fut préſentée par trois Députés d'une diſtinction & d'un rang fort médiocres. Il ne put s'empécher de verſer des larmes en faiſant réflexion à l'inconſtance des choſes humaines, dont l'état préſent de Perſée, comparé à ce qu'il étoit un moment auparavant, lui donnoit un exemple bien ſenſible. Mais, quand il vit que la lettre avoit pour inſcription & pour titre, *Le Roi Perſée, au Conſul Paul Emile, ſalut;* l'ignorance ſtupide, dit Tite-Live, où étoit ce Prince par raport à ſon état, étoufa en lui tout ſentiment de compaſſion; &, quoique la teneur de la lettre fût d'un ſtyle humble & ſuppliant, & qui convenoit peu à la dignité Roiale, il renvoia les Députés ſans faire de réponſe. Quelle hauteur dans ces fiers Républicains, qui dégradent & dépoſent ainſi ſur le champ un Roi malheureux! Perſée ſentit alors quel nom déſormais il devoit oublier. Il écrivit une ſeconde lettre, où il ne mit que ſon nom ſimple ſans

Lettre de Perſée à Paul Emile. *Liv.* XLV. 4.

* *Ville obſcure & inconnue à l'extrémité Orientale de la Macédoine.*

An. R. 584. Av. J.C. 168. qualité. Il demandoit qu'on lui envoiât des Commiſſaires avec qui il pût traiter : ce qui lui fut accordé. Cette négociation fut ſans effet, parce que d'un côté Perſée ne vouloit point renoncer au titre de Roi, & que de l'autre Paul Emile exigeoit qu'il remît ſon ſort abſolument à la diſpoſition du Peuple Romain.

La flote Romaine aborde à Samothrace.

Pendant ce tems-là, le Préteur Octavius, qui commandoit la flote, étoit abordé à Samothrace. Il n'arracha pas Perſée de cet aſyle par reſpect pour les dieux qui y préſidoient : mais il tâcha, mélant les menaces aux promeſſes, de l'engager à ſortir du temple, & à ſe livrer aux Romains. Ses efforts furent inutiles.

Liv. XLV. 6.

Evandre de Créte eſt accuſé, & cité devant les Juges. Le Roi le fait tuer.

Un jeune Romain, (il s'appelloit Atilius) ſoit de ſon mouvement propre, ſoit de concert avec le Préteur, prit un autre tour pour tirer le Roi de l'aſyle. Etant entré dans l'Aſſemblée des Samothraciens qui ſe tenoit actuellement, *Eſt-ce avec vérité*, leur dir-il, *ou ſans fondement, qu'on dit que votre Ile eſt ſacrée, & qu'elle eſt dans toute ſon étendue une terre ſainte & inviolable ?* Tout le monde aiant rendu témoignage à la ſainteté de l'Ile, *Pour-*

quoi donc, continua-t-il, *un homicide, ſouillé du ſang du Roi Euméne, a-t-il violé un ſéjour ſi auguſte & ſi ſacré? &, pendant que l'on commence toutes les cérémonies de religion par en exclure ceux qui n'ont pas les mains pures, comment pouvez-vous ſouffrir que votre temple même ſoit ſouillé & profané par la préſence d'un infâme aſſaſſin?* Cette accuſation regardoit Evandre, que tout le monde ſavoit avoir été le miniſtre de l'aſſaſſinat d'Euméne. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Les Samothraciens déclarérent donc au Roi, qu'Evandre étoit accuſé d'aſſaſſinat: qu'il vînt, ſelon les loix établies pour leur aſyle, ſe juſtifier devant les Juges; ou, s'il craignoit de le faire, qu'il prît ſes ſuretés, & ſortît du temple. Le Roi aiant fait venir Evandre, lui conſeilla fort de ne point ſubir un tel jugement. Il avoit ſes raiſons pour lui donner ce conſeil, craignant qu'il ne déclarât que c'étoit par ſon ordre qu'il avoit entrepris cet aſſaſſinat. Perſée lui fit donc entendre qu'il ne lui reſtoit d'autre parti que de ſe donner à lui-même la mort. Evandre parut y conſentir, & témoignant qu'il aimoit mieux emploier pour cela le poiſon que le fer, il ſongea à ſe dérober par la fui-

An. R. 584. Av. J.C. 168.

te. Le Roi l'aiant appris, & craignant que les Samothraciens ne fiſſent retomber ſur lui leur colére, comme aiant ſouſtrait le coupable au ſupplice qu'il méritoit, il le fit tuer. C'étoit ſouiller la ſainteté de l'aſyle par un nouveau crime: mais il corrompit à force d'argent le premier Magiſtrat, qui déclara dans l'Aſſemblée qu'Evandre s'étoit lui-même donné la mort.

Perſée ſonge à s'enfuir, mais eſt trahi par Oroandes.

Liv. XLV. 6. *Plut. in Æmil.*

Le Préteur n'aiant pu perſuader à Perſée de quitter ſon aſyle, s'étoit réduit à lui ôter tous les moiens de s'embarquer & de s'enfuir. Cependant, malgré toutes ſes précautions, Perſée gagna ſecrettement un certain Oroandes de Créte qui avoit un vaiſſeau marchand, & lui perſuada de le recevoir ſur ſon bord avec toutes ſes richeſſes: elles montoient à deux mille talens, c'eſt-à-dire à ſix millions. Mais, ſoupçonneux comme il étoit, il ne ſe deſſaiſit pas du tout, n'en envoia qu'une partie, & réſerva à faire porter le reſte avec lui. Le Crétois, ſuivant en cette rencontre le génie de ſa nation fourbe & trompeur, embarqua ſur le ſoir tout l'or & l'argent qu'on lui avoit envoié, & manda à Perſée qu'il n'avoit qu'à ſe rendre vers le minuit ſur le port

avec ſes enfans, & les gens qui lui étoient abſolument néceſſaires pour le ſervice de ſa perſonne. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

L'heure du rendez-vous approchant, Perſée ſe gliſſa avec des peines infinies par une fenêtre très-étroite, traverſa un jardin, & ſortit par une vieille maſure, avec ſa femme & ſes enfans. Le reſte de ſon tréſor le ſuivoit. On ne ſauroit exprimer ſa douleur & ſon déſeſpoir lorſqu'il apprit qu'Oroandes, avec ſa riche charge, étoit en pleine mer. Il falut qu'il retournât à ſon aſyle, lui & Philippe ſon fils aîné. Il confia ſes autres enfans à Ion de Theſſalonique qui avoit été ſon favori, & qui le trahit dans ſa mauvaiſe fortune. Car il les livra à Octavius; ce qui fut la principale cauſe qui obligea Perſée de ſe remettre lui-même au pouvoir de ceux qui avoient ſes enfans entre leurs mains.

Il ſe livre à Octavius, qui le fait conduire au Conſul.

Dès qu'Octavius fut maître de la perſonne du Roi, il le fit embarquer pour l'envoier au Conſul, à qui auparavant il en avoit donné avis. Paul Emile, regardant avec raiſon cet événement comme une ſeconde victoire, offrit auſſitôt un ſacrifice aux dieux; & aiant aſſemblé le Conſeil, après y avoir fait la lecture des lettres d'Octavius, il en-

Liv. XLV. 6. 7. *Plut.*

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

voia Q. Elius Tubéron ſon gendre au devant du Roi, ordonnant à tous les autres de reſter avec lui dans ſa tente, & de l'y attendre. Jamais ſpectacle n'attira tant de monde. Syphax, pluſieurs années auparavant, avoit été amené priſonnier dans le camp des Romains. Mais, outre qu'il n'étoit pas comparable à Perſée ni par lui-même, ni par la gloire de ſa nation; il n'étoit alors qu'un acceſſoire de la guerre de Carthage, comme Gentius de celle de Macédoine: au lieu que Perſée étoit l'objet capital de la préſente guerre, & qu'il étoit recommandable par lui-même, par le ſouvenir de ſon pére, de ſon aieul, & de tant de Rois qu'il comptoit parmi ſes ancêtres ou ſes prédéceſſeurs, entre leſquels brilloient par deſſus tous les autres Philippe & Alexandre qui avoient ſoumis l'Univers aux Macédoniens.

Paul Emile le reçoit, & lui parle avec bonté.

Liv. XLV. 7. 8. *Plut.*

Perſée arriva dans le camp, vétu de noir, accompagné ſeulement de ſon fils. Il ne pouvoit avancer, tant il y avoit de monde qui s'empreſſoit de le voir, & lui fermoit le paſſage, juſqu'à ce que le Conſul envoia ſes Licteurs pour écarter la foule, & lui ouvrir un libre accès à ſa tente. Paul Emile ſe le-

va

va, & ordonnant à tous les autres de demeurer assis, il alla quelques pas au devant de lui, & lui présenta la main. Ce Prince voulut se jetter aux piés du Vainqueur, & embrasser ses genoux : mais le Consul ne le souffrit pas, & l'aiant relevé, il le fit asseoir vis-à-vis de ceux qui formoient l'Assemblée. An. R. 584 Av. J.C. 168.

Il commença par lui demander, » quel sujet de mécontentement l'a-» voit porté à entreprendre avec tant » d'animosité contre le Peuple Romain » une guerre, qui l'exposoit lui & son » Roiaume à une perte inévitable. » Comme, au lieu de la réponse que tout le monde attendoit, le Roi tenant les yeux baissés en terre, & versant des larmes, gardoit le silence, Paul Emile continua de la sorte. *Si vous étiez monté encore jeune sur le trône, je m'étonnerois moins que vous eussiez ignoré de quel poids étoit l'amitié ou l'inimitié du Peuple Romain. Mais aiant vous-même eu part à la guerre que votre pére a faite contre nous, & vous souvenant du Traité de paix dont elle a été suivie, & dont nous avons de notre part observé les conditions avec une entiére exactitude, comment avez-vous pu mieux aimer être en guerre qu'en paix avec un Peuple, dont*

An. R. 584. Av. J.C. 168. *vous aviez éprouvé & la valeur dans la guerre, & la fidélité dans la paix ?* Perſée ne répondant pas plus à ce reproche, qu'à la premiére queſtion : *De quelque maniére cependant*, reprit le Conſul, *que ces choſes ſoient arrivées, ſoit par une erreur dont tout homme eſt capable, ſoit par un effet du haſard, ſoit par l'ordre inévitable de la fatale deſtinée, prenez courage. La clémence dont le Peuple Romain a uſé à l'égard de beaucoup de Rois & de peuples doit vous inſpirer, je ne dis pas ſeulement quelque eſpérance, mais une confiance preſque aſſurée qu'il vous traitera d'une façon dont vous aurez lieu de vous louer.* La ſuite fera juger de ce qu'il faut penſer de cette flateuſe promeſſe.

Diſcours de Paul Emile aux jeunes Romains.

Il parla ainſi en Grec à Perſée, puis, ſe tournant vers les Romains, & reprenant la langue Latine, *Vous voiez*, leur dit-il, *un grand exemple de l'inconſtance des choſes humaines. C'eſt à vous principalement, jeunes guerriers, que j'adreſſe ce diſcours. L'incertitude de ce qui peut nous arriver d'un jour à un autre doit nous apprendre à n'uſer jamais dans la proſpérité de fierté ni de violence à l'égard de qui que ce ſoit, & à ne point compter ſur le bonheur préſent.*

La preuve d'un vrai mérite & d'un vrai courage, c'eſt de ne ſe laiſſer ni élever par les bons ſuccès, ni abbattre par les mauvais. Paul Emile aiant renvoié l'Aſſemblée, chargea Tubéron de prendre ſoin du Roi. Il le fit manger ce jour-là avec lui, & ordonna qu'on lui rendît tous les honneurs qu'on pouvoit lui rendre dans l'état où il ſe trouvoit. Enſuite il diſtribua ſes troupes dans les quartiers d'hiver, la plus grande partie à Amphipolis, le reſte dans les villes voiſines. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Ainſi fut terminée la guerre entre les Romains & Perſée, après avoir duré quatre ans: ainſi finit un Roiaume qui s'étoit rendu ſi célébre tant dans l'Europe que dans l'Aſie. Perſée avoit régné onze ans. On le comptoit pour le trente-neuviéme * Roi depuis Caranus, qui le premier avoit régné en Macédoine. Une conquête ſi importante ne couta à Paul Emile que quinze jours. Fin de la guerre & du Roiaume de Macédoine. *Liv.* XLV. 9.

Le Roiaume de Macédoine avoit été fort obſcur juſqu'à Philippe fils d'Amyntas. Sous ce Prince, & par ſes grands exploits, il prit des accroiſſe- *Ibid.* 41. Sort du Roiaume de Macédoine.

* *Tite Live, tel que nous l'avons, dit le vingtiéme. Mais il y a ſans doute faute dans le chiffre. La Chronique d'Euſébe porte 39.*

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

mens considérables, sans pourtant sortir des bornes de l'Europe : il embrassa une partie de la Thrace & de l'Illyrie, & acquit une sorte de domination sur toute la Gréce. Ce même Roiaume s'étendit ensuite dans l'Asie, & pendant les treize années du régne d'Alexandre, il se soumit toutes les provinces qui faisoient partie du vaste Empire des Perses, & se porta d'un côté jusqu'à l'Arabie, & de l'autre jusqu'aux Indes, qui étoient regardées pour lors comme l'extrémité du monde. Cet Empire, le plus grand qui fût sur la terre, partagé ou plutôt déchiré en différens Roiaumes après la mort d'Alexandre par ses successeurs qui en tirérent chacun à soi leur morceau, subsista dans la Macédoine pendant l'espace d'un peu plus de cent cinquante ans, jusqu'à ce qu'il fut entiérement détruit par les armes des Romains. Voilà où se terminérent les exploits si vantés de ce fameux Conquérant, la terreur & l'admiration de l'Univers, ou, pour parler plus juste, l'exemple de l'ambition la plus vaine & la plus insensée qui fut jamais.

Nouvelle de la victoire de Paul Emile.

Paul Emile, aussitôt après la bataille où Persée avoit été vaincu, avoit

envoié à Rome trois Députés pour y porter l'heureuſe nouvelle de cette victoire. Lontems avant leur arrivée & le quatriéme jour ſeulement depuis la bataille, pendant qu'on célébroit les Jeux dans le Cirque, il s'étoit répandu un bruit vague qu'on avoit donné un combat dans la Macédoine, & que Perſée avoit été vaincu. Cette nouvelle cauſa dans tout le Cirque des battemens de mains & des cris de victoire. Mais, quand les Magiſtrats après d'exactes enquêtes, eurent reconnu que ce bruit étoit ſans auteur & ſans fondement, cette fauſſe & courte joie ſe diſſipa, & laiſſa ſeulement une ſecrette eſpérance que c'étoit peutêtre un preſſentiment de la victoire ou déja remportée, ou qui le ſeroit bientôt. An. R. 584. Av. J.C. 168.

L'arrivée des Députés, quelques jours après, tira Rome d'inquiétude. On apprit que Perſée avoit été entiérement défait, qu'il étoit en fuite, & qu'il ne pouvoit échaper aux mains du Vainqueur. Alors la joie du peuple qui juſques-là avoit été ſuſpendue, éclata ſans bornes & ſans meſure. Les Députés lurent, d'abord dans le Sénat, puis dans l'Aſſemblée du Peuple, le détail circonſtancié de la bataille. On ordon-

An. R. 584. Av. J.C. 168.

na des priéres publiques & des ſacrifices en action de graces, & tous les temples ſe trouvérent remplis dans le moment d'une foule infinie de perſonnes de tout âge & de tout ſexe, qui alloient remercier les dieux de l'éclatante victoire qu'ils avoient accordée à la République. On apprit, quelque tems après, la priſe de Perſée; ce qui mit le comble à la joie publique. On ordonna de nouvelles actions de graces & de nouveaux ſacrifices.

An. R. 585. Av. J.C. 167.

Q. ÆLIUS PÆTUS.
M. JUNIUS PENNUS.

Pour ne point interrompre ce qui regarde la Macédoine & Paul Emile, j'omets quelques faits auxquels je reviendrai.

Commiſſaires nommés pour la Macédoine & pour l'Illyrie. Réglemens pour ces deux nouvelles conquêtes. *Liv.* XLV. 17. 18.

Après la nomination des nouveaux Conſuls à Rome, on prorogea le commandement des armées, dans la Macédoine à Paul Emile, & dans l'Illyrie à L. Anicius: puis on nomma dix Commiſſaires pour aller terminer les affaires de la Macédoine, & cinq pour celles de l'Illyrie; le tout de concert avec les Généraux. Quoiqu'on eût choiſi pour cette Commiſſion des perſonnes ſur la prudence deſquelles on pouvoit ſûre-

ment compter, on crut que l'importance de l'affaire demandoit qu'elle fût mûrement discutée dans le Sénat, afin que le plan fût tracé aux Généraux, & qu'ils n'eussent qu'à y mettre la derniére main. An. R. 585 Av. J.C. 167

Avant toutes choses il fut ordonné » que les Macédoniens & les Illyriens » demeureroient libres, pour faire » connoitre à toutes les nations que le » but des armes du Peuple Romain n'é- » toit point d'asservir les peuples li- » bres, mais de délivrer ceux qui » étoient en servitude; ensorte que les » uns pussent, sous la protection du nom » Romain, conserver pour toujours » leur liberté; & que les autres, sou- » mis à la domination des Rois, en fus- » sent traités avec plus de douceur & » d'équité par considération pour les » Romains: ou que, si jamais la guerre » s'élevoit entre ces Rois & le peuple » Romain, les nations sussent que l'issue » de ces guerres seroit la victoire pour » les Romains, & la liberté pour elles.

» Le Sénat abolit aussi les impôts » sur les mines, & sur les revenus de » certaines terres: parce que ces im- » pôts ne pouvoient se tirer que par » le ministére des Fermiers, appellés

AN. R. 585. AV. J.C. 167.

» communément Publicains ; & que
» par-tout où il y a de ces ſortes de
» Fermiers, il arrive néceſſairement de
» deux choſes l'une ; ſi on leur com-
» mande de traiter les peuples avec
» douceur, ces impôts ſe réduiſent
» preſque à rien : ſi on leur permet
» d'emploier la rigueur & la dureté,
» c'eſt permettre ou plutôt comman-
» der la ruine & l'oppreſſion des peu-
» ples. On auroit pu les faire lever par
» les Macédoniens mêmes : mais on
» crut que le maniement des deniers
» publics enrichiſſant toujours ceux
» qui les touchent, ce ſeroit une occa-
» ſion d'envie & de haine entre eux,
» & une matiére perpétuelle de ſédi-
» tion. Ainſi le plus ſûr parut de les ſup-
» primer abſolument & pour toujours.

» On ne voulut point qu'il y eût
» dans la Macédoine un Conſeil com-
» mun à toute la Nation, de peur que
» la multitude inſolente ne fît dégé-
» nérer en une funeſte licence la liber-
» té que le Sénat lui auroit donnée,
» laquelle ne pouvoit être ſalutaire,
» qu'autant qu'on en uſeroit modéré-
» ment. La Macédoine fut donc par-
» tagée en quatre régions, dont cha-
» cune auroit ſon Conſeil particulier,

» & paieroit aux Romains la moitié » des tributs qu'elle avoit coutume de » paier à ſes Rois. » En effet, ce partage d'un Etat unique en quatre parties en affoibliſſoit beaucoup la puiſſance, & paroit une ſuite, mais ici ſage & équitable, de ce grand principe du gouvernement, qu'il faut diviſer pour régner : *Divide, ut regnes.* An. R. 585. Av. J.C. 167.

On prit les mêmes meſures, & l'on donna les mêmes ordres pour l'Illyrie. Le reſte fut abandonné à la prudence des Généraux & des Commiſſaires, qui étant ſur les lieux, verroient encore mieux que le Sénat ce qu'il conviendroit d'ajouter à ces réglemens.

Anicius, après avoir pacifié l'Epire, retourne en Illyrie. *Liv.* XLV. 26.

Ceux qui étoient nommés pour l'Illyrie partirent les premiers, & s'y rendirent inceſſamment. Le Propréteur Anicius étoit paſſé en Epire avec une partie de ſon armée. Cette contrée, comme nous l'avons raporté plus haut, avoit embraſſé le parti de Perſée: & il s'agiſſoit de la ſoumettre aux Romains. La ville de Phanote ſe rendit d'abord à Anicius, & la plupart des autres en firent de même. Celle de Paſſaron refuſa d'abord d'ouvrir ſes portes. Deux des principaux citoiens de cette ville, qui de concert avec

AN. R. 585. AV. J.C. 167. Céphale avoient fait ſoulever toute la nation contre les Romains, voiant bien qu'il n'y avoit point de pardon à eſpérer pour eux, pour s'enſevelir ſous les ruines de leur patrie, engagérent les habitans à ſe mettre en défenſe contre Anicius, les exhortant à préférer la mort à la ſervitude. Perſonne n'oſoit ouvrir la bouche contre deux hommes dont le pouvoir étoit abſolu. Théodote, jeune citoien d'une naiſſance & d'un rang illuſtre, eut le courage de prendre la parole contre eux, les craignant moins que les Romains. *Quelle rage vous poſſéde*, dit-il à ſes compatriotes, *& vous porte à envelopper tant d'innocens dans la punition de deux coupables? J'ai bien oüi dire qu'il s'étoit trouvé des particuliers qui étoient morts généreuſement pour leur patrie : ceux-ci ſont les ſeuls juſqu'à ce jour, qui aient cru que leur patrie devoit périr pour eux & avec eux. Ouvrons plutôt nos portes aux Romains; & ſoumettons-nous à une puiſſance à qui tout l'Univers eſt ſoumis.* Les deux auteurs de la révolte voiant que la multitude ſuivoit ce jeune citoien, fondirent ſur le corps de garde des ennemis le plus voiſin, & s'offrant eux-mêmes à leurs coups, y trouvérent

la mort qu'ils cherchoient. La ville, auſſitôt, ſe rendit aux Romains. Céphale dans celle de Tecmon tint à peu près la même conduite, & eut le même ſort que ceux dont je viens de parler : après quoi les Romains ne trouvérent plus aucune réſiſtance. Anicius aiant pacifié l'Epire, & mis ſes troupes en quartier d'hiver dans les villes les plus commodes, retourna dans l'Illyrie. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Il y trouva les Commiſſaires de Rome à Scodra capitale du pays, qui lui communiquérent les ordres du Sénat. Après qu'Anicius eut pris leur avis, il convoqua l'Aſſemblée des Illyriens, & étant monté ſur ſon Tribunal, il déclara que le Sénat & le Peuple Romain accordoient la liberté aux Illyriens, & qu'au premier jour on retireroit les garniſons de toutes les villes & de toutes les citadelles du pays. A l'égard de quelques peuples qui avant ou pendant la guerre s'étoient déclarés pour les Romains, on ajoutoit à la liberté l'exemtion de tout tribut : les autres étoient déchargés de la moitié de ceux qu'ils paioient auparavant au Roi Gentius. L'Illyrie fut diviſée en trois régions ou parties, qui avoient chacune leur Conſeil public & leurs

Promulgation des nouveaux Réglemens pour l'Illyrie. *Liv. ibid.*

AN. R. 585. AV. J.C. 167. Magiſtrats. Après y avoir établi cette forme de gouvernement, il retourna à ſon quartier d'hiver de Paſſaron dans l'Epire.

Paul Emile viſite les villes de la Gréce. *Liv.* XLV. 27. 28. *Plut. in Paul. Æmil.*

Avant que les Commiſſaires pour la Macédoine y fuſſent arrivés, Paul Emile, qui étoit de loiſir, réſolut de viſiter pendant l'autonne les plus célébres villes de la Gréce, pour voir de ſes propres yeux bien des choſes dont tout le monde parloit ſans les connoitre. Aiant laiſſé le commandement du camp à Sulpicius Gallus, il partit avec un cortége peu nombreux, accompagné du jeune Scipion ſon fils, & d'Athénée frére du Roi Euméne.

Il traverſa la Theſſalie pour aller à Delphes, l'Oracle le plus célébre de l'Univers. La multitude & la richeſſe des préſens, des ſtatues, des vaſes, des trépiés, dont ce temple étoit rempli, le ſurprit extrêmement. Il y offrit un ſacrifice à Apollon. Aiant vû une grande colonne quarrée de pierres blanches, où l'on devoit poſer une ſtatue d'or de Perſée, il ordonna qu'on y mît la ſienne, diſant, *Que les vaincus devoient céder la place aux vainqueurs.*

Il vit à Lébadie le temple de Jupiter ſurnommé Trophonius, & l'entrée

de la caverne où deſcendoient ceux qui conſultoient * l'Oracle. Il offrit un ſacrifice à Jupiter, & à la déeſſe Hercynna. On croit qu'elle étoit fille de Trophonius. AN. R. 585. AV. J.C. 167.

A Chalcis, il fut curieux d'y voir l'Euripe, & d'examiner par ſes yeux les ſingularités du flux & reflux de cette mer, dont les retours ſont bien plus fréquens qu'ailleurs, & tout-à-fait irréguliers.

De-là il paſſa à la ville d'Aulide, du port de laquelle partit autrefois pour Troie la célébre flote d'Agamemnon. Il viſita le temple de Diane ſur l'autel de qui ce Roi des Rois immola ſa fille Iphigénie, pour obtenir de la déeſſe une heureuſe navigation.

Après avoir paſſé par Orope dans l'Attique, où le devin Amphiloque étoit honoré comme un Dieu, il ſe rendit à Athénes ville célébre par ſon ancienne répuration, & qui préſenta à ſa vûe beaucoup d'objets capables de piquer & de ſatisfaire ſa curioſité, la citadelle, les ports, les murs qui joignoient le Pirée à la ville, les arſenaux, les monumens des grands Capitaines, enfin les ſtatues des dieux &

* *Il eſt parlé de cet Oracle dans l'Hiſt. Anc. Liv. X.*

AN. R. 585. AV. J.C. 167. des Héros, dans leſquelles l'art l'emportoit encore ſur la richeſſe & la variété des matiéres. Il n'oublia pas d'offrir un ſacrifice à Minerve, déeſſe tutélaire de la Citadelle.

Plin. XXXV. 11. Pendant que Paul Emile étoit dans cette ville, il demanda aux Athéniens un excellent Philoſophe pour achever d'inſtruire ſes enfans, & un habile Peintre pour diriger les ornemens de ſon Triomphe. Ils jettérent auſſitôt les yeux ſur Métrodore, qui excelloit en même tems & dans la Philoſophie, & dans la Peinture. On voit ici quelle attention les grands hommes de l'antiquité donnoient à l'éducation de leurs enfans. Les fils de ce Général Romain étoient ſortis de l'enfance, puiſque le plus jeune, connu depuis ſous le nom du ſecond Scipion l'Africain, avoit alors dix-ſept ans. Cependant il ſonge encore à mettre auprès d'eux un Philoſophe, capable de leur former & l'eſprit par l'étude des ſciences, & le cœur par celle de la morale, qui eſt de toutes les études la plus importante, & cependant la plus négligée. Paul Emile, après avoir trouvé dans la perſonne de Métrodore le tréſor qu'il cherchoit, ſortit d'Athénes bien content.

Il arriva en deux jours à Corinthe. La Citadelle & l'Iſthme lui fournirent un ſpectacle curieux. La Citadelle, élevée à une hauteur prodigieuſe, & abondante en eaux qui ſortoient d'une infinité de ſources; l'Iſthme, qui ſéparoit par une langue de terre fort étroite deux mers voiſines, l'une au couchant, l'autre au levant. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Sicyone & Argos, deux villes fort illuſtres, ſe rencontrérent enſuite ſur ſon paſſage, puis Epidaure, moins opulente que les deux autres, mais fort connue par le fameux temple d'Eſculape, où l'on voioit alors une multitude infinie de riches préſens, offerts par les malades en reconnoiſſance de la guériſon qu'ils prétendoient avoir reçue de ce dieu.

Sparte ne ſe diſtinguoit point par la magnificence de ſes édifices, mais par la ſageſſe de ſes loix, de ſes coutumes, & de ſa diſcipline.

Aiant paſſé par Mégalopolis, il arriva à Olympie. Il y vit beaucoup de choſes dignes d'être admirées: mais quand il eut jetté les yeux ſur la ſtatue de Jupiter, (c'étoit le chef-d'œuvre de Phidias) il en fut ému & frapé, dit Tite-Live, comme s'il avoit vû ce

AN. R. 585. AV. J.C. 167. dieu lui-même : *Jovem velut præsentem intuens, motus animo est ;* & il s'écria que *ce Jupiter * de Phidias étoit le véritable Jupiter d'Homére.* Aussi rempli de vénération que s'il eût été dans le Capitole, il y offrit un sacrifice plus solennel que par tout ailleurs.

Paul Emile retourne en Macédoine.

Aiant ainsi parcouru la Gréce, sans s'informer en aucune sorte de ce que chacun avoit pensé par raport à Persée, pour ne point laisser d'inquiétude dans l'esprit des Alliés ; il retourna à Démétriade. Il avoit trouvé en chemin une troupe d'Etoliens, qui venoient l'informer d'une horrible violence exercée sur les principaux de la Nation. Il leur donna rendez-vous à Amphipolis. Aiant appris que les dix Commissaires avoient déja passé la mer, il quitta toutes les autres affaires, & alla à leur rencontre à Apollonie, distante d'Amphipolis d'une journée seulement. Il fut fort surpris d'y rencontrer Persée, que ses gardes laissoient aller de côté & d'autre avec beaucoup de liberté. Il en fit de vifs reproches à Sulpicius, aux soins de qui il avoit confié

* *Voila une grande louange pour Phidias, d'avoir si bien exprimé l'idée d'Homére ; mais elle est encore plus grande pour Homére, d'avoir si bien conçu toute la majesté du dieu.*

la garde de cet important priſonnier. Il le remit entre les mains de Poſtumius auſſibien que Philippe ſon fils, avec ordre de le mieux garder. Pour ce qui eſt de ſa fille & de ſon ſecond fils, il les fit venir de Samothrace à Amphipolis, où il ordonna que l'on en prît tout le ſoin que demandoit leur naiſſance & leur état. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Lorſque le jour fut arrivé, où il avoit mandé à Amphipolis les dix principaux de chaque ville, & ordonné qu'on y apportât tous les Regîtres publics en quelque lieu qu'ils fuſſent dépoſés, avec tout l'argent du Roi, il ſe plaça ſur ſon Tribunal au milieu des dix Commiſſaires. Et quoique la multitude des Macédoniens qui s'étoient répandus autour d'eux, fût accoutumée à l'éclat de la majeſté Roiale, cependant ces huiſſiers qui écartoient le peuple, ce Héraut qui annonçoit les ordres du ſouverain Magiſtrat, ces Licteurs avec leurs haches & leurs faiſceaux, tous objets nouveaux pour leurs yeux & pour leurs oreilles, & capables d'intimider non-ſeulement des ennemis vaincus, mais même des Alliés de la République, remplirent d'abord leurs eſprits d'étonnement & de fraieur.

De concert avec les dix Commiſſaires, il régle à Amphipolis les affaires de la Macedoine. *Liv.* XLV. 29. 30. *Plut.*

AN. R. 585. AV. J.C. 167. Paul Emile aiant fait faire ſilence, prononça en Latin ce que le Sénat, & ce que lui-même avec les Commiſſaires avoient réglé au ſujet de la Macédoine: & le Préteur Octavius qui étoit préſent, expliquoit le tout à l'Aſſemblée en langue Grecque.

Les principaux articles étoient: » Que les Macédoniens ſeroient libres, conſerveroient leurs villes, » leurs campagnes, leurs loix, & qu'ils » ſeroient gouvernés par des Magiſtrats qu'ils choiſiroient eux-mêmes » tous les ans. Qu'ils paieroient aux » Romains la moitié des tributs qu'ils » avoient paiés à leurs Rois: (Plutarque fait monter cette moitié à cent talens, c'eſt-à-dire à cent mille écus;) » Que la Macédoine ſeroit déſormais » diviſée en quatre régions, quatre cantons, qui auroient chacun leur Conſeil, où reſſortiroient toutes les affaires. Les villes capitales où ſe devoient tenir les Aſſemblées de chaque Canton, étoient pour le premier » Amphipolis; pour le ſecond, Theſſalonique; pour le troiſiéme, Pella; » pour le quatriéme, Pélagonie. Ce fut » dans ces quatre villes que les peuples de chaque Canton avoient ordre

» de s'aſſembler par leurs Députés, de » porter leurs tributs, & de créer leurs » Magiſtrats. Il n'étoit permis à per- » ſonne de contracter des mariages, ni » d'acheter des terres ou des maiſons » hors de ſon Canton. Il leur étoit dé- » fendu de travailler aux mines ſoit » d'or, ſoit d'argent : on n'abandonna » à leur induſtrie que celles de cuivre » & de fer, & l'on ne taxa ceux qui » s'en chargeoient qu'à la moitié des » droits qu'ils avoient paiés au Roi. On » leur défendit auſſi de ſe ſervir de » ſel étranger, & de couper eux-mê- » mes, ou de permettre à d'autres de » couper des bois propres à conſtruire » des navires. On permit aux régions » qui étoient voiſines des nations bar- » bares (& toutes l'étoient à l'excep- » tion de la troiſiéme) de tenir des » troupes armées ſur leurs frontiéres. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Ces Réglemens, publiés en pleine Aſſemblée de la Nation, firent différentes impreſſions ſur les eſprits. L'article de la liberté, & celui de la diminution des tributs, cauſérent un extrême plaiſir aux Macédoniens, qui s'y attendoient peu. Mais ils regardoient la Macédoine partagée en diverſes régions qui n'auroient plus aucun com-

Av. R. 585. Av. J.C. 167. merce entr'elles, comme un corps déchiré par la ſéparation de ſes membres, qui ne ſont vivans & ne ſubſiſtent que moyennant le mutuel ſecours qu'ils ſe prétent les uns aux autres.

Liv. XLV. 31. 32. Le Proconſul enſuite donna l'audience qu'il avoit promiſe aux Etoliens. J'en parlerai ailleurs. Après un intervalle qui fut rempli par d'autres affaires, il tint une ſeconde aſſemblée générale des Macédoniens, pour mettre le nouveau gouvernement en train. Puis il fit lire publiquement les noms des principaux de la Macédoine qu'on avoit réſolu de faire paſſer en Italie avec ceux de leurs enfans qui auroient plus de quinze ans. Cet ordre, qui parut d'abord dur & cruel, fut reconnu enſuite néceſſaire à la liberté des peuples. Car a on ne nomma dans cette liſte que les grands Seigneurs, les Généraux d'armées, les Capitaines de vaiſſeaux, tous ceux qui avoient eu quelque charge, ou qui avoient été emploiés dans

a Nominati ſunt enim Regis amici purpuratique, duces exercituum, præfecti navium, aut præſidiorum; ſervire Regi humiliter, aliis ſuperbè imperare aſſueti : prædivites alii, alii, quos fortunâ non æquarent, his ſumptibus pares : Regius omnibus victus veſtituſque : nulli civilis animus, neque legum neque libertatis æque patiens. *Liv.*

les Ambaſſades, en un mot tous les Officiers conſidérables ou non, mais également accoutumés à faire baſſement leur cour au Roi, & à commander aux autres avec fierté & inſolence. Dans ce nombre, il y en avoit de fort puiſſans & de fort riches par eux-mêmes : d'autres, qui leur étant beaucoup inférieurs en naiſſance & en biens, s'efforçoient de les égaler, & même de les ſurpaſſer, par le luxe & la dépenſe : tous vivant preſque comme des Rois & pour la table & pour les équipages. De tels hommes ne ſe ſeroient pas facilement réduits à un genre de vie tout différent, où la liberté égale tous les citoiens, & où tout le monde eſt ſoumis aux loix ſans diſtinction. Ils eurent tous ordre de ſortir de Macédoine, & de paſſer en Italie, ſous peine de mort. AN. R. 585. AV. J.C. 167.

Les réglemens que Paul Emile donna à la Macédoine, étoient ſi ſages, & ſi judicieuſement concertés, qu'ils paroiſſoient faits, non pour des ennemis vaincus par la force des armes, mais pour de fidéles Alliés dont on auroit eu à récompenſer les ſervices ; & l'uſage, qui ſeul fait ſentir ce qu'il peut y avoir de foible & de défectueux dans

AN. R. 585. AV. J. C. 167. les Loix, ne trouva rien, pendant un fort lontems, à corriger dans celles que ce ſage Magiſtrat avoit établies.

Le jeune Scipion s'occupe aux exercices de la chaſſe. *Polyb. in Excerp. pag. 161.*

Pendant que Paul Emile étoit occupé de ces ſoins importans, Scipion ſon fils, à qui l'âge ne permettoit pas encore d'y prendre part, s'amuſoit aux exercices de la chaſſe qu'il aimoit fort. La Macédoine lui fourniſſoit abondamment de quoi ſatisfaire ſon inclination, parce que la chaſſe, qui y faiſoit le divertiſſement ordinaire des Rois, aiant été ſuſpendue depuis quelques années à cauſe de la guerre, il y trouvoit une grande quantité de gibier de toute eſpéce. Paul Emile, attentif à procurer à ſon fils d'honnêtes plaiſirs pour le détourner de ceux que la raiſon lui interdiſoit, lui laiſſa goûter avec une pleine liberté celui de la chaſſe pendant tout le tems que les troupes Romaines demeurérent dans le pays, depuis la victoire qu'il avoit remportée ſur Perſée. Le jeune Romain emploia ſon loiſir à cet exercice ſi convenable à ſon âge, & il n'eut pas moins de ſuccès dans cette guerre innocente qu'il déclara aux bêtes de Macédoine, que ſon pére en avoit eu dans celle qu'il avoit faite contre les habitans de ce pays.

An. R. 585. Av. J.C. 167.

Jeux magnifiques donnés à Amphipolis par Paul Emile.

Plut. in Æmil. 270. *Liv.* XLV. 32.

Paul Emile lui-même fit succéder à ses occupations sérieuses des jeux & des spectacles qu'il avoit préparés de longue main, & auxquels il avoit eu soin d'inviter tout ce qu'il y avoit de personnes plus considérables dans les villes de l'Asie & de la Gréce. Il fit de magnifiques sacrifices aux dieux, & donna des fêtes superbes, tirant abondamment des trésors du Roi de quoi fournir à cette grande dépense, mais ne tirant que de lui-même le bon ordre & le bon goût qui y régnoient. Car, aiant à recevoir tant de milliers d'hommes, il témoigna un si juste discernement & une connoissance si exacte de ce qui étoit dû à tous, que chacun y fut logé, placé, & traité selon son rang & son mérite, & qu'il n'y eut personne qui n'eût à se louer de sa politesse & de son honnêteté. Les Grecs ne pouvoient se lasser d'admirer que dans les Jeux même, chose inconnue jusques-là aux Romains, il portât tant d'exactitude & d'intelligence ; & qu'un homme, occupé des plus grandes affaires, ne négligeât pas la moindre bienséance dans les petites.

Il avoit rassemblé en un monceau toutes les dépouilles qu'il ne vouloit

An. R. 585. Av. J.C. 167.

point tranſporter à Rome, des arcs, des carquois, des fléches, des javelines, enfin des armes de toutes ſortes, & les avoit rangées comme en trophées. Le flambeau à la main il y mit le premier le feu, & les principaux Officiers après lui.

Il expoſa enſuite aux yeux des ſpectateurs, dans un lieu élevé & préparé pour cela, tout ce qu'il y avoit de plus riche & de plus magnifique dans le butin qu'il avoit fait en Macédoine, & qui devoit être porté à Rome : des meubles précieux, des ſtatues & des tableaux de la main des plus grands maîtres, des vaſes d'or, d'argent, d'airain, d'ivoire, qui ſurpaſſoient en magnificence tout ce qui ſe voioit de plus beau en ce genre dans le Palais même d'Alexandrie.

Mais la plus grande ſatisfaction que Paul Emile reçut de ſa magnificence & qui flatoit le plus l'amour-propre, ce fut de voir qu'au milieu de tant de choſes rares, & de tant de ſpectacles ſi capables d'attirer les yeux, on ne trouvoit rien de ſi merveilleux & de ſi digne d'attention & d'admiration que lui-même. Et comme on étoit ſurpris de la belle ordonnance qui régnoit

régnoit à ſa table, il diſoit [a] agréablement, que c'étoit le même eſprit qui ſervoit à régler l'ordonnance d'une bataille, & celle d'un feſtin; à rendre l'une formidable aux ennemis, & l'autre agréable aux conviés. An. R. 585. Av. J.C. 167.

En louant ſa magnificence & ſa politeſſe, on ne louoit pas moins ſon déſintéreſſement & ſa magnanimité. Car tout l'or & l'argent qu'on avoit trouvé dans les tréſors du Roi, & qui montoit à de très-grandes ſommes, il ne daigna pas ſeulement le voir, mais il le fit remettre entre les mains des Tréſoriers pour le porter dans l'Epargne. Il permit ſeulement à ſes fils, qui aimoient l'étude, de retenir pour eux les livres de la Bibliothéque de Perſée. Les jeunes Seigneurs pour lors, & ceux qui étoient deſtinés à commander un jour les armées, ne témoignoient donc pas du mépris pour l'étude, & ne la croioient pas ou indigne de leur naiſſance, ou inutile à la profeſſion des armes. Noble déſintéreſſement de Paul Emile.

Paul Emile, en diſtribuant les prix de la valeur, ne donna à ſon gendre Tubéron qu'une coupe d'argent du

[a] Vulgò dictum ipſius ferebant, & convivium inſtruere & ludos parare, ejuſdem eſſe qui vincere bello ſciret. *Liv.*

An. R. 585. Av. J.C. 167. poids de cinq livres. C'eſt ce même Tubéron, qui occupoit lui ſeiziéme de ſon nom & de ſa famille, une ſeule maiſon dans Rome, & vivoit du revenu d'une petite terre avec toute ſa nombreuſe parenté. Cette coupe fut la premiére piéce de vaiſſelle d'argent qui entra dans la famille des Élius : encore falut-il que ce fuſſent la vertu & l'honneur qui l'introduiſiſſent dans cette petite & pauvre maiſon, digne véritablement d'être appellée le palais & le temple de la Pauvreté. Si Paul Emile, maître des tréſors immenſes de Perſée, en avoit détourné une partie pour s'enrichir, pourroit-on dire de même que ce ſeroient la vertu & l'honneur qui auroient introduit ces richeſſes dans ſa maiſon ? Il étoit bien éloigné d'un ſi honteux & ſi infâme procédé. Je l'appelle ainſi après [a] Cicéron, qui déclare que l'avarice eſt le plus honteux de tous les vices, ſur-tout dans ceux qui ſont chargés du gouvernement de la République ; & que de faire d'un ſi

a Nullum vitium tetrius quàm avaritia, præſerrim in principibus rempublicam gubernantibus. Habere enim quæſtui rempublicam, non modò turpe eſt, ſed ſceleratum etiam & nefarium. *Offic.* II. 77.

noble emploi un trafic & un moien de s'enrichir, c'eſt la choſe du monde, non-ſeulement la plus honteuſe, mais la plus noire & la plus criminelle. Il avoit dit auparavant en parlant de Paul Emile, que de tous les tréſors de Perſée il n'en étoit rien entré dans la maiſon de ce Général, qu'une gloire immortelle pour ſon nom & pour ſa vertu. *At hic nihil domum ſuam præter memoriam nominis ſempiternam detulit.* An. R. 585. Av. J.C. 167.

Quand Paul Emile eut fait embarquer toutes les précieuſes dépouilles de Perſée pour être tranſportées à Rome par les ſoins de Cn. Octavius, & qu'il eut réglé toutes les affaires de la Macédoine, il prit congé des Grecs, & après avoir exhorté les Macédoniens à ne pas abuſer de la liberté que les Romains leur avoient accordée, & à la conſerver par le bon gouvernement & par l'union, il partit pour l'Epire, avec un Décret du Sénat, qui lui ordonnoit d'abandonner à ſes troupes le pillage de toutes les villes de cette contrée qui s'étoient révoltées contre les Romains pour embraſſer le parti du Roi. Il avoit auſſi envoié Scipion Naſica & Fabius ſon fils avec une partie de ſes troupes pour ravager le

L'Epire abandonnée au pillage. *Liv.* XLV. 34.

Av. R. 585. Av. J.C. 167. pays des Illyriens qui avoient donné du ſecours à ce Prince.

Le Général Romain arrivé en Epire crut devoir s'y prendre prudemment, pour exécuter ſa commiſſion, de ſorte que l'on ne pût pas prévoir ſon deſſein. Il envoia dans toutes les villes des Officiers, ſous prétexte d'en tirer les garniſons, afin que les Epirotes jouiſſent de la liberté comme les Macédoniens. Voila ce qu'on appelle prudence. En même tems il fit ſignifier à dix des principaux citoiens de chaque ville qu'ils euſſent à apporter dans les places publiques à certain jour tout l'or & l'argent qui étoient dans toutes les maiſons & dans tous les temples; & il diſtribua ſes cohortes dans toutes les villes, comme pour s'emparer de ces ſommes, & les conduire ſûrement. Le jour marqué étant venu, l'or & l'argent fut apporté dès le matin dans les places, & livré aux Officiers Romains: & à dix heures, le ſignal aiant été donné, tout le reſte fut pillé par le ſoldat. Il y eut cent cinquante mille hommes faits eſclaves. Après avoir pillé les villes au nombre de ſoixante & dix, on en raſa les murailles. On vendit tout le butin, & de la ſomme qu'on en re-

cueillit, il en revint à chaque fantaſſin pour ſa part cent francs, (deux cens deniers) & à chaque Cavalier deux cens francs. Cette violente exécution fait bien voir que les Romains connoiſſoient les maximes des Conquérans, cruels lorſqu'il s'agit d'établir leur domination, ſauf à la faire goûter enſuite par la ſageſſe & la douceur de leur gouvernement. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Après que Paul Emile, contre ſon naturel qui étoit doux & humain, eut fait exécuter ce Décret, il deſcendit vers la mer à la ville d'Orique, fit embarquer toute ſon armée, & repaſſa en Italie. Quelques jours après, Anicius aiant aſſemblé ce qui reſtoit d'Epirotes & d'Acarnaniens, ordonna aux principaux, dont la cauſe avoit été réſervée au jugement du Sénat, de le ſuivre en Italie.

Paul Emile étant arrivé à l'embouchure du Tibre, remonta cette riviére ſur la galére du Roi Perſée, qui étoit à ſeize rangs de rames, & où l'on avoit étalé, non-ſeulement les armes captives, mais encore les plus riches étofes & les plus beaux tapis de pourpre trouvés parmi le butin. Tous les citoiens, ſortis au devant de cette

Paul Emile arrive à Rome; & après lui Anicius & Octavius. *Liv. ibid.* 35.

AN. R. 585. AV. J.C. 167.

galére, l'accompagnoient en foule de deſſus le rivage, & ſembloient rendre par avance au Proconſul les honneurs du Triomphe qu'il avoit ſi bien mérité.

Le Sénat leur décerne le Triomphe.

Peu de jours après arrivérent Anicius & Octavius avec la flote. Le Sénat leur décerna le Triomphe à tous trois, & ordonna au Préteur Q. Caſſius d'engager les Tribuns du Peuple au nom du Sénat à propoſer la Loi, ou l'ordonnance uſitée en pareil cas pour donner droit à ces Généraux de conſerver le titre du Commandement le jour qu'ils entreroient en triomphe dans la Ville. L'envie [a] néglige ordinairement un mérite qui n'eſt que médiocre, & s'attache à ce qu'il y a de plus grand & de plus diſtingué. Anicius & Octavius ne trouvérent aucun obſtacle à leur Triomphe : Paul Emile, à qui ils auroient eu honte eux-mêmes de ſe comparer, fut ſeul arrêté. Ce Général avoit fait obſerver à ſes ſoldats la diſcipline auſtére des premiers Romains. La part du butin qu'il leur avoit accordée étoit infiniment au deſſous de leur eſpérance : pour

Les Soldats de Paul Emile, animés par Galba, complotent pour empêcher ſon Triomphe. *Liv.* XLV. 35. 36.

[a] Intacta invidiâ media ſunt : ad ſumma ferme tendit.

satisfaire pleinement à leur avidité, il auroit falu leur abandonner tous les tréfors du Roi. Ainſi l'armée de Macédoine étoit peu diſpoſée à s'intéreſſer en faveur de ſon Général dans l'Aſſemblée qui alloit ſe tenir pour faire paſſer la Loi. Mais Servius Galba, qui avoit ſervi dans la Macédoine en qualité de Tribun des ſoldats de la ſeconde Légion, & qui étoit perſonnellement ennemi de Paul Emile, avoit aigri ſa Légion contre lui, & par ſon moien engagé toute l'armée à ſe trouver à l'Aſſemblée, & à ſe venger d'un Général dur & avare, en rejettant la Loi que l'on propoſoit pour ſon Triomphe. Il appelloit dureté l'exactitude avec laquelle Paul Emile avoit fait obſerver la diſcipline, & avarice ſon attention à réſerver au tréſor public les richeſſes du pays vaincu. Ces diſcours faiſoient néanmoins grande impreſſion ſur les ſoldats: & leur mécontentement, fondé ſur leur inſatiable avidité, jettoit un voile ſur les excellentes qualités de leur Général, à qui pourtant ils étoient tous forcés de rendre juſtice en eux-mêmes, en reconnoiſſant la ſupériorité de ſon mérite en tout genre. An. R. 585. Av. J.C. 167.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. Le jour de l'Assemblée, comme le Triomphe lui alloit être décerné tout d'une voix, Galba voiant que personne ne se présentoit pour s'opposer à une Loi qui ne paroissoit souffrir aucune difficulté, s'avança, & dit que les particuliers étant en droit de parler pour ou contre les loix proposées, il demandoit que l'affaire fût remise au lendemain, parce qu'il étoit déja deux heures après midi, & que les quatre heures qui restoient ne lui suffisoient pas pour déduire tous les moiens qu'il avoit à opposer au Triomphe de Paul Emile. Les Tribuns lui aiant ordonné de parler sur l'heure même s'il avoit quelque chose à dire, il entama un long discours tout rempli d'injures & de reproches, dont le but étoit d'animer & d'irriter les soldats en exagérant la dureté des Généraux à leur égard, & leur faisant entendre que si tous de concert ils rejettoient la Loi, ils apprendroient aux Grands de Rome par cette fermeté à ménager les troupes plus qu'ils ne faisoient. Il consuma ainsi le reste du jour.

Le lendemain, les soldats se trouvérent en si grand nombre à l'Assemblée, qu'il n'étoit presque pas possi-

ble aux autres citoiens d'y aborder pour donner leurs ſuffrages. Les premiéres Tribus rejettérent abſolument la propoſition du Triomphe. Alors les Sénateurs, outrés d'indignation que l'on refuſât à Paul Emile un honneur qu'il avoit ſi bien mérité, & d'ailleurs allarmés par une conſpiration qui alloit à ſoumettre les Généraux aux ſoldats, & à les rendre les victimes de leur licence & de leur avarice, firent grand bruit dans l'Aſſemblée. Après que le tumulte eut été appaiſé, M. Servilius qui avoit été Conſul, & qui étoit ſorti vainqueur de vingt-trois combats ſinguliers contre les ennemis qui lui en avoient porté le défi, pria les Tribuns de recommencer la délibération, & de lui permettre de parler au Peuple. Ce qui lui aiant été accordé, il s'expliqua de la ſorte. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Il me ſemble, Romains, que nous pouvons aujourd'hui plus que jamais, connoître juſqu'où va l'habileté de Paul Emile dans le métier de la guerre, puiſqu'aiant à conduire une armée ſi portée à la licence & à la révolte, il a ſu la contenir dans l'ordre, & faire avec elle de ſi grands & de ſi beaux exploits. Mais ce que je ne puis concevoir, c'eſt qu'après

Diſcours de Servilius en faveur de Paul Emile. *Liv.* XLV. 37-39. *Plut. in Æmil.*

AN. R. 585. AV. J.C. 167. avoir témoigné une joie si vive & si générale, & rendu même des actions de graces aux dieux sur la simple nouvelle de la victoire remportée en Macédoine, maintenant que cette victoire vous est en quelque maniére mise sous les yeux & rendue présente par la présence du Général à qui nous en sommes redevables, vous y paroissiez indifférens, & disposés à refuser à ces mêmes dieux les honneurs & la reconnoissance que vous leur devez pour une protection si éclatante.

Auroit-on cru qu'il se fût trouvé quelqu'un à Rome qui pût être fâché qu'on y triomphât des Macédoniens, & que ce fussent les propres soldats de Paul Emile qui cherchassent à obscurcir l'éclat de leur victoire? Mais quelles plaintes font-ils donc de leur Général? Il nous a obligés, disent-ils, à garder nos postes avec une sévérité extrême. Il nous a fait faire les sentinelles & les rondes avec plus de rigueur qu'aucun de ceux qui ont commandé avant lui. Il a exigé de nous plus d'assiduité au travail qu'on n'en avoit demandé auparavant, se trouvant partout en personne, & ne nous donnant aucun relâche. Enfin, pouvant nous enrichir du butin que nous avions fait, il a mieux aimé garder les trésors du Roi

pour les expoſer dans ſon Triomphe, & les faire enſuite porter dans le tréſor public. Vous auriez honte, ſoldats, de vous exprimer en ces termes. Voila pourtant les ſeuls reproches que vous puiſſiez faire à votre Commandant, & les ſeules raiſons que vous avez de vous oppoſer à l'honneur qu'on veut lui faire. AN. R. 585. AV. J.C. 167.

Mais ne vous y trompez point, ſoldats. Ce n'eſt point à Paul Emile que votre refus fera du tort. Le Triomphe ne peut rien ajouter à ſa gloire, reconnue généralement comme elle l'eſt, & atteſtée par des faits ſi éclatans. C'eſt au Peuple Romain même, c'eſt à la République entiére que vous faites injure. Il ne faut pas s'imaginer que le Triomphe ſoit une cérémonie particuliére & privée. C'eſt un honneur commun à toute la Nation. Quoi! tant de Triomphes remportés ſur les Gaulois, ſur les Eſpagnols, ſur les Carthaginois, n'ont-ils rendu illuſtres que les Généraux qui avoient vaincu ces peuples? La plus grande partie de leur éclat n'a-t-il pas rejailli ſur le nom du Peuple Romain?

Y a-t-il pour lui un ſpectacle plus agréable & plus flateur, que de voir un nombre conſidérable de Généraux d'armées, de grands Seigneurs, & Perſée:

AN. R. 585. AV. J. C. 167. *lui-même avec ſes enfans, ce Roi le plus illuſtre & le plus opulent de l'Europe, chargés tous de chaînes, marcher devant le char & preſque ſous les piés du Triomphateur? Voila le doux & ſenſible plaiſir, voila l'éclatante gloire, dont une maligne envie travaille à priver la Nation.*

Au lieu de cet honneur, vous préparez au Peuple Romain une honte & une infamie, qui ternira pour toujours ſa réputation, en le faiſant regarder comme un peuple ennemi du vrai mérite. Et vous faites en même tems un tort irréparable à la République. Car quel eſt le Romain qui s'efforcera d'imiter ou Scipion ou Paul Emile dans une ville, qui ne paie que d'ingratitude les plus importans ſervices de ſes Généraux?

Mais j'ai tort, ſoldats, de vous imputer à tous des ſentimens ſi éloignés de votre caractére, & de la conduite que vous avez gardée juſqu'ici. Une conſpiration ſi noire & ſi criminelle ne peut être l'effet que de la haine & de la fureur de quelques particuliers perſonnellement ennemis de Paul Emile. Les ſuffrages que vous allez porter dans ce moment, & que je ſuis perſuadé ne pouvoir manquer de lui être favorables, vous juſtifieront pleinement.

Ce discours fit tant d'impression sur l'esprit des gens de guerre, que les Tribus aiant été rappellées, opinérent toutes pour le Triomphe de Paul Emile. Ainsi le mérite de ce Général l'aiant emporté sur la mauvaise volonté & la jalousie de ses ennemis, il triompha de Persée & des Macédoniens pendant trois jours consécutifs. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Le Triomphe est accordé à Paul Emile d'un consentement général. *Liv.* XLV. 39.

Le Triomphe dont nous parlons l'emporta de beaucoup sur tous ceux qu'on avoit vûs jusques-là à Rome, soit par la grandeur du Roi vaincu, soit par le nombre & l'excellence des statues & des tableaux qu'on y exposa en spectacle, soit par les sommes immenses qui furent portées dans le Tréfor public. On peut voir la description détaillée de cette pompe dans le petit Traité sur les Triomphes inséré au Tome précédent. Ces sommes étoient si considérables, que les Citoiens ne paiérent plus aucun tribut jusqu'au tems d'Hirtius & de Pansa, qui furent Consuls l'année qui suivit la mort de César.

Triomphe de Paul Emile. *Plut.* *Liv.* XLV. 40.

Il est aisé de comprendre combien la vûe d'un Roi aussi puissant que Persée réduit à un état si humiliant, accompagné de la Reine sa femme, &

AN. R. 585. AV. J.C. 167. ſuivi de ſes enfans baignés de larmes, devoit exciter la compaſſion des ſpectateurs. Ce Prince avoit fait prier Paul Emile de ne pas le donner en ſpectacle au Peuple Romain, & de lui épargner l'affront d'être mené en triomphe. Paul Emile répondit froidement : *La grace qu'il me demande eſt en ſon pouvoir, & il peut lui-même ſe la procurer.* On entend bien ce qu'il vouloit lui dire par ces paroles.

Quand la pompe fut arrivée au bas du Capitole, les priſonniers furent conduits, ſelon la coutume, dans la priſon publique.

Paul Emile donna à chaque fantaſſin cent deniers, (cinquante francs) le double aux centurions, & le triple aux Cavaliers.

Paul Emile perd deux de ſes enfans dans le tems de ſon Triomphe. *Liv.* XLV. 40. *Plut. in Æmil.*

Au reſte Perſée, chargé de chaînes & conduit par la ville devant le char de ſon vainqueur, ne fut pas le ſeul qui donna dans ces jours-là un grand exemple de l'inconſtance des choſes humaines. Paul Emile, au milieu de ſon Triomphe, tout éclatant d'or & de pourpre, en donna auſſi une preuve, non moins triſte ni moins touchante. De quatre fils qu'il avoit, les deux du premier lit, Fabius &

Scipion, étoient passés dans deux familles étrangéres. Des deux autres qu'il avoit eus de sa seconde femme, & qu'il avoit retenus dans sa maison pour être les héritiers de son nom, de ses biens, & de sa gloire; le plus jeune mourut à l'âge de douze ans, cinq jours avant son Triomphe, & l'autre, qui en avoit quatorze, lui fut enlevé trois jours après. Il n'y eut personne qui ne fût vivement touché de l'affliction de ce pére infortuné, dont les prospérités & la gloire étoient mélées d'une si sensible perte & d'une si amére douleur. An. R. 587. Av. J.C. 167.

Aiant laissé passer quelques jours, il se rendit à l'Assemblée du Peuple, pour exposer ses services, selon la coutume ordinaire, & il tint ce discours, digne d'un vrai Romain. *Quoique mon triomphe & les funérailles de mes enfans qui vous ont servi alternativement de spectacle, n'aient pu vous permettre d'ignorer ni les heureux succès de mon Consulat, ni le triste sort d'une famille frapée deux fois de la foudre en si peu de jours: souffrez cependant, Romains, que je vous expose en peu de mots le bonheur de la République, & l'infortune de ma maison. Etant parti de Brondusе, au* Son discours au Peuple. *Liv.* XLV. 41. *Plut.*

AN. R. 585. AV. J. C. 167. *lever du ſoleil, j'arrivai à trois heures après midi à Corcyre avec toute la flote. Cinq jours après j'offris à Delphes un ſacrifice à Apollon pour moi & pour mes armées de terre & de mer. De Delphes j'arrivai en cinq autres jours au camp, je pris le commandement de l'armée, & après avoir réformé quelques abus qui étoient un grand obſtacle à la victoire, je m'avançai juſqu'à la vûe des ennemis. Mais voiant qu'il n'étoit pas poſſible ni de forcer le Roi dans ſes retranchemens, ni de l'engager à combattre, je m'emparai de la forteresſe & des défilés de Pythium malgré les troupes qui les gardoient, deſcendis par-là dans la plaine, forçai Perſée d'accepter la bataille, la gagnai, réduiſis tout le Roiaume ſous la puiſſance du Peuple Romain; & enfin terminai en quinze jours une guerre qui avoit déja duré trois ans, & que les Conſuls précédens avoient conduite de maniére que le dernier la remettoit toujours à ſon ſucceſſeur plus difficile & plus dangereuſe qu'il ne l'avoit reçue. La ſuite des événemens n'a pas été moins fortunée. Toutes les villes qui avoient été ſous la puiſſance de Perſée, ſe ſont rendues. Je me ſuis ſaiſi de tous les tréſors de ce Prince. Je l'ai fait enſuite priſonnier*

dans le temple de Samothrace, où les dieux ſemblent avoir pris ſoin de me le livrer avec ſes enfans. Ce fut alors que jugeant moi-même que la fortune m'étoit trop favorable, je commençai à me défier de ſon inconſtance. Je craignis qu'elle ne me tendît quelque piége ſur mer lorſque je me ſerois embarqué pour tranſporter en Italie les riches dépouilles de la Macédoine avec mon armée victorieuſe : car c'eſt ſur mer que la fortune ſemble exercer ſa domination avec le plus d'empire. Mais la navigation a été parfaitement heureuſe : mes tréſors & mes troupes ſont arrivés à bon port en Italie. Il paroiſſoit que je n'avois plus rien à demander aux dieux. Cependant, perſuadé que c'eſt ſouvent après ſes faveurs les plus ſignalées que la Fortune ſe plaît à faire ſentir ſa malignité, je priai les dieux de faire tomber ſur moi plutôt que ſur la République les diſgraces que de ſi grandes proſpérités ſembloient annoncer. [a] Maintenant donc que les funérailles de mes enfans, comme pour inſulter à la proſpérité humaine, ſont venues ſe placer avant & après mon Triomphe, j'ai lieu d'eſpérer que le déſaſtre ſi marqué de ma famille a ac-

An. R. 585. Av. J.C. 167.

a Itaque defunctam eſſe fortunam publicam meâ tam inſigni calamitate ſpecto : quòd triumphus meus,

AN. R. 585. AV. J.C. 167. *quité la République envers les dieux, & ne lui laiſſe plus rien à craindre de leur part. Perſée & moi nous ſommes également donnés en ſpectacle au genre humain, pour apprendre à tous les mortels combien peu ils doivent compter ſur leur bonheur. Il y a cependant une grande différence entre nous. Réduit en captivité auſſi bien que ſes enfans, il les a vû traînés devant lui en triomphe : mais enfin il a la conſolation de les voir pleins de vie. Et moi, qui ai triomphé de Perſée, pére encore plus infortuné que lui, j'ai paſſé des funérailles de l'un de mes fils ſur mon char pour monter au Capitole, & n'en ſuis deſcendu que pour voir l'autre tout près d'expirer ſous mes yeux. Ainſi, de quatre fils, dont j'étois environné, il ne m'en reſte aucun qui porte mon nom, les deux premiers étant paſſés par l'adoption dans des familles étrangéres. Mais votre bonheur, & la félicité publique, me conſolent de mes pertes & de la ſolitude à laquelle ma maiſon eſt réduite aujourd'hui.* Ce diſcours plein de fermeté & de courage, toucha plus ſes auditeurs, que s'il eût entrepris d'exciter leur compaſſion en déplorant

velut ad ludibrium caſuum humanorum, duobus funeribus librorum meorum eſt interpoſitus. *Liv.*

son infortune d'un ton lugubre & plaintif. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Quelque sensible que fût Paul Emile aux malheurs de Persée, il ne put autre chose pour lui, que de le faire transférer de la prison publique dans un lieu plus commode. Il fut mené par ordre du Sénat à Albe, où il fut gardé, & où on lui fournit de l'argent, des meubles, & des gens pour le servir. La plupart des Auteurs prétendent qu'il se fit mourir lui-même, en s'abstenant de manger. Il avoit régné onze ans.

Persée est gardé à Albe avec son fils Alexandre. *Liv. ibid. 42. Plut.*

Des trois enfans de Persée, deux, savoir sa fille, & son fils aîné, qui se nommoit Philippe, & qui étoit son fils seulement par adoption, & son frére par la naissance, ne vécurent pas lontems. Son plus jeune fils, qui se nommoit Alexandre, par un revers plus triste que la captivité & la mort même, se vit réduit à travailler des mains pour gagner sa vie : & ensuite, comme il avoit appris la langue Latine, il devint Greffier sous les Magistrats de la ville d'Albe. Quelle chute pour le fils d'un des plus grands Rois du monde ! Quel exemple plus capable d'humilier l'orgueil humain !

AN. R. 585. AV. J.C. 167.

Triomphes d'Octavius & d'Anicius. *Liv. ibid.* 42. 43.

Le Triomphe fut auſſi accordé à Cn. Octavius, & à L. Anicius : au premier, pour les avantages qu'il avoit remportés ſur mer ; à l'autre pour la conquête de l'Illyrie. Dans ce dernier triomphe, le Roi Gentius fut conduit devant le char du Vainqueur avec ſa femme, ſes enfans, ſon frére, & pluſieurs des premiers de la Nation.

Le fils de Cotys lui eſt renvoié.

Cotys, Roi de Thrace, envoia redemander ſon fils, qu'on avoit enfermé en priſon après l'avoir mené en Triomphe. Il s'excuſoit de ſon attachement aux intérêts de Perſée, & offroit une rançon conſidérable pour le rachat du jeune Prince. Le Sénat, ſans recevoir ſes excuſes, répondit que plus attentif à ſes ſervices anciens qu'à ſa faute récente, il lui renvoieroit ſon fils, mais ſans accepter de rançon. Que les bienfaits du Peuple Romain étoient gratuits, & qu'il aimoit mieux en laiſſer le prix dans le cœur & dans la reconnoiſſance de ceux qu'il obligeoit, que d'en exiger un ſalaire qui les deshonorât.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

CE Livre contient un eſpace de plus de vingt ans. Il renferme principalement une ſuite d'affaires qui naquirent de la guerre des Romains contre Perſée, les commencemens du ſecond Scipion l'Africain, la troiſiéme guerre Punique, & la ruine de Corinthe.

§. I.

Ambaſſadeurs envoiés par le Sénat en Egypte. Ils ſe déterminent pour aller à Rhodes. En conſéquence de leurs diſcours, on condanne à mort tous ceux qui s'étoient déclarés pour Perſée contre les Romains. Fierté de Popillius : réponſe du Roi Antiochus. Retour des Ambaſſadeurs à Rome. Ambaſſade des Rois de Syrie & d'Egypte à Rome. Maſgaba, fils de Maſiniſſa, vient en Ambaſſade à Rome. Il y eſt

reçu fort honorablement. Honneurs rendus à ſon frére Miſagéne. Les Affranchis ſont rejettés dans une ſeule Tribu. Ambaſſade d'Attale à Rome. Il profite des ſages remontrances que lui fait le Médecin Stratius. Les Rhodiens ſont mal reçus à Rome. Harangue de leurs Ambaſſadeurs. Caton ſe déclare en faveur des Rhodiens. Réponſe du Sénat. Enfin l'alliance avec Rome eſt accordée aux Rhodiens. Plaintes lamentables des Etoliens à Paul Emile. Ils n'obtiennent point juſtice. Le crédit & la fierté des partiſans de Rome augmente extrêmement. Injuſte & criante politique des Romains. Les Achéens, ſoupçonnés d'avoir favoriſé Perſée, ſont envoiés à Rome, bannis, & diſperſés en différentes villes. Les Achéens font pluſieurs députations à Rome en faveur des Bannis, mais toujours inutilement. Enfin les Bannis ſont renvoiés dans leur patrie. Etroite liaiſon du jeune Scipion avec Polybe. Baſſeſſe d'ame de Pruſias. Fin de l'Hiſtoire de Tite-Live.

AN. R. 584.
AV. J.C. 168.

Ambaſſadeurs envoiés

NOUS AVONS vû dans le Livre précédent, que Ptolémée Evergéte Roi

d'Egypte & Cléopatre ſa ſœur, vivement preſſés par Antiochus l'Illuſtre, Roi de Syrie, avoient député vers les Romains pour implorer leur ſecours. Le Sénat touché de l'extrême danger où ſe trouvoit l'Egypte, & perſuadé d'ailleurs qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Rome de laiſſer Antiochus s'aggrandir ſi fort, réſolut d'envoier une Ambaſſade pour mettre fin à la guerre. C. Popillius Lénas, C. Décimius, & C. Hoſtilius, furent chargés de cette importante affaire. Leurs inſtructions portoient qu'ils iroient trouver premiérement Antiochus, & enſuite Ptolémée : qu'ils leur déclareroient de la part du Sénat qu'ils euſſent à ſuſpendre toutes les hoſtilités, & à terminer la guerre : & que, ſi l'un des deux refuſoit de le faire, le Peuple Romain ne le regarderoit plus comme ſon allié. Sachant que le danger étoit preſſant, trois jours après la réſolution priſe dans le Sénat ils partirent de Rome avec les Ambaſſadeurs d'Egypte.

An. R. 584. Av. J.C. 168. par le Sénat en Egypte. *Liv.* XLIV. 19. *Polyb. Legat.* 90.

Après s'être arrétés quelque tems dans l'Ile de Delos, ils reprirent leur route. Lorſqu'ils furent arrivés au port de Loryme ſitué dans la Carie vis-à-vis de Rhodes, les principaux des

Ces Ambaſſadeurs ſe détournent pour aller à Rhodes. *Liv.* XLV. 10.

AN. R. 584. AV. J.C. 168. Rhodiens les vinrent trouver, & les priérent inſtamment de venir à Rhodes, leur repréſentant qu'il étoit important pour le ſalut & l'honneur de leur République, qu'ils connuſſent par eux-mêmes ce qui s'étoit paſſé juſques-là, & ce qui ſe paſſoit encore actuellement à Rhodes, afin qu'ils en informaſſent le Sénat, & le détrompaſſent des faux bruits qu'on pouvoit avoir répandus contr'eux à Rome. Les Ambaſſadeurs refuſérent lontems de s'arréter : mais les Rhodiens les preſſérent ſi fortement, qu'ils conſentirent enfin à ce qu'on leur demandoit.

En conſéquence de leurs diſcours, on condanne à mort tous ceux qui s'étoient déclarés pour Perſée contre les Romains. *Ibid.*

Ils vinrent donc à Rhodes, où il falut leur faire encore de nouvelles inſtances pour les engager à venir dans l'Aſſemblée. Mais la maniére dont ils y parlérent, ſur-tout Popillius, augmenta encore les allarmes de ce peuple déja tremblant, bien loin de les diminuer. Popillius leur reprocha tout ce que leur République, ou même chacun d'eux en particulier avoit dit ou fait contre les intérêts des Romains, depuis la guerre déclarée au Roi de Macédoine; le tout avec un viſage enflammé de colére, & d'un ton d'accuſateur qui lui étoit naturel, & leur faiſoit

soit sentir davantage leur tort, & le mécontentement des Romains. Car ils jugeoient par l'aigreur d'un seul Sénateur, qui n'avoit aucune raison personnelle d'être irrité contre eux, de la disposition de tout l'Ordre à leur égard. C. Décimius, le second des Ambassadeurs, leur parla avec plus de modération. Sans diminuer les fautes qui leur avoient été reprochées par Popillius, il dit » qu'elles devoient être attribuées, » non au peuple de Rhodes en général, mais à quelques brouillons qui » l'avoient animé contre les Romains. » Que ces adulateurs, qui avoient une » langue vénale, avoient dicté des Décrets remplis d'éloges outrés pour le » Roi de Macédoine, & chargé leurs » Ambassadeurs d'ordres insensés, qui » causeroient toujours aux Rhodiens » autant de repentir que de confusion, » & dont la peine retomberoit sans » doute sur les coupables. » Il fut écouté avec beaucoup d'applaudissement: & en conséquence de l'ouverture qu'il avoit donnée, on fit sur le champ un Décret qui condannoit à la mort tous ceux qui seroient convaincus d'avoir dit ou fait quelque chose en faveur de Persée. Mais la plupart de ceux qui se

AN. R. 584. AV. J.C. 168.

An. R. 584. Av. J.C. 168.

trouvoient dans le cas, ou étoient ſortis de la ville dans le tems que les Romains y entroient, ou s'étoient donné volontairement la mort. Les Ambaſſadeurs ne reſtérent à Rhodes que cinq jours, & en ſortirent auſſitôt pour ſe rendre à Alexandrie.

Fierté de Popillius : réponſe du Roi Antiochus. *Liv.* XLV. 12.

Ils y arrivérent, lorſqu'Antiochus ſe préparoit à en former le ſiége. Ils allérent à ſa rencontre à Eleuſis, bourg ſitué à un petit quart de lieue de la ville. Le Roi voiant Popillius, qu'il avoit connu très-particuliérement à Rome pendant qu'il y étoit en ôtage, lui tendit la main comme à un ancien ami. Le Romain, qui ne ſe regardoit plus en ce moment comme particulier, mais comme homme public, voulut ſavoir, avant que de recevoir ſa civilité, s'il parloit à un ami, ou à un ennemi de Rome. Il lui préſenta le Décret du Sénat, & lui demanda de le lire. Antiochus, après l'avoir lu, dit qu'il en délibéreroit avec ſon Conſeil, & lui rendroit ſa réponſe. Popillius, indigné que le Roi parlât de délai, traça ſur le ſable un cercle autour de ce Prince avec une baguette qu'il avoit à la main ; & prenant cet air fier & ce ton ſévére qui lui étoit naturel : *Avant que de ſor-*

tir de ce cercle, lui dit-il, *rendez-moi la réponſe que je dois raporter de votre part au Sénat.* Le Roi, interdit d'un procédé ſi hautain, après un moment de réflexion, répondit humblement: *Je ferai ce que demande le Sénat.* Alors Popillius lui offrit la main comme à un Prince ami & allié de la République. Quelle hauteur d'ame! [a] Quelle fierté de langage! Ce Romain d'un ſeul mot, jette dans l'effroi le Roi de Syrie, & ſauve celui d'Egypte. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Ce qui inſpiroit à l'un tant de hardieſſe, à l'autre tant de docilité, étoit la nouvelle qu'on avoit reçue tout récemment de la grande victoire que les Romains avoient remportée ſur Perſée Roi de Macédoine. Depuis ce tems-là tout plia devant eux, & le nom Romain devint redoutable à tous les Princes & à toutes les nations.

Antiochus étant ſorti d'Egypte dans le jour marqué, Popillius avec ſes Collégues entra à Alexandrie, où il mit le ſceau & la derniére main au Traité d'accommodement entre les * deux

Retour des Ambaſſadeurs à Rome.

[a] Quàm efficax eſt animi ſermoniſque abſciſſa gravitas! Eodem momento Syriæ regnum terruit, Ægypti texit. *Val. Max.* VI. 4.

* *Les deux Ptolémées Philométor & Evergéte. Ces faits, qui ne ſont ici traités qu'incidemment, ont été racontés plus au long dans l'Hiſtoire Anc. T. VIII.*

An. R. 584. Av. J.C. 168.

fréres, qui n'étoit encore qu'ébauché. De-là, il paſſa dans l'Ile de Cypre, dont Antiochus avoit déja preſque fait la conquête, la fit rendre aux Rois d'Egypte à qui elle appartenoit de droit, & revint à Rome rendre compte du ſuccès de ſon Ambaſſade.

Ambaſſade des Rois de Syrie & d'Egypte à Rome. *Liv.* XLV. 13.

Il y arriva auſſi preſque en même tems des Ambaſſadeurs de la part d'Antiochus, & de celle des deux Ptolémées & de Cléopatre leur ſœur. Les premiers dirent, » Que la paix qu'il » avoit plu au Sénat d'établir entre leur » Maître & les Rois d'Egypte, lui pa- » roiſſoit préférable à toutes les victoi- » res qu'il auroit pu remporter, & qu'il » avoit obéi aux ordres des Ambaſſa- » deurs Romains comme à ceux des » dieux même. » Flaterie, également baſſe & impie! Enſuite ils félicitérent le Peuple Romain ſur la victoire qu'il venoit de remporter ſur Perſée.

Les Ambaſſadeurs Egyptiens, non moins exceſſifs dans leurs expreſſions flateuſes, que ceux de Syrie, déclarérent: » Que les deux fréres Ptolé- » mées & Cléopatre ſe croioient plus » redevables au Sénat & au Peuple Ro- » main qu'à leurs propres parens, & » qu'aux dieux mêmes, aiant été déli-

» vrés par la protection de Rome d'un siége très-fâcheux, & rétablis sur le trône de leurs ancêtres, dont ils étoient presque entiérement déchus. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Le Sénat répondit: » qu'Antiochus » avoit fait sagement d'obéir aux Ambassadeurs; que le Sénat & le Peuple Romain lui en savoient bon gré.» Ne diroit-on pas qu'il y a ici un combat, d'une part d'adulation & de bassesse, & de l'autre de hauteur & d'arrogance? Quant aux Ptolémées & à Cléopatre, on répondit: » Que le Sénat étoit fort aise d'avoir contribué à » rendre leur situation plus heureuse, » & qu'il tâcheroit de leur faire connoitre qu'ils devoient regarder l'amitié & la protection du Peuple Romain comme le plus ferme appui de » leur Roiaume. » Le Préteur eut ordre de faire aux Ambassadeurs les présens ordinaires.

Cet Antiochus, que nous voions ici si bas & si rampant, étoit pourtant surnommé *Epiphane*, c'est-à-dire, *Illustre & Glorieux*. A son retour d'Egypte, outré de s'être vû arracher par les Romains une Couronne sur laquelle il avoit compté, & dont il étoit déja presque en possession, il fit tomber

An. R. 584. Av. J.C. 168. tout le poids de ſa colére ſur les Juifs, contre qui il exerça les derniéres cruautés. Le Dieu d'Iſraël, dont il avoit entrepris d'abolir le culte à Jéruſalem, appeſantit ſa main ſur ce Roi impie, & le fit mourir au milieu des plus vives douleurs. Tous les événemens du régne de ce Prince, & ſa mort funeſte, avoient été prédits par le Prophéte Daniel.

Hiſt. Anc. Tome VIII.

Maſgaba, fils de Maſiniſſa, vient en Ambaſſade à Rome. Il y eſt reçu fort honorablement.

Liv. XLV. 13. 14.

Il vint à Rome de pluſieurs côtés des Ambaſſades au ſujet de la défaite de Perſée. Magaba fils de Maſiniſſa, aiant débarqué à Pouzoles, y trouva le Queſteur L. Manlius, que le Sénat, averti de ſon arrivée, avoit envoié au devant de lui, pour le conduire de là à Rome aux dépens de la République. Il y fut reçu d'une maniére fort honorable, & eut d'abord audience. Les choſes qu'il avoit à dire au Sénat, fort agréables déja par elles-mêmes, le parurent encore davantage par les expreſſions reſpectueuſes & ſoumiſes dont il les accompagna. » Après avoir dit un mot » des troupes de Cavalerie & d'Infan- » terie, des éléphans, & du blé que » ſon pére avoit envoié depuis quatre » ans aux armées du Peuple Romain, » il ajouta que deux choſes lui avoient

» fait de la peine, & cauſé de la con- AN. R. 584. AV. J.C. 168.
» fuſion. La premiére, de ce que le
» Sénat l'avoit prié, au lieu de lui
» ordonner de fournir ces ſecours au
» Peuple Romain : la ſeconde, de ce
» qu'il lui avoit envoié de l'argent pour
» le prix du blé. Que Maſiniſſa n'a-
» voit pas oublié que c'étoit au Peu-
» ple Romain qu'il étoit redevable de
» ſon Roiaume, & de tous les accroiſſe-
» mens qu'il avoit reçus : qu'ainſi, ſe re-
» gardant comme le ſimple uſufruitier
» de ſes Etats, il comptoit que la pro-
» priété en appartenoit à ceux qui les
» lui avoient donnés. Qu'ils devoient
» donc uſer avec lui de commande-
» ment, & non de priéres, & diſpo-
» ſer comme de leur bien des fruits
» que produiſoient les terres qu'il te-
» noit de leur libéralité. Que Maſi-
» niſſa ſeroit toujours content de la
» portion que les Romains lui laiſſe-
» roient après avoir pris celle dont ils
» auroient beſoin. Que tels étoient les
» ordres que ſon pére lui avoit donnés
» à ſon départ. Mais que depuis aiant
» appris la défaite de Perſée, il lui
» avoit envoié de nouveaux ordres,
» qui le chargoient d'en féliciter de
» ſa part le Sénat, & de lui proteſter

AN. R. 584. AV. J.C. 168. » que cette nouvelle lui avoit causé » tant de joie, qu'il desiroit de venir » à Rome pour offrir un sacrifice à Ju- » piter dans son temple du Capitole, en » reconnoissance d'un si grand bien- » fait, & qu'il prioit le Sénat de lui » permettre de faire le voiage.

Le Sénat fit réponse à ce jeune Prince, » que le Roi son pére portoit » la reconnoissance trop loin, lorsqu'il » paroissoit si sensible à un bienfait » qui n'étoit que la juste récompense » de ses services. Que dans la guerre » de Carthage, il avoit secouru la Ré- » publique avec autant de fidélité que » de courage; & que les Romains se » savoient bon gré d'avoir secondé sa » valeur dans la conquête des Etats » dont il étoit en possession. Que dans » la suite il avoit aidé les Romains » avec le même zêle & le même atta- » chement dans les guerres qu'ils » avoient eu à soutenir contre trois » Rois l'un après l'autre, sans jamais » se démentir. Qu'il n'étoit pas éton- » nant qu'il prît part à la victoire des » Romains, lui qui avoit attaché son » sort au leur, & avoit résolu de par- » tager avec eux la bonne & la mau- » vaise fortune. Qu'il devoit se con-

» tenter de remercier les dieux de la » victoire de ses Alliés dans son palais; » que son fils le feroit à Rome en son » nom: qu'il étoit inutile pour lui d'en- » treprendre un si long voiage, & que » l'intérêt même du Peuple Romain » demandoit qu'il ne sortît point de » son Roiaume, & ne s'éloignât point » de l'Afrique. AN. R. 584. AV. J.C. 168.

Honneurs rendus à son frére Misagéne.

Quelque tems après son départ, le Sénat reçut des lettres qui lui apprenoient qu'un autre fils de Masinissa, nommé Misagéne, aiant été congédié par Paul Emile, & ramenant sa Cavalerie en Afrique, avoit été attaqué sur la mer Adriatique d'une tempête qui avoit dispersé sa flote, & l'avoit porté lui-même avec trois de ses vaisseaux à Brondusе, où il étoit resté malade. On lui envoia le Questeur L. Stertinus, qui fut chargé de lui louer un hôtel dans cette ville, de lui fournir abondamment tous les secours dont il auroit besoin, & de lui préparer des vaisseaux pour le conduire sûrement en Afrique, lorsqu'il auroit recouvré sa santé.

Les affranchis sont rejettés dans une seule Tribu.

Cette même année, les Censeurs Ti. Sempronius Gracchus & C. Claudius Pulcher réglérent enfin de con-

An. R. 584. Av. J.C. 168. cert une affaire ſur laquelle ils avoient lontems diſputé ſans pouvoir s'accorder entr'eux. Elle regardoit les affranchis, qui après avoir été par deux fois rangés à part dans quatre Tribus qu'on appelloit *les Tribus de la ville*, s'étoient une troiſiéme fois répandus dans les autres Tribus. Ces Tribus de la ville, *Urbanæ*, étoient les moins honorables, ne contenant que des gens de métier & les ouvriers de Rome; au lieu que celles de la campagne, *Ruſticæ*, étoient compoſées de citoiens plus conſidérables, qui poſſédoient des fonds à la campagne, où pluſieurs étoient établis, & d'autres y alloient ſouvent. Après de longues conteſtations, les Cenſeurs convinrent de rejetter tous les affranchis dans une des quatre Tribus de la ville, nommée Eſquiline; ordonnant que déſormais ils ne porteroient leurs ſuffrages que dans cette unique Tribu. Cet arrangement fit beaucoup d'honneur aux Cenſeurs dans le Sénat. Cicéron l'attribue à Gracchus ſeul, qui réellement y eut la plus grande part: & il nous donne une grande idée de la ſageſſe & de l'importance de ce réglement. [a] » Nous

[a] Atque is (Ti. Gracchus)... libertinos in urbanas

» avons actuellement bien de la peine, AN. R. 584.
» fait-il dire à Scévola, à maintenir AV. J.C. 168.
» notre gouvernement dans un état to-
» lérable. Mais ſi Gracchus n'avoit pas
» renfermé les affranchis dans les ſeu-
» les Tribus de la ville, il y a lontems
» que la République ſeroit entiérement
» perdue.

Q. ÆLIUS PÆTUS. AN. R. 585.
M. JUNIUS PENNUS. AV. J.C. 167.

Entre les diverſes Ambaſſades des Rois & des peuples qui venoient à Rome depuis la victoire remportée ſur Perſée, Attale attira ſur lui, plus que tous les autres, les regards & l'attention des Romains. Il venoit au nom de ſon frére Euméne, les féliciter ſur leur victoire récente, & de plus implorer leur ſecours contre les Gaulois de l'Aſie qui avoient fait de grands ravages dans les Etats du Roi de Pergame. Il fut reçu à Rome avec toutes les marques de diſtinction & d'amitié que devoit attendre un Prince qui avoit fait preuve, dans la guerre de Macédoine, d'un attachement conſtant, &

Am^t aſſade d'Attale à Rome. *Polyb. Legat. 93. Liv.* XLV. 19. 20.

tribus tranſtulit : quod niſi feciſſet, rempublicam quam nunc vix tenemus, jam diu nullam haberemus. *Lib. I. de Or. n.* 38.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. d'une fidélité au deſſus de tout ſoupçon.

Il profite des ſages remontrances que lui fait le Médecin Stratius. *Ibid.*

Les honneurs extraordinaires que l'on rendit à Attale, dont il ne pénétroit pas la véritable raiſon, le flatérent extrêmement; & en conſéquence il ouvrit les oreilles à des propoſitions qui dans d'autres circonſtances lui auroient tout-d'un-coup fait horreur.

La plupart des Romains n'avoient plus ni eſtime ni affection pour Euméne. Ses négociations ſecrettes avec Perſée, dont ils avoient été avertis, leur faiſoient croire que ce Prince n'avoit pas été de bonne foi dans leur parti, & qu'il ne s'étoit abſtenu de ſe déclarer contr'eux que faute d'occaſion. Pleins de ces préventions, quelques Romains des plus diſtingués, dans les entretiens particuliérs qu'ils eurent avec Attale, lui firent entendre » que les jugemens que l'on faiſoit à » Rome de lui & de ſon frére, étoient » bien différens. Que pour lui, il y » étoit regardé comme le véritable » ami des Romains, & Euméne au con- » traire comme un Allié qui n'avoit été » fidéle ni à eux, ni à Perſée. Qu'il » étoit également aſſuré d'obtenir ce » qu'il demanderoit pour lui-même,

An. R. 585.
Av. J.C. 167.

» & ce qu'il demanderoit contre Eu-
» méne, tous les Sénateurs étant dif-
» posés à lui accorder au moins la moi-
» tié du Roiaume de son frére. Qu'il
» devoit donc, quand il paroitroit de-
» vant le Sénat, s'arréter uniquement
» sur cette demande, & ne parler que
» de ses propres intérêts, sans faire
» mention du sujet pour lequel son
» frére l'avoit envoié. » Quelle pro-
position faite à un frére contre son frére & son Roi ! Ces traits d'une politique intéressée qui prenoit alors le dessus chez les Romains, doivent nous servir de clé pour expliquer leur conduite en d'autres occasions où ils se cachent avec plus de soin.

La tentation étoit délicate pour un Prince, qui ne manquoit point sans doute d'ambition, & à qui l'occasion de la satisfaire se présentoit sans qu'il l'eût recherchée. Il écouta donc ces mauvais conseils, d'autant plus qu'ils lui étoient donnés par quelques-uns des principaux de Rome, qui étoient en réputation de sagesse & de probité. Il leur promit qu'il demanderoit dans le Sénat qu'on lui donnât une partie du Roiaume de son frére.

Attale avoit auprès de lui un Mé-

AN. R. 585. AV. J.C. 167. decin, nommé Stratius, qu'Euméne avoit envoié avec lui à Rome pour éclairer ſa conduite, & pour le rappeller par de ſages avis à ſon devoir s'il venoit à s'en écarter. Stratius avoit de l'eſprit, de la pénétration, & des maniéres inſinuantes & propres à perſuader. Aiant ou preſſenti ou connu par Attale même le deſſein qu'on lui avoit inſpiré, il profita de quelques momens favorables pour lui faire de judicieuſes remontrances. Il lui repréſenta, » Que » le Roiaume de Pergame, foible par » lui-même, & tout récemment établi, » n'avoit ſubſiſté & ne s'étoit accru que » par l'union & la bonne intelligence » des fréres qui en étoient poſſeſſeurs. » Qu'un ſeul d'entr'eux, à la vérité, » avoit le nom de Roi, & portoit le » diadême, mais que tous régnoient » véritablement. Qu'Euméne n'aiant » point d'enfans mâles (car on ne » connoiſſoit point encore un fils qu'il » avoit, & qui régna dans la ſuite) il » ne pourroit laiſſer ſon trône qu'à ce- » lui de ſes fréres qui le ſuivoit immé- » diatement. Qu'ainſi le droit d'Attale » à la ſucceſſion du Roiaume étoit in- » conteſtable; & que, vû l'âge & les » infirmités de ſon frére, le tems de

» lui ſuccéder ne pouvoit pas être fort éloigné. Pourquoi prévenir & hâter par une entrepriſe injuſte & criminelle ce qui devoit bientôt lui arriver par une voie naturelle & légitime ? Songeroit-il à partager le Roiaume avec ſon frére, ou à le lui ravir entiérement ? Que s'il n'en avoit qu'une partie, tous deux, affoiblis par ce partage, & expoſés aux inſultes de leurs voiſins, pourroient bientôt en être également dépouillés. S'il prétendoit régner ſeul, que deviendroit ſon frére aîné ? Le réduiroit-il à vivre en homme privé ? ou l'enverroit-il en exil à ſon âge, & malgré ſes infirmités ? ou enfin le feroit-il mourir ? Qu'il ne doutoit point que de telles penſées ne lui fiſſent horreur. Que, pour ne point parler de ce qu'on lit dans les fables de la fin tragique des diſcordes fraternelles, l'exemple tout récent de Perſée devoit bien le fraper. Que ce malheureux Prince, qui avoit répandu le ſang de ſon frére pour s'aſſurer le ſceptre, pourſuivi par la vengeance divine venoit de dépoſer ce même ſceptre aux piés de ſon Vainqueur dans le temple de Samo- An. R. 1585. Av. J.C. 167.

An. R. 585. Av. J.C. 167. » thrace, comme ſous les yeux & par
» l'ordre des dieux qui y préſident, té-
» moins & vengeurs de ſon crime. Que
» ceux-là même qui ſollicitoient l'am-
» bition d'Attale, plus par haine pour
» Euméne que par amitié pour lui,
» loueroient ſa modération & ſon
» bon cœur, s'il demeuroit fidéle à
» ſon frére juſqu'au bout.

De quel prix dans une occaſion pareille doit paroitre un ami ſincére, prudent, & deſintéreſſé ! Quel bonheur à un Prince de donner à ceux qui l'approchent la liberté de lui parler avec force, & d'être connu d'eux ſur ce pié ! Les ſages repréſentations de Stratius firent leur effet ſur l'eſprit d'Attale. Ce Prince aiant été introduit dans le Sénat, ſans parler contre ſon frére, & ſans demander qu'on partageât le Roiaume de Pergame, ſe contenta de féliciter le Sénat au nom d'Euméne & de ſes fréres ſur la victoire qui venoit de terminer la guerre de Macédoine. Il expoſa modeſtement les ſervices qu'il avoit rendus dans cette guerre. Il pria qu'on envoiât des Ambaſſadeurs pour réprimer l'inſolence des Gaulois, qui ravageoient les terres dépendantes de Per-

gane, & pour faire ceſſer les hoſtilités de ces barbares. Il finit par demander pour lui en particulier l'inveſtiture d'Enus & de Maronée villes de Thrace, qui avoient été conquiſes par Philippe pére de Perſée, & lui avoient été conteſtées par Euméne. An. R. 585 Av. J.C. 167.

Le Sénat, s'imaginant qu'Attale demanderoit une ſeconde audience pour parler en particulier de ſes prétentions ſur une partie du Roiaume de ſon frére, promit qu'il enverroit des Ambaſſadeurs, & fit au Prince les préſens accoutumés. Il lui promit encore de le mettre en poſſeſſion des deux villes qu'il avoit demandées. Mais, quand on ſut qu'il étoit parti de Rome, le Sénat, piqué de voir qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on attendoit de lui, & ne pouvant s'en venger d'une autre maniére, révoqua la promeſſe qui le regardoit perſonnellement, & avant que le Prince fût hors d'Italie, déclara Enus & Maronée villes libres & indépendantes. On envoia cependant vers les Gaulois une Ambaſſade : on ne ſait point de quels ordres elle fut chargée.

La politique Romaine ſe dévoile encore ici pleinement, & cela d'une maniére qui couvre de honte, non

AN. R. 585. AV. J.C. 167.

quelques particuliers, mais le Sénat entier, à qui Polybe attribue la basse & indigne vengeance dont il punit la louable fidélité d'Attale à l'égard de son frére, & le refus qu'il fit de le trahir par une aussi noire perfidie que celle qu'on lui conseilloit. Tite-Live, admirateur outré des Romains, ne fait aucune mention de cette derniére circonstance, capable en effet de les décrier dans l'esprit de tout Lecteur impartial, & il finit ce récit, en disant, » Attale reçut à Rome tant qu'il y fut, » & lorsqu'il en sortit, tous les présens » & tous les honneurs que le Sénat & » le Peuple Romain ont coutume d'ac» corder à ceux qu'ils estiment le plus. » Une telle omission n'est pas une petite faute pour un Historien, dont le principal devoir est, premiérement de n'oser jamais rien avancer de faux, & en second lieu, d'oser dire tout ce qui est vrai: en un mot, d'éviter jusqu'au soupçon de rien donner soit à la faveur des personnes, soit à la haine.

Les Rhodiens sont mal reçus à Rome.

Les Rhodiens parurent ensuite sur la scéne. Pleins d'inquiétudes ils avoient

a Prima est historiæ lex, ne quid falsi dicere audeat, deindè, ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. Cic. de Orat. II. 62.

envoié coup ſur coup deux Ambaſſades à Rome. Mais le Sénat refuſa d'abord de les entendre, comme s'étant rendus par leur conduite indignes de cet honneur, & l'on parloit même de leur déclarer la guerre. Enfin après de grandes inſtances aiant obtenu d'être admis à l'audience du Sénat, ils y parurent comme ſupplians, revêtus d'habits lugubres, & le viſage baigné de larmes. Aſtyméde porta la parole, & avec tout l'appareil de la plus vive & la plus humble douleur prit la défenſe de ſa patrie infortunée. » Il ſe » donna bien de garde de paroitre » d'abord la vouloir juſtifier. Il recon- » nut qu'elle s'étoit juſtement attiré la » colére du Peuple Romain : il avoua » les fautes qu'elle avoit commiſes : il » ne diſſimula pas le tort que leur pou- » voit faire cette indiſcrette Ambaſſa- » de, que l'inſolente fierté de l'Ora- » teur qui portoit la parole avoit ren- » du encore plus criminelle. Mais il » pria le Sénat de mettre de la diffé- » rence entre le corps entier de la Na- » tion, & quelques particuliers déſa- » voués qu'elle étoit prête de leur li- » vrer. Il repréſenta qu'il n'y avoit point » de République, point de ville, qui ne

An. R. 585. Av. J.C. 167.

Polyb. Legat. 93. 99. 100. & 104. *Liv.* XLV. 20-25.

Harangue des Rhodiens. *Ibid.*

AN. R. 585. AV. J. C. 167.

» renfermât dans ſon ſein quelques ci-
» toiens inſenſés & furieux. Qu'après
» tout on ne lui objectoit d'autres cri-
» mes que des paroles, folles à la
» vérité, téméraires, extravagantes,
» (il avouoit que c'étoit le caractére
» & le défaut de ſa Nation) mais dont
» les perſonnes ſages font ordinaire-
» ment peu de cas, & qu'elles ne pu-
» niſſent pas avec la derniére rigueur,
» non plus que Jupiter ne lance point
» ſa foudre contre tous ceux qui par-
» lent de lui peu reſpectueuſement. *On regarde*, ajouta-t-il, *la neutralité que nous avons gardée dans la derniére guerre comme une preuve certaine de notre mauvaiſe volonté à votre égard. Y*[a] *a-t-il quelque Tribunal au monde où l'intention, quand elle eſt ſans effet, ſoit punie comme l'action même ? Mais je veux que vous pouſſiez la ſévérité juſqu'à cet excès : au moins le châtiment ne peut tomber avec juſtice que ſur ceux qui ont eu cette intention, & le grand nombre parmi nous en eſt innocent. En ſuppoſant même que cette neutralité & cette inaction nous rendent tous coupables, les ſervices réels que*

a Neque moribus neque legibus ullius civitatis ita comparatum eſſe, ut, ſi quis vellet inimicum perire, ſi nihil fecerit quo id fiat, capitis damnetur. *Liv.*

nous vous avons rendus dans les deux guerres précédentes ne doivent-ils être comptés pour rien, & ne peuvent-ils pas couvrir l'omiſſion qu'on nous impute par raport à la derniére? Que Philippe, Antiochus, & Perſée ſoient comptés dans notre cauſe pour trois ſuffrages: les deux premiers ſont certainement pour nous, & nous donneront gain de cauſe; & le troiſiéme, tout au plus & à la rigueur, paroitra douteux & incertain. Pouvez-vous, dans cet état, porter un arrêt de mort contre Rhodes? Car votre Sentence va décider ſi elle ſubſiſtera encore, ou ſi elle ſera entiérement détruite. Vous êtes les maîtres de nous déclarer la guerre, mais vous ne pourrez pas nous la faire: car aucun des Rhodiens ne prendra les armes pour ſe défendre. Si vous perſévérez dans votre colére, nous vous demanderons le tems d'aller rendre compte à Rhodes de notre funeſte Ambaſſade, & dans le moment même, tout ce qu'il y a dans la ville d'hommes, de femmes, en général de perſonnes libres, nous nous embarquerons avec tous nos biens & tous nos effets: abandonnant nos dieux penates publics & particuliers, nous viendrons à Rome; & après avoir jetté à vos piés tout notre or & tout notre argent, nous

An. R. 585. Av. J.C. 167.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. *ſommes réſolus de nous livrer tous à votre diſcrétion. Nous ſouffrirons ici ſous vos yeux tout ce que vous nous ordonnerez de ſouffrir. Si Rhodes eſt condannée au pillage & au feu, du moins le ſpectacle de ſon deſaſtre nous ſera épargné. Vous pouvez, par votre Sentence, nous déclarer ennemis : mais une voix ſecrette, ſortie du fond de notre cœur, portera un jugement tout contraire ; & quelque hoſtilité que vous exerciez contre les Rhodiens, vous ne trouverez en eux que des amis & des ſerviteurs.*

Après ce diſcours, les Députés ſe proſternérent tous par terre, & tenant des branches d'olivier ils tendoient les mains vers les Sénateurs pour leur demander la paix. Quand on les eut fait ſortir du Sénat, on alla aux ſuffrages. Tous ceux qui avoient ſervi dans la Macédoine en qualité de Conſuls, ou de Préteurs, ou de Lieutenans Généraux, & qui avoient vû de près leur ſot orgueil & leur mauvaiſe volonté pour les Romains, leur furent très-contraires. Caton, ſi connu par la ſévérité de ſon caractére qui alloit ſouvent juſqu'à la dureté, s'adoucit ici en faveur des Rhodiens, & parla pour eux d'une maniére fort vive & fort élo-

Caton ſe déclare en faveur des Rhodiens. *Ibid.*

quente. Tite-Live ne raporte point son discours, parce qu'on le trouvoit alors dans un Ouvrage de Caton même, intitulé *des Origines*, où il avoit inséré ses harangues sur les affaires publiques. Nous avons parlé ailleurs de cet ouvrage. An. R. 585 Av. J.C. 167.

Aulu-Gelle nous a conservé quelques fragmens du discours de Caton, par lesquels il paroit qu'il emploia à peu près les mêmes raisons que l'Ambassadeur de Rhodes. J'en citerai en Latin au bas de la page ce qui m'a paru le plus remarquable, pour présenter au Lecteur des exemples du style mâle & énergique, qui étoit le caractére de l'éloquence Romaine dans ces tems anciens, où l'on étoit plus attentif à la force & à la solidité des pensées, qu'à l'éloquence & à l'agrément des paroles.

Caton commence son discours par représenter aux Romains qu'ils ne doivent pas, en conséquence de la victoire remportée sur le Roi de Macédoine, s'abandonner aux transports d'une joie excessive. *Je sai*, dit-il, *que la prospérité, pour l'ordinaire, inspire de l'or-*

a Scio solere prelisque hominibus rebus secundis atque prolixis animum excellere, superbiam atque

An. R. 585. Av. J.C. 167. *gueil & de l'insolence. C'est pourquoi je crains que dans la délibération présente on ne prenne une mauvaise résolution, qui attire sur Rome quelque malheur, & fasse évanouir la joie frivole à laquelle on se sera livré. L'adversité en domtant l'esprit, nous rappelle à nous-mêmes, & nous apprend ce qu'il convient de faire. La prospérité, au contraire, nous jette comme à l'écart par la joie qu'elle nous cause, & nous fait perdre de vûe le parti qu'une assiette d'ame tranquille nous laisseroit appercevoir & suivre. C'est pourquoi, Messieurs, je suis absolument d'avis que nous différions de quelques jours la décision de cette affaire, jusqu'à ce que, revenus de l'émotion violente de notre joie, nous nous possédions nous-mêmes, & puissions délibérer plus murement.... Je crois bien que*

ferociam augescere atque crescere : quod mihi nunc magnæ curæ est, quia hæc res tam secundè processit, ne quid in consulendo adversi eveniat, quod nostras secundas res confutet ; neve hæc lætitia nimis luxuriosè eveniat. Adversæ res se domant, & docent quid opus sit facto : secundæ res lætitiâ transversum trudere solent à rectè consulendo atque intelligendo. Quo majore opere edico suadeoque, uti hæc res aliquot dies proferatur, dum ex tanto gaudio in potestatem nostram redeamus.... Atque ego quidem arbitror Rhodienses noluisse nos ita depugnare uti depugnatum est, neque regem Persen vicisse. Non Rhodienses id modò voluere, sed multos populos ac multas nationes idem voluisse arbitror. Atque haud scio, an partim eo-

les

les Rhodiens auront ſouhaité que les Romains n'euſſent pas vaincu Perſée : mais ce ſentiment leur eſt commun avec tous les autres peuples. Et ce n'a point été l'effet de leur haine contre les Romains, mais de l'amour de leur propre liberté, pour laquelle ils ont un juſte ſujet de craindre, s'il ne reſte plus de puiſſance qui ſoit en état de balancer la nôtre, & de nous empêcher de faire tout ce que nous voudrons.... Au reſte, les Rhodiens n'ont point donné de ſecours à Perſée. Tout leur crime eſt, de l'aveu même de leurs plus violens accuſateurs, d'avoir ſongé à devenir nos ennemis, & à ſe déclarer contre nous. Mais depuis quand la ſeule volonté, la ſeule intention eſt-elle devenue criminelle ? Y a-t-il quelqu'un de nous qui voulût qu'on l'aſſujettît à cette régle ? Pour moi, je ne voudrois pas m'y ſoumettre... Les Rhodiens

AN. R. 585. AV. J.C. 167.

rum fuerint, qui non noſtræ contumeliæ cauſâ id noluerint evenire. Sed enim id metuêre, ſi nemo eſſet homo quem vererемur, & quidquid luberet faceremus, ne ſub ſolo imperio noſtro in ſervitute noſtra eſſent. Libertatis ſuæ cauſâ in ea fuiſſe ſententia arbitror. Atque Rhodienſes tamen Perſen publicè nunquam adjuvêre. Qui acerrimè adverſùs eos dicit, ita dicit; hoſtes voluiſſe fieri. Et quis tandem eſt noſtrûm, qui, quod ad ſeſe attiner, æquum cenſeat quem piam pœnas dare ob eam rem, quòd arguatur malè facere voluiſſe ? Nemo, opinor : nam ego, quid ad me attinet, nolim.... Rho-

Av. R. 585. Av. J.C. 167. *ſont fiers, dit-on. Que nous importe? Nous ſied-il bien de leur faire un crime d'être plus fiers que nous?*

Réponſe du Sénat. *Liv.* XLV. 25. Le ſentiment d'un Sénateur auſſi grave & auſſi reſpecté que l'étoit Caton, empécha qu'on ne fît la guerre contre les Rhodiens. La réponſe qu'on leur rendit ne les déclaroit point ennemis, mais auſſi ne les traitoit point en Alliés, & laiſſoit encore les choſes en ſuſpens. On leur ordonna de faire ſortir les Commandans qu'ils tenoient dans les villes de Lycie & de Carie. Ces provinces leur avoient été abandonnées après la défaite d'Antiochus, & elles leur furent ôtées dans l'occaſion préſente en punition de leur infidélité. On leur ordonna auſſi quelque tems après d'évacuer les villes de Caune & de Stratonicée. Ils avoient acheté la premiére deux cens talens des Généraux de Ptolémée, & la ſeconde leur avoit été donnée par Antiochus & Séleucus. Ils tiroient de ces deux villes ſix-vingts talens chaque année.

Deux cens mille écus.

La réponſe du Sénat aiant diſſipé à

dienſes ſuperbos eſſe aiunt. ... Sint ſanè ſuperbi. Quid id ad nos attinet? Idne iraſcimini, ſi quis ſuperbior eſt quàm nos? *Cato, apud Gell.* VII. 3.

Rhodes la crainte que les Romains ne priſſent les armes contre la République, fit paroitre légers tous les autres maux ; & c'eſt l'ordinaire, que l'attente de grands malheurs dont on ſe voit délivré, amortiſſe le ſentiment de ceux qui dans d'autres circonſtances auroient paru très-conſidérables. Quelque durs que fuſſent les ordres du Sénat, les Rhodiens s'y ſoumirent, & les exécutérent promtement. Sur le champ on décerna aux Romains une couronne de la valeur de dix mille piéces d'or, & l'on choiſit pour la préſenter l'Amiral Théodote. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Il eut ordre de ſolliciter l'alliance avec les Romains : des raiſons de politique les avoient empéchés juſques-là de la demander. Cette grace ne leur fut point alors accordée. Ils ne l'obtinrent que l'année ſuivante, après de longues & de vives inſtances. Tibérius Gracchus, qui étoit tout récemment revenu d'Aſie, où il avoit été envoié en qualité de Commiſſaire pour en examiner l'état, leur fut d'un grand ſecours. Il atteſta que les Rhodiens avoient ponctuellement obéi aux ordres du Sénat, & qu'ils avoient condanné à mort les partiſans de Perſée. Enfin l'alliance avec Rome eſt accordée aux Rhodiens. *Polyb. Legat.* 104.

Av. R. 585. Av. J. C. 167. Après un témoignage ſi favorable, on accorda aux Rhodiens l'alliance avec la République Romaine.

Plaintes lamentables des Etoliens à Paul Emile. *Liv.* XLV. 28. J'AI MARQUÉ dans le Livre précédent que les Etoliens s'étoient préſentés à Paul Emile revétus d'habits de deuil à ſon retour du voiage qu'il avoit fait en Gréce. Le ſujet de leurs plaintes étoit que Liciſque & Tiſippe, tout puiſſans en Etolie par le crédit des Romains, à qui ils étoient livrés, avoient environné le Sénat de ſoldats que leur avoit prété Bébius qui commandoit dans le pays pour les Romains; qu'ils avoient maſſacré cinq cens cinquante des principaux de la Nation, dont tout le crime étoit d'avoir paru favorables à Perſée; qu'un grand nombre d'autres avoient été envoiés en exil; & que les biens des uns & des autres avoient été donnés à leurs délateurs.

Ils n'obtiennent point juſtice. *Liv.* XLV. 31. Si Paul Emile eût été ſeul juge dans cette affaire, il eſt à croire qu'il auroit rendu juſtice aux Etoliens. Dans toutes les occaſions où il agit de ſon propre mouvement, on reconnoit en lui une ame généreuſe & pleine de ſentimens d'humanité. Mais le conſeil des Commiſſaires ſe conduiſoit par d'au-

tres principes. Toutes les informations qui furent faites ſe réduiſirent à ſavoir, non qui avoit commis l'injuſtice ou l'avoit ſoufferte, mais ſi l'on avoit été pour Perſée ou pour les Romains. Les meurtriers furent renvoiés abſous. Les exilés n'obtinrent pas plus de juſtice que les morts. Bébius ſeul fut condanné, pour avoir prété ſon miniſtére à cette ſanglante exécution. Mais pourquoi le condanner, ſi elle étoit juſte? & , ſi elle ne l'étoit pas , pourquoi renvoier abſous ceux qui en étoient les principaux auteurs ? An. R. 585. Av. J.C. 167.

Ce jugement répandit la terreur parmi tous ceux qui avoient témoigné quelque attachement pour Perſée, & augmenta extraordinairement la fierté & l'inſolence des partiſans de Rome. Entre les principaux de chaque ville, il y en avoit de trois ſortes. Les uns étoient entiérement dévoués aux Romains; les autres s'attachoient à l'amitié des Rois : les uns & les autres faiſant leur cour par de baſſes flateries à leurs protecteurs, ſe rendoient puiſſans dans leurs villes, qu'ils tenoient dans l'oppreſſion. Une troiſiéme ſorte de citoiens , oppoſés aux deux autres, gardoient une eſpéce de milieu, ne

Le crédit & la fierté des partiſans de Rome augmentent extrêmement. *Ibid.*

An. R. 585. Av. J.C. 167. prenant le parti ni des Romains ni des Rois, mais dévoués à la défenſe des Loix & de la liberté. Ces derniers, dans le fond, étoient fort eſtimés & aimés chacun dans leur ville, mais ils n'y avoient aucun crédit. Toutes les charges, toutes les Ambaſſades, toutes les diſtinctions & les récompenſes étoient, depuis la défaite de Perſée, pour ceux qui avoient ſuivi le parti des Romains, & ils emploioient leur crédit à perdre ſans reſſource ceux qui penſoient autrement qu'eux.

Dans cette vûe, ils ſe rendirent en grand nombre de toutes les parties de la Gréce auprès des dix Commiſſaires nommés par le Sénat pour en régler les affaires. Ils leur firent entendre, qu'outre ceux qui s'étoient déclarés ouvertement pour Perſée, il y en avoit beaucoup d'autres ſecrettement ennemis des Romains, & qui, ſous prétexte de maintenir la liberté, révoltoient contre Rome tous les eſprits; & que jamais la Gréce ne demeureroit tranquille & parfaitement ſoumiſe aux Romains, à moins, qu'après avoir abbattu le parti contraire, on n'y établît fortement l'autorité de ceux qui n'avoient à cœur que les intérêts de la

République Romaine. Les dix Commiſſaires goutérent parfaitement toutes ces réflexions, & en firent la régle de leur conduite. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Quelle juſtice peut-on attendre d'un Tribunal, où l'on eſt déterminé à regarder & à traiter comme criminels tous ceux qui ne ſont pas du parti Romain, & à combler de toutes ſortes de faveurs & de graces ceux qui ſe déclareront leurs délateurs & leurs ennemis? Voila où conduit l'ambition de dominer. Elle aveugle ſur tous les devoirs & ſur toutes les bienſéances; & la juſtice, quand elle devient un obſtacle aux projets que l'on a formés, eſt elle-même ſacrifiée comme tout le reſte. Plus nous avançons dans l'hiſtoire des Romains, plus nous les voions ſe corrompre, & abandonner les ſentimens anciens de généroſité & d'équité, pour ſe livrer à une politique contraire à toutes les régles de la vertu. Les conſéquences de ces nouvelles maximes vont ſe manifeſter par la plus injuſte & la plus criante perſécution qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Injuſte & criante politique des Romains.

Le Général Romain, ſur les ordres qu'il n'approuvoit pas, mais qu'il ſe croioit obligé d'exécuter, aiant reçu

AN. R. 585. AV. J.C. 167. la liſte des noms de ceux qui étoient ſuſpects, les manda de l'Étolie, de l'Acarnanie, de l'Epire, & de la Béotie, & leur ordonna de le ſuivre à Rome pour s'y défendre ſur les chefs qui leur étoient imputés. On envoia auſſi dans l'Aſie des Commiſſaires, pour faire des informations contre ceux qui avoient favoriſé Perſée ou publiquement, ou en ſecret.

Les Achéens ſoupçonnés d'avoir favoriſé Perſée, ſont envoiés à Rome, bannis, & diſperſés en différentes villes. *Liv.* XLV. 31. *Pauſan. in Achaic. pag.* 416. 417.

De tous les petits Etats de la Gréce nul ne faiſoit tant ombrage à la République Romaine, que la Ligue des Achéens, qui s'étoit juſques-là fait reſpecter par le nombre & la valeur de ſes troupes, par l'habileté de ſes Généraux, & ſur-tout par l'union qui régnoit entre les villes dont elle étoit compoſée. Les Romains, dès lontems jaloux d'une puiſſance qui pouvoit mettre obſtacle à leurs deſſeins ambitieux, ſur-tout ſi elle s'étoit jointe au Roi de Macédoine ou à celui de Syrie, avoient travaillé en différentes occaſions à l'affoiblir en y mettant la diviſion : mais c'eſt dans la conjoncture dont nous parlons ici, qu'ils commencérent à agir avec une violence ouverte, & à fouler aux piés les droits & la liberté de la République Achéenne,

Après la défaite de Perſée, Callicrate, pour achever de ruiner auprès des Romains, à qui il étoit vendu, les partiſans de la liberté qu'il regardoit comme ſes ennemis, déféra nommément aux dix Commiſſaires tous ceux qu'il ſoupçonnoit avoir eu des liaiſons avec Perſée. Ils ne crurent pas devoir ſe contenter d'écrire aux Achéens, comme ils avoient fait aux autres peuples, pour leur ordonner d'envoier à Rome ceux de leurs citoiens qui étoient accuſés d'avoir favoriſé Perſée : mais ils députérent deux d'entre eux pour aller en perſonne déclarer cet ordre à la Ligue. Deux raiſons les portérent à en uſer ainſi. La premiére étoit la crainte que les Achéens, qui étoient fort jaloux de leur liberté & pleins de courage, ne refuſaſſent d'obéir à de ſimples Lettres qui leur auroient été écrites, & que Callicrate & les autres délateurs ne couruſſent riſque de leur vie dans l'Aſſemblée : la ſeconde, c'eſt que dans les papiers de Perſée, on n'avoit rien trouvé de convaincant contre les Achéens dénoncés ; & cependant on vouloit les perdre. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Les deux Commiſſaires envoiés en Achaïe étoient C. Claudius & Cn.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. Domitius Ahenobarbus. L'un d'eux, plus vendu à l'injuſtice que l'autre, (Pauſanias, qui nous a conſervé ce détail, ne le nomme point) ſe plaignit dans l'aſſemblée que pluſieurs des plus puiſſans de la Ligue avoient ſoutenu Perſée contre les Romains, & demanda qu'on les condannât à mort, après quoi il les nommeroit. Cette propoſition révolta toute l'aſſemblée. On ſe récria de toutes parts qu'il étoit inoui qu'on eût jamais condanné les perſonnes avant qu'elles euſſent été dénoncées, & on le preſſa de déſigner des coupables. Forcé ainſi de s'expliquer, il répondit, à la ſuggeſtion de Callicrate, que tous ceux qui avoient été en charge & avoient commandé les armées, s'étoient rendu coupables de ce crime. Alors Xénon, qui étoit fort conſidéré parmi les Achéens, s'étant levé parla ainſi : *Je ſuis du nombre de ceux qui ont été Préteurs, & j'ai commandé les armées. Je proteſte que je n'ai jamais agi en rien contre les intérêts des Romains, & je m'offre à le prouver, ſoit ici dans l'Aſſemblée des Achéens, ſoit à Rome devant le Sénat.* Le Romain ſaiſit cette derniére parole comme favorable à ſes deſſeins, &

ordonna que tous ceux que Callicrate lui avoit dénoncés en particulier, & il les nomma, seroient envoiés à Rome pour s'y justifier. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Ce fut une désolation extrême dans toute l'Assemblée. Jamais on n'avoit rien vû de pareil, non pas même sous Philippe, ni sous Alexandre son fils. Quoique tout-puissans, ils ne s'avisoient point de faire venir en Macédoine ceux qui leur étoient contraires. Il y avoit dans la Gréce des Tribunaux réglés, où les affaires des Grecs se décidoient suivant toutes les formalités prescrites par les Loix. Ces Princes laissoient le jugement de pareilles affaires au Conseil des Amphictyons, leurs Juges naturels. Les Romains n'en usérent pas de la sorte. Par une entreprise qu'on peut appeller tyrannique, ils firent enlever & conduire à Rome plus de mille citoiens des plus considérables de la Ligue Achéenne. Callicrate devint plus que jamais un objet d'horreur & d'exécration à tous les Achéens. On fuioit sa présence & sa rencontre comme d'un infâme traître, & personne ne se baignoit dans les bains publics après lui, qu'on n'en eût fait vuider toute l'eau.

An. R. 585. Av. J.C. 167.

Polybe, le célébre Hiſtorien, étoit du nombre de ces accuſés. Quand ils furent arrivés à Rome, le Sénat, ſans les entendre, ſans examiner leur cauſe, ſans obſerver aucune formalité de juſtice, ſuppoſant ſans aucun fondement & contre la notoriété publique, qu'ils avoient été ouis & condannés dans l'Aſſemblée des Achéens, les relégua dans l'Etrurie, où ils demeurérent diſperſés dans différentes villes. Polybe fut traité avec moins de rigueur. Les deux fils de Paul Emile, Fabius & Scipion, obtinrent pour lui la permiſſion de demeurer à Rome. Ce ſervice qu'ils rendoient à Polybe leur fut bien utile à eux-mêmes, comme je le marquerai bientôt : mais je crois devoir raconter tout de ſuite ce qui regarde le triſte état de ces bannis.

Les Achéens font pluſieurs Députations à Rome en faveur des bannis, mais toujours inutilement. *Polyb. Legat.* 105.

Les Achéens, extrêmement ſurpris & affligés du ſort de leurs compatriotes, députérent à Rome pour demander qu'il plût au Sénat d'entrer en connoiſſance de leur cauſe. On leur répondit qu'elle étoit finie, & que c'étoient eux-mêmes qui l'avoient jugée. Sur cette réponſe, les Achéens renvoiérent les mêmes Députés à Rome, (Euréas étoit à leur tête) pour proteſter encore de-

vant les Sénateurs que jamais les accu- An. R. 585. Av. J.C. 167.
ſés n'avoient été entendus dans le pays, & que jamais leur affaire n'y avoit été jugée. Euréas donc entre dans le Sénat avec les autres Députés qui l'accompagnoient. Il expoſe les ordres qu'il avoit reçus, & prie qu'on prenne enfin connoiſſance de l'affaire, & qu'on ne laiſſe pas périr des accuſés ſans avoir prononcé ſur le crime dont on les chargeoit. Qu'il étoit à ſouhaiter que le Sénat examinât l'affaire par lui-même, & fît connoître les coupables : mais que, ſi ſes grandes occupations ne lui laiſſoient pas ce loiſir, il n'avoit qu'à renvoier l'affaire aux Achéens, qui en feroient juſtice de maniére à faire ſentir combien ils avoient d'averſion pour les méchans.

Rien n'étoit plus équitable que cette demande : auſſi le Sénat fut-il fort embarraſſé comment il y répondroit. D'une part, il ne croioit pas qu'il lui convînt de juger, car l'accuſation étoit ſans fondement : de l'autre, renvoier les exilés ſans avoir porté de jugement, c'étoit condamner ſa premiére conduite, & d'ailleurs perdre ſans reſſource les amis qu'il avoit dans l'Achaïe. Le Sénat, pour ôter aux Grecs toute eſ-

AN. R. 585. AV. J.C. 167. pérance de recouvrer leurs exilés, & les rendre par là plus dépendans & plus soumis à ses ordres, écrivit dans l'Achaïe à Callicrate, & dans les autres Etats aux partisans des Romains, qu'il ne lui paroissoit pas qu'il fût de leur intérêt, ou de celui des peuples mêmes, que les exilés retournassent dans leur patrie. Cette réponse consterna non-seulement les exilés, mais encore tous les peuples de la Gréce. Ce fut un deuil universel. On se persuada qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour les Achéens accusés, & que leur bannissement étoit sans retour.

Polyb. Legat. 122. Cependant la République Achéenne, après quelques intervalles, envoia de nouveaux Députés, qu'elle chargea de demander le retour des exilés, & surtout de Polybe & de Stratius: car la plupart des autres, & notamment les principaux, étoient morts pendant leur exil. Ces Députés avoient ordre de demander cette grace en supplians, de peur qu'en insistant sur l'innocence des bannis, ils ne parussent reprocher au Sénat son injustice. Il ne leur échapa rien dans leur harangue qui ne fût bien mesuré. Malgré cela, le Sénat demeura inflexible, & prononça qu'il s'en tenoit à

ce qui avoit été réglé. Reconnoit-on dans une telle conduite l'ancien Sénat de Rome ? An. R. 585. Av. J.C. 167.

Les Achéens, ſans ſe rebuter, ordonnérent en différens tems pluſieurs députations, qui n'eurent pas plus de ſuccès. Ils avoient raiſon de s'adreſſer ainſi perſévéramment au Sénat en faveur de leurs compatriotes. Quand leurs inſtances réitérées n'auroient eu d'autre effet que de mettre l'injuſtice des Romains dans un plus grand jour, on ne pourroit pas les regarder comme inutiles. Mais pluſieurs des Sénateurs en avoient été touchés, & avoient appuié de leur ſuffrage une ſi juſte demande. *Id. Legat.* 129. 130.

Les Achéens en aiant eu avis, crurent devoir profiter de cette favorable diſpoſition des eſprits, & ordonnérent une derniére députation. Il y avoit déja dix-ſept ans que les Achéens étoient bannis, & il en étoit mort un grand nombre. Il y eut de grandes conteſtations dans le Sénat, les uns voulant que ces bannis fuſſent renvoiés dans leur patrie & rétablis dans leurs biens, & les autres s'y oppoſant. Scipion Emilien, à la priére de Polybe, avoit ſollicité Caton en faveur des

Enfin les bannis ſont renvoiés dans leur patrie. *Plut. in Catone, pag.* 342.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. exilés. Ce grave Sénateur ſe levant pour parler à ſon tour : *A nous voir*, dit-il, *diſputer tout un jour pour ſavoir ſi quelques pauvres vieillards de Gréce ſeront plutôt enterrés par nos foſſoieurs que par ceux de leur pays, ne diroit-on pas que nous n'avons rien à faire, & que nous cherchons à tuer le tems ?* Peut-être [a] cette plaiſanterie eut-elle ſon effet, & fit-elle honte au Sénat de ſa longue opiniâtreté. Peutêtre auſſi la politique eut-elle plus de part que la conſidération de la juſtice dans le parti que prirent les Sénateurs de ſe laiſſer enfin fléchir. Ce fut lorſqu'ils étoient prêts d'entreprendre la guerre contre Carthage, qu'ils renvoiérent ces exilés. Il y a de l'apparence qu'ils étoient bien aiſes de donner quelque ſatisfaction aux Achéens, dans le tems qu'ils ſe mettoient ſur les bras d'auſſi puiſſans ennemis que les Carthaginois.

Polybe auroit encore ſouhaité qu'on les rétablît dans les honneurs & les dignités qu'ils avoient avant leur banniſſement : mais, avant que de préſenter ſa requête au Sénat, il crut devoir preſſentir Caton, qui lui dit en ſou-

[a] Ridiculum acri Fortiùs ac meliùs magnas plerumque ſecat res. *Horat.*

riant : *Vous n'imitez pas, Polybe, la ſageſſe d'Ulyſſe. Vous voulez rentrer dans l'antre du Cyclope pour quelques méchantes hardes que vous y avez laiſſées.* Les exilés retournérent donc dans leur patrie : mais de mille qu'ils étoient venus, il n'en reſtoit alors qu'environ trois cens. Polybe n'uſa pas de cette permiſſion ; ou, s'il s'en ſervit, il ne tarda pas à rejoindre Scipion, puiſque trois ans après il étoit au ſiége de Carthage avec lui. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Scipion, n'aiant pas encore plus de dix-huit ans, s'étoit lié étroitement avec Polybe à ſon retour de Macédoine. Il y avoit déja entre eux quelque commencement de connoiſſance. Mais ce fut ſans doute à l'occaſion du ſervice important rendu à Polybe, comme nous l'avons dit ci-deſſus, par les fils de Paul Emile, que Scipion forma avec lui cette amitié, qui devint ſi utile à ce jeune Romain, & qui ne lui a guéres moins fait d'honneur dans la poſtérité que toutes ſes victoires. Il paroit que Polybe demeuroit & mangeoit avec les deux fréres. Un jour que Scipion ſe trouva ſeul avec lui, il lui ouvrit ſon cœur avec une pleine effuſion, & ſe plaignit, mais d'une

Etroite liaiſon du jeune Scipion avec Polybe. *Polyb. apud Valeſ.* 149.

AN. R. 585. AV. J.C. 167. maniére douce & tendre, de ce que Polybe, dans les converſations qu'on avoit à table, adreſſoit toujours la parole à ſon frére Fabius. *Je ſens bien*, lui dit-il, *que cette indifférence pour moi vient de la penſée où vous êtes, comme tous nos citoiens, que je ſuis un jeune homme inappliqué, & qui n'ai rien du goût qui régne aujourd'hui dans Rome, parce qu'on ne voit pas que je m'attache aux exercices du barreau, & que je cultive le talent de la parole. Mais comment le ferois-je ? On me dit perpétuellement que ce n'eſt point un Orateur que l'on attend de la maiſon des Scipions, mais un Général d'armée. Je vous avoue, pardonnez-moi la franchiſe avec laquelle je vous parle, que votre indifférence pour moi me touche & m'afflige ſenſiblement.*

Polybe, ſurpris de ce diſcours auquel il ne s'attendoit point, le conſola du mieux qu'il put, & l'aſſura » que » s'il adreſſoit ordinairement la parole » à ſon frére, ce n'étoit point du tout » faute d'eſtime ou d'affection pour » lui, mais uniquement parce que » Fabius étoit l'aîné, & que d'ailleurs, » ſachant que les deux fréres penſoient » de même & étoient fort unis, il avoit

» cru que parler à l'un c'étoit parler » à l'autre. *Au reſte*, ajouta-t-il, *je m'offre de tout mon cœur à votre ſervice, & vous pouvez diſpoſer abſolument de moi. Par raport aux ſciences de l'étude deſquelles on vous occupe actuellement, vous trouverez aſſez de ſecours dans ce grand nombre de ſavans qui viennent tous les jours de Gréce à Rome : mais pour le métier de la guerre, qui eſt proprement votre profeſſion auſſi bien que votre paſſion, je pourrois vous être de quelque utilité.* An. R. 585. Av. J.C. 167.

Alors Scipion lui prenant les mains, & les ſerrant avec les ſiennes : *Oh!* dit-il, *quand verrai-je cet heureux jour, où libre de tout autre engagement, & vivant avec moi, vous voudrez bien vous appliquer à me former l'eſprit & le cœur ? C'eſt alors que je me croirai véritablement digne de mes ancêtres.* Depuis ce tems-là Polybe, charmé & attendri de voir dans un jeune homme de ſi nobles ſentimens, s'attacha particuliérement à lui. Scipion, de ſon côté, ne pouvoit le quitter : ſon grand plaiſir étoit de s'entretenir avec lui : il le reſpectoit comme un pére, & Polybe de ſon côté le chériſſoit comme ſon fils. La ſuite nous montrera

AN. R. 585. AV. J.C. 167. combien Scipion profita des converſations & des avis d'un ſi précieux ami ; tréſor ineſtimable pour de jeunes Seigneurs, quand ils ſont aſſez heureux pour trouver à l'acquérir, & aſſez ſenſés pour en connoitre tout le prix.

Baſſeſſe d'ame de Pruſias. Pruſias, Roi de Bithynie, étant venu à Rome pour faire au Sénat & au Peuple des complimens de conjouiſſance ſur l'heureux ſuccès de la guerre contre Perſée, y deshonora la majeſté Roiale par ſes baſſes flateries, qui allérent juſqu'à l'impiété. De longue main il étoit fait à ce ſtyle ; & lorſque des Ambaſſadeurs Romains lui avoient été envoiés, il avoit été au devant d'eux, la tête raſée, & avec le bonnet d'affranchi, habillé & chauſſé à la Romaine ; puis, ſaluant les Députés : *Vous voiez*, leur avoit-il dit, *un de vos Affranchis, prêt à faire tout ce qu'il vous plaira, & à ſe conformer entiérement à tout ce qui ſe pratique chez vous.* Il ne démentit pas cette baſſeſſe de ſentimens, lorſqu'il vint lui-même à Rome. A ſon entrée dans le Sénat, il ſe tint près de la porte, les mains abbattues, vis-à-vis les Sénateurs qui demeurérent aſſis ; il ſe proſterna, &

baiſa le ſeuil. Enſuite, s'adreſſant à l'Aſſemblée, il s'écria : *Je vous ſalue, dieux ſauveurs.* Le reſte de ſon diſcours répondit à ce prélude. Polybe dit qu'il auroit honte de le raporter. Pruſias finit en demandant » que le » Peuple Romain renouvellât avec lui » l'Alliance, & qu'il lui accordât cer- » tain territoire acquis ſur Antiochus, » dont les Gaulois s'étoient emparés » ſans que perſonne le leur eût don- » né. Enfin il recommanda au Sénat » ſon fils Nicoméde. » Tout lui fut accordé : on nomma ſeulement des Commiſſaires pour examiner l'état du territoire en queſtion, & s'aſſurer s'il avoit appartenu à Antiochus, auquel cas le Peuple Romain le donnoit volontiers à Pruſias. An. R. 585. Av. J.C. 167.

Tite-Live, dans le récit qu'il fait de cette audience, omet les baſſeſſes rampantes de Pruſias, dont il dit que les Hiſtoriens Romains ne parloient point. Il ſe contente d'indiquer à la fin une partie de ce qu'en avoit dit Polybe. Il avoit quelque raiſon. Car ces baſſeſſes, ſi elles ſont réelles, deshonorent du moins autant le Sénat qui les ſouffroit, que le Prince qui les faiſoit.

Av. R. 585. Av. J. C. 167.

Fin de l'Hiſtoire de Tite-Live.

Ici finit ce qui nous reſte de Tite-Live. Son Hiſtoire Romaine, contenue en cent quarante ou cent quarante-deux Livres, s'étendoit depuis la fondation de Rome juſqu'à la mort & à la ſépulture de Druſus, qui tombe en l'an de Rome 743, & renfermoit par conſéquent ce même nombre d'années. De ces cent quarante-deux Livres il n'en eſt parvenu juſqu'à nous, comme je l'ai déja obſervé ailleurs, que trente-cinq, dont quelques-uns même ne ſont point entiers. Ce n'eſt pas la quatriéme partie de l'ouvrage. Quelle perte pour la République Littéraire ! Mon Hiſtoire, dans la ſuite, s'en ſentira bien. Je ne dois pas m'étonner que juſqu'ici elle n'ait pas tout-à-fait déplu au Public. Les beautés de Tite-Live, qui ont fait l'admiration de Rome dans un tems où le bon goût avoit été porté à une ſouveraine perfection, & qui depuis ont été généralement admirées dans tous les ſiécles ſuivans; ces mêmes beautés, quoique beaucoup affoiblies dans une langue étrangére, ont dû avoir quelque ſuccès, ſur-tout dans un ſiécle comme le nôtre, qui a eu & qui conſerve encore tant de raport avec celui

d'Auguſte. Plutarque, qui ſera maintenant mon principal guide, me conſolera un peu de la perte que je fais de Tite-Live. AN. R. 585. AV. J.C. 167.

Je ferai dans la ſuite beaucoup d'uſage des Supplémens de Freinshemius. On peut voir ce que j'ai dit de cet excellent ouvrage, Tome III. p. 384.

Mais malgré les ſecours que pourront me fournir & les anciens & les modernes, il ſe trouvera de tems en tems des années ſtériles, & qui fourniront peu de matiére; il ſe trouvera des faits dont il ne ſera pas aiſé d'aſſigner la date préciſe. Ainſi je ne pourrai pas toujours ranger mon hiſtoire par années avec la même exactitude que dans les livres précédens. Je ferai pourtant enſorte d'éviter la confuſion: & ſans déterminer toujours, puiſque la choſe n'eſt pas poſſible, l'année où chaque fait s'eſt paſſé, je lierai enſemble ceux qui auront du raport les uns aux autres.

§. II.

Diverſes Ambaſſades à Rome. Le Sénat imagine un détour pour empécher Euméne de venir à Rome. Pruſias, par ſes Ambaſſadeurs, accuſe Euméne devant le Sénat. Attale & Athénée juſtifient leur frére Euméne. Conduite imprudente de Sulpicius en Aſie contre Euméne. Alliance renouvellée avec Ariarathe Philopator. Cenſure de Paul Emile & de Marcius Philippus. Horloge. Troubles en Syrie après la mort d'Antiochus Epiphane. Démétrius demande inutilement au Sénat la permiſſion de retourner en Syrie. Meurtre d'Octavius. Démétrius ſe ſauve de Rome, arrive en Syrie, & eſt généralement reconnu pour Roi. Maladie & mort de Paul Emile : ſes funérailles : ſon éloge. Amour & eſtime de la pauvreté dans Tubéron, & dans ſa femme fille de Paul Emile. Généreux & noble uſage que Scipion Emilien, fils de Paul Emile, fait de ſes richeſſes en pluſieurs occaſions. Tubéron comparé avec Scipion Emilien. Naſica obtient du Peuple la démolition d'un Théatre déja bien avancé. AFFAIRES DE ROME. *Décret pour chaſſer de Rome*

Rome les Philoſophes & les Rhéteurs Ambaſſade de Carnéade à Rome. Deux Conſuls ſe démettent par un défaut de formalité religieuſe dans leur élection. Tribun du Peuple puni pour avoir manqué de reſpect au Grand Pontife. GUERRES *contre les Dalmates & contre quelques Peuples Liguriens. Les Dalmates ſont vaincus par Figulus & par Naſica. Les Marſeillois ſont vengés par les Romains des Oxibiens & des Décéates.* AFFAIRES DE MACÉDOINE. *Andriſcus, qui ſe diſoit fils de Perſée, s'empare de la Macédoine. Enfin il eſt vaincu, pris, & envoié à Rome. Deux nouveaux impoſteurs s'élévent en Macédoine, & ſont vaincus.*

M. CLAUDIUS. AN. R. 586.
C. SULPICIUS. AV. J.C. 166.

Diverſes Ambaſſades à Rome.

NOUS avons déja obſervé que depuis la défaite de Perſée il venoit tous les jours à Rome de nouvelles Ambaſſades, ſoit pour féliciter les Romains ſur cette victoire, ſoit pour ſe juſtifier ou s'excuſer ſur l'attachement que l'on avoit paru avoir pour ce Prince, ſoit enfin pour porter quelques plaintes devant le Sénat.

A peine Pruſias étoit-il parti, qu'on

AN. R. 586. AV. J.C. 166.

apprit qu'Euméne étoit ſur le point d'arriver en Italie. Cette nouvelle jetta le Sénat dans l'embarras. Ce Prince, dans la guerre contre Perſée, s'étoit conduit de ſorte qu'on ne pouvoit le regarder ni comme ami, ni comme ennemi. On avoit contre lui de violens ſoupçons, non des preuves certaines. L'admettre à l'audience, c'étoit le déclarer innocent : le condanner comme coupable, c'étoit ſe mettre dans la néceſſité de lui faire la guerre, & annoncer comme à haute voix qu'ils avoient manqué de prudence en comblant de biens & d'honneurs un Prince dont ils avoient peu connu le caractére. Pour éviter ces inconvéniens, le Sénat rendit une Ordonnance, par laquelle il défendit à tous les Rois de venir à Rome; & il fit ſignifier cette Ordonnance au Roi de Pergame, qui n'eut pas de peine à en comprendre le ſens. Il retourna donc dans ſes Etats.

Le Sénat imagine un détour pour empécher Euméne de venir à Rome. *Polyb. Legat. 97.*

Cet affront donna du courage à ſes ennemis, & refroidit l'affection de ſes Alliés. Pruſias envoia contre lui un Ambaſſadeur à Rome, pour ſe plaindre des irruptions qu'il faiſoit dans la Bithynie. Il ajoutoit que ce Prince avoit des intelligences ſecrettes avec Antiochus,

Pruſias, par ſes Ambaſſadeurs, accuſe Euméne devant le Sénat. *Polyb. Legat. 104.*

qu'il maltraitoit tous ceux qui paroiſſoient favorables aux Romains, & qu'en particulier il vexoit les Gallo-Grecs ſes voiſins, n'obſervant point à leur égard les Ordonnances du Sénat. Ceux-ci avoient auſſi envoié à Rome des Députés, pour y porter leurs plaintes, qu'ils réitérérent dans la ſuite pluſieurs fois, auſſi bien que Pruſias. Le Sénat ne ſe déclara point encore. Il ſe contenta d'aider & de ſoutenir ſous main les Gallo-Grecs en tout ce qu'il put, ſans faire d'injuſtice manifeſte à Euméne. AN. R. 586. AV. J.C. 166.

Le Roi de Pergame, à qui l'entrée dans Rome étoit interdite, y envoia Attale & Athénée ſes fréres, pour répondre aux accuſations dont on le chargeoit. L'apologie qu'ils firent parut réfuter ſolidement toutes les plaintes qu'on avoit portées contre le Roi; & l'on en fut ſi ſatisfait, qu'on les renvoia en Aſie comblés d'honneurs & de préſens. Cependant ils n'effacérent pas entiérement les préjugés où l'on étoit contre leur frére. On ne pouvoit ſe perſuader qu'il n'y eût point d'intelligence & de complot formé entre lui & le Roi de Syrie. Et quoique Ti. Gracchus, envoié peu auparavant en Aſie pour reconnoitre les diſpoſitions des Rois & Attale & Athénée juſtifient leur frére Euméne. *Polyb. Legat.* 106.

AN. R. 586. AV. J.C. 166. des peuples à l'égard de Rome, eût rendu un compte favorable de la conduite de ces deux Princes, qui l'avoient accablé de témoignages de politeſſe & de reſpect, le Sénat dépécha de nouveau Sulpicius Gallus, qui n'étoit plus Conſul, déja depuis plus d'une année, & Manius Sergius, avec ordre d'approfondir les choſes, & d'examiner curieuſement les démarches d'Euméne & d'Antiochus.

Conduite imprudente de Sulpicius en Aſie contre Euméne. *Polyb. in Excerpt. Valeſ.* 145.

Sulpicius ſe conduiſit dans cette commiſſion d'une maniére très-imprudente. C'étoit un eſprit vain, qui aimoit le bruit, & qui cherchoit à faire de l'éclat en bravant Euméne. Quand il fut arrivé en Aſie, il fit afficher dans toutes les villes que ceux qui auroient à ſe plaindre de ce Prince, vinſſent le trouver à Sardes. Et là, pendant dix jours, il écouta tranquillement toutes les accuſations qu'on voulut former contre Euméne : liberté qui réveilla tous les mécontens, & ouvrit la porte à toutes ſortes de calomnies.

Alliance renouvellée avec Ariarathe Philopator. *Polyb. Legat* 109.

Vers ce même tems-là mourut Ariarathe Roi de Cappadoce, dont Euméne avoit épouſé la ſœur. Son fils Ariarathe, ſurnommé Philopator, lui ſuccéda. Le pére avoit projetté, quand

ſon fils fut en âge, de lui céder ſon Roiaume; mais le jeune Prince ne voulut jamais y conſentir : c'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de *Philopator*, c'eſt-à-dire *Amateur de ſon pére*. Action bien louable dans un ſiécle, où c'étoit une choſe commune de s'élever au Trône par des parricides ! Dès que le jeune Ariarathe fut devenu Roi, il envoia des Députés à Rome pour demander le renouvellement de l'alliance que ſon pére avoit eue avec les Romains : ce qui lui fut accordé avec de grands témoignages d'eſtime & de bienveillance. Le Sénat étoit prévenu favorablement pour ces Princes, en conſéquence du raport que Ti. Gracchus avoit fait de leurs diſpoſitions, à ſon retour de l'Ambaſſade dont nous avons parlé plus haut. An. R. 586. Av. J.C. 166.

Je paſſe pluſieurs plaintes reſpectives des Rois de Pergame, de Bithynie, de Cappadoce ; auſſi bien que diverſes Ambaſſades de part & d'autre à Rome. J'en ai parlé dans le Tome IX de l'Hiſtoire ancienne.

Dans la clôture qui ſe fit du dénombrement l'an de Rome 588 par les Cenſeurs Paul Emile & Marcius Philippus, il ſe trouva trois cens trente-ſept mille quatre cens cinquante-deux citoiens. Cenſure de Paul Emile & de Marcius Philippus. *Plut. in Paul.*

AN. R. 586. AV. J.C. 166.

Horloge. *Plin.* VII. 60.

On ſubſtitua à Rome un nouveau Cadran ſolaire en la place de l'ancien, qui avoit été mis près de la Tribune aux harangues cent ans auparavant. J'en ai parlé Tome IV. p. 57.

Je réſerve à indiquer ailleurs quelques Loix portées vers ce tems-ci contre le luxe de la table.

Les faits que nous venons de raporter rempliſſent trois ans, 586, 587, 588, & partie de 589.

AN. R. 589. AV. J.C. 163.

TI. SEMPRONIUS GRACCHUS II.
M'. JUVENCIUS THALNA.

Troubles en Syrie après la mort d'Antiochus Epiphane. *Polyb. Legat.* 107. *Juſt.* XXXIV. 3. *Appian. in Syr.*

La mort d'Antiochus Epiphane arrivée l'année précédente, donna lieu à de grands troubles en Syrie. Antiochus Eupator ſon fils, âgé ſeulement de neuf ans, lui avoit ſuccédé ſous la tutéle de Lyſias. Mais Démétrius fils de Séleucus Philopator, qui étoit actuellement en otage à Rome, prétendoit que la couronne lui appartenoit. Il demanda donc au Sénat de lui laiſſer la liberté de retourner en Syrie, & le pria inſtamment de vouloir bien l'aider à monter ſur un trône dont il étoit le légitime héritier, comme fils de Séleucus, frére aîné d'Epiphane, & qui avoit régné avant lui. Pour engager le Sénat à lui être favora-

Démétrius demande inutilement au Sénat la permiſſion de retourner en Syrie.

ble, il repréſenta qu'aiant été élevé à Rome depuis l'âge de douze ans, (il en avoit alors vingt-trois,) il regarderoit toujours cette ville comme ſa patrie, les Sénateurs comme ſes péres, & leurs fils comme ſes fréres. Le Sénat eut plus d'égard aux intérêts de la République, qu'au droit de Démétrius, & [a] jugea qu'il ſeroit plus avantageux aux Romains qu'il y eût un Roi mineur ſur le trône de Syrie, qu'un Prince comme Démétrius, qui pourroit dans la ſuite leur devenir formidable. On voit de jour en jour dans le Sénat un dépériſſement ſenſible par raport à l'équité & à la bonne foi. Les Sénateurs firent un Décret pour confirmer Eupator, & envoiérent en Syrie Cn. Octavius, Sp. Lucrétius, & L. Aurélius, avec le caractére d'Ambaſſadeurs, pour y régler toutes choſes conformément aux articles du Traité fait avec Antiochus le Grand. Leur vûe étoit d'affoiblir ce Roiaume autant qu'ils le pourroient.

AN. R. 589. AV. J.C. 163.

P. CORNELIUS SCIPIO NASICA.
C. MARCIUS FIGULUS.

AN. R. 590. AV. J.C. 162.

Quand les Ambaſſadeurs furent ar- Meurtre d'Octavius.

[a] Seratu, tacito judicio, tutius apud pupillum, quàm apud eum, (Demetrium) regnum futurum arbitrante. *Juſtin.*

AN. R. 590. AV. J.C. 162.

rivés, ils trouvérent que le Roi avoit plus de vaiſſeaux & d'éléphans que le Traité ne portoit. Ils firent bruler les vaiſſeaux & tuer les éléphans qui ſe trouvérent paſſer le nombre ſtipulé dans le Traité, & dans tout le reſte ils prirent les arrangemens les plus avantageux aux Romains. Ce traitement parut inſupportable, & ſouleva l'eſprit du peuple contr'eux. Un nommé Leptine en fut ſi indigné, que de rage il ſe jetta ſur * Octavius pendant qu'il étoit au bain, & le tua. On ſoupçonna Lyſias, Régent du Roiaume, d'avoir trempé ſous main dans cet aſſaſſinat. On envoia des Ambaſſadeurs à Rome, pour juſtifier le Roi, & proteſter qu'il n'avoit eu aucune part à cet attentat. Le Sénat les renvoia ſans leur donner aucune réponſe, n'aiant pas de preuves certaines contre Lyſias, & d'un autre côté ne croiant pas qu'il fût de la dignité du nom Romain d'accepter une ſatisfaction légére pour un tel outrage de la part d'un homme légitimement ſuſpect.

Cic. Philip. IX. 4.

* *Cet Octavius avoit été Conſul quelque tems auparavant, & il étoit le premier de ſa famille qui fût parvenu à cet honneur.* Cic. Philippe IX. 4. *Octavius Céſar, qui devint Empereur, ſi connu ſous le nom d'Auguſte, étoit de la même maiſon que cet Octavius, mais d'une autre branche, dans laquelle jamais le Conſulat n'étoit entré.* Sueton.

Par ſon ſilence il ſe réſervoit l'examen & la vengeance du crime. AN. R. 590. AV. J. C. 162.

Démétrius crut que le mécontentement des Romains contre Eupator étoit pour lui une conjoncture favorable dont il faloit profiter, & il s'adreſſa une ſeconde fois au Sénat pour en obtenir la permiſſion de retourner en Syrie. Il fit cette démarche contre l'avis de la plupart de ſes amis, qui lui conſeilloient de ſe ſauver ſans rien dire. L'événement lui fit connoître qu'ils penſoient juſte. Comme les mêmes raiſons d'intérêt qu'avoit eu d'abord le Sénat de le retenir à Rome ſubſiſtoient toujours, il en reçut la même réponſe, & eut la douleur d'eſſuier un ſecond refus. Alors il revint au premier conſeil de ſes amis, & Polybe l'Hiſtorien, qui étoit alors à Rome, fut un de ceux qui le preſſérent davantage de l'exécuter ſecrettement, mais promtement. Il le crut. Après avoir pris toutes ſes meſures, il ſortit de Rome ſous prétexte d'une partie de chaſſe, ſe rendit à Oſtie, & s'embarqua avec une petite ſuite dans un vaiſſeau * Carthaginois qui alloit à

Démétrius ſe ſauve de Rome, arrive en Syrie, & eſt généralement reconnu pour Roi.

* *Ce vaiſſeau alloit porter à Tyr, ſelon la coutume, les prémices des fruits & des revenus de Carthage.*

AN. R. 590. AV. J.C. 162. Tyr. Tout ce que put faire le Sénat fut de députer, quelques jours après, Ti. Gracchus, L. Lentulus, & Servilius Glaucia en Syrie pour obſerver quel effet y produiroit le retour de Démétrius.

Démétrius aiant débarqué à Tripoli en Syrie, fit répandre le bruit que c'étoit le Sénat qui l'avoit envoié prendre poſſeſſion de ſes Etats, & qu'il étoit bien réſolu de l'y ſoutenir. Auſſitôt on regarda Eupator comme ruiné ſans reſſource, & tout le monde l'abandonna pour prendre le parti de Démétrius. Eupator & Lyſias, arrêtés par leurs propres ſoldats, furent livrés à leur ennemi, qui les fit mourir. Ainſi Démétrius ſe trouva établi ſur le trône ſans oppoſition, & avec une rapidité prodigieuſe.

Je parlerai peu dans la ſuite des affaires d'Orient & d'Egypte, ſinon lorſqu'il ſe préſentera des traits étroitement liés avec l'Hiſtoire Romaine. Pour le reſte, on me permettra de renvoier à l'Hiſtoire ancienne.

AN. R. 591. AV. J.C. 161. M. VALERIUS MESSALA.
C. FANNIUS STRABO.

AN. R. 592. AV. J.C. 160. L. ANICIUS GALLUS.
M. CORNELIUS CETHEGUS.

Maladie & J'ai dit un mot auparavant de la

Censure de Paul Emile, où il s'acquit, comme dans toutes les autres places qu'il avoit remplies, une grande réputation. Au sortir de cette charge, il fut attaqué d'une maladie, que l'on crut d'abord fort dangereuse, mais qui dans la suite parut devoir traîner en longueur. Les Médecins lui aiant conseillé de changer d'air, il s'embarqua pour Vélie, où il demeura assez lontems près de la mer dans une maison fort solitaire & fort retirée. Les Romains se plaignirent bientôt de son absence, & témoignérent en plus d'une occasion par leurs regrets l'impatience où ils étoient de le revoir. Il ne put résister à des sentimens si flateurs pour lui, & revint à Rome. On n'y jouit pas lontems du bonheur de le posséder, & il mourut généralement regretté de tous les citoiens.

AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Mort de Paul Emile. *Plut. in Æmil.*

Ses funérailles se firent avec une pompe véritablement digne du mérite & du caractére de ce grand homme. Elle ne consistoit point dans la somptueuse magnificence qui accompagne ordinairement ces sortes de cérémonies, mais dans l'affliction très-sincére, dans les véritables regrets, & dans la vive reconnoissance, que témoi-

Ses funérailles.

AN. R. 592. AV. J.C. 160.

gnoient non-seulement les citoiens, mais les ennemis mêmes. Les Ambassadeurs de Macédoine, qui étoient pour lors à Rome, demandérent par grace qu'il leur fût permis de porter sur leurs épaules le lit funébre de Paul Emile. Sur quoi Valére Maxime fait cette réflexion : » Cette marque d'estime pa-» roitra encore plus extraordinaire, si » l'on considére que le devant de ce lit » étoit orné de tableaux où étoient re-» présentés les triomphes que celui » dont ils honoroient la mémoire avoit » remportés sur la Macédoine. En [a] ef-» fet quelle vénération & quel respect » ne marquérent pas à Paul Emile des » hommes qui pour l'amour de lui » n'eurent pas horreur de porter eux-» mêmes au travers de tout un peuple » les témoignages des défaites de leur » Nation ? Ce spectacle fit que ses fu-» nérailles parurent moins une pompe » funébre, qu'une espéce de second » triomphe.

Eloge de Paul Emile.

Mais ce qui fait le plus parfait éloge de Paul Emile, & ce qui est à peine croiable, c'est la modicité du bien

[a] Quantum enim Paulo tribuerant, propter quem gentis suæ cladium indicia per ora vulgi ferre non exhorruerunt ! Quod spectaculum funeri speciem alterius triumphi adjecit.

qu'il laiſſa en mourant. La ſomme qu'il fit porter dans le Tréſor public le jour de ſon triomphe ſur la Macédoine, montoit à plus de vingt-ſix millions; & il faloit en effet qu'elle fût bien conſidérable, puiſqu'elle ſuffit pour faire abolir les tributs que paioient les citoiens Romains. Se [a] croiant trop heureux d'avoir pu enrichir la République, il ne fit pas entrer dans ſa maiſon, comme je l'ai déja obſervé, la moindre partie de ces immenſes dépouilles, mais ſe contenta d'y laiſſer un ſouvenir de ſon nom & une gloire qui ne devoit jamais périr. Pour que ſa ſucceſſion fût en état de paier la dot de ſa femme, qui montoit à ſoixante & quinze mille livres, il falut vendre une partie de ſes eſclaves, de ſes meubles, & quelques métairies : après quoi il ne reſta pour tout bien que cent quatre-vingts-ſept mille cinq cens livres.

An. R. 592. Av. J.C. 160.

Offic. II. 76.

Polyb. & *Diod.* *apud Valeſ.*

Que Paul Emile, iſſu d'une des plus nobles & des plus anciennes maiſons de Rome, illuſtrée par les plus grandes

a At hic nihil domum ſuam præter memoriam nominis ſempiternam detulit. *Cic.*

Penates ſuos nulla ex parte locupletiores fecit : præclarè ſecum actum exiſtimans, quod ex illa victoria, alii pecuniam, ipſe gloriam occupaſſet. *Val. Max.* IV. 3.

An. R. 592. Av. J.C. 160.

charges & les plus grands emplois, n'ait hérité de ſes péres qu'un bien ſi médiocre, cela fait honneur à une longue ſuite d'ayeux. Mais qu'au milieu de tant d'occaſions de s'enrichir par des voies légitimes, & dans un ſiécle où les anciennes maximes étoient preſque généralement mépriſées, il ſe ſoit conſtamment renfermé dans les bornes d'un modique patrimoine, c'eſt une gloire qui lui eſt propre. Il faloit aſſurément qu'il eût une force d'ame & une ſupériorité de courage extraordinaires pour ne point céder au torrent, & pour ſe mettre au deſſus des exemples & des diſcours.

Amour & eſtime de la pauvreté dans Tubéron, & dans ſa femme fille de Paul Emile.

L'ancien goût d'eſtime & d'amour pour la ſimplicité, & même pour la pauvreté, ſe conſervoit encore dans quelques familles par les bons exemples domeſtiques, & par l'extrême ſoin qu'on avoit de ne point s'allier à des perſonnes qui euſſent des principes oppoſés. C'eſt dans cet eſprit que Paul Emile choiſit pour gendre Ælius Tubéron,[a] grand homme de bien, dit Plutarque, & qui ſoutint la pauvreté plus noblement & plus généreuſement que nul

a Ἀνὴρ ἄριστος, καὶ μεγαλοπρεπέστατα Ῥωμαίων πενίᾳ χρησάμενος.

autre Romain. Ils étoient seize proches parens, tous de même nom & de la famille Ælia, qui n'avoient qu'une petite maison à la ville, & autant à la campagne, où ils vivoient tous ensemble avec leurs femmes & un grand nombre de petits enfans. J'ai fait mention auparavant de ce même Tubéron au sujet de la coupe d'argent dont Paul Emile son beau-pére lui fit présent, laquelle fut la premiére piéce de vaisselle d'argent qui entra dans la famille des Ælius. Elle fut la seule que posséda jamais celui à qui elle avoit été donnée en récompense de sa vertu. Devenu * Consul, il mangeoit dans de la vaisselle de terre : & des Ambassadeurs Etoliens, qui furent témoins de cette étonnante simplicité, lui aiant offert de l'argenterie, il renouvella l'exemple du désintéressement de Man. Curius, & refusa leur présent.

AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Plin. XXXIII. 11. & *Val. Max.* IV. 3.

L'épouse de cet illustre amateur de la pauvreté ne dégénéroit point de la noblesse de ses sentimens. Plutarque ra-

* *Pline & Valére Maxime qui racontent ce fait, ne donnent point la date du Consulat de cet homme si recommandable. Dans la liste des Consuls, depuis la défaite de Persée, je ne trouve point d'autres Elius, que Q. Ælius Pætus, qui succéda immédiatement à Paul Emile. Rien n'empêche de croire, que ce soit le Tubéron dont il s'agit. Il pouvoit avoir plusieurs surnoms.*

AN. R. 592. AV. J.C. 160. porte, qu'Emilie, fille d'un pére deux fois Conſul, & deux fois triomphateur, ne rougiſſoit point de la pauvreté de ſon mari, mais admiroit en lui la vertu qui le faiſoit conſentir à reſter pauvre; c'eſt-à-dire le motif qui le retenoit dans ſa pauvreté, en lui interdiſant les moiens de s'enrichir, qui ſont d'ordinaire peu honnêtes, & mélés d'injuſtice. Car les voies légitimes d'amaſſer du bien étoient très-rares pour un noble Romain, à qui celles du négoce & des manufactures étoient fermées, & qui ne pouvoit attendre, pour récompenſe des ſervices qu'il rendoit à l'Etat, ni gratification, ni penſion, ni aucun de ces bienfaits, que les Officiers ont coutume aujourd'hui de recevoir de la libéralité de nos Rois. Il ne pouvoit guéres devenir riche qu'en pillant les provinces, comme le faiſoient depuis quelque tems la plupart des Magiſtrats & des Généraux. Et c'eſt cette grandeur d'ame, ce déſintéreſſement, ces ſentimens d'honneur, cette préférence donnée hautement à la vertu ſur les richeſſes, que cette Dame admiroit dans ſon mari, & avec grande raiſon. Infiniment élevée au deſſus de la façon de penſer commune

& ordinaire, elle déméloit à travers les voiles de la pauvreté & de la ſimplicité la vertu qui en étoit la cauſe, & ſe croioit obligée de le reſpecter encore davantage par l'endroit même qui l'auroit peutêtre rendu mépriſable à d'autres. θαυμάζουσα τὴν ἀρετὴν δ' ἣς πένης ἦν. C'eſt dans la maiſon de Paul Emile que cette illuſtre Dame avoit puiſé ces grands principes : & nous allons voir que c'eſt en conſéquence de ces mêmes principes que Scipion Emilien ſon frére fit des richeſſes le plus noble uſage qu'il ſoit poſſible d'imaginer. AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Il eſt plus d'un lieu où la grandeur d'ame peut paroitre avec éclat, & elle ne renferme pas ſes opérations dans les bornes du camp & des armées. Avant que de produire notre Scipion ſur ce théâtre, j'ai cru qu'il étoit à propos de le montrer dans l'intérieur de ſa famille & de ſon domeſtique, principalement par raport à l'uſage des richeſſes. Généreux & noble uſage que Scipion Emilien, fils de Paul Emile, fait de ſes richeſſes en pluſieurs occaſions.

J'ai déja marqué que Scipion, âgé à peine de dix-huit ans, s'étoit livré tout entier à Polybe, & qu'il regardoit comme le plus grand bonheur de ſa vie de pouvoir être formé par les conſeils d'un tel ami, dont il pré-

AN. R. 592. AV. J.C. 160. féroit l'entretien à tous les vains amuſemens qui ont ordinairement tant d'attrait pour les jeunes gens. Que ne promet point pour l'avenir une telle diſpoſition !

Polybe commença par lui inſpirer une averſion extrême pour les plaiſirs également dangereux & honteux, auxquels s'abandonnoit la jeuneſſe Romaine, déja preſque généralement déréglée & corrompue par le luxe & les déſordres que les richeſſes & les nouvelles conquêtes avoient introduits à Rome. Scipion, pendant les cinq premiéres années qu'il fut à une ſi excellente école, ſut bien profiter des leçons qu'il y recevoit. Auſſi, aiant eu le courage de ſe mettre au deſſus des mauvais exemples des jeunes gens, il fut regardé dès lors dans toute la ville comme un modéle de retenue & de ſageſſe.

Toujours guidé par les ſages conſeils de Polybe, il joignit à l'innocence des mœurs la généroſité, le noble déſintéreſſement, le bel uſage des richeſſes, vertus ſi néceſſaires aux perſonnes d'une grande naiſſance, & que Scipion porta au ſuprême degré, comme on peut le voir par quelques faits que Po-

lybe en raporte, & qui ſont bien dignes d'admiration. Av.J.C 592. Av.J.C. 160.

Emilie * femme du premier Scipion l'Africain, & mére de celui qui avoit adopté le Scipion dont parle ici Polybe, avoit laiſſé à ſon petit-fils en mourant une riche ſucceſſion. Cette Dame, outre les diamans, les pierreries, & les autres bijoux, qui compoſent la paſture des perſonnes de ſon ſexe & de ſon rang, avoit une grande quantité de vaſes d'or & d'argent deſtinés pour les ſacrifices, un train magnifique, des chars, des équipages, un nombre conſidérable d'eſclaves de l'un & de l'autre ſexe : le tout proportionné à l'opulence de la maiſon où elle étoit entrée. Quand elle fut morte, Scipion abandonna tout ce riche appareil à ſa mére Papiria, qui aiant été répudiée depuis pluſieurs années par Paul Emile, & n'aiant pas de quoi ſoutenir la ſplendeur de ſa naiſſance, menoit une vie obſcure, & ne paroiſſoit plus ni dans les aſſemblées, ni dans les cérémonies publiques. Quand on l'y vit reparoitre avec cet éclat, une ſi magnifique libéralité fit beaucoup d'honneur à Scipion, ſur-tout parmi les Dames, qui ne s'en turent pas,

**Elle étoit ſœur de Paul Emile.*

AN. R. 592. AV. J.C. 160. & dans une ville où, dit Polybe, on ne ſe dépouilloit pas volontiers de ſon bien.

Il ne ſe fit pas moins admirer dans une autre occaſion. Il étoit obligé, en conſéquence de la ſucceſſion qui lui étoit échue par la mort de ſa grand-mére, de paier en trois termes différens aux deux filles de Scipion ſon grand-pére adoptif, la moitié de leur dot : c'étoient vingt-cinq talens pour chacune. (vingt-cinq mille écus.) A l'échéance du premier terme, Scipion fit remettre entre les mains du banquier la ſomme entiére. Tibérius Gracchus & Scipion Naſica, qui avoient épouſé ces deux ſœurs, croiant que Scipion s'étoit trompé, allérent le trouver, & lui repréſentérent que les Loix, qui peutêtre lui étoient inconnues, lui laiſſoient l'eſpace de trois ans pour fournir cette ſomme en trois différens paiemens. Le jeune Scipion répondit qu'il n'ignoroit pas la diſpoſition des Loix : qu'on en pouvoit ſuivre la rigueur avec des étrangers, mais qu'avec des proches & des amis il convenoit d'en uſer avec plus de ſimplicité & de nobleſſe ; & il les pria d'agréer

que la ſomme entiére leur fût remiſe. Ils s'en retournérent pleins d'admiration pour la généroſité de leur parent, & a ſe reprochant à eux-mêmes la baſſeſſe de leurs ſentimens par raport à l'intérêt, quoiqu'ils fuſſent les premiers de la ville & les plus eſtimés. Cette libéralité leur paroiſſoit d'autant plus admirable, dit Polybe, qu'à Rome, loin de vouloir paier cinquante mille écus trois ans avant l'échéance du terme, perſonne n'auroit voulu en paier mille avant le jour préfix. An. R. 592. Av. J.C. 160.

Ce fut par le même eſprit que deux ans après, Paul Emile ſon pére étant mort, il céda à ſon frére Fabius, qui étoit moins riche que lui, tout ce qui lui revenoit de la ſucceſſion de leur pére, laquelle montoit à plus de ſoixante talens, (ſoixante mille écus) afin de corriger ainſi l'inégalité de biens qui ſe trouvoit entre les deux fréres.

Ce même frére aiant deſſein de donner un ſpectacle de gladiateurs après la mort de leur pére, pour honorer ſa mémoire comme c'étoit la coutume, & ne pouvant pas facilement ſoutenir cette dépenſe qui alloit fort

a Κατεγνωκότες τῆς ἀυτῶν μικρολογ' ίας.

AN. R. 592. AV. J.C. 160. loin, Scipion donna quinze talens (quinze mille écus) pour en porter du moins la moitié.

Les préſens magnifiques que Scipion avoit faits à ſa mére lui rentroient de plein droit après la mort de cette Dame : & ſes ſœurs, ſelon l'uſage de ces tems, n'y pouvoient rien prétendre. Mais il auroit cru ſe deshonorer, & rétracter ces dons, s'il les avoit repris. Il laiſſa donc à ſes ſœurs tout ce qu'il avoit donné à leur mére, ce qui montoit à une ſomme fort conſidérable, & s'attira de nouveaux applaudiſſemens par cette nouvelle preuve qu'il donna de ſa grandeur d'ame, & de ſa tendre amitié pour ſa famille.

Ces différentes largeſſes, qui réunies enſemble montoient à de très-grandes ſommes, tiroient, ce ſemble, un nouveau prix de l'âge où il les faiſoit; (car il étoit fort jeune,) & encore plus des maniéres gracieuſes & obligeantes dont il ſavoit les aſſaiſonner : on pourroit ajouter, & de la circonſtance du tems où il vivoit, où l'amour de l'argent, excité & allumé par les folles dépenſes du luxe qui croiſſoient de jour en jour, commençoit à devenir une façon de penſer preſque générale, &

que l'on regardoit en quelque ſorte comme néceſſaire. AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Les faits que je viens de citer ſont ſi éloignés de nos mœurs, qu'il y auroit lieu de craindre qu'on ne les prît pour une exagération outrée d'un Hiſtorien, prévenu, comme il arrive aſſez ſouvent, en faveur de ſon Héros : ſi l'on ne ſavoit que le caractére dominant de Polybe qui les raporte, étoit un grand amour de la vérité, & un extrême éloignement de toute flaterie. Dans l'endroit même d'où j'ai tiré ce récit, il a cru devoir prendre quelques précautions pour en être cru dans ce qu'il dit des actions vertueuſes & des rares qualités de Scipion : & il fait obſerver que ſes Ecrits devant être lus par les Romains, qui étoient parfaitement inſtruits de tout ce qui regarde ce grand homme, il ne manqueroit pas d'être démenti par eux, s'il oſoit avancer quelque choſe qui fût contraire à la vérité : affront, auquel il n'eſt pas vraiſemblable qu'un Auteur qui a quelque ſoin de ſa réputation voulût s'expoſer gratuitement.

Tubéron comparé avec Scipion Emilien.

Au milieu du dépériſſement des mœurs Romaines, nous venons de voir deux hommes illuſtres montrer

AN. R. 592. AV. J.C. 160. une grandeur d'ame extraordinaire, mais par des voies toutes différentes : Tubéron, dans la modicité d'une vie ſimple & pauvre, embraſſée par choix & par goût ; Scipion Emilien, dans une opulence, qui ne ſe ſignale que par des bienfaits : l'un par le mépris généreux des richeſſes, l'autre par le ſage & noble uſage qu'il en a ſu faire. De quel côté y a-t-il plus de mérite & de gloire ? Faut-il plus de force d'eſprit, plus de courage pour ſe roidir contre le torrent de la coutume & de l'exemple, qui ſemble autoriſer tout [a] moien d'amaſſer légitime ou non, pour ne point s'inquiéter ſur les beſoins d'une famille nombreuſe comme étoit celle de Tubéron, pour mépriſer une ſorte d'opprobre & de mépris que l'opinion des hommes attache à la pauvreté ; que pour ne point ſe laiſſer corrompre l'eſprit ni le cœur par le ſecret poiſon des richeſſes, pour s'y conſerver pur & exemt de tout reproche, pour n'y trouver d'autre avantage que le pouvoir qu'elles donnent de faire du bien aux autres ; en un mot pour faire ſervir à la libéralité, à la

a Rem facias, rem : Si poſſis, recte ; ſi non, quocumque modo rem. *Horat.*

généroſité

générosité, à la véritable magnificence, & à l'exercice des plus grandes vertus, ce qui est pour l'ordinaire l'aliment comme naturel du luxe, du faste, des folles dépenses, d'une estime ridicule de soi-même, & d'un mépris orgueilleux de quiconque n'est point riche ni opulent, quelque mérite qu'il puisse avoir d'ailleurs? Cette question est une belle matiére pour une dissertation de Philosophes; mais elle nous écarteroit de notre but dans une histoire. AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Je crois pouvoir placer ici un fait, qui ressent, comme ceux que je viens de raporter, l'esprit de simplicité, de sévérité, & de sagesse qui régnoit anciennement à Rome. Scipion Nasica, fils de celui qui avoit été jugé le plus homme de bien de Rome, se montra digne d'un tel pére dès les premiéres années de sa vie par une probité & une innocence de mœurs singuliéres, & se rendit encore recommandable par la connoissance profonde du Droit public & particulier, & par le talent de la parole. Il fit usage de son éloquence dans une occasion importante, où il avoit de grandes difficultés à vaincre, & où le succès qu'il eut montra combien sa vertu lui avoit donné d'autorité

Nasica obtient du Sénat la démolition d'un Théatre déja bien avancé. *Freinshem.* XLVIII. 27.

An. R. 592. Av. J.C. 160. sur les esprits. Les Censeurs sortis récemment de charge, (c'étoient M. Valérius Messala, & C. Cassius Longinus) entre autres ouvrages publics, avoient ordonné la construction d'un Théatre dans l'enceinte de la ville, & l'édifice étoit déja fort avancé. Auparavant les citoiens assistoient tout debout aux jeux & aux piéces que l'on représentoit à Rome. Nasica prévoioit que la commodité d'y être assis à son aise augmenteroit beaucoup l'ardeur du peuple pour les spectacles qui n'étoit déja que trop grande, & que la licence des piéces de théatre, dans le dépérissement des mœurs qui croissoit de jour en jour, ne manqueroit pas d'infecter toute la ville, & d'éteindre dans la jeunesse tout sentiment d'honnêteté & de pudeur. Plein de zêle pour le bien public, il représenta au Sénat les inconvéniens & les suites funestes de ce nouvel établissement avec tant de force & de vivacité, que sur le champ la démolition de l'édifice fut ordonnée, & exécutée; & le Sénat fit un Décret pour défendre que désormais, dans la ville, ou plus près qu'à mille pas de la ville, on plaçât des siéges ou des bancs pour être assis à la

représentation des Jeux, voulant que les citoiens n'y assistassent que debout, afin [a] qu'au milieu même de leurs plaisirs & de leurs divertissemens, ils conservassent toujours quelque chose de mâle & une vigueur qui caractérisât les mœurs Romaines. Paterculus [b] a raison de mettre ce Réglement au nombre de ceux qui ont fait le plus d'honneur à la gravité & à la sévérité Romaine, particuliérement dans un siécle qui avoit déja si fort dégénéré des mœurs anciennes. AN. R. 592. AV. J.C. 160.

Avant que de passer aux guerres importantes que Rome a eu à soutenir contre les Carthaginois, contre les Achéens, contre Viriathus & contre les Numantins en Espagne, & pour n'être point obligé d'en interrompre la suite par le mélange de faits étrangers, & souvent peu intéressans, je vais d'abord rappeller quelques événemens qui se sont passés dans Rome même, & qui méritent de n'être pas omis : ensui-

a Ut scilicet remissioni animorum juncta standi virilitas, propria Romanæ gentis nota esset. *Val. Max.* II. 4.

b Cui (Cassio theatrum facienti) .... eximia civitatis severitas & * Consul Scipio restitere. Quod ego inter clarissima Publicæ ** voluntatis argumenta posuerim. *Vell. Paterc.* I 15.

* *Nasica n'étoit plus Consul.*

** *Ce mot paroit être peu juste : gravitatis conviendroit peut-être mieux.*

te je dirai un mot de deux guerres peu importantes contre les Dalmates & contre quelques peuples Liguriens : enfin j'anticiperai le récit de divers mouvemens arrivés en Macédoine, & les réunirai tous ſous un même point de vûe.

AFFAIRES DE ROME.

Décret pour chaſſer de Rome les Philoſophes & les Rhéteurs.

Toute nouveauté eſt ſuſpecte. Les Arts des Grecs, qui commençoient principalement depuis la défaite de Perſée à s'introduire dans Rome, y furent d'abord fort mal reçus. L'an
AN. R. 591. 591 il fut rendu par le Sénat un Décret pour bannir de la ville les Philoſophes & les Rhéteurs.

Ambaſſade de Carnéade à Rome.

J'ai parlé ailleurs de la fameuſe Ambaſſade des Athéniens, compoſée de trois illuſtres Philoſophes, dont Car-
AN. R. 597. néade eſt le plus célébre. J'ai dit que la ſévérité de Caton fut allarmée du concours de la jeuneſſe Romaine autour de ces trois grands maîtres, & de l'empreſſement avec lequel on recueilloit leurs diſcours. Il eut ſoin de preſſer la concluſion de l'affaire pour laquelle ils étoient venus à Rome, & de leur faire donner promtement leur audience de congé, » de peur,

Tomes IX & XI *de l'Hiſtoire Ancienne.*

» diſoit-il, que notre jeuneſſe corrom-
» pue par les ſubtilités des Grecs, ne
» s'écarte de la ſimplicité des mœurs
» anciennes.

Le reſpect pour la Religion ſe conſervoit ſoigneuſement dans Rome, & j'en trouve deux beaux exemples dans les tems dont il s'agit ici.

Deux Conſuls ſe démettent pour un défaut de formalité religieuſe dans leur élection.

Gracchus étant Conſul l'an 589 pour la ſeconde fois, préſida aux Aſſemblées pour l'élection des Conſuls de l'année ſuivante, qui furent P. Cornelius Scipion Naſica, & C. Marcius Figulus. Ces nouveaux Conſuls entrérent en charge; tirérent au ſort leurs départemens: & ils étoient déja l'un en Corſe, l'autre en Gaule, lorſqu'il vint un ſcrupule à Gracchus ſur une cérémonie à laquelle il avoit manqué, & dont le défaut rendoit leur élection vicieuſe. Il étoit alors en Sardaigne. Il écrivit donc au Collége des Augures pour l'inſtruire de ce fait: & les Augures en rendirent compte au Sénat. L'affaire parut très-ſérieuſe: ſur le champ on expédia des ordres pour rappeller les deux Conſuls. Ceux-ci, qui étoient l'un & l'autre gens ſages & modérés, obéirent avec une ſoumiſſion parfaite: & de retour à Rome, ils

AN. R. 589. *Cic. de Nat. deor. l.* II.

abdiquérent le Conſulat, & on leur nomma des ſucceſſeurs. » [a] Ainſi, dit » Cicéron, Gracchus aima mieux » avouer une faute qu'il pouvoit ca- » cher, que de laiſſer la République » reſponſable envers la Religion d'une » négligence puniſſable peutêtre par » les dieux : & les Conſuls ne firent » pas difficulté de ſe dépouiller à l'heu- » re même de la premiére dignité de » l'Etat, plutôt que de la garder un » inſtant contre les régles de la Reli- » gion. » On ne ſouffrit pas que la modération de ces deux illuſtres citoiens leur portât préjudice : & on rendit à l'un & à l'autre le Conſulat quelques années après.

Tribun du Peuple puni pour avoir manqué de reſpect au Grand Pontife.

AN. R. 592.

Nous ne ſommes inſtruits de l'autre fait, qui me reſte à raporter, que par l'Epitome du 47 Livre de Tite-Live, qui ne nous donne aucun détail. Elle nous apprend ſeulement que Cn. Tremellius Tribun du peuple, aiant eu une priſe avec M. Emilius Lepidus grand Pontife, dans laquelle il s'étoit ſervi de termes injurieux, fut condanné à une

[a] (Gracchus) peccatum ſuum quod celari poſſet confiteri maluit, quàm hærere in Republica religionem : Conſules ſummum imperium ſtatim deponere, quàm id tenere punctum temporis contra Religionem.

ende. On ſait quelle étoit la puiſ-
ıce énorme des Tribuns du peuple,
i rendoit même leur perſonne ſacrée
inviolable. Cependant le reſpect dû
a Religion l'emporta ſur cette Ma-
trature, redoutable ſouvent aux
)nſuls mêmes, & à tout le Sénat.

UERRES *contre les Dalmates & contre quelques peuples Liguriens.* AFFAIRES DE MACÉDOINE.

Les Dalmates qui avoient autrefois
)éi à Gentius, s'étant rendu incom-
odes à leurs voiſins par leurs cour-
s, les * Liſſiens qui ſouffroient beau-
)up de ces incurſions, & qui étoient
liés des Romains, en portérent leurs
aintes au Sénat. Auſſitôt on fit partir
:s Ambaſſadeurs, qui furent mal reçus
:s Dalmates. La guerre aiant donc été
éclarée, deux Conſuls furent envoiés
cceſſivement contre ces peuples. Le AN. R. 596.
'emier fut C. Marcius Figulus, alors
onſul pour la ſeconde fois, qui avan-
. tellement les choſes, que ſon ſucceſ- AN. R. 597.
ur Scipion Naſica, à qui l'on avoit
uſſi donné un ſecond Conſulat, n'eut

Les Dalmates ſont vaincus par Figulus & par Naſica.

* *Une des principales les des Liſſiens étoit* Tragurium, *aujourd'hui* Trau *en Dalmatie.*

pour terminer la guerre qu'à aſſiéger Delminium la Capitale du pays. Il prit cette ville, & la raſa : & elle ne s'eſt point relevée depuis. Ce n'eſt aujourd'hui qu'une aſſez mauvaiſe bourgade, qui conſerve encore le même nom, *Delminio* ſur le Drin dans la *Boſnie*. Ce qui mérite le plus d'être remarqué dans toute cette guerre, d'ailleurs peu importante, c'eſt la modeſtie du vainqueur, qui refuſa le titre d'*Imperator* que lui donnoient ſes ſoldats par acclamation, & qui eut bien de la peine à ſe réſoudre à accepter le triomphe que le Sénat lui décerna. Il ſe rendoit juſtice, car ſes exploits n'étoient pas fort conſidérables. Mais qui eſt-ce qui ſe rend juſtice en ſemblable occaſion ?

Auctor. de Vir. Illuſtr.

AN. R. 598. L'année ſuivante les Romains paſſérent pour la premiére fois les Alpes en armes, non pas encore pour faire la guerre aux Gaulois, mais contre des peuples Liguriens d'origine, quoiqu'établis dans les Gaules. Polybe les nomme Oxybiens & Décéates : & ils habitoient au-delà du Var, le long des côtes de la mer, aux environs des villes de Nice, d'Antibe, & de * Fréjus. Ces

Les Marſeillois ſont vengés par les Romains des Oxybiens & des Décéates.

* *Fréjus ne ſubſiſtoit pas encore, au moins comme colonie Romaine, & ſous le nom de* Forum Julii. *Mais j'ai voulu déterminer clairement le pays dont je parle,*

arbares attaquoient Nice & Antibe, Colonies des Marſeillois, & ſe rendoient même redoutables à Marſeille. Une Ambaſſade envoiée par le Sénat de Rome ſur les plaintes des Marſeillois, ne fut pas mieux reçue des Liguriens que celle dont nous venons de parler ne l'avoit été des Dalmates. Ainſi il falut que le Conſul Q. Opimius marchât contre eux avec une armée pour les ranger à la raiſon. L'entrepriſe n'étoit pas difficile à la puiſſance Romaine. Opimius mit le ſiége devant la ville où l'inſulte avoit été faite aux Ambaſſadeurs, la prit de force, en réduiſit les habitans en eſclavage, & envoia liés & garottés à Rome les principaux auteurs de l'inſulte pour y ſubir la peine de leur crime. Les Liguriens furent battus plus d'une fois & taillés en piéces. Le Conſul, pour aſſurer la tranquillité des Marſeillois à l'avenir, leur donna une partie des terres conquiſes ſur les vaincus, & ordonna que dans la ſuite ces barbares envoieroient à Marſeille des otages, que l'on changeroit de tems en tems.

JE VIENS maintenant à ce qui regarde la Macédoine.

Quinze ou ſeize ans après la défai- Andriſcus, qui ſe diſoit

fils de Perſée, s'empare de la Macédoine. Enfin il eſt vaincu, pris, & envoié à Rome. *Freinshem.* XLIX. & L.

AN. R. 600.

te & la mort de Perſée, un certain Andriſcus d'Adramyte, ville de Myſie dans l'Aſie Mineure, homme de la plus baſſe naiſſance, ſe donna pour fils de Perſée, prit le nom de Philippe, & entra en Macédoine, dans l'eſpérance de s'y faire reconnoitre Roi par les habitans du pays. Il avoit compoſé ſur ſa naiſſance une fable, qu'il débitoit par-tout où il paſſoit, prétendant qu'il étoit né d'une concubine de Perſée. Il s'étoit flaté qu'on le croiroit ſur ſa parole, & qu'il ſe feroit dans la Macédoine un grand mouvement en ſa faveur. Quand il vit que tout y demeuroit tranquille, il ſe retira en Syrie chez le Roi Démétrius Soter, dont la ſœur avoit épouſé Perſée. Ce Prince qui connut tout-d'un-coup la fourbe, le fit arréter, & l'envoia à Rome, voulant par ce ſervice s'attirer la protection des Romains, dont il avoit pour lors un beſoin particulier.

Les Romains ne firent pas grande attention à cet impoſteur qui ne leur parut digne que de mépris, de ſorte qu'on ne ſe mit point en peine de le garder exactement, ni de le tenir reſſerré de fort près. Il profita de la négligence de ſes gardes, & s'échapa

Rome. Aiant trouvé le moien de le- AN. R. 603.
r une aſſez groſſe armée chez les
ıraces, qu'il ſut faire entrer dans ſes
es, il ſe rendit maître de la Macé-
ıine, ſoit de gré, ſoit de force, & prit
ı marques de la dignité Roiale.

SP. POSTUMIUS ALBINUS.
L. CALPURNIUS PISO. AN. R. 604. AV. J.C. 148.

Andriſcus, homme de néant, qui
oit été élevé & avoit vécu juſques-là
ıns la baſſeſſe, & qui un moment
ıparavant étoit ſans biens & ſans
rtune, encouragé par la rapidité de
s premiers ſuccès, & ſe trouvant
op reſſerré dans les bornes de la Ma-
doine, attaqua la Theſſalie, & en
ıumit une partie à ſes loix.

L'affaire, pour lors, commença à
ıroitre plus ſérieuſe aux Romains.
s nommérent Scipion Naſica pour al-
r avec la qualité d'Ambaſſadeur ou
e Commiſſaire appaiſer ce tumulte
ans ſa naiſſance, le jugeant très-pro-
te pour cet emploi. En effet il poſ-
doit parfaitement l'art de manier les
ſprits, & de les amener à ſon point
ar la perſuaſion; &, s'il étoit beſoin
'emploier la voie des armes, il étoit
rès-capable de former un projet avec

ſageſſe, & de l'exécuter avec courage. Dès qu'il fut arrivé en Gréce, & qu'il ſe fut exactement inſtruit de l'état des affaires de la Macédoine, il en donna avis au Sénat, &, ſans perdre de tems, il parcourut les villes des Alliés, afin de lever promtement des troupes pour la défenſe de la Theſſalie. Les Achéens, qui formoient encore pour lors l'Etat le plus puiſſant de la Gréce, furent ceux qui lui en fournirent le plus grand nombre, oubliant leurs mécontentemens paſſés. Il enleva bientôt au faux Philippe toutes les villes qu'il avoit priſes dans la Theſſalie, en chaſſa ſes garniſons, & le repouſſa lui-même dans la Macédoine.

Cependant à Rome on vit bien ſur les lettres de Scipion, qu'il ne faloit pas différer davantage d'envoier un Général & des forces contre cet ennemi. Le Préteur P. Juventius Thalna eut ordre de paſſer la mer au plutôt avec une armée. Il partit ſans tarder. Mais ne regardant Andriſcus que comme un Roi de théatre, il ne crut pas devoir prendre de grandes précautions contre lui, & il s'engagea témérairement dans un combat où il perdit la vie avec une partie de ſon armée : le

:e ne ſe ſauva qu'à la faveur de la
it.
Le vainqueur, enorgueilli par cet
ureux ſuccès, & croiant ſa puiſſan-
ſolidement établie, s'abandonna à
ıs ſes mauvais penchans ſans meſure
ſans retenue, comme ſi être véri-
blement Roi c'étoit ne reconnoitre
autre loi ni d'autre régle que ſa paſ-
ɔn & ſon caprice. Il étoit avare, fier,
uel. On ne voioit par-tout que vio-
nces, que confiſcations de biens,
ıe meurtres. Profitant de la terreur
ıe la défaite des Romains avoit jettée
ans les eſprits, il recouvra bientôt
ɔut ce qu'il avoit perdu en Theſſalie.
Une Ambaſſade que les Carthaginois,
ctuellement attaqués par les Romains,
ıi envoiérent avec promeſſe d'un
romt ſecours, lui enfla extrêmement
e courage.

Q. Cecilius Metellus, nommé ré- AN. R. 605.
emment Préteur, avoit pris la place
.e Juventius, & étoit déja près de
'ennemi. Andriſcus avoit réſolu d'al-
er à ſa rencontre : mais il ne crut pas
levoir beaucoup s'éloigner de la mer,
& il s'arréta à Pydna, où il fortifia ſon
amp. Le Préteur Romain l'y ſuivit
ɔientôt. Les deux armées étoient en

préſence. Il ſe donnoit tous les jours des eſcarmouches. Andriſcus remporta un avantage aſſez conſidérable dans un petit combat de Cavalerie. Le ſuccès aveugle ordinairement ceux qui ont peu d'expérience, & leur devient funeſte. Andriſcus ſe croiant ſupérieur aux Romains, fit un gros détachement pour défendre ſes conquêtes en Theſſalie. Ce fut une faute groſſiére, & Metellus, qui étoit attentif à tout, ne manqua pas d'en profiter. L'armée reſtée en Macédoine fut battue, & Andriſcus obligé de prendre la fuite. Il s'étoit retiré chez les Thraces, d'où il revint bientôt avec une nouvelle armée. Il eut la témérité de hazarder une ſeconde bataille, qui fut auſſi malheureuſe pour lui que la premiére. Il y eut dans ces deux combats plus de vingt-cinq mille hommes de tués.

Il ne manquoit à la gloire du Romain que de ſe ſaiſir d'Andriſcus. Il s'étoit réfugié chez un petit Roi de Thrace, à la bonne foi duquel il ſe confioit. Mais les Thraces ne ſe piquoient pas trop de bonne foi, & la faiſoient céder à leur intérêt. Celui-ci remit ſon hôte & ſon ſuppliant entre les mains de

:tellus, pour ne point s'attirer la
ére & les armes des Romains. An-
ſcus fut envoié à Rome.

Un autre avanturier, qui ſe diſoit
ſi fils de Perſée, & qui ſe faiſoit
mmer Alexandre, eut le même ſort
e le premier, ſi ce n'eſt que Metel-
ne put l'arréter : il s'étoit retiré
ns la Dardanie, où il ſe tint caché.
Ce fut pour lors que la Macédoine,
i avoit ſi mal uſé de la liberté à elle
:ordée par les Romains, fut réduite
province, c'eſt-à-dire, traitée en
ys de conquête.

Deux nouveaux impoſteurs s'élevent en Macédoine, & ſont vaincus. *Freinshem.*

Un troiſiéme inpoſteur, quelques
nées après, parut encore ſur les
ngs, & ſe donna pour fils de Perſée
us le nom de Philippe. Sa prétendue
oiauté fut de peu de durée. Il fut
incu & tué en Macédoine par Tre-
ellius, qui reçut en cette occaſion le
rnom de * *Scrofa*, parce qu'en encou-
geant ſes ſoldats à bien faire, il les
'oit aſſurés qu'il diſſiperoit les enne-
is, *ut Scrofa porcos*.

AN. R. 610.

* *Macrobe raporte une tre origine de ce ſurnom.* | Saturn. I. c. 6.

§. III.

TROISIÉME GUERRE PUNIQUE.

Origine & occaſion de la troiſiéme guerre Punique. Rome ſe montre peu favorable aux Carthaginois dans leurs démélés avec Maſiniſſa. Guerre entre les Carthaginois & Maſiniſſa. Inquiétude & vive crainte des Carthaginois par raport aux Romains. On délibére à Rome ſi l'on déclarera la guerre à Carthage. Il eſt réſolu de la lui déclarer. Allarme des Carthaginois. Ils députent à Rome. Dures conditions qu'on leur propoſe. Ils les acceptent. Ils envoient trois cens citoiens des plus qualifiés en otage. Ils livrent toutes leurs armes. Enfin on leur déclare qu'ils aient à ſortir de Carthage qui ſera détruite. Horrible douleur des Députés. Déſeſpoir & fureur de Carthage quand on y apprend cette nouvelle. Réflexion ſur la conduite des Romains. Efforts généreux de Carthage pour ſe préparer au ſiége. Evocation des divinités tutélaires de Carthage, & dévouement de cette ville. Carthage aſſiégée par les deux Conſuls. Scipion ſe diſtingue

parmi tous les Officiers. Mort de Maſiniſſa. Le nouveau Conſul continue le ſiége avec beaucoup de langueur. Scipion, qui ne demandoit que l'Edilité, eſt nommé Conſul, & chargé de la guerre d'Afrique. Il arrive en Afrique, & délivre Mancinus d'un grand danger. Il rétablit la diſcipline dans les troupes. Il pouſſe le ſiége avec vigueur. Deſcription de Carthage. Barbare cruauté d'Aſdrubal. Combat naval. Scipion, pendant l'hiver, attaque & prend Néphéris, place voiſine de Carthage. Continuation du ſiége. La ville enfin ſe rend. Aſdrubal ſe rend auſſi. Sa femme égorge ſes enfans, & ſe jette avec eux dans le feu. Compaſſion de Scipion ſur la ruine de Carthage. Bel uſage qu'il fait des dépouilles de cette ville. Joie que répand à Rome la nouvelle de la priſe de Carthage. Dix Commiſſaires envoiés en Afrique. Deſtruction de Carthage. Scipion retourne à Rome, & y reçoit l'honneur du Triomphe. Carthage rétablie.

Origine & occaſion de la troiſiéme guerre Punique.

LA TROISIÉME guerre Punique, ins conſidérable que les deux pre- éres par le nombre & la grandeur

des combats, & par ſa durée qui ſe borna à quatre ans, le fut beaucoup plus par le ſuccès & l'événement, puiſqu'elle ſe termina par la ruine & la deſtruction entiére de Carthage.

Rome ſe montre peu favorable aux Carthaginois dans leurs démélés avec Maſiniſſa.

Cette ville depuis ſa derniére défaite, & le Traité de paix qui en fut la ſuite, ſentit bien ce qu'elle avoit à craindre des Romains, en qui elle remarqua toujours beaucoup de mauvaiſe volonté toutes les fois qu'elle s'adreſſa à eux dans ſes démélés avec Maſiniſſa.

J'ai raporté dans les Livres précédens pluſieurs Députations faites de part & d'autre, pluſieurs Commiſſions établies par les Romains qui envoioient ſur les lieux des Sénateurs pour prendre connoiſſance de ces diſputes, & pour les terminer, ſans que jamais ils prononçaſſent aucun jugement définitif. Il eſt viſible qu'à Rome on ne ſe mettoit point du tout en peine de ſatisfaire les Carthaginois, ni de leur rendre juſtice, & qu'on y traînoit exprès la querelle en longueur, pour laiſſer à Maſiniſſa le tems de s'affermir dans ſes uſurpations, & d'affoiblir ſes ennemis.

Polyb. Legat. 118.

Sur de nouvelles plaintes faites par

les Carthaginois, on ordonna à Rome une Députation pour aller ſur les lieux faire de nouvelles enquêtes. Caton étoit du nombre des Commiſſaires. Quand ils furent arrivés, ils demandérent aux parties ſi elles vouloient s'en raporter à leur arbitrage. Maſiniſſa y conſentit volontiers. Les Carthaginois répondirent qu'ils avoient une régle fixe à laquelle ils s'en tenoient, qui étoit le Traité conclu par Scipion, & demandérent à être jugés en rigueur. Cette réponſe fut un prétexte pour les Députés de ne rien décider. Ils viſitérent tout le pays qu'ils trouvérent en bon état, ſur-tout la ville de Carthage; & ils furent étonnés de la voir preſque rétablie au même point de grandeur & de puiſſance où elle étoit avant ſa derniére défaite. A leur retour ils ne manquérent pas d'en rendre compte au Sénat, déclarant que Rome ne ſeroit jamais en ſûreté tant que Carthage ſubſiſteroit.

An. R. 595. Av. J.C. 157. *App. de bell. Pun. pag. 37.*

Dès lors les eſprits des Sénateurs s'aigrirent extrêmement contre Carthage: & ſi la guerre ne fut déclarée aſſez lontems après, on peut croire que l'occaſion & les prétextes manquérent plutôt aux Romains, que la volon-

té. Enfin Maſiniſſa leur procura & un motif plauſible d'attaquer Carthage, & l'eſpérance d'une victoire aiſée. Voici comment la choſe arriva.

Guerre entre les Carthaginois & Maſiniſſa.

La diviſion s'étoit miſe dans Carthage, & le Roi Numide y avoit un parti puiſſant. Les zélés Républicains aiant trouvé un moment favorable, chaſſérent de la ville les chefs de ce parti au nombre de quarante, & firent préter ſerment au peuple que jamais il ne ſouffriroit qu'on parlât de rappeller les exilés. Ceux-ci ſe retirérent chez Maſiniſſa, qui envoia à Carthage deux de ſes fils, Guluſſa & Micipſa, pour ſolliciter leur rétabliſſement. On leur ferma les portes de la ville, & même Guluſſa fut vivement pourſuivi par Amilcar l'un des Généraux de la République. Nouveau ſujet de guerre: on leve une armée de part & d'autre. La bataille ſe donne. Ce fut ſous le Conſulat de Quintius & d'Acilius.

AN. R. 602. AV. J.C. 150.

T. QUINTIUS FLAMININUS.
M'. ACILIUS BALBUS.

Scipion le jeune, qui depuis ruina Carthage, fut ſpectateur de cette bataille. Il étoit venu vers Maſiniſſa de la part de Luculle qui faiſoit la guerre

Eſpagne, & ſous qui il ſervoit, pour AN. R. 602. AV. J.C. 150.
demander des éléphans. Pendant
it le combat il ſe tint ſur le haut
ne colline qui étoit tout près du lieu
il ſe donnoit. Il fut étonné de voir
ıſiniſſa, âgé pour lors de plus de
ıtre-vingts ans, monté à cru ſur un
:val, ſelon la coutume du pays,
ıner par-tout les ordres, & ſou-
ir, comme un jeune Officier, les fa-
ues les plus dures. Le combat fut
;-opiniâtre, & dura depuis le matin
ju'à la nuit : mais enfin les Cartha-
ois pliérent. Scipion diſoit dans la
:e qu'il avoit aſſiſté à bien des ba-
les, mais que nulle ne lui avoit fait
t de plaiſir que celle-ci, où tran-
lle & de ſang froid il avoit vû plus
:ent mille hommes en venir enſem-
aux mains, & ſe diſputer lontems
ictoire. Et comme il étoit fort ver-
ans la lecture d'Homére, il ajou- *Hom. Il.* VIII. 51. & XIII. 12.
qu'avant lui il n'y avoit jamais eu
Jupiter & Neptune, à qui il eût
donné de jouir d'un pareil ſpecta-
lorſque l'un du haut du mont-Ida,
tre du ſommet le plus élevé de l'ile
Samothrace, avoient eu le plaiſir
voir un combat entre les Grecs &
Troiens. Je ne ſai ſi la vûe de cent

AN. R. 602. AV. J.C. 150. mille hommes qui s'entrecoupent la gorge cauſe une joie bien pure, ni ſi cette joie peut ſubſiſter avec le ſentiment d'humanité qui nous eſt naturel.

Appian. ibid. pag. 40. Les Carthaginois après le combat priérent Scipion de vouloir bien terminer leurs diſputes avec Maſiniſſa. Il écouta les deux parties. Les premiers conſentoient à céder le territoire d'Empories qui avoit été le premier ſujet de la querelle, à paier actuellement à Maſiniſſa deux cens taleus d'argent, & à y en ajouter dans la ſuite huit cens en différens termes dont on conviendroit. Mais comme Maſiniſſa demandoit le rétabliſſement des exilés, les Carthaginois n'aiant point voulu écouter cette propoſition, on ſe ſépara ſans rien conclure. Scipion, après avoir fait ſes complimens & ſes remercimens à Maſiniſſa, partit avec les éléphans qu'il étoit venu chercher.

Ibid. Le Roi, depuis le combat, tenoit le camp des ennemis enfermé ſur une colline, où il ne pouvoit leur arriver ni vivres, ni troupes. Sur ces entrefaites arrivent des Députés de Rome. Ils avoient ordre, en cas que Maſiniſſa

eût eu du deſſous, de terminer l'affaire; autrement, de ne rien décider & de donner de bonnes eſpérances au Roi: & c'eſt ce dernier parti auquel ils s'en tinrent. Cependant la famine augmentoit tous les jours dans le camp des Carthaginois, & pour ſurcroit de malheur la peſte s'y joignit, & fit un horrible ravage. Réduits à la derniére extrémité, ils ſe rendirent, avec promeſſe de livrer à Maſiniſſa les transfuges, de lui paier cinq mille talens d'argent dans l'eſpace de cinquante années, & de rétablir les exilés malgré le ſerment qu'ils avoient fait au contraire. Ils furent tous paſſés ſous le joug, & renvoiés chacun avec un habit ſeulement. Guluſſa, pour ſe venger du mauvais traitement que nous avons dit auparavant qu'il avoit reçu, envoia contre eux un corps de Cavalerie, dont ils ne purent ni éviter l'attaque, ni ſoutenir le choc, dans l'état de foibleſſe où ils étoient. Ainſi de cinquante-huit mille hommes il en retourna fort peu à Carthage.

AN. R. 601. AV. J.C. 150.

Quinze millions.

Une défaite ſi conſidérable y répandit une grande allarme. On craignit ſurtout que les Romains, ſous prétexte que les Carthaginois, au préjudice d'un

Inquiétude & vive crainte des Carthaginois par raport aux Romains.

AN. R 602. AV. J.C. 150. des articles du Traité, avoient pris les armes contre un Roi allié de Rome, ne leur déclaraſſent la guerre: car ils ne pouvoient douter de la mauvaiſe volonté du Sénat Romain à leur égard. Pour en prévenir l'effet, les Carthaginois déclarérent par un décret du Sénat Aſdrubal & Carthalon, qui avoient été l'un Général de l'armée, l'autre * Commandant des troupes auxiliaires, coupables de crime d'Etat, comme étant les auteurs de la guerre contre le Roi de Numidie. Puis ils députérent à Rome, pour ſavoir ce qu'on penſoit & ce qu'on ſouhaitoit d'eux. On leur répondit froidement, que c'étoit au Sénat & au peuple de Carthage à voir quelle ſatisfaction ils devoient aux Romains. N'aiant pu tirer d'autre réponſe ni d'autre éclairciſſement par une ſeconde députation, ils entrérent dans une grande inquiétude; & ſaiſis d'une vive crainte par le ſouvenir des maux paſſés, ils croioient déja voir l'ennemi leurs portes, & ſe repréſentoient tou

* *Les troupes étrangéres avoient chacune des Chefs de leur nation, qui tous enſemble étoient commandés par un Officier Carthaginois, qu'Appien appe Βοήθαρχος.*

te

tes les ſuites funeſtes d'un long ſiége, & d'une ville priſe d'aſſaut. AN. R. 601. AV. J.C. 150.

Cependant à Rome on délibéroit dans le Sénat ſur le parti que devoit prendre la République ; & les diſputes entre Caton & Scipion Naſica, qui penſoient tout différemment ſur ce ſujet, ſe renouvellérent. Le premier, à ſon retour d'Afrique, avoit déja repréſenté vivement qu'il avoit trouvé Carthage, non dans l'état où les Romains la croioient, épuiſée d'hommes & de richeſſes, affoiblie & humiliée, mais au contraire remplie d'une floriſſante jeuneſſe, d'une quantité immenſe d'or & d'argent, d'un prodigieux amas de toutes ſortes d'armes, & d'un puiſſant appareil de guerre, & ſi fiére & ſi pleine de confiance dans tous ces grands préparatifs, qu'il n'y avoit rien de ſi haut à quoi elle ne portât ſon ambition & ſes eſpérances. On dit même qu'après avoir tenu ce diſcours, il jetta au milieu du Sénat des figues d'Afrique qu'il avoit dans le pan de ſa robe ; & que, comme les Sénateurs en admiroient la beauté & la groſſeur, il leur dit : *Sachez qu'il n'y a que trois jours que ces fruits ont été cueillis. Telle eſt la diſtance qui nous ſépare de l'ennemi.*

On délibére à Rome ſi l'on déclarera la guerre à Carthage. *Plut. in vit. Cat. p.* 352.

Plin. XV. 18.

AN. R. 602. AV. J.C. 150. Et depuis ce tems, ſur quelque affaire qu'on délibérât dans le Sénat, Caton ajoutoit toujours ; *Et je conclus de plus qu'il faut détruire Carthage.* Naſica au contraire vouloit qu'on la laiſſât ſubſiſter.

Plut. ibid. Ils avoient tous deux leurs raiſons pour opiner comme ils faiſoient. Naſica, voiant que le peuple étoit d'une inſolence qui lui faiſoit commettre toutes ſortes d'excès, qu'enflé d'orgueil par ſes proſpérités, il ne pouvoit plus être retenu par le Sénat même, & que ſa puiſſance étoit parvenue à un tel point, qu'il étoit en état d'entraîner par force la République dans tous les partis qu'il voudroit embraſſer : Naſica, dis-je, dans une pareille ſituation ſe propoſoit de lui laiſſer la crainte de Carthage comme un frein, pour modérer & réprimer ſon audace. Car il penſoit que les Carthaginois étoient trop foibles pour ſubjuguer les Romains, & qu'ils étoient auſſi trop forts pour en être mépriſés. Caton de ſon côté trouvoit que par raport à un peuple devenu fier & inſolent par ſes victoires, & qu'une licence ſans bornes précipitoit dans toutes ſortes d'égaremens, il n'y avoit rien de plus dange-

reux que de lui laiſſer pour rivale & pour ennemie une ville, juſques-là toujours puiſſante, mais devenue par ſes malheurs mêmes plus ſage & plus précautionnée que jamais, & de ne pas lui ôter entiérement toute crainte du dehors, lorſqu'il avoit au dedans tous les moiens de ſe porter aux derniers excès. AN. R. 602. AV. J.C. 150.

Mettant à part pour un moment les loix de l'équité, je laiſſe au Lecteur à décider qui de ces deux grands hommes penſoit plus juſte ſelon les régles d'une politique éclairée, & par raport aux véritables intérêts de l'Etat. Ce qui eſt certain, c'eſt que tous les Hiſtoriens ont remarqué [a] que depuis la deſtruction de Carthage le changement de conduite & de gouvernement fut ſenſible à Rome : que ce ne fut plus timidement & comme à la dérobée que le vice s'y gliſſa, mais qu'il

a Ubi Carthago, æmula imperii Romani, ab ſtirpe interiit.... fortuna ſævire ac miſcere omnia cœpit. *Salluſt. in bell. Catil.*

Ante Carthaginem deletam populus & Senatus Rom. placidè modeſtèque inter ſe remp. tractabant..... Metus hoſtilis in bonis artibus civitatem retinebat. Sed ubi formido illa mentibus deceſſit, ilicet ea quæ ſecundæ res amant, laſcivia atque ſuperbia inceſſere. *Id. in bell. Jugurth.*

AN. R. 602. AV. J.C. 150. leva la tête, & saisit avec une rapidité étonnante tous les Ordres de la République; & qu'on se livra sans réserve, & sans plus garder de mesures, au luxe & aux délices, qui ne manquérent pas, comme cela est inévitable, d'entraîner la ruine de l'Etat. [a] » Le » premier Scipion, dit Paterculus, en » parlant des Romains, avoit jetté les » fondemens de leur grandeur future: » le dernier, par ses conquêtes, ouvrit » la porte à toutes sortes de dérégle- » mens & de dissolutions. Depuis que » Carthage, qui tenoit Rome en haleine en lui disputant l'empire, eut été » entiérement détruite, la décadence » des mœurs n'alla plus lentement, ni » par degrés, mais fut prompte & pré- » cipitée.

AN. R. 603. AV. J.C. 149. L. MARCIUS CENSORINUS, M'. MANILIUS,

Il est résolu à Rome de déclarer la guerre aux

Quoi qu'il en soit, il fut résolu dans le Sénat qu'on déclareroit la guerre aux Carthaginois: & les raisons, ou les

[a] Potentiæ Romanorum prior Scipio viam aperuerat, luxuriæ posterior aperuit. Quippè remoto Carthaginis metu, sublatâque imperiti æmulâ, non gradu, sed præcipiti cursu a virtute desciturn, ad vitia transcursum. *Vell. Paterc.* II. 1.

prétextes qu'on en apporta, furent que contre la teneur du Traité, ils avoient conſervé des vaiſſeaux ; & conduit une armée hors de leurs terres contre un Prince allié de Rome ; dont ils avoient maltraité le fils dans le tems même qu'il avoit avec lui un Ambaſſadeur Romain. AN. R. 6057. AV. J.C. 149. Carthaginois. *App. p.* 42.

Un événement tout-à fait heureux, qui concourut avec le tems où l'on délibéroit ſur l'affaire de Carthage, contribua ſans doute beaucoup à faire prendre cette réſolution. Ce fut l'arrivée des Députés d'Utique, qui venoient ſe mettre eux, leurs biens, leurs terres, & leur ville entre les mains des Romains. Rien ne pouvoit arriver plus à propos. Utique étoit la ſeconde place d'Afrique, fort riche & fort opulente, qui avoit un port également ſpacieux & commode, qui n'étoit éloignée de Carthage que de ſoixante ſtades, & qui pouvoit ſervir de place d'armes pour l'attaquer. On n'héſita plus pour lors, & la guerre fut déclarée dans les formes. On preſſa les deux Conſuls de partir le plus promtement qu'il ſeroit poſſible, & on leur donna un ordre ſecret de ne terminer la guerre que par la deſtruc- *Trois lieues.*

AN. R. 603. AV. J.C. 149. tion de Carthage. Ils partirent auſſitôt, & s'arrêtérent à Lilybée en Sicile. La flote étoit conſidérable. Elle portoit quatre-vingts mille hommes d'infanterie & environ quatre mille de cavalerie.

Allarme des Carthaginois. Ils députent à Rome. *Polyb. excerpt. Legat. pag. 972.*

Carthage ne ſavoit point encore ce qui avoit été réſolu à Rome. La réponſe que les Députés en avoient rapportée n'avoit ſervi qu'à y augmenter le trouble & l'inquiétude. C'étoit aux Carthaginois, leur avoit-on dit, à voir par où ils pouvoient ſatisfaire les Romains. Ils ne ſavoient quel parti prendre. Enfin ils envoient encore de nouveaux Députés, mais avec plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, & même, ſi les circonſtances leur ſembloient l'exiger, de déclarer que les Carthaginois s'abandonnoient eux & tout ce qui leur appartenoit à la diſcrétion des Romains. C'étoit, ſelon la force de cette formule, *ſe ſuaque eorum arbitrio permittere*, les rendre maîtres abſolus de leur ſort, & ſe reconnoitre pour leurs vaſſaux. Ils n'avoient jamais pu ſe réſoudre dans les guerres précédentes à une ſi humiliante démarche : & néanmoins ils n'en attendoient pas un grand ſuc-

cès, parce que ceux d'Utique les aiant prévenus, leur avoient enlevé le mérite d'une promte & volontaire soumission. AN. R. 603. AV. J.C 149.

En arrivant à Rome, les Députés apprirent que la guetre étoit déclarée, & que l'armée étoit partie. Ils n'eurent donc pas à délibérer, & se remirent eux & tout ce qui leur appartenoit entre les mains des Romains. En conséquence de cette démarche, il leur fut répondu que puisqu'enfin ils avoient pris le bon parti, le Sénat leur accordoit la liberté, l'usage de leurs loix, toutes leurs terres, & tous les autres biens que possédoient soit les particuliers, soit la République; à condition que dans l'espace de trente jours ils enverroient en otage à Lilybée trois cens des jeunes gens les plus qualifiés de la ville, & qu'ils feroient ce que leur ordonneroient les Consuls. Ce dernier mot les jetta dans une étrange inquiétude : mais le trouble où ils étoient ne leur permit pas de rien répliquer, ni de demander aucune explication; & ç'auroit été bien inutilement. Ils partirent donc pour Carthage, & y rendirent compte de leur députation. Dures conditions proposées aux Carthaginois. Ils les acceptent.

Tous les articles du Traité étoient *Ibid.*

AN. R. 603. AV. J.C. 149. affligeans : mais le ſilence gardé ſur les villes, dont il n'étoit point fait mention dans le dénombrement de ce que Rome vouloit bien leur laiſſer, les inquiéta extrêmement. Cependant il ne leur reſtoit autre choſe à faire que d'obéir. Après les pertes anciennes & récentes qu'ils avoient faites, ils n'étoient pas en état de tenir tête à un tel ennemi, eux qui n'avoient pu réſiſter à Maſiniſſa. Troupes, vivres, vaiſſeaux, alliés, tout leur manquoit, l'eſpérance & le courage encore plus que tout le reſte.

Ils envoient trois cens citoiens des plus qualifiés en otage.

Ils ne crurent pas devoir attendre l'expiration du terme de trente jours qui leur avoit été accordé; mais pour tâcher de fléchir l'ennemi par la promtitude de leur obéiſſance, quoique pourtant ils n'oſaſſent pas s'en flater, ils firent partir ſur le champ les otages. C'étoit l'élite & toute l'eſpérance des plus nobles familles de Carthage. Jamais ſpectacle ne fut plus touchant. On n'entendoit que cris lugubres, on ne voioit que pleurs. Tout retentiſſoit de gémiſſemens & de lamentations. Sur-tout les méres éplorées, toutes baignées de larmes, s'arrachoient les cheveux, ſe frapoient la poitri-

ne, & comme forcenées par la douleur & le déſeſpoir, jettoient des hurlemens capables de toucher les cœurs les plus durs. Ce fut encore toute autre choſe dans le moment fatal de la ſéparation, lorſqu'après avoir conduit leurs enfans juſqu'au bord du vaiſſeau, elles leur faiſoient les derniers adieux ne comptant plus les revoir jamais, les baignoient de leurs larmes, ne ſe laſſoient point de les embraſſer, les tenoient étroitement ſerrés entre leurs bras ſans pouvoir conſentir à leur départ, enſorte qu'il falut les leur arracher par force, ce qui étoit plus dur pour elles que ſi l'on leur eût arraché leurs propres entrailles. Quand ils furent arrivés en Sicile, on fit paſſer les otages à Rome, & les Conſuls dirent aux Députés que quand ils ſeroient à Utique, ils leur feroient ſavoir les ordres de la République. AN. R. 603. AV. J.C. 149.

Dans de pareilles conjonctures il n'y a rien de plus cruel qu'une affreuſe incertitude, qui ſans rien montrer en détail, laiſſe enviſager tous les maux. Dès qu'on ſut que la flote étoit arrivée à Utique, les Députés ſe rendirent au camp des Romains, marquant qu'ils venoient au nom de l'Etat pour re-

Ils livrent toutes leurs armes. *Polyb. pag.* 975. *App. p.* 446.

Av. R. 603. Av. J.C. 149. cevoir leurs ordres, auxquels on étoit prêt d'obéir en tout. Le Conſul Cenſorinus, qui portoit la parole, après avoir loué leur bonne diſpoſition & leur obéiſſance, leur ordonna de lui livrer ſans fraude & ſans délai généralement toutes leurs armes. Ils y conſentirent, mais ils le priérent de faire réflexion à quel état il les réduiſoit dans un tems où Aſdrubal, qui n'étoit devenu leur ennemi qu'à cauſe de leur parfaite ſoumiſſion aux ordres des Romains, étoit preſque à leurs portes avec une armée de vingt mille hommes. On leur répondit que Rome y pourvoiroit.

App. p. 46. Cet ordre fut exécuté ſur le champ. On vit arriver dans le camp une longue file de chariots, chargés de tous les préparatifs de guerre qui étoient dans Carthage : deux cens mille armures complettes, un nombre infini de traits & de javelots, deux mille machines propres à lancer des pierres & des dards. Suivoient les Députés de Carthage, accompagnés de ce que le Sénat avoit de plus reſpectables vieillards, & la religion de prêtres plus vénérables, pour tâcher d'exciter à compaſſion les Romains dans ce moment critique, où

l'on alloit prononcer leur ſentence, & décider en dernier lieu de leur ſort. Le Conſul ſe leva au moment de leur arrivée avec quelques témoignages de bonté & de douceur ; puis reprenant tout-à-coup un air grave & ſévére : » Je » ne puis pas, leur dit-il, ne point » louer votre promtitude à exécuter » les ordres du Sénat. Il m'ordonne de » vous déclarer que ſa derniére volon- » té eſt que vous ſortiez de Carthage » qu'il a réſolu de détruire, & que » vous tranſportiez votre demeure dans » tel endroit qu'il vous plaira de votre » domaine, pourvû que ce ſoit à qua- » tre-vingts ſtades de la mer.

An. R. 603. Av. J.C. 149.

Enfin on leur déclare qu'ils aient à ſortir de Carthage, qui ſera détruite.

Quatrelieues.

Quand le Conſul eut prononcé cet arrêt foudroiant, ce ne fut qu'un cri lamentable parmi les Carthaginois. Frapés comme d'un coup de tonnerre qui les étourdit ſur le champ, ils ne ſavoient ni où ils étoient, ni ce qu'ils faiſoient. Ils ſe rouloient dans la pouſſiére, déchirant leurs habits, & ne s'expliquant que par des gémiſſemens & des ſanglots entrecoupés. Puis revenus un peu à eux, ils tendoient leurs mains ſuppliantes tantôt vers les dieux, tantôt vers les Romains, & imploroient leur miſéricorde & leur

Horrible douleur des Députés.

App. p. 46-53.

An. R. 603. Av. J.C. 149. juſtice pour un peuple qui alloit être réduit au déſeſpoir. Mais comme tout étoit ſourd à leurs priéres, ils les convertirent bientôt en reproches & en imprécations, les faiſant reſſouvenir qu'il y avoit des dieux vengeurs auſſi bien que témoins des crimes & de la perfidie. Les Romains ne purent refuſer des larmes à un ſpectacle ſi touchant, mais leur parti étoit pris. Les Députés mêmes n'obtinrent pas qu'on ſurſît l'exécution de l'ordre juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent encore préſentés au Sénat Romain, pour tâcher d'en obtenir la révocation. Il falut partir, & porter la réponſe à Carthage.

Déſeſpoir & fureur de Carthage, quand on y apprend cette nouvelle. *App. pag.* 53. 54.

On les y attendoit avec une impatience & un tremblement qui ne ſe peuvent exprimer. Ils eurent bien de la peine à percer la foule qui s'empreſſoit autour d'eux pour ſavoir la réponſe, qu'il n'étoit que trop aiſé de lire ſur leurs viſages. Quand ils furent arrivés dans le Sénat, & qu'ils eurent expoſé l'ordre cruel qu'ils avoient reçu, un cri général apprit au peuple quel étoit ſon ſort : & dès ce moment ce ne fut plus dans toute la ville que hurlemens, que déſeſpoir, que rage, & que fureur.

An. R. 603. Av. J.C. 149.

Réflexion sur la conduite des Romains.

Qu'il me ſoit permis de m'arrêter ici un moment, pour faire quelque attention ſur la conduite des Romains. Je ne puis aſſez regretter que le fragment de Polybe, où cette députation eſt raportée, finiſſe préciſément dans l'endroit de cette hiſtoire le plus intéreſſant; & j'eſtimerois beaucoup plus une courte réflexion d'un Auteur ſi judicieux, que les longues harangues qu'Appien met dans la bouche des Députés, & dans celle du Conſul. Or je ne puis croire que Polybe, plein de bon ſens, de raiſon, & d'équité comme il étoit, eût pu approuver dans l'occaſion dont il s'agit, le procédé des Romains. On n'y reconnoit point, ce me ſemble, leur ancien caractére: cette grandeur d'ame, cette nobleſſe, cette droiture, cet éloignement déclaré des petites ruſes, des déguiſemens, des fourberies, qui ne ſont point, comme il eſt dit quelque part, du génie Romain; *minimè Romanis artibus.* Pourquoi ne point attaquer les Carthaginois à force ouverte? Pourquoi leur déclarer nettement par un Traité, qui eſt une choſe ſacrée, qu'on leur accorde la liberté, & l'uſage de leurs loix, en ſouſentendant des con-

An. R. 603. Av. J.C. 149. ditions qui en ſont la ruine entiére ? Pourquoi cacher ſous la honteuſe réticence du mot de *ville* dans ce Traité le perfide deſſein de détruire Carthage, comme ſi à l'ombre de cette équivoque, ils le pouvoient faire avec juſtice ? Pourquoi enfin ne leur faire la derniére déclaration qu'après avoir tiré d'eux à différentes repriſes leurs otages & leurs armes, c'eſt-à-dire, après les avoir mis abſolument hors d'état de leur rien refuſer ? N'eſt-il pas viſible que Carthage, après tant de pertes, tant de défaites, toute affoiblie & épuiſée qu'elle eſt, fait encore trembler les Romains, & qu'ils ne croient pas la pouvoir domter par la voie des armes ? Il eſt bien dangereux d'être aſſez puiſſant pour commettre impunément l'injuſtice, & pour en eſpérer même de grands avantages. L'expérience de tous les empires nous apprend qu'on ne manque guéres de la commettre, quand on la croit utile.

Polyb. l. 13. p. 671. 672. L'éloge magnifique que Polybe fait des Achéens, eſt bien éloigné de ce que nous voions ici. Ces peuples, dit-il, loin d'emploier des ruſes & des tromperies à l'égard de leurs alliés

pour augmenter leur puiſſance, ne croioient pas même qu'il leur fût permis d'en uſer contre leurs ennemis, & ne comptoient pour ſolide & glorieuſe victoire que celle qui ſe remporte les armes à la main par le courage & la bravoure. Il avoue dans le même endroit, qu'il ne reſte plus chez les Romains que de légéres traces de l'ancienne généroſité de leurs péres; & il ſe croit obligé, dit-il, de faire cette remarque contre un principe devenu fort commun de ſon tems parmi ceux qui étoient chargés du gouvernement, qui croioient que la bonne foi n'eſt point compatible avec la bonne politique, qu'il eſt impoſſible de réuſſir dans l'adminiſtration des affaires publiques ſoit en guerre ſoit en paix, ſans emploier quelquefois la fraude & la tromperie. AN. R. 603. AV. J.C. 149.

Je reviens à mon ſujet. Les Conſuls ne ſe hâtérent pas de marcher contre Carthage, ne s'imaginant pas qu'ils euſſent rien à craindre d'une ville déſarmée. On y profita de ce délai pour ſe mettre en état de défenſe : car il fut réſolu d'un commun accord de ne point abandonner la ville. On nomma pour Général au dehors

Efforts généreux de Carthage pour ſe préparer au ſiége. *App. p. 55. Strab. lib. 17. p. 833.*

AN. R. 603. AV. J.C. 49. Aſdrubal qui étoit à la tête de vingt mille hommes, vers qui l'on députa pour le prier d'oublier en faveur de la patrie l'injuſtice qu'on lui avoit faite par la crainte des Romains. On donna le commandement des troupes dans la ville à un autre Aſdrubal, petit-fils de Maſiniſſa. Puis on fabriqua des armes avec une promtitude incroiable. Les temples, les palais, les places publiques furent changées en autant d'ateliers. Hommes & femmes y travailloient jour & nuit. On faiſoit chaque jour cent quarante boucliers, trois cens épées, cinq cens piques ou javelots, mille traits, & un grand nombre de machines propres à les lancer : & parce qu'on manquoit de matiére pour faire des cordes, les femmes coupérent leurs cheveux, & en fournirent abondamment.

App. p. 55. Maſiniſſa étoit mécontent de ce qu'après qu'il avoit extrêmement affoibli la puiſſance des Carthaginois, les Romains venoient profiter de ſa victoire, ſans même qu'ils lui euſſent fait part en aucune ſorte de leur deſſein, ce qui cauſa entr'eux quelque refroidiſſement.

Cependant les Conſuls s'avancent

vers la ville pour en former le ſiége. On peut croire que c'eſt alors que fut faite par les Romains la double cérémonie de l'évocation des divinités tutélaires de Carthage, & du dévouement de cette ville. Macrobe nous apprend que c'étoit une coutume ancienne chez les Romains, mais que l'on tenoit fort ſecrette, lorſqu'ils aſſiégeoient une ville ennemie, d'en évoquer les dieux qui y faiſoient leur habitation, ſoit qu'ils cruſſent ne pouvoir pas ſans cela prendre la ville, ſoit qu'il leur parût irréligieux de faire des dieux priſonniers. Ils avoient une formule pour cette évocation, & une autre dont ils faiſoient uſage enſuite pour dévouer la même ville à la colére des dieux des enfers. Macrobe, qui nous a conſervé ces deux formules, aſſure qu'on les emploia à l'égard de Carthage. Je vais les raporter l'une & l'autre, comme des monumens curieux & reſpectables de la perſuaſion où a été toute l'antiquité touchant le pouvoir que la Divinité exerce ſur les choſes humaines. Voici la premiére.

AN. R. 603. AV. J.C. 149.

Evocation des divinités tutélaires de Carthage, & dévouement de cette ville. *Macrob. Sat.* III. 9.

O vous, Dieu ou Déeſſe, ſous la protection de qui eſt le peuple & l'Etat de Carthage, & vous ſur-tout qui avez

AN. R. 603. AV. J.C. 149. *pris ſous votre ſauve-garde cette ville & ſon peuple, je vous prie, je vous conjure, je vous demande en grace d'abandonner le peuple & l'Etat de Carthage, d'en quitter tous les lieux, les temples, les ſacrifices, & la ville, de vous en éloigner, de répandre ſur ce peuple & ſur cet Etat la terreur, la crainte, & l'aveuglement. Abandonnés par vos anciens ſerviteurs, venez à Rome au milieu de mon peuple : que tout ce qui nous appartient, lieux, temples, ſacrifices, villes, vous ſoit plus agréable & vous plaiſe davantage que votre ancienne demeure : ſoiez nos défenſeurs, de moi, du peuple Romain, de mes ſoldats, de façon que nous ſentions & que nous reconnoiſſions les effets de votre protection. Si vous exaucez ma priére, je fais vœu de vous ériger des temples, & de célébrer des jeux en votre honneur.*

Après avoir ainſi évoqué les dieux protecteurs de la ville ennemie, les Romains la dévouoient aux divinités de l'enfer par cette ſeconde formule, qui devoit être comme la premiére ; prononcée par le Général.

Dieu Pluton, Jupiter malfaiſant, Dieux Manes, ou de quelque autre nom

qu'il faille vous appeller, je demande que vous rempliſſiez de déſordre & de fuite, d'effroi, de terreur, toute cette ville de Carthage, & l'armée que je conçois & que j'entens; que vous entraîniez, & priviez de la lumiére du jour ceux qui porteront des armes défenſives ou offenſives contre nos légions & notre armée; que vous faſſiez périr cette armée & ces ennemis que nous attaquons, hommes, villes, terres, & tous ceux qui habitent dans les lieux, régions, terres, & villes qui appartiennent à nos ennemis; que vous regardiez comme vous étant dévouée & conſacrée, ſelon toute la rigueur des dévouemens les plus ſolennels, l'armée des ennemis, leurs villes, leurs terres, que je conçois & que j'entens, leurs têtes, & toutes les différences d'âges qui ſe trouvent parmi eux. Je vous les donne & vous les dévoue pour être ſubſtitués en la place de moi, de tout ce qui m'eſt confié, de ma magiſtrature, du peuple Romain, de nos armées & de nos légions. Je vous demande enfin que vous permettiez que moi, tout ce qui m'eſt confié, mon commandement, nos légions, & notre armée actuellement occupée à cette guerre, nous n'éprouvions aucune

AN. R. 603. AV. J.C. 149.

AN. R. 603. AV. J.C. 149. *disgrace. Si vous faites ces choses, de maniére que je sache, que je sente, que je connoisse que ma priére ait été exaucée, alors qui que ce soit qui exécute ce vœu, & de quelque maniére qu'il l'exécute, en vous immolant trois brebis noires, qu'il soit censé bien exécuté. Je vous prie & vous atteste, Terre qui êtes la mére des humains, & vous aussi Jupiter.*

La superstition respire de toute part dans ces formules. On y remarque qu'ils reconnoissoient deux sortes de divinités, les unes bienfaisantes, qu'ils évoquent de la ville ennemie, & qu'ils invitent à venir habiter & protéger Rome; les autres malfaisantes, à la colére desquelles ils devouent les ennemis, & à qui ils ne demandent pour eux-mêmes que de n'en recevoir aucun mal. Ces répétitions fatiguantes des mêmes mots, ces dénombremens ennuieux, cette attention scrupuleuse à ne laisser aucune ambiguité, jusqu'à ajouter cette clause, *que je conçois, & que j'entens*, pour lever par-là l'obscurité qui pourroit se trouver malgré eux dans leurs paroles; tout cela est assurément bien misérable. Mais à travers ces nuages brille néan-

moins la connoiſſance de la divinité, & l'aveu ſolennel de ſa puiſſance ſur tous les événemens humains. C'eſt un bon or auquel l'alliage de la ſuperſtition ne ſauroit ôter ſon prix. An. R. 603. Av. J.C. 149.

Toutes ces imprécations furent donc lancées contre Carthage ; après quoi les Conſuls l'attaquérent par la force des armes. Ils ne s'attendoient à rien moins qu'à y trouver une vigoureuſe réſiſtance, & la hardieſſe incroiable des aſſiégés les jetta dans un grand étonnement. Ce n'étoient que ſorties fréquentes & vives pour repouſſer les aſſiégeans, pour brûler les machines, pour harceler les fourageurs. Cenſorinus attaquoit la ville d'un côté, & Manilius de l'autre. Scipion, dès lors la terreur de Carthage, ſervoit alors en qualité de Tribun, & ſe diſtinguoit parmi tous les Officiers autant par ſa prudence que par ſa bravoure. Les Conſuls firent pluſieurs fautes pour n'avoir pas voulu ſuivre ſes avis. Ce jeune Officier tira les troupes de pluſieurs mauvais pas où l'imprudence des Chefs les avoit engagées. Un illuſtre Carthaginois, nommé Himilcon Phaméas, chef de la cavalerie ennemie, qui harceloit

Carthage aſſiégée par les deux Conſuls. *Appian. p.* 55-58.

Scipion ſe diſtingue parmi tous les Officiers.

AN. R. 603. AV. J.C. 149. ſans ceſſe & incommodoit beaucoup les fourageurs, n'oſoit paroitre en campagne, quand le tour de Scipion étoit venu pour les ſoutenir; tant il ſavoit contenir ſes troupes dans l'ordre, & ſe poſter avantageuſement. Une ſi grande & ſi générale réputation lui attira d'abord de l'envie : mais comme il ſe conduiſoit en tout avec beaucoup de modeſtie & de retenue, elle ſe changea bientôt en admiration, de ſorte que quand le Sénat envoia des Députés dans le camp pour s'informer de l'état du ſiége, toute l'armée ſe réunit pour lui rendre un témoignage favorable, ſoldats, Officiers, Généraux même, & ce ne fut qu'une voix pour relever le mérite du jeune Scipion : tant il eſt important d'amortir, pour parler ainſi, l'éclat d'une gloire naiſſante par des maniéres douces & modeſtes, & de ne pas irriter la jalouſie par des airs de hauteur & de ſuffiſance, dont l'effet naturel eſt de réveiller dans les autres l'amour propre, & de rendre la vertu même odieuſe !

SP. POSTUMIUS ALBINUS. AN. R. 604.
L. CALPURNIUS PISO. AV. J.C. 148.

Maſiniſſa ſe voiant près de mourir, pria Scipion de vouloir bien ſe rendre auprès de lui, pour l'aider à prendre les arrangemens convenables par raport à ſa ſucceſſion, & au partage qu'il ſeroit à propos d'en faire entre ſes enfans. Scipion le trouva mort en arrivant. Ce Prince leur avoit commandé en mourant de s'en raporter pour toutes choſes à ce que régleroit Scipion, qu'il leur laiſſoit pour pére & pour tuteur. Je différe à parler ailleurs avec plus d'étendue de la famille & de la poſtérité de Maſiniſſa, pour ne point interrompre trop lontems l'hiſtoire de Carthage. Mort de Maſiniſſa.

L'eſtime que Phaméas avoit conçue pour Scipion l'engagea à quitter le parti des Carthaginois pour embraſſer celui des Romains. Il vint ſe rendre à lui avec plus de deux mille cavaliers, & il fut dans la ſuite d'un grand ſecours aux aſſiégeans. *App. p. 62.*

Calpurnius Piſon Conſul, & L. Mancinus ſon Lieutenant, arrivérent en Afrique au commencement du printems. La campagne ſe paſſa ſans Le nouveau Conſul Piſon continue le ſiége avec beaucoup de langueur. *App. p. 66.*

AN. R. 604. AV. J. C. 148. qu'ils fiſſent rien de conſidérable. Ils eurent même du deſſous en pluſieurs occaſions, & ils ne pouſſérent que lentement le ſiége de Carthage. Les aſſiégés au contraire avoient repris courage. Leurs troupes augmentoient conſidérablement : ils travailloient à intéreſſer les peuples & les Rois dans leur querelle. Ils envoiérent juſques dans la Macédoine vers le faux Philippe qui ſe donnoit pour fils de Perſée, & qui faiſoit pour lors la guerre aux Romains, l'exhortant de la preſſer vivement, & lui promettant de lui fournir de l'argent & des vaiſſeaux.

* *Andriſcus.*

Scipion, qui ne demandoit que l'Edilité, eſt nommé Conſul, & chargé de la guerre d'Afrique. *App. p. 68.*

Ces nouvelles cauſérent de l'inquiétude à Rome. On commença à craindre le ſuccès d'une guerre qui devenoit de jour en jour plus douteuſe & plus importante qu'on ne ſe l'étoit d'abord imaginé. Autant qu'on étoit mécontent de la lenteur des Généraux, & qu'on parloit mal d'eux, autant chacun s'empreſſoit à dire du bien du jeune Scipion, & à vanter ſes rares vertus : & Caton même, qui ne louoit pas volontiers, lui appliquoit ce que dit Homére de Tiréſias comparé aux autres morts : » Seul il a du ſens & de » la tête ; les autres ne ſont que des » ombres.

» ombres. » Οἷος πέπνυται · τοὶ δ' ἐσκιαὶ ἀΐσσουσι. Il étoit venu à Rome pour demander l'Edilité. Dès qu'il parut dans l'aſſemblée, ſon nom, ſon viſage, ſa réputation, la croiance commune que les dieux le deſtinoient pour terminer la troiſiéme guerre Punique, comme le premier Scipion ſon grand-pére adoptif avoit terminé la ſeconde; tout cela frapa extrêmement le peuple; & quoique la choſe fût contre les loix, & que par cette raiſon les anciens s'y oppoſaſſent, au lieu de l'Edilité qu'il demandoit, le peuple lui donna le Conſulat, laiſſant dormir les loix pour cette année, & voulut qu'il eût l'Afrique pour département, ſans tirer les provinces au ſort, comme c'étoit la coutume, & comme Druſus ſon Collégue demandoit qu'on le fît.

An. R. 604. Av. J.C. 148.

Hom. Od. l. X. v. 495.

P. CORNELIUS SCIPIO.
C. LIVIUS DRUSUS.

An. R. 605. Av. J.C. 147.

Dès que Scipion eut achevé ſes recrues, il partit pour la Sicile, & arriva bientôt après à Utique. Ce fut fort à propos pour Mancinus Lieutenant de Piſon, qui s'étoit engagé témérairement dans un poſte où les ennemis le tenoient enfermé, & où ils alloient

Scipion arrive en Afrique, & délivre Mancinus d'un grand danger.

App. p. 69.

AN. R. 605. AV. J.C. 147 le tailler en piéces le matin même, ſi le nouveau Conſul, qui apprit en arrivant le danger où il étoit, n'eût fait remonter de nuit ſes troupes dans ſes vaiſſeaux, & n'eût volé à ſon ſecours.

Il rétablit la diſcipline dans les troupes. *Ib. pag.* 70.

Le premier ſoin de Scipion à ſon arrivée fut de rétablir parmi les troupes la diſcipline, qu'il y trouva entiérement ruinée. Nul ordre, nulle ſubordination, nulle obéiſſance. On ne ſongeoit qu'à piller, qu'à faire bonne chére, & qu'à ſe divertir. Il chaſſa du camp toutes les bouches inutiles, régla la qualité des viandes que les vivandiers pourroient apporter, & n'en voulut point d'autres que de ſimples & de militaires, écartant avec ſoin tout ce qui ſentoit le luxe & les délices.

Il pouſſe le ſiége avec vigueur.

Quand il eut bien établi cette réforme, qui ne lui couta pas beaucoup de tems ni de peine, parce qu'il donnoit l'exemple aux autres, il compta pour lors avoir des ſoldats, & ſongea ſérieuſement à pouſſer le ſiége. Aiant fait prendre à ſes troupes des haches, des leviers, & des échelles, il les conduiſit de nuit en grand ſilence vers une partie de la ville appellée Mégare, & aiant fait jetter tout-d'un-coup de grands cris, il l'attaqua fort vivement.

Les ennemis, qui ne s'attendoient pas à être attaqués de nuit, furent d'abord fort effraiés. Néanmoins ils se défendirent avec beaucoup de courage, & Scipion ne put point escalader les murailles. Mais aiant aperçu une tour qu'on avoit abandonnée, qui étoit hors de la ville fort près des murs, il y envoia un nombre de soldats hardis & déterminés, qui par le moien des pontons passérent de la tour sur les murs, pénétrérent dans Mégare, & en briserent les portes. Scipion y entra dans le moment, chassa de ce poste les ennemis, qui troublés par cette attaque imprévûe, & croiant que toute la ville avoit été prise, s'enfuirent dans la Citadelle, & y furent suivis par les troupes mêmes qui campoient hors de la ville. Elles abandonnérent leur camp aux Romains, & pensérent devoir aussi se mettre en sûreté. An. R. 605. Av. J.C. 147.

Avant que de passer outre, je dois donner ici quelque idée de la situation & de la grandeur de Carthage, qui contenoit au commencement de la guerre contre les Romains sept cens mille habitans. Elle étoit située dans le fond d'un golfe, environnée de la mer en forme d'une presqu'île, dont le col, Description de Carthage. *App. pag.* 56 & 57. *Strab. l.* 17. *pag.* 832.

An. R. 605. Av. J.C. 147. c'eſt-à-dire l'Iſthme qui la joignoit au continent, étoit large d'une lieue & un quart, (vingt-cinq ſtades.) La preſqu'île avoit de circuit dix-huit lieues. (360 ſtades.) Du côté de l'occident il en ſortoit une longue pointe de terre, large à peu près de cinquante-deux toiſes, (un demi ſtade) qui s'avançant dans la mer, la ſéparoit d'avec le marais, & étoit fermée de tous côtés de rochers, & d'une ſimple muraille. Du côté du midi & du continent, où étoit la citadelle appellée *Byrſa*, la ville étoit cloſe d'une triple muraille, haute de trente coudées ſans les parapets & les tours qui la flanquoient tout à l'entour par égales diſtances, éloignées l'une de l'autre de quatre-vingts toiſes. Chaque tour avoit quatre étages : les murailles n'en avoient que deux ; elles étoient voutées, & dans le bas il y avoit des étables pour mettre trois cens éléphans avec les choſes néceſſaires pour leur ſubſiſtance, & des écuries au-deſſus pour quatre mille chevaux, & les greniers pour leur nourriture. Il s'y trouvoit auſſi de quoi loger vingt mille fantaſſins, & quatre mille cavaliers. Enfin tout cet appareil de guerre étoit renfermé

dans les ſeules murailles. Il n'y avoit qu'un endroit de la ville dont les murs fuſſent foibles & bas : c'étoit un angle négligé qui commençoit à la pointe de terre dont nous avons parlé, & continuoit juſqu'aux ports, qui étoient du côté du couchant. Il y en avoit deux, qui ſe communiquoient l'un à l'autre, mais qui n'avoient qu'une ſeule entrée, large de ſoixante & dix piés, & fermée avec des chaînes. La premiére étoit pour les marchands, où l'on trouvoit pluſieurs & diverſes demeures pour les matelots. L'autre étoit le port intérieur pour les navires de guerre, au milieu duquel on voioit * une Ile, nommée Cothon, bordée, auſſi bien que le port, de grands quais, où il y avoit des loges ſéparées pour mettre à couvert deux cens vingt navires, & des magaſins au deſſus, où l'on gardoit tout ce qui eſt néceſſaire à l'armement & à l'équipement des vaiſſeaux. L'entrée de chacune de ces loges deſtinées à retirer les vaiſſeaux, étoit ornée de deux colonnes de marbre d'ouvrage Ionique : de ſorte que tant le port que l'île repréſentoient des deux côtés

AN. R. 605. AV. J.C. 147.

* *Selon Sam. Bochart le* Cothon *n'étoit point une île, mais le fort même creuſé de main d'homme.*

Av. R. 605. Av. J.C. 147. deux magnifiques galeries. Dans cette Ile étoit le palais de l'Amiral : & comme elle étoit vis-à-vis de l'entrée du port, il pouvoit de-là découvrir tout ce qui se passoit dans la mer, sans que de la mer on pût rien voir de ce qui se passoit dans l'intérieur du port. Les marchands de même n'avoient aucune vûe sur les vaisseaux de guerre, les deux ports étant séparés par une double muraille, & il y avoit dans chacun une porte particuliére pour entrer dans la ville sans passer par l'autre port. On peu donc distinguer trois parties dans Carthage. Le port, qui étoit double, appellé quelquefois *Cothon*, à cause de la petite île de ce nom : la citadelle, appellée *Byrsa* : la ville proprement dite, où demeuroient les habitans, qui environnoit la citadelle, & étoit nommée *Mégara*.

Boch. in Phal. p. 512.

Barbare cruauté d'Asdrubal.

App. p. 72.

Asdrubal Général des Carthaginois, au point du jour voiant la honteuse déroute de ses troupes, pour se venger des Romains, & en même tems pour ôter aux habitans toute espérance d'accommodement & de pardon, forma & exécuta un projet digne de lui. C'étoit cet Asdrubal que nous avons vû proscrit d'abord par ses citoiens, puis chargé par eux de com-

mander les troupes qui étoient hors de la ville, pendant qu'un autre Aſdrubal, petit-fils de Maſiniſſa par ſa mére, commanderoit dans Carthage. Ce premier Aſdrubal, homme ambitieux & violent, enflé d'ailleurs de quelques ſuccès qu'il avoit eus d'abord contre les Romains, n'avoit pu ſouffrir que l'autorité fût partagée entre lui & un Collégue : & pour la réunir toute entiére en ſa perſonne, & ſe délivrer d'un rival incommode, il avoit ſuſcité des délateurs pour l'accuſer d'intelligence avec Guluſſa ſon oncle; & l'aiant fait aſſommer dans la place publique, il étoit reſté ainſi ſeul en poſſeſſion du commandement tant au dedans qu'au dehors de Carthage. AN. R. 605. AV. J.C. 147.

Dans l'occaſion dont nous parlons, par une barbare & lâche vengeance, il fit avancer ſur le mur tout ce qu'il avoit en ſon pouvoir de priſonniers Romains, en ſorte qu'ils fuſſent à portée d'être vûs de toute l'armée. Là il n'y eut point de ſupplices qu'il ne leur fît ſouffrir. On leur crevoit les yeux; on leur coupoit le nez, les oreilles, les doits; on leur arrachoit toute la peau de deſſus le corps avec des peignes de fer : & après les avoir ainſi tourmen-

An. R. 605. Av. J.C. 147. tés, on les précipitoit du haut des murs en bas. Un traitement ſi cruel fit horreur aux Carthaginois, bien loin d'augmenter leur courage : mais il ne les épargnoit pas eux-mêmes, & il fit égorger pluſieurs des Sénateurs qui oſérent s'oppoſer à ſa tyrannie.

Ouvrages de Scipion pour ſerrer Carthage. *App. p 73.* Scipion ſe voiant maître abſolu de l'Iſthme, brûla le camp que les ennemis avoient abandonné, & en conſtruiſit un nouveau pour ſes troupes. Il étoit de forme quarrée, environné de grands & de profonds retranchemens armés de bonnes palliſſades. Du côté des Carthaginois il éleva un mur haut de douze piés, flanqué d'eſpace en eſpace de tours & de redoutes; & ſur la tour qui étoit au milieu s'en élevoit une autre de bois fort haute, d'où l'on découvroit tout ce qui ſe paſſoit dans la ville. Ce mur occupoit toute la largeur de l'Iſthme, c'eſt-à-dire vingt-cinq ſtades. Les ennemis, qui étoient à portée du trait, firent tous leurs efforts pour empêcher cet ouvrage : mais comme toute l'armée y travailloit ſans relâche jour & nuit, il fut achevé en vingt jours. Scipion en tira un double avantage : premiérement, parce que ſes troupes étoient

Une lieue & un quart.

logées plus ſûrement & plus commodément; en ſecond lieu, parce qu'il coupa par ce moien les vivres aux aſſiégés, à qui l'on n'en pouvoit plus porter que par mer, ce qui ſouffroit de très-grandes difficultés tant à cauſe que la mer de ce côté-là eſt ſouvent orageuſe, que par la garde exacte que faiſoit la flote Romaine. Et ce fut là une des principales cauſes de la famine qui ſe fit bientôt ſentir dans la ville. D'ailleurs Aſdrubal ne diſtribuoit le blé qui lui arrivoit qu'aux trente mille hommes de troupes qui ſervoient ſous lui, ſe mettant peu en peine du reſte de la multitude. AN. R. 605. AV. J.C. 147.

Pour leur couper encore davantage les vivres, Scipion entreprit de fermer l'entrée du port par une levée qui commençoit à cette langue de terre dont nous avons parlé, laquelle étoit aſſez près du port. L'entrepriſe d'abord parut folle aux aſſiégés, & ils inſultoient aux travailleurs. Mais, quand ils virent que l'ouvrage avançoit extraordinairement chaque jour, ils commencérent véritablement à craindre, & ſongérent à prendre des meſures pour le rendre inutile. Femmes & enfans, tout le monde ſe mit à tra- *Ibid. p. 74.*

AN. R. 605. AV. J.C. 147. vailler, mais avec un tel ſecret, que Scipion ne put jamais rien apprendre par les priſonniers de guerre, qui raportoient ſeulement qu'on entendoit beaucoup de bruit dans le port, mais ſans qu'on ſût ce qui s'y faiſoit. Enfin, tout étant prêt, les Carthaginois ouvrirent tout-d'un-coup une nouvelle entrée d'un autre côté du port, & parurent en mer avec une flote aſſez nombreuſe, qu'ils venoient tout récemment de conſtruire des vieux matériaux qui ſe trouvérent dans les magaſins. On convient que s'ils avoient été ſur le champ attaquer la flote Romaine, ils s'en ſeroient infailliblement rendu maîtres, parce que, comme on ne s'attendoit à rien de tel, & que tout le monde étoit occupé ailleurs, ils l'auroient trouvée ſans rameurs, ſans ſoldats, ſans Officiers. Mais, dit l'Hiſtorien, il étoit arrêté que Carthage ſeroit détruite. Ils ſe contentérent donc de faire comme une inſulte & une bravade aux Romains, & rentrérent dans le port.

Combat naval. App. p. 75. Deux jours après ils firent avancer leurs vaiſſeaux pour ſe battre tout de bon, & ils trouvérent l'ennemi bien diſpoſé. Cette bataille devoit décider

du ſort des deux partis. Elle fut longue & opiniâtre, les troupes de côté & d'autre faiſant des efforts extraordinaires, celles-là pour ſauver leur patrie réduite aux abois, celles-ci pour achever leur victoire. Dans le combat les brigantins des Carthaginois ſe coulant par deſſous les bords des grands vaiſſeaux des Romains, leur rompoient tantôt la poupe, tantôt le gouvernail, & tantôt les rames; & s'ils ſe trouvoient preſſés, ils ſe retiroient avec une promtitude merveilleuſe pour revenir incontinent à la charge. Enfin les deux armées aiant combattu avec égal avantage juſqu'au ſoleil couchant, les Carthaginois jugérent à propos de ſe retirer, non qu'ils ſe comptaſſent vaincus, mais pour recommencer le lendemain. Une partie de leurs vaiſſeaux ne pouvant entrer aſſez promtement dans le port, parce que l'entrée en étoit trop étroite, ſe retira devant une terraſſe fort ſpacieuſe qu'on avoit faite contre les murailles pour y deſcendre les marchandiſes, ſur le bord de laquelle on avoit élevé un petit rempart durant cette guerre, de peur que les ennemis ne s'en ſaiſiſſent. Là le combat recommença en-

AN. R. 605. AV. J.C. 147.

An. R. 605. Av. J.C. 147. core plus vivement que jamais, & dura bien avant dans la nuit. Les Carthaginois y ſouffrirent beaucoup, & ce qui leur reſta de vaiſſeaux ſe réfugia dans la ville. Le matin étant venu, Scipion attaqua la terraſſe, & s'en étant rendu maître avec beaucoup de peine, il s'y logea, s'y fortifia, & y fit faire une muraille de brique du côté de la ville fort proche des murs, & de pareille hauteur. Quand elle fut achevée, il y fit monter quatre mille hommes avec ordre de lancer ſans ceſſe des traits & des dards ſur les ennemis, qui en étoient fort incommodés, à cauſe que les deux murs étant d'une hauteur égale, ils ne jettoient preſque aucun trait inutilement. Ainſi fut terminée cette campagne.

Scipion, pendant l'hiver, attaque & prend Néphéris, place voiſine de Carthage. *App. p. 78.*

Pendant les quartiers d'hiver, Scipion s'appliqua à ſe débarraſſer des troupes de dehors, qui incommodoient fort ſes convois, & facilitoient ceux qu'on envoioit aux aſſiégés. Pour cela il attaqua une place voiſine, nommée Néphéris, qui leur ſervoit de retraite. Dans une derniére action, il périt du côté des ennemis plus de ſoixante & dix mille hommes, tant ſoldats que payſans ramaſſés, & la

place fut emportée avec beaucoup de peine après vingt-deux jours de ſiége. Cette priſe fut ſuivie de la reddition de preſque toutes les places d'Afrique, & contribua beaucoup à la priſe même de Carthage, où depuis ce tems-là il n'étoit preſque plus poſſible de faire entrer des vivres. AN. R. 605. AV. J.C. 147.

CN. CORNELIUS LENTULUS.
L. MUMMIUS. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Au commencement du printems Scipion attaqua en même tems le port appellé Cothon, & la Citadelle. S'étant rendu maître de la muraille qui environnoit ce port, il ſe jetta dans la grande place de la ville, qui en étoit proche, d'où l'on montoit à la Citadelle par trois rues en pente bordées de côté & d'autre d'un grand nombre de maiſons, du haut deſquelles on lançoit une grêle de dards ſur les Romains: enſorte qu'ils furent contraints, avant que de paſſer outre, de forcer les premiéres maiſons, & de s'y poſter, pour pouvoir de-là chaſſer ceux qui combattoient des maiſons voiſines. Le combat au haut & au bas des maiſons dura pendant ſix jours, & le carnage fut horrible. Pour nettoier les rues, & Continuation du ſiége. *Ib. p.* 79.

AN. R. 606. AV. J.C. 146. en faciliter le passage aux troupes, on tiroit avec des crocs les corps des habitans qu'on avoit tués, ou précipités du haut des maisons, & on les jettoit dans des fosses, la plupart encore vivans & palpitans. Dans ce travail, qui dura six jours & six nuits, les soldats étoient relevés de tems en tems par d'autres tout frais, sans quoi ils auroient succombé à la fatigue. Il n'y eut que Scipion qui pendant tout ce tems-là ne dormit point, donnant par tout les ordres, & s'accordant à peine le tems de prendre quelque nourriture.

La ville enfin se rend. *App. p.* 81. Les assiégés étoient aux abois : & le septiéme jour on vit paroitre des hommes, en habits de supplians, qui demandoient pour toute composition qu'il plût aux Romains de donner la vie à tous ceux qui voudroient sortir de la Citadelle : ce qui leur fut accordé, à la réserve seulement des transfuges. Il sortit cinquante mille tant hommes que femmes, qu'on fit passer vers les champs avec bonne garde. Les transfuges, qui étoient environ neuf cens, voiant qu'il n'y avoit point de quartier à espérer pour eux, se retranchérent dans le temple d'Esculape avec

Aſdrubal, ſa femme, & ſes deux enfans : où, quoiqu'ils fuſſent en petit nombre, ils ne laiſſérent pas de ſe défendre pendant quelque tems, parce que le lieu étoit fort élevé, aſſis ſur des rochers, & qu'on y montoit par ſoixante degrés. Mais enfin, preſſés de la faim, accablés de laſſitude, il falut ſuccomber : & abandonnant l'enceinte du temple, ils s'enfermérent dans le temple même, réſolus de ne le quitter qu'avec la vie. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Aſdrubal ſe rend auſſi.

Cependant Aſdrubal ſongeant à ſauver la ſienne, deſcendit ſecrettement vers Scipion, portant en main une branche d'olivier, & ſe jetta à ſes piés. Scipion le fit voir auſſitôt aux transfuges, qui tranſportés de fureur & de rage, vomirent contre lui mille injures, & mirent le feu au temple. Pendant qu'on l'allumoit, on dit que la femme d'Aſdrubal ſe para le mieux qu'elle put, & ſe mettant à la vûe de Scipion avec ſes deux enfans, lui parla à haute voix en cette ſorte : *Je n'invoque point contre toi, ô Romain, la vengeance des dieux : car tu ne fais qu'uſer des droits de la guerre. Mais puiſſent les dieux de Carthage, & toi de concert avec eux, punir comme il le mérite, ce*

La femme d'Aſdrubal égorge ſes enfans, & ſe jette avec eux dans le feu.

AN. R. 606. AV. J.C.146. *perfide, qui a trahi ſa patrie, ſes dieux, ſa femme, & ſes enfans!* Puis adreſſant la parole à Aſdrubal : *Scélérat*, dit-elle, *perfide, le plus lâche de tous les hommes, ce feu va nous enſevelir moi & mes enfans; pour toi, indigne Capitaine de Carthage, va orner le triomphe de ton vainqueur, & ſubir à la vûe de Rome le ſupplice dû à tes crimes.* Après ces reproches elle égorgea ſes enfans, les jetta dans le feu, puis s'y précipita elle-même. Tous les transfuges en firent autant.

Compaſſion de Scipion ſur la ruine de Carthage. *App. p. 82.*

Scipion, voiant cette ville, qui avoit été ſi floriſſante pendant ſept cens ans, comparable aux plus grands Empires par l'étendue de ſa domination ſur mer & ſur terre, par ſes armées nombreuſes, par ſes flotes, par ſes éléphans, par ſes richeſſes; ſupérieure même aux autres nations par le courage & la grandeur d'ame, qui, toute dépouillée qu'elle étoit d'armes & de vaiſſeaux, lui avoit fait ſoutenir pendant trois années entiéres toutes les miſéres d'un long ſiége : voiant, dis-je, alors cette ville abſolument ruinée, on dit qu'il ne put refuſer des larmes à la malheureuſe deſtinée de Carthage. Il conſidéroit que les villes,

les peuples, les Empires, ſont ſujets aux révolutions, auſſi bien que les hommes en particulier : que la même diſgrace étoit arrivée à Troie, jadis ſi puiſſante, & depuis aux Aſſyriens, aux Médes, aux Perſes, dont la domination s'étendoit ſi loin : & tout récemment encore aux Macédoniens, dont l'Empire avoit jetté un ſi grand éclat. Plein de ces triſtes idées, il prononça deux vers d'Homére, dont le ſens eſt : *Il* [a] *viendra un tems où la ville ſacrée de Troie, & le belliqueux Priam, & ſon peuple périront*, déſignant par ces vers le ſort futur de Rome, comme il l'avoua à Polybe, qui le pria de lui expliquer ſa penſée. AN. R. 606. AV. J.C. 146. *Iliad. l.* VI.

S'il avoit été éclairé des lumiéres de la vérité, il auroit ſû ce que nous apprend l'Ecriture, » Qu'un Roiaume » eſt transféré d'un peuple à un autre à » cauſe des injuſtices, des violences, » des outrages qui s'y commettent, & » de la mauvaiſe foi qui y régne en » différentes maniéres. » Carthage eſt détruite, parce que l'avarice, la perfidie, la cruauté y étoient montées à leur comble. Rome aura le même *Eccli.* X. 8.

a Ἔσσεται ἦμαρ ὅταν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ,
Καὶ, Πριαμος, καὶ λαὸς ἐυμμελίω Πριάμοιο.

AN. R. 606. AV. J.C. 146

fort, lorſque ſon luxe, ſon ambition, ſon orgueil, ſes injuſtes uſurpations palliées ſous le faux dehors de vertu & de juſtice, auront forcé le ſouverain maître & diſtributeur des Empires à donner par ſa chute une grande leçon à l'Univers.

Bel uſage que fait Scipion des dépouilles de Carthage. *App. p. 83.*

Carthage aiant été priſe de la ſorte, Scipion en abandonna le pillage aux ſoldats pendant quelques jours, à la réſerve de l'or, de l'argent, des ſtatues, & des autres offrandes qui ſe trouveroient dans les temples. Enſuite il leur diſtribua pluſieurs récompenſes militaires, auſſi bien qu'aux Officiers, parmi leſquels deux s'étoient ſur-tout diſtingués, Ti. Gracchus, & C. Fannius, qui les premiers étoient montés ſur le mur. Il fit parer des dépouilles des ennemis un navire fort léger, & l'envoia à Rome porter la nouvelle de la victoire.

En même tems il fit ſavoir aux différens peuples de la Sicile qu'ils euſſent chacun à venir reconnoitre & reprendre les tableaux & les ſtatues que les Carthaginois avoient enlevés de leurs villes dans les guerres précédentes. Et en rendant à ceux d'Agrigente [a] le fa-

a. Quem taurum Scipio cùm redderet Agrigenti-

meux taureau de Phalaris, il leur dit que ce taureau, qui étoit en même tems un monument de la cruauté de leurs anciens Rois, & de la bonté de leurs nouveaux Maîtres, devoit leur apprendre s'il leur seroit plus avantageux d'être sous le joug des Siciliens, que sous le gouvernement du Peuple Romain. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Plusieurs autres villes de Sicile recouvrérent pareillement, par la libéralité de Scipion, leurs anciens ornemens, ou les objets de leur culte. Diane fut rendue aux Ségestains, Mercure aux Tyndaritains, & ainsi du reste.

Aiant mis en vente une partie des dépouilles qu'on avoit trouvées à Carthage, Scipion fit de sévéres défenses à tous ceux qui lui étoient attachés de rien prendre, ni même de rien acheter de ces dépouilles, tant il étoit attentif à écarter de sa personne & de sa maison jusqu'au plus léger soupçon d'intérêt. *Plut. Apophtheg. Rom.*

Quand la nouvelle de la prise de Carthage fut arrivée à Rome, on s'y livra sans mesure aux sentimens de la joie la plus vive, comme si ce n'eût été que de ce moment que le repos public

Joie que répand à Rome la nouvelle de la prise de Carthage.

nis, dixisse dicitur, æquum esse illos cogitare utrum esset Siculis utilius, suisne servire, an populo R. obtemperare, cùm idem monumentum & domesticæ crudelitatis, & nostræ mansuetudinis haberent. *Cic. in Verr. l. IV. n. 78.*

AN. R. 606. AV. J.C. 146. fût assuré. On repassoit dans son esprit tous les maux qu'on avoit soufferts autrefois de la part des Carthaginois en Sicile, en Espagne, & même en Italie pendant seize ans consécutifs, durant lesquels Annibal avoit saccagé quatre cens villes, fait périr en diverses rencontres trois cens mille hommes, & réduit Rome même à la derniére extrêmité. Dans le souvenir de ces maux, on se demandoit l'un à l'autre s'il étoit donc bien vrai que Carthage fût ruinée. Tous les Ordres témoignérent à l'envi leur reconnoissance envers les dieux, & la ville pendant plusieurs jours ne fut occupée que de sacrifices solennels, de priéres publiques, de jeux & de spectacles.

Dix Commissaires envoiés en Afrique. *App. p.* 84.

Après qu'on eut satisfait aux devoirs de la religion, le Sénat envoia dix Commissaires en Afrique pour en régler l'état & le sort à l'avenir conjointement avec Scipion. Le premier de leurs soins fut de faire démolir tout ce qui restoit de Carthage. Rome, [a] déja maîtresse du monde presque entier, ne crut pas pouvoir être en sûre-

Destruction de Carthage.

[a] Neque se Roma, jam terrarum orbe superato, securam speravit fore, si nomen usquam maneret Carthaginis. Adeo odium certaminibus ortum, ultra metum durat, & ne in victis quidem deponitur, neque antè invisum esse desinit, quàm esse desiit. *Vell. Paterc. lib.* 2, *cap.* 12.

té tandis que le nom de Carthage subſiſteroit : tant une haine invétérée, & nourrie par de longues & de cruelles guerres, dure au-delà même du tems où l'on a à craindre, & ne ceſſe de ſubſiſter que lorſque l'objet qui l'excite a ceſſé d'être. Défenſes furent faites au nom du Peuple Romain d'y habiter déſormais, avec d'horribles imprécations contre ceux qui, au préjudice de cet interdit, entreprendroient d'y rebâtir quelque choſe, & principalement Byrſa, & Mégare. Ils exceptoient apparemment le port, comme pouvant leur être utile. Au reſte on n'en défendoit l'entrée à perſonne : Scipion [a] n'étant pas fâché qu'on vît les triſtes débris d'une ville qui avoit oſé diſputer de l'empire avec Rome. Ils arrêtérent encore que les villes qui dans cette guerre avoient tenu le parti des ennemis, ſeroient toutes raſées, & ils en donnérent le territoire aux alliés du Peuple Romain ; ils gratifiérent en particulier ceux d'Utique de tout le pays qui eſt entre Carthage & Hippone. Ils rendirent tout le reſte tributaire, & en firent une province de l'em-

AN. R. 606. AV. J.C. 146.

a Ut ipſe locus eorum, qui cum hac urbe de imperio certarunt, veſtigia calamitatis oſtenderet. *Cic. Agrar.* 2, *n.* 50.

AN. R. 606. AV. J.C. 146.

pire Romain, où l'on envoieroit tous les ans un Préteur. C'eſt ce qu'on appelle *la Province d'Afrique.*

Scipion retourne à Rome, & y reçoit l'honneur du Triomphe. *App. ibid.*

Quand tout fut réglé, Scipion retourna à Rome, où il entra en triomphe. On n'en avoit jamais vû de ſi éclatant. Car ce n'étoit que ſtatues, que raretés, que piéces curieuſes & d'un prix ineſtimable, que les Carthaginois, pendant le cours d'un grand nombre d'années, avoient apportées en Afrique, ſans compter l'argent qui fut porté dans le tréſor public, & qui montoit à de très-grandes ſommes. Par cette importante conquête Scipion ſe rendit propre le ſurnom d'Africain, qu'il portoit déja par droit de ſucceſſion.

Carthage rétablie. *App. p. 85. Plut. in vit. Gracch. pag. 839.*

Quelques précautions qu'on eût priſes pour empécher que jamais on ne pût ſonger à rétablir Carthage, moins de trente ans après, l'un des Gracques, pour faire ſa cour au peuple, entreprit de la repeupler, & y conduiſit une colonie compoſée de dix mille citoiens. Le Sénat aiant appris que pluſieurs ſignes funeſtes avoient répandu la terreur parmi les ouvriers lorſqu'on déſignoit l'enceinte & qu'on jettoit les fondemens de la nouvelle ville, voulut empécher qu'on ne paſſât outre : mais le Tribun, peu délicat ſur la religion &

peu ſcrupuleux, preſſa l'ouvrage mal- AV. R. 606.
gré tous ces préſages ſiniſtres, & le finit AV. J.C. 146.
en peu de jours. Ce fut la premiére Colonie Romaine envoiée hors de l'Italie.

Le malheureux ſort du fondateur de cette Colonie, empécha qu'elle ne pût ſe ſoutenir. Il faloit qu'il n'y eût encore que des eſpéces de cabanes, [a] lorſque Marius dans ſa fuite en Afrique s'y tetira. Car il eſt dit qu'il menoit une vie pauvre ſur les ruines & les débris de Carthage, ſe conſolant par la vûe d'un ſpectacle ſi étonnant, & pouvant auſſi en quelque ſorte par ſon état ſervir de conſolation à cette ville infortunée.

Appien raporte que Jule Céſar, aprés la mort de Pompée, étant paſſé en Afrique, vit en ſonge une grande armée qui l'appelloit en verſant des larmes ; & que touché de ce ſonge il écrivit ſur ſes tablettes le deſſein qu'il avoit formé à cette occaſion de rétablir Carthage & Corinthe : mais qu'aiant été tué bientôt aprés il n'eut pas le tems d'exécuter ſon projet, &

a Marius curſum in Africam direxit, inopemque vitam in tugurio ruinarum. Carthaginenſium toleravit : cùm Marius aſpiciens Carthaginem ; illa intuens Marium, alter alteri poſſent eſſe ſolatio. *Vell. Paterc. lib. 2. cap. 19.*

AN. R. 606. AV. J.C. 146. que Céſar Auguſte ſon fils adoptif, qui trouva ce mémoire parmi ſes papiers, fit rétablir la ville de Carthage près du lieu où étoit l'ancienne, pour ne pas encourir les exécrations qu'on avoit fulminées lorſqu'elle fut démolie contre quiconque oſeroit la rétablir.

Strab. lib. XVII. *p.* 833. *Plut. in Cæſ. pag.* 738. Strabon & Plutarque attribuent néanmoins le rétabliſſement de Carthage & de Corinthe à Jule Céſar : & Plutarque même remarque comme une ſingularité par raport à ces deux villes, que comme il leur étoit arrivé auparavant d'être priſes & détruites en même tems, il leur arriva auſſi à toutes deux d'être en même tems rebâties & repeuplées. Apparemment le rétabliſſement de Carthage fut commencé par Jule Céſar. Mais ſa mort & les guerres civiles qui la ſuivirent aiant retardé l'exécution, Auguſte mit la derniére main à l'ouvrage. Quoi qu'il en ſoit, Strabon aſſure que de ſon tems Carthage étoit auſſi peuplée qu'aucune autre ville d'Afrique : & elle fut toujours ſous les Empereurs ſuivans la capitale de toute l'Afrique. Elle a encore ſubſiſté avec éclat pendant environ ſept cens ans : mais elle a été enfin entiérement détruite par les

les Sarrasins sur la fin du septiéme siécle. Tunis par droit de voisinage a profité de ses ruines. La presqu'île qu'elle occupoit est encore aujourd'hui nommée par les gens de mer le Cap de Carthage. AN. R. 606. AV. J. C. 146.

Je parlerai dans la suite du caractére & des grandes qualités du second Scipion l'Africain. Je croi devoir maintenant traiter de la guerre d'Achaïe & de la ruine de Corinthe, qui concourt pour le tems avec celle de Carthage.

§. IV.

Troubles excités dans l'Achaïe. La Ligue Achéenne déclare la guerre à Lacédémone. La Béotie se joint aux Achéens. Métellus défait l'armée des Achéens. Il se rend maître de Thébes & de Mégare. Le Consul Mummius arrive devant Corinthe. Les assiégés livrent témérairement une bataille & la perdent. La ville de Corinthe est prise, brûlée, & entiérement détruite. L'Achaïe est réduite en province Romaine. Grand butin fait dans Corinthe. Tableaux d'un grand prix. Desintéressement de Mummius. Simplicité du même Consul. Zéle de Polybe pour l'honneur de Philopémen. Desintéressement du même Polybe. Il établit l'ordre

& la tranquillité dans l'Achaïe. Triomphes de Métellus & de Mummius.

AN. R. 605. AV. J.C. 147. P. CORNELIUS SCIPIO. C. LIVIUS DRUSUS.

Troubles excités dans l'Achaïe.

Pauſan. in Achaic. pag. 422 428. *Polyb. Legat.* 143.144. *Id. in Excerpt. de virt. & vit. page* 181.189. *Juſtin. lib.* 34 *cap.* 1. *Flor. lib.* 2. *cap.* 16.

IL s'ÉTOIT élevé dans la Ligue des Achéens de violens troubles, excités par la témérité & l'avarice de ceux qui y occupoient les premiéres places. Ce n'étoient plus la raiſon, la prudence, l'équité, qui formoient les réſolutions des aſſemblées, mais l'intérêt & la paſſion des Magiſtrats, & le caprice aveugle d'une multitude intraitable. La Ligue Achéenne & Sparte avoient envoié des Ambaſſadeurs à Rome ſur une affaire qui les partageoit. Damocrite cependant (c'étoit le premier Magiſtrat des Achéens) avoit fait déclarer la guerre contre Sparte. Métellus, qui après avoir vaincu le faux Philippe Andriſcus, arrangeoit actuellement les affaires de Macédoine, fit prier Damocrite de ſurſeoir les hoſtilités, & d'attendre l'arrivée des Commiſſaires que Rome avoit nommés pour terminer leurs querelles. Il n'en fit rien, non plus que Diæus qui lui avoit ſuccédé. L'un & l'autre entrérent à main armée dans la Laconie, & la ravagérent.

Les Commiſſaires étant arrivés, l'Aſ- AN. R 605. AV. J.C. 147.
ſemblée fut convoquée à Corinthe. (Aurélius Oreſte étoit à la tête de la Commiſſion.) Le Sénat leur avoit donné ordre d'affoiblir le corps de la Ligue, & pour cela d'en ſéparer le plus de villes qu'ils pourroient. Oreſte notifia à l'Aſſemblée le Décret du Sénat, qui tiroit de la Ligue Sparte, Corinthe, Argos, Héraclée près du mont Œta, Orchoméne d'Arcadie, ſous prétexte que ces villes n'avoient point fait d'abord partie du corps des Achéens. Quand les Députés, qui compoſoient l'Aſſemblée, eurent rendu compte de ce Décret à la multitude, elle entra en fureur, ſe jetta ſur tous les Lacédémoniens qui ſe rencontrérent à Corinthe & les maſſacra, arracha de la main des Commiſſaires ceux qui s'y étoient réfugiés, & les auroit eux-mêmes maltraités, s'ils ne s'étoient dérobés à ſa violence par la fuite.

Oreſte & ſes Collégues, de retour à Rome, expoſérent ce qui leur étoit arrivé. Le Sénat en fut très-indigné, & députa ſur le champ Julius dans l'Achaïe avec quelques autres Commiſſaires : mais il les chargea de ſe plaindre modérément, & d'exhorter ſimplement les Achéens à ne pas pré-

AN. R. 605. AV. J.C. 147. ter l'oreille à de mauvais conſeils, de peur que par imprudence ils n'encouruſſent la diſgrace des Romains, malheur qu'ils pouvoient éviter en puniſſant eux-mêmes ceux qui les y avoient expoſés. Carthage n'étoit pas encore priſe, & l'on avoit intérêt de ménager des Alliés auſſi puiſſans que les Achéens. Les Commiſſaires trouvérent en chemin un Député que les ſéditieux envoioient à Rome : ils le ramenérent avec eux à Egium, où la Diéte de la nation avoit été convoquée. Ils y parlérent avec beaucoup de modération & de douceur. Dans leurs diſcours ils ne ſe plaignirent point du mauvais traitement fait aux Commiſſaires, ou ils l'excuſérent mieux que les Achéens eux-mêmes n'auroient fait. Ils ne firent point mention non plus des villes qu'on vouloit ſouſtraire à la Ligue. Ils ſe bornérent à exhorter le Conſeil à ne pas aggraver leur premiére faute, à ne pas irriter davantage les Romains, & à laiſſer Lacédémone en paix. Des remontrances ſi modérées furent extrêmement agréables à tout ce qu'il y avoit de gens ſenſés. Mais Diæus, Critolaüs, & ceux de leur faction, tous

choiſis dans chaque ville entre ce qu'il y avoit de gens les plus ſcélérats, les plus impies, & les plus pernicieux, ſouffloient dans les eſprits le feu de la diſcorde, faiſant entendre que la douceur des Romains ne venoit que du mauvais état de leurs affaires en Afrique où ils avoient eu du deſſous en pluſieurs rencontres, & de la crainte qu'ils avoient que la Ligue Achéenne ne ſe déclarât contre eux. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Cependant on prit avec les Commiſſaires des maniéres aſſez polies. On leur dit qu'on envoieroit Théaridas à Rome, & on les pria eux-mêmes de ſe tranſporter à Tégée, pour y traiter avec les Lacédémoniens, & les diſpoſer à la paix. Ils s'y rendirent en effet, & amenérent ceux de Lacédémone à conſentir à un accommodement avec les Achéens, & à ſuſpendre toute hoſtilité, juſqu'à ce que de nouveaux Commiſſaires vinſſent de Rome pour pacifier tous leurs différens. Mais du côté des Achéens, Critolaüs ſeul ſe rendit au congrès, & même il n'y arriva que fort tard, & lorſqu'on ne l'attendoit preſque plus. Le reſte de ſa conduite répondit à ce début. Il ne voulut ſe relâcher ſur rien : il dit

Ville ſituée ſur les bords de l'Eurotas.

AN. R. 606. AV. J.C. 146. qu'il ne lui étoit pas permis de rien décider ſans l'aveu de la nation, & qu'il raporteroit l'affaire dans la Diéte générale, qui ne pourroit être convoquée que dans ſix mois. Cette mauvaiſe ruſe, ou plutôt cette mauvaiſe foi choqua vivement Julius. Après avoir congédié les Lacédémoniens, il partit pour Rome, où il dépeignit Critolaüs comme un homme extravagant & furieux.

Les Commiſſaires ne furent pas plutôt dehors du Péloponnéſe, que Critolaüs courut de ville en ville pendant tout l'hiver, & convoqua des Aſſemblées ſous prétexte de faire connoitre ce qui avoit été dit aux Lacédémoniens dans les conférences tenues à Tégée, mais dans le fond pour invectiver contre les Romains, & pour donner un tour odieux à toute leur conduite, afin d'inſpirer contr'eux la haine & l'averſion dont il étoit animé lui-même : & il n'y réuſſit que trop. Il défendit de plus aux Juges de pourſuivre aucun Achéen & de l'empriſonner pour dette juſqu'à la concluſion de l'affaire commencée entre la Diéte & Lacédémone. Par-là il ſe concilia les eſprits de la multitude, & la diſpoſa à rece-

voir tous les ordres qu'il voudroit lui donner. Incapable de faire des réflexions ſur l'avenir, elle ſe laiſſa prendre aux amorces du premier avantage qu'il lui propoſa. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Métellus aiant appris en Macédoine les troubles dont le Péloponnéſe étoit agité, y députa quatre Romains d'une naiſſance diſtinguée, qui arrivérent à Corinthe dans le tems que le Conſeil y étoit aſſemblé. Ils y parlérent avec beaucoup de modération, exhortant les Achéens à ne pas s'attirer par une légéreté imprudente & téméraire la colére des Romains. Ils furent moqués, & chaſſés ignominieuſement de l'Aſſemblée. Il s'aſſembla une troupe innombrable d'ouvriers & d'artiſans autour d'eux pour les inſulter. Toutes les villes d'Achaïe étoient alors comme en délire : mais Corinthe l'emportoit ſur toutes les autres, & étoit livrée à une eſpéce de fureur. On leur avoit perſuadé que Rome vouloit les aſſervir toutes, & détruire abſolument la Ligue Achéenne.

La Ligue Achéenne déclare la guerre à Lacédémone.

Critolaüs voiant avec complaiſance que tout réuſſiſſoit à ſon gré, harangue la multitude, l'irrite contre ceux des Magiſtrats qui n'entroient pas

AN. R. 606. AV. J.C. 146. dans ſes vûes, s'emporte contre les Ambaſſadeurs mêmes, ſouléve les eſprits contre Rome, & fait entendre que ce n'eſt point ſans avoir pris de bonnes meſures qu'il avoit entrepris de faire tête aux Romains; qu'il avoit des Rois dans ſon parti, & que des Républiques auſſi étoient prêtes de s'y joindre. Par ces diſcours ſéditieux il vint à bout de faire déclarer la guerre aux Lacédémoniens, & par contre-coup aux Romains. Alors les Ambaſſadeurs ſe ſéparérent. Un d'eux ſe rendit à Lacédémone pour obſerver delà les démarches de l'ennemi. Un autre partit pour Naupacte; & deux reſtérent à Athénes, juſqu'à ce que Métellus y fût arrivé.

La Béotie ſe joint aux Achéens. Le Magiſtrat des Béotiens, il s'appelloit Pythéas, auſſi téméraire & auſſi violent que Critolaüs, entra dans ſes vûes, & engagea les Béotiens à joindre leurs armes à celles des Achéens; ils étoient mécontens d'un jugement que Rome avoit rendu contr'eux. La ville de Chalcis ſe laiſſa auſſi entraîner dans leur parti. Les Achéens, avec de ſi foibles ſecours, ſe crurent en état de ſoutenir tout le poids de la puiſſance Romaine, tant leur fureur les aveugloit.

Les Romains avoient choisi pour l'un des Consuls Mummius, & l'avoient chargé de la guerre d'Achaïe. Métellus qui desiroit le prévenir, & lui enlever la gloire d'avoir terminé cette guerre, envoia de nouveaux Ambassadeurs aux Achéens, & leur promit que le Peuple Romain oublieroit tout le passé, & leur pardonneroit leurs fautes s'ils rentroient dans leur devoir, & s'ils consentoient que certaines villes qu'on avoit désignées auparavant, fussent démembrées de la Ligue. Cette proposition fut rejettée avec hauteur. Alors Métellus fit avancer ses troupes contre les Achéens. Il les atteignit près de Scarphée ville de la Locride, & remporta sur eux une victoire considérable, où il fit plus de mille prisonniers. Critolaüs disparut dans la bataille, sans qu'on ait sû depuis ce qu'il étoit devenu. On croit qu'en fuiant il tomba dans des marais, où il fut noié. Diæus prit le commandement à sa place, accorda la liberté aux esclaves, & arma tout ce qui se trouva d'hommes, chez les Achéens & les Arcadiens, capables de porter les armes. Ce corps de troupes montoit à quatorze mille hommes de pié, &

AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Métellus défait l'armée des Achéens.

AN. R. 606. AV. J.C. 146. six cens chevaux. Il ordonna encore à chaque ville d'autres levées. Les villes épuisées étoient dans la derniére désolation. Plusieurs particuliers, réduits au désespoir, se donnoient la mort : d'autres abandonnoient une patrie malheureuse, où ils ne voioient pour eux qu'une perte assurée. Malgré l'extrémité de ces maux, ils ne songeoient point à prendre l'unique parti qui pouvoit les en délivrer. Ils détestoient la témérité de leurs Chefs, & cependant la suivoient.

Il se rend maître de Thébes & de Mégare.

Métellus, après le combat dont il a été parlé, rencontra mille Arcadiens dans la Béotie près de Chéronée, qui cherchoient à retourner dans leur pays : ils furent tous passés au fil de l'épée. De-là il marcha avec son armée victorieuse vers Thébes, qu'il trouva presque entiérement déserte. Touché du triste état de cette ville, il défendit qu'on touchât aux temples ou aux maisons, & qu'on tuât ou qu'on fît prisonnier aucun des habitans qu'on trouveroit dans la ville ou dans la campagne. Il excepta de ce nombre Pythéas, l'auteur de tous leurs maux, qui lui fut amené, & mis à mort.

De Thébes, après avoir pris Mégare, dont la garniſon s'étoit retirée à ſon approche, il fit marcher ſes troupes vers Corinthe, où Diæus s'étoit enfermé. Il y envoia trois des principaux de la Ligue qui s'étoient réfugiés vers lui, pour exhorter les Achéens à revenir à eux, & à accepter les conditions de paix qu'on leur offroit. Métellus ſouhaitoit paſſionnément de terminer l'affaire avant l'arrivée de Mummius. Les habitans de leur côté deſiroient avec ardeur de voir finir leurs maux : mais ils n'étoient pas leurs maîtres, & la faction de Diæus diſpoſoit de tout. Les Députés furent jettés en priſon, & auroient été mis à mort, ſi Diæus n'eût vû la multitude extrêmement irritée du ſupplice qu'il avoit fait ſouffrir à Soſicrate, qui parloit de ſe rendre aux Romains. Ainſi les priſonniers furent relâchés.

AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Il fait propoſer inutilement aux Achéens un accommodement.

Les choſes étoient en cet état lorſque Mummius arriva. Il avoit hâté ſa marche dans la crainte de trouver tout fini à ſon arrivée, & de ſe voir enlever par un autre l'honneur de la victoire. Métellus lui laiſſa le commandement, & retourna en Macé-

Le Conſul Mummius arrive devant Corinthe.

AN. R. 606 AV. J.C. 146. doine. Quand Mummius eut raſſemblé toutes ſes troupes, il s'approcha de la ville, & dreſſa ſon camp. Un corps de garde avancé ſe tenant négligemment dans ſon poſte, les aſſiégés firent une ſortie, l'attaquérent vivement, en tuérent pluſieurs, & pourſuivirent le reſte juſques près des retranchemens.

Les aſſiégés livrent témérairement une bataille & la perdent.

Ce petit avantage enfla le courage des Achéens, & par-là leur devint funeſte. Diæus offrit la bataille au Conſul. Celui-ci, pour augmenter ſa témérité, retient ſes troupes dans le camp, comme ſi la crainte l'arrétoit. La joie & l'audace des Achéens s'accrurent à un point qui ne peut s'exprimer. Ils s'avancent fiérement avec toutes leurs troupes, aiant placé leurs femmes & leurs enfans ſur les hauteurs voiſines pour être témoins du combat, & ſe faiſant ſuivre d'un grand nombre de chariots deſtinés à porter le butin qu'on feroit ſur les ennemis, tant ils comptoient ſur une victoire aſſurée.

Jamais confiance ne fut plus téméraire, ni plus mal fondée. Les factieux avoient écarté du ſervice & des Conſeils tout ce qu'il y avoit de

gens capables de commander les troupes & de conduire les affaires, & leur en avoient ſubſtitué d'autres ſans talens & ſans habileté, afin d'être plus maîtres du gouvernement, & de dominer ſans réſiſtance. Les Chefs, ſans connoiſſance de l'art militaire, ſans courage, ſans expérience, n'avoient pour tout mérite qu'une fureur aveugle & phrénétique. C'étoit déja la derniére des folies de hazarder ſans néceſſité une bataille qui devoit décider de leur ſort, au lieu de ſonger à ſe défendre lontems & bravement dans une place auſſi forte qu'étoit Corinthe, & à obtenir de bonnes conditions par une vigoureuſe réſiſtance. Le combat ſe donna près de * Leucopétra, à l'entrée même de l'Iſthme. Le Conſul avoit placé une partie de ſa Cavalerie dans une embuſcade, d'où elle ſortit à propos pour attaquer en flanc celle des Achéens, qui, ſurpriſe par une attaque imprévûe, plia dans le moment. L'infanterie fit un peu plus de réſiſtance : mais comme elle n'étoit plus ni couverte ni ſoutenue par la Cavalerie, elle fut bientôt rompue, & miſe en fuite. Si Diæus s'étoit retiré dans la place, il auroit pu

AN. R. 606. AV. J.C. 146.

* *Ce lieu eſt inconnu.*

An. R. 606. Av. J.C. 146.

y tenir encore du tems, & obtenir une capitulation honorable de Mummius, qui ne cherchoit qu'à terminer cette guerre. Mais livré au déſeſpoir, il courut à toute bride vers Mégalopolis ſa patrie, & étant entré dans ſa maiſon, il y mit le feu, tua ſa femme pour l'empêcher de tomber entre les mains des ennemis, avala du poiſon, & mit ainſi lui-même à ſa vie une fin digne de tous les crimes qu'il avoit commis.

La ville de Corinthe eſt priſe, brûlée, & entiérement détruite.

Après la déroute, les habitans perdirent l'eſpérance de ſe défendre. Comme ils ſe trouvoient ſans conſeil, ſans Chefs, ſans courage, ſans concert, perſonne ne ſongea à rallier les débris de la défaite pour faire encore quelque réſiſtance, & pour obliger le vainqueur à leur accorder quelque condition ſupportable. Ainſi tous ceux des Achéens qui s'étoient retirés à Corinthe, & la plupart des citoiens, en ſortirent la nuit ſuivante, & ſe ſauvérent où ils purent. Le Conſul étant entré dans la ville, l'abandonna au pillage. On fit main baſſe ſur tout ce qui étoit reſté d'hommes : les femmes & les enfans furent vendus : après avoir placé à l'écart les ſtatues, les ta-

bleaux, & les meubles les plus pré- AN. R. 606. AV. J.C. 146.
cieux, pour les envoier à Rome, on mit le feu à toutes les maiſons, & la ville entiére ne fut plus qu'un incendie général qui dura pluſieurs jours. On prétend, mais ſans fondement, que l'or, l'argent, & l'airain, fondus enſemble dans cet incendie, formérent un métal nouveau & précieux. Enſuite on abbattit les murailles, & on les détruiſit juſques dans les fondemens. Tout cela s'éxécutoit par ordre du Sénat, pour punir l'inſolence des Corinthiens, qui avoient violé le droit des gens en maltraitant les Ambaſſadeurs que Rome leur avoit envoiés.

Ainſi périt Corinthe, la même année que Carthage fut priſe & détruite par les Romains. Il ne paroit point, ni qu'on ſongeât à lever de nouvelles troupes pour la défenſe du pays, ni qu'on convoquât aucune Aſſemblée pour délibérer ſur le parti qu'il faloit prendre, ni que perſonne ſe mît en devoir de propoſer quelque remède aux maux publics, ni enfin qu'on cherchât à appaiſer les Romains par quelques Députés qui auroient imploré leur clémence. On auroit dit,

AN. R. 606. AV. J.C. 146. à voir cette inaction, que la Ligue Achéenne entiére avoit été enſevelie ſous les ruines de Corinthe, tant l'affreuſe deſtruction de cette ville avoit jetté l'allarme dans tous les eſprits, & abbattu généralement les courages.

L'Achaïe eſt réduite en province Romaine. On punit auſſi les villes qui avoient pris part à la révolte des Achéens, en abbattant leurs murailles, & leur ôtant les armes. Les dix Commiſſaires, envoiés par le Sénat pour régler conjointement avec le Conſul les affaires de la Gréce, abolirent dans toutes les villes le gouvernement populaire, & y établirent des Magiſtrats, choiſis entre les plus riches citoiens. Du reſte ils leur laiſſérent leurs loix & leur liberté. On abolit auſſi toutes les aſſemblées communes qui ſe tenoient chez les Achéens, les Béotiens, les Phocéens, & autres peuples : mais elles furent rétablies peu de tems après. Depuis ce tems-là la Gréce fut réduite en province Romaine, ſous le nom de province d'Achaïe, parce que lors de la priſe de Corinthe les Achéens étoient le peuple le plus puiſſant de la Gréce : le Peuple Romain y envoioit tous les ans un Préteur pour la gouverner.

Rome, en détruiſant ainſi Corinthe, crut devoir donner cet exemple de ſévérité, pour jetter la terreur parmi les peuples que ſa trop grande clémence rendoit hardis & téméraires par l'eſpérance qu'ils avoient d'obtenir du Peuple Romain le pardon de leurs fautes. D'ailleurs, [a] la ſituation avantageuſe de cette ville, où des peuples révoltés auroient pu ſe cantonner, & en faire une place d'armes contre les Romains, les détermina à la ruiner abſolument. Cicéron, qui n'improuvoit point qu'on eût traité de la ſorte Carthage & Numance, auroit ſouhaité qu'on eût épargné Corinthe. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

On vendit le butin pris dans Corinthe, & l'on en tira des ſommes conſidérables. Parmi les tableaux il y en avoit un de la main d'un grand * maître, qui repréſentoit Bacchus. Les Romains n'en connurent point le mérite : ils ignoroient alors tout ce qui regarde les beaux arts. Polybe, qui

Grand butin fait dans Corinthe. Tableaux d'un grand prix. *Strab. lib. 6. pag. 381. Plin lib. 7. c. 38. & l. 35. c. 4. & 10.*

a Majores noſtri... Carthaginem & Numantiam funditùs ſuſtulerunt. Nollem Corinthum. Sed credo aliquid ſecutos, opportunitatem loci maximè, ne poſſet aliquando ad bellum faciendum locus ipſe adhortari. *Cic. de Offic. l. I. n. 35.*

* *C'étoit Ariſtide. Le tableau, dont il eſt parlé ici, étoit ſi eſtimé, qu'on diſoit communément,* Tous les tableaux ne ſont rien en comparaiſon de Bacchus.

AN. R. 606. AV. J.C. 146. étoit venu dans le pays pour soulager les maux de sa patrie, comme je le dirai bientôt, eut la douleur de voir ce tableau servir de table aux soldats pour jouer aux dés. Il fut adjugé à Attale, dans la vente qu'on fit du butin, pour six cens mille sesterces, c'est-à-dire soixante-quinze mille livres. Pline parle d'un autre tableau du même Peintre que le même Attale acheta cent talens, ou cent mille écus. Les richesses de ce Prince étoient immenses, & avoient passé en proverbe : *Attalicis conditionibus*. Ces sommes néanmoins paroissent hors de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, le Consul, surpris qu'on eût fait monter à un si haut prix le tableau dont il s'agit, usa d'autorité, & le retint contre la foi publique, & malgré les plaintes d'Attale, parce qu'il s'imagina qu'il y avoit dans cette piéce quelque vertu qu'il ne connoissoit pas.

Desintéressement de Mummius.

Ce [a] n'étoit point pour son intérêt particulier qu'il agissoit ainsi, ni dans le dessein de se l'approprier, puisqu'il l'envoia à Rome, pour y servir d'or-

a Numquid L. Mummius copiosior, cùm copiosissimam urbem funditus sustulisset ? Italiam ornare, quàm domum suam, maluit. Quan-

nement à la ville. Par où, dit Cicéron, il orna & embellit ſa maiſon bien plus réellement, que s'il y avoit placé ce tableau. La priſe de la ville la plus riche & la plus opulente qui fût dans la Gréce, ne l'enrichit pas d'une obole. Les exemples de ce noble déſintéreſſement n'étoient pas encore devenus abſolument rares dans Rome; & d'illuſtres perſonnages y perpétuoient la tradition des anciennes maximes, ſelon leſquelles, profiter du commandement pour s'enrichir, c'étoit non-ſeulement une honte & une infamie, mais une prévarication criminelle. Le tableau, dont je parle, fut placé dans le temple de Cérès, où les connoiſſeurs l'alloient voir par curioſité comme un chef-d'œuvre de l'art, & il y demeura juſqu'à ce qu'il périt dans l'incendie de ce temple. Av. R. 606. Av. J. C. 146.

Mummius étoit un grand homme de guerre & un grand homme de bien, mais ſans littérature, ſans connoiſſance des arts, ſans goût pour les ouvra- Simplicité du même Conſul.

quam, Italiâ ornatâ, domus ipſa mihi videtur ornatior..... Laus abſtinentiæ, non hominis eſt ſolùm, ſed etiam temporum.... Habere quæſtui Remp non modò turpe eſt, ſed ſceleratum etiam & nefarium. *Cic. de Offic. lib. 2. n. 76. & 77.*

AN. R. 606. AV. J.C. 146. ges de peinture & de ſculpture, dont il ne diſcernoit point le mérite, ne croiant pas qu'il y eût quelque différence entre tableau & tableau, ſtatue & ſtatue, ni que le nom des grands maîtres de l'art y mît le prix. Il le fit bien voir dans l'occaſion dont il s'agit. [a] Il avoit chargé des entrepreneurs de faire tranſporter à Rome pluſieurs tableaux & pluſieurs ſtatues des plus excellens maîtres. Jamais perte n'auroit été moins réparable que celle d'un pareil dépôt, compoſé des chef-d'œuvres de ces Artiſans rares, qui contribuent preſque autant que les grands Capitaines à rendre leur ſiécle reſpectable à la poſtérité. Cependant Mummius, en recommandant le ſoin de cet amas précieux à ceux à qui il le confioit, les menaça très-ſérieuſement, ſi les ſtatues, les tableaux, & les choſes dont il les chargeoit de répondre venoient à ſe

a Mummius tam rudis fuit, ut, captâ Corintho, cùm maximorum artificum perfectas manibus tabulas ac ſtatuas in Italiam portandas locaret, juberet prædici conducentibus, ſi eas perdidiſſent novas eos redditu-ros. Non tamen puto dubites, Vinici, quin magis pro republica fuerit, manere adhuc rudem Corinthorum intellectum, quàm in tantum ea intelligi, & quin hac prudentiâ illa imprudentia decoti publico fuerit convenientior. *Vell. Paterc. lib.* 1. *n.* 13.

perdre ou à ſe gâter en chemin, de les obliger à en fournir d'autres à leurs frais & dépens. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter, dit un Hiſtorien qui nous a conſervé ce fait, que cette heureuſe ignorance ſubſiſtât encore ; & une telle groſſiéreté ne ſeroit-elle pas infiniment préférable, par raport au bien public, à cette extrême délicateſſe où notre ſiécle a porté le goût pour ces ſortes de raretés ? Il parloit dans un tems où ce goût pour les beaux ouvrages de l'art étoit aux Magiſtrats une occaſion d'exercer dans les provinces toutes ſortes de vols & de brigandages.

Zéle de Polybe pour l'honneur de Philopémen.

J'ai dit que Polybe, en revenant dans le Péloponnéſe, eut la douleur de voir la deſtruction & l'incendie de Corinthe, & ſa patrie réduite en province de l'Empire Romain. Si quelque choſe fut capable de le conſoler dans une conjoncture ſi funeſte, ce fut l'occaſion qu'il eut de défendre la mémoire de Philopémen ſon Maître dans la ſcience de la guerre.

Polyb. apud Valeſ. 190-193.

Un Romain s'étant mis en tête de faire abbattre les ſtatues qu'on avoit dreſſées à ce Héros, eut la hardieſſe

An. R. 606. Av. J.C. 146. de le pourſuivre criminellement comme s'il eût été en vie, & de l'accuſer devant Mummius d'avoir été l'ennemi des Romains, & d'avoir toujours traverſé leurs deſſeins autant qu'il avoit pu. Cette accuſation étoit outrée, mais elle avoit quelque couleur, & n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement. Polybe prit hautement ſa défenſe. Il repréſenta Philopémen comme le plus grand Capitaine que la Gréce eût produit dans ces derniers tems, qui pouvoit avoir quelquefois porté un peu trop loin ſon zéle pour la liberté de ſa patrie; mais qui, en pluſieurs occaſions, avoit rendu des ſervices conſidérables au Peuple Romain, comme dans les guerres contre Antiochus & contre les Etoliens. Les Commiſſaires, devant qui il plaidoit une ſi belle cauſe, touchés de ſes raiſons, & encore plus de ſa reconnoiſſance pour ſon Maître, décidérent qu'on ne toucheroit point aux ſtatues de Philopémen, en quelque ville qu'elles ſe trouvaſſent. Polybe profitant de la bonne volonté de Mummius, lui demanda encore les ſtatues d'Aratus & d'Achéus; & elles lui furent

accordées, quoiqu'elles euſſent déja été tranſportées du Péloponnéſe dans l'Acarnanie. Les Achéens furent ſi charmés du zéle que Polybe avoit fait paroitre en cette occaſion pour conſerver les monumens des grands hommes de ſon pays, qu'ils lui érigérent à lui-même une ſtatue de marbre. An. R. 606. Av. J.C. 146.

Dans le même tems il donna une preuve de ſon déſintéreſſement, qui lui fit autant d'honneur parmi ſes citoiens, que ſon courage à défendre la mémoire de Philopémen. Après la deſtruction de Corinthe, on ſongea à punir les auteurs de l'inſulte faite aux Ambaſſadeurs Romains, & l'on mit leurs biens à l'encan. Lorſqu'on en vint à ceux de Diæus qui y avoit eu le plus de part, les dix Commiſſaires ordonnérent au Queſteur, qui les mettoit en vente, de laiſſer prendre à Polybe parmi ces biens tout ce qu'il y trouveroit à ſa bienſéance, ſans rien exiger de lui, & ſans en rien recevoir. Il refuſa cette offre, quelque avantageuſe qu'elle parût, & il auroit cru ſe rendre complice en quelque ſorte des crimes de ce ſcélérat, s'il avoit pris quelque partie de ſes biens; outre qu'il regardoit comme Deſintéreſſement du même Polybe.

AN. R. 606. AV. J.C. 146. honteux de s'enrichir des dépouilles de ſon concitoien. Non-ſeulement il ne voulut rien accepter, il exhorta encore ſes amis de ne rien ſouhaiter de ce qui avoit appartenu à Diæus ; & tous ceux qui ſuivirent ſon exemple furent extrêmement loués.

Il établit l'ordre & la tranquillité dans l'Achaïe. *Polyb. ibid.*

Toute cette conduite de Polybe fit concevoir aux Commiſſaires une ſi grande eſtime pour lui, qu'en ſortant de la Gréce ils le priérent de parcourir toutes les villes qui venoient d'être conquiſes, & d'accommoder leurs différens, juſqu'à ce que l'on s'y fût accoutumé au changement qui s'y étoit fait, & aux nouvelles loix qui leur avoient été données. Polybe s'acquitta d'une commiſſion ſi honorable avec tant de douceur, de juſtice, & de prudence, que ſoit par raport au gouvernement général, ſoit par raport aux querelles particuliéres, tout ſe calma, tout rentra dans une parfaite tranquillité. En reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait on lui érigea des ſtatues en différens endroits, une entr'autres dont la baſe portoit cette inſcription : *Que la Gréce n'auroit pas fait de fautes, ſi dès le commencement elle eût été docile*

docile aux conſeils de Polybe ; & qu'après ſes fautes, elle avoit trouvé en lui ſeul une reſſource à ſa diſgrace. AN. R. 606. AV. J.C. 146.

Triomphes de Métellus & de Mummius.

Polybe, après avoir ainſi établi l'ordre & la tranquillité dans ſa patrie, retourna joindre Scipion à Rome, d'où il le ſuivit à Numance, comme il l'avoit accompagné devant Carthage.

Métellus, de retour à Rome, fut honoré du Triomphe, comme vainqueur de la Macédoine & de l'Achaïe, & il prit le ſurnom de *Macedonicus*. L'impoſteur Andriſcus étoit traîné devant ſon char. Entre les dépouilles, parut ce qu'on appelloit *l'Eſcadron d'Alexandre le Grand*. Ce Prince, à la bataille du Granique, avoit perdu vingt-cinq braves Cavaliers de la compagnie d'élite, que l'on appelloit *la Compagnie des amis du Roi*. Il leur fit faire à chacun, par Lyſippe, le plus habile ouvrier en ce genre, une ſtatue équeſtre, & y joignit la ſienne. Ces ſtatues avoient été placées à Dium ville de Macédoine. Métellus les fit tranſporter à Rome, & en décora ſon triomphe.

Mummius obtint auſſi l'honneur du Triomphe ; & en conſéquence de la

AN. R. 606. AV. J.C. 146. conquête qu'il avoit faite de l'Achaïe ; il prit le ſurnom d'*Achaïcus*. Il fit porter dans ſon Triomphe un grand nombre de ſtatues & de tableaux, qui firent depuis l'ornement des édifices publics de Rome & de pluſieurs autres villes d'Italie ; mais aucune n'entra dans la maiſon du Triomphateur.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

CE Livre renferme un eſpace d'environ vingt ans. Il contient principalement la guerre contre Viriathus, & celle de Numance : puis pluſieurs faits détachés juſqu'aux mouvemens des Gracques.

§. I.

L'Eſpagne cauſe beaucoup de peine & d'inquiétude aux Romains. Ceux-ci font pluſieurs pertes dans la Celtibérie. Divers peuples d'Eſpagne envoient des Députés à Rome, pour demander la paix. Diſcours des Députés. Le Sénat les renvoie à Marcellus, mais ordonne ſecrettement la guerre. La Jeuneſſe Romaine refuſe d'aller ſervir en Eſpagne. Le jeune Scipion offre ſes ſervices, & entraîne après lui toute la jeuneſſe. Marcellus conclut la paix avec les Celtibé-

riens. Cruelle avarice du Conſul Lucullus. Siége & priſe d'Intercatie. Combat ſingulier & victoire de Scipion. Lucullus forme & léve le ſiége de Palantia. Le Préteur Galba eſt défait en Luſitanie. Déteſtable perfidie de ce Préteur. Viriathus échape au meurtre. De ſimple berger il devient un terrible guerrier. Fécond en ruſes, il bat les Romains en pluſieurs rencontres. Le Conſul Fabius Emilianus marche contre Viriathus. Un mot de Scipion exclut les deux Conſuls du commandement des armées. Fabius remporte pluſieurs avantages ſur Viriathus. Métellus fait pendant deux ans la guerre contre les Celtibériens. Sa fermeté : ſon humanité. Mot de lui ſur le ſecret. Eloge & caractére de Viriathus. Après avoir défait le Conſul Fabius, il ſe retire dans la Luſitanie. Q. Pompeïus parvient au Conſulat par une mauvaiſe ruſe. Excès auxquels Métellus ſe porte, lorſqu'il apprend que Pompeïus doit lui ſuccéder. Diverſes expéditions de Pompeïus, peu conſidérables. Expéditions de Fabius dans l'Eſpagne Ultérieure. Paix conclue entre Viriathus & les Romains. Cette paix

eſt rompue. Viriathus ſe dérobe par ruſe à la pourſuite de Cépion. Il lui demande la paix inutilement. Cépion, devenu odieux à toute l'armée, court un grand riſque. Il fait tuer Viriathus par trahiſon. Combien ce Chef eſt regretté. Ses obſéques : ſon mérite. Pompée ruine ſes troupes en continuant le ſiége de Numance pendant l'hiver. Il conclut un Traité de paix avec les Numantins. Pompée enſuite nie avoir fait ce Traité, & il a le crédit de ſe faire abſoudre à Rome. Exemple de ſévérité contre un déſerteur. Les deux Conſuls mis en priſon par les Tribuns du peuple. Fermeté du Conſul Naſica à l'égard du peuple. Brutus bâtit Valence. Il purge la province de brigands. Popillius défait par ruſe devant Numance. Mancinus arrive devant cette ville. Il ſe retire de nuit, & eſt pourſuivi par les Numantins. Il fait avec eux un indigne Traité par le miniſtére de Tibérius. Il eſt mandé à Rome. Mancinus & les Députés de Numance ſont écoutés dans le Sénat. Ti. Gracchus appuie fortement la cauſe de Mancinus. Le Conſul Emilien attaque les Vaccéens, aſſiége Pallance, & eſt enfin

obligé de s'enfuir précipitamment. Heureux ſuccès de Brutus dans l'Eſpagne. Paſſage du fleuve de l'oubli. On ordonne à Rome que Mancinus ſoit livré aux Numantins. Ceux-ci refuſent de le recevoir. Il revient à Rome. Noble confiance du Conſul Furius en ſa vertu. Scipion Emilien eſt nommé Conſul. L'Eſpagne lui eſt donnée pour département. Il travaille & réuſſit à réformer ſon armée. Elle change entiérement de face. Jugurtha vient trouver Scipion. Marius ſert ſous lui. Scipion perſiſte à refuſer le combat contre les Numantins. Il tire des lignes de contrevallation & de circonvallation autour de la ville. Il ferme le paſſage du fleuve Durius. Merveilleux ordre qu'il établit pour être informé de tout. Vains efforts des Numantins. Ils implorent le ſecours des Arvaques. Scipion punit ſévérement la ville de Lutia. Généroſité & déſintéreſſement de Scipion. Les Numantins font demander la paix. Numance maſſacre ſes Députés. La famine y fait d'horribles ravages. Enfin elle ſe rend. Pluſieurs ſe font mourir. Numance eſt ruinée de fond en comble. Triomphes de Scipion & de Brutus.

Réflexions sur le courage des Numantins, & sur la ruine de Numance Vie privée de Scipion l'Africain.

PENDANT que les armées Romaines prospéroient dans l'Afrique & dans l'Achaïe, où elles ruinérent entiérement Carthage & Corinthe, elles n'eurent pas de si heureux succès dans l'Espagne, laquelle, bien que vaincue plusieurs fois, ne fut jamais domtée ni parfaitement soumise avant Auguste. Nous avons déja remarqué ailleurs, que de toutes les provinces de l'Empire, ce fut celle qui eut le plus de peine à subir le joug de l'obéissance, & qui, toujours prête à se révolter, fit une résistance & plus longue, & plus opiniâtre. C'est [a] le caractére qu'Horace lui donne en plus d'un endroit, en relevant les victoires qu'Auguste remporta sur les peuples de l'Espagne par lui-même ou par ses Lieutenans, & la gloire qu'il eut enfin de la soumettre. Dans le tems dont nous allons parler, l'Espagne donna bien de l'exercice aux Romains. Viriathus d'une part & les

L'Espagne cause beaucoup de peine & d'inquiétude aux Romains.

a Cantabrum indoctum juga ferre nostra. *Od.* 6. *l.* 2. Cantaber serâ domitus catenâ. *Od.* 8. *l.* 3. Cantaber non antè domabilis. *Od.* 14. *l.* 4.

Numantins de l'autre défirent ſouvent leurs armées, & couvrirent leurs Généraux de honte & d'opprobre. Je ne ferai point deux titres différens de la guerre de Viriathus & de celle de Numance. Comme la durée de la premiére eſt renfermée dans celle de la ſeconde, & que les événemens en ſont mélés juſqu'à un certain point, je comprendrai le tout ſous le nom de guerre d'Eſpagne. Elle ſe fit de différens côtés pendant l'eſpace de vingt ans, avec quelques interruptions, mais toujours avec une animoſité & un acharnement extrême : & elle ne finit que par la deſtruction entiére de Numance.

AN. R. 598. AV. J.C. 154. Q. OPIMIUS. L. POSTUMIUS.

Une victoire remportée par les Luſitaniens ſur le Préteur Calpurnius Piſon, donna du courage aux peuples voiſins, les entraîna tous dans la révolte, & leur fit prendre les armes contre les Romains.

La crainte que ce ſoulévement n'eût des ſuites fâcheuſes, fit avancer la nomination des Conſuls, & leur départ.

Q. Fulvius Nobilior.
T. Annius Luscus.

An. R. 599.
Av. J.C. 153.

Les Conſuls de cette année entrérent en charge, non plus le quinze Mars, comme c'étoit l'uſage depuis lontems, mais le premier Janvier. Et cet exemple paſſa en régle.

Les Romains font pluſieurs pertes dans la Celtibérie. *Appian. in bel. Hiſp. p.* 279-281.

Fulvius, aiant eu pour département l'Eſpagne, marcha contre les Celtibériens ſurnommés *Belli*. Ces peuples occupoient Ségéda, ville fort grande & puiſſante, & ils la fortifioient extrêmement malgré les défenſes expreſſes du Sénat. Quand ils apprirent l'approche du Conſul, qui venoit à la tête d'une armée de trente mille hommes, n'aiant pas eu le tems d'achever leurs fortifications, ils ſe retirérent avec leurs femmes & leurs enfans chez les Arvaques, dont la principale ville étoit Numance, implorant leur ſecours contre l'ennemi commun. Ceux-ci mirent à la tête de leurs troupes Carus citoien de Ségéda, l'un des plus habiles Capitaines du pays. Aiant dreſſé des embuches aux Romains, il les attaqua avec vingt mille hommes de pié, & cinq mille chevaux. L'action fut fort vive, & le ſuccès douteux. Il périt de

AN. R. 599. AV. J.C. 153. chaque côté ſix mille hommes. Les Arvaques ſe retirérent la nuit ſuivante dans Numance. Le Conſul les y ſuivit le lendemain, & alla camper à trois milles de la ville. Il s'y donna un ſecond combat. Les Romains eurent d'abord l'avantage, & pourſuivirent les vaincus juſqu'aux portes de Numance. Mais les éléphans, que Maſiniſſa leur avoit envoiés, s'étant tournés contre eux-mêmes, les Numantins qui virent que le déſordre s'étoit mis dans les troupes ennemies, ſortirent de leur ville, les attaquérent vivement, & leur tuérent plus de quatre mille hommes. Ils en perdirent auſſi de leur côté près de la moitié. Les Romains eurent encore quelques autres mauvais ſuccès. Ocilis, ville célébre dans le pays, où le Conſul avoit mis en dépôt ſon argent & ſes vivres, ſe rendit aux Celtibériens.

App. ibid. Le Préteur L. Mummius dans l'Eſpagne Ultérieure reçut d'abord un échec conſidérable. Mais enſuite, aiant profité de ſa diſgrace, il remporta pluſieurs avantages, qui ſans être déciſifs, lui méritérent néanmoins l'honneur du triomphe. C'eſt le même Mummius qui dans ſon Conſulat, dont nous

avons déja parlé, prit & détruisit Corinthe.

M. Claudius Marcellus III.
L. Valerius Flaccus.

An. R. 600.
Av. J. C. 152.

Le Consul Marcellus n'eut pas de grands succès contre les Celtibériens. Il reprit pourtant la ville d'Ocilis, de qui il exigea des otages, & trente talens d'argent. (Trente mille écus.) Comme il se préparoit à mettre le siége devant Nergobrix, les habitans députérent vers lui pour lui demander la paix à telles conditions qu'il lui plairoit imposer. Il leur répondit qu'ils n'avoient point de paix à espérer, à moins que les Arvaques & les Celtibériens surnommés *Belli* ne se joignissent à eux pour faire la même demande. Ces peuples n'eurent pas de peine à y consentir. Le Consul leur accorda une tréve, pour leur laisser le tems d'aller se présenter au Sénat. D'autres peuples, alliés des Romains, envoiérent aussi à Rome leurs Députés, pour s'opposer à la demande des premiers, ne croiant pouvoir être en sûreté qu'à l'abri des armes Romaines.

Divers peuples d'Espagne envoient des Députés à Rome, pour demander la paix. *Appian.*

Marcellus passa les quartiers d'hiver dans un lieu appellé Corduba, situé

AN. R. 600. AV. J.C. 152. sur le fleuve Bétis, en un pays extrémement fertile. Il aggrandit la place, la fortifia, de sorte qu'il en a été regardé comme le fondateur. Et telle est l'origine de la Colonie de Cordoue.

Mummius aiant quitté la Lusitanie, pour aller demander le Triomphe à Rome, le Préteur M. Atilius prit le gouvernement de cette Province en sa place. Le nouveau Général, après quelques légers succès, s'étant retiré avec ses troupes dans les quartiers d'hiver, la révolte devint presque générale parmi ces peuples, & ils attaquérent quelques villes qui s'étoient déclarées pour les Romains.

AN. R. 601. AV. J.C. 151. A. POSTUMIUS ALBINUS.
L. LICINIUS LUCULLUS.

Discours des Députés. *Polyb. Legat.* 141. *Appian.*

Cependant les Députés dont nous avons parlé arrivérent à Rome. Ceux qui étoient amis du Peuple Romain, furent reçus dans la ville : pour les Arvaques, que l'on regardoit comme ennemis, on leur ordonna de rester au-delà du Tibre, jusqu'à ce qu'on les mandât. Le Consul introduisit bientôt après les premiers à l'audience du Sénat. Tout barbares qu'ils étoient, ils firent un exposé très-net & très-

ſenſé des différentes factions de leur contrée. » Ils repréſentérent que ſi » l'on ne puniſſoit pas avec ſévérité » ceux qui avoient pris les armes contre les Romains, ils ne manqueroient » pas, dès que l'armée Conſulaire ſeroit » ſortie du pays, de fondre ſur les » amis des Romains, & de les traiter » comme des traîtres à leur patrie, » & qu'au premier avantage qu'ils auroient, il leur ſeroit aiſé d'entraîner » dans leur parti toute l'Eſpagne. Ils » demandérent en conſéquence, ou » qu'il reſtât toujours une armée dans » l'Eſpagne, & qu'un Conſul fût envoié chaque année pour protéger les » Alliés, & les mettre à couvert des » inſultes des Arvaques : ou qu'avant » que d'en rappeller les Légions, on » tirât de la rebellion des Arvaques une » vengeance ſi éclatante, qu'elle inſpirât de la terreur à quiconque » ſeroit tenté de ſuivre leur exemple. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

On donna enſuite audience aux Arvaques. Quoique dans leurs paroles ils affectaſſent une eſpéce d'humiliation, il ne fut pas difficile d'apercevoir qu'ils ne ſe croioient pas vaincus, &

AN. R. 601. AV. J.C. 151.

que le fond de leur cœur ne répondoit pas à ces dehors de soumission. » Ils » relevoient les avantages qu'ils a- » voient remportés en plusieurs com- » bats, & faisoient ressouvenir les Ro- » mains de l'inconstance de la fortune. » Ils déclarérent cependant que si on » leur imposoit quelque peine, ils la » subiroient volontiers, pourvû qu'a- » près avoir par là expié la faute qu'ils » avoient pu commettre par inadver- » tance, on les rétablît aux mêmes » droits que Ti. Gracchus leur avoit » accordés par le Traité qu'il avoit » fait avec eux.

Le Sénat les renvoie à Marcellus, mais ordonne secrettement la guerre.

Quand le Sénat eut entendu les Députés de Marcellus, connoissant par leurs discours, & par les Lettres mêmes du Général, qu'il inclinoit ouvertement pour la paix, il ne jugea pas à propos de s'expliquer avec les Ambassadeurs des Espagnols, & se contenta de leur répondre que Marcellus leur feroit connoitre les intentions du Sénat. Mais en même tems, persuadé que l'intérêt des Alliés & la gloire de la République demandoient que l'on agît avec vigueur, il donna ordre sous main aux Dépu-

tés du Proconſul qui repartoient pour l'Eſpagne, de lui déclarer qu'il eût à faire vivement la guerre aux Arvaques, & d'une maniére digne du nom Romain. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

Comme on comptoit peu ſur le courage de Marcellus, on ſongeoit à lui envoier au plutôt un ſucceſſeur avec de nouvelles troupes. Les Conſuls ne manquoient point de zéle & d'ardeur: mais quand il s'agit de faire des levées, on y trouva des difficultés qui ſurprirent d'autant plus, qu'on s'y attendoit moins. On avoit appris à Rome par Q. Fulvius & par les ſoldats qui avoient ſervi ſous lui en Eſpagne, qu'ils avoient été obligés d'avoir preſque toujours les armes à la main, qu'ils avoient eu des combats ſans nombre à livrer & à ſoutenir, qu'une infinité de Romains y avoient péri, que le courage des Celtibériens étoit invincible, que Marcellus trembloit qu'on ne lui ordonnât de leur faire plus lontems la guerre. Ces nouvelles jettérent la Jeuneſſe dans une ſi grande conſternation, qu'à entendre parler les plus vieux Romains, on n'en avoit jamais vû une ſemblable. Au lieu qu'autrefois

La Jeuneſſe Romaine refuſe d'aller ſervir en Eſpagne. *Polyb.* *Appian.*

An. R. 601. Av. J.C. 151. on trouvoit plus de Tribuns que l'on n'en demandoit, il ne se présenta personne pour cet emploi. Ceux que le Consul chargé de la guerre d'Espagne désigna pour ses Lieutenans Généraux, refusérent de le suivre. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que la Jeunesse même, quoique citée selon l'usage, ne voulut pas s'enrôler.

Le jeune Scipion offre ses services, & entraîne après lui toute la Jeunesse.

Le Sénat & les Consuls, effraiés d'un événement si étrange & si peu attendu, ne savoient quel parti prendre, trouvant dans une telle conjoncture, & la sévérité & la douceur également dangereuses. Scipion l'Africain, qui ne passoit guéres alors trente ans, seul intrépide & soumis au milieu de cette jeunesse également timide & indocile, fit paroitre en cette occasion son courage, & se montra dès lors né pour soutenir la gloire ou effacer la honte du nom Romain. Il se leva, & dit qu'il iroit servir la République en Espagne, soit comme Tribun, soit dans quelque autre grade qu'on voulût lui assigner. » Qu'il étoit invité d'aller en » Macédoine pour une fonction où il » auroit eu moins de risques à courir; » (en effet les Macédoniens l'avoient

demandé nommément pour pacifier quelques troubles qui s'étoient élevés dans le pays :) » mais qu'il ne pou- » voit abandonner la République dans » de ſi preſſantes conjonctures, qui ap- » pelloient en Eſpagne tous ceux qui » avoient quelque amour pour la bel- » le gloire. » Ce diſcours ſurprit, & charma. On reconnut avec joie dans cette généreuſe réſolution l'héritier des Scipions & des Emiles. On courut ſur le champ l'embraſſer. Le lendemain les applaudiſſemens redoublérent. On vit pour lors combien le bon exemple eſt efficace. Ceux qui auparavant avoient eu peur d'être enrôlés, maintenant dans la crainte que la comparaiſon qu'on ne manqueroit pas de faire du courage de Scipion avec leur lâcheté, ne les perdît d'honneur, s'empreſſérent ou à briguer les emplois militaires, ou à ſe faire inſcrire ſur les rôles. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

Ce zéle généreux du jeune Scipion rappelle bien naturellement le ſouvenir de celui que fit paroitre ſon ayeul adoptif le premier Scipion l'Africain dans une ſemblable conjoncture, & par raport à la même Eſpagne.

AN. R. 601. AV. J.C. 151.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Rome, le Proconſul Marcellus, plus fin que brave, deſirant extrêmement de terminer la guerre avant l'arrivée de ſon ſucceſſeur, pour ſe débarraſſer des périls, & s'aſſurer en même tems l'honneur d'avoir pacifié l'Eſpagne, engagea les Celtibériens par douceur & par careſſes à faire la paix. Le Traité fut conclu, & l'on convint » que » les Celtibériens, après qu'ils au- » roient donné des otages, & fourni » la ſomme de ſix cens talens, (ſix » cens mille écus) vivroient ſelon leurs » loix, & ſeroient réputés amis & » alliés du Peuple Romain.

Marcellus conclut la paix avec les Celtibériens. *Appian. de bel. Hiſp.* 283.

Le Conſul Lucullus étoit chargé de la guerre d'Eſpagne, & il y venoit dans le deſſein de profiter des dépouilles d'une ſi riche Province. En arrivant il vit avec douleur que la paix étoit conclue avec les Celtibériens. Il n'oſa pas donner atteinte à un Traité tout récent, & tourna ſes vûes d'un autre côté. Il réſolut d'attaquer les Vaccéens, voiſins des Arvaques, quoiqu'il n'eût ni ordre du Sénat, ni aucun ſujet légitime de leur faire la guerre. Il ne laiſſa pas de venir mettre le ſiége devant Cauca, une de leurs villes prin-

Cruelle avarice du Conſul Lucullus. *Appian. p.* 283.

cipales. Après une légére & courte réſiſtance, les habitans ſe rendirent. Il exigea d'eux des otages, & cent talens; & voulut que leur cavalerie entrât au ſervice des Romains. Il introduiſit auſſi dans la ville une garniſon de deux mille hommes. Les Caucéens ne ſe refuſérent à rien. Auſſitôt la garniſon ouvre ſes portes à l'armée entiére, qui fait main baſſe ſur toute la jeuneſſe capable de porter les armes: il y en eut vingt mille de tués. Les vieillards, les femmes, les enfans furent vendus & réduits en captivité; & preſque perſonne ne put ſe ſauver. Le bruit d'une ſi barbare exécution répandit l'effroi dans tout le pays, & fit abhorrer & déteſter par-tout le nom Romain. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

De-là, Lucullus paſſa à *Intercatie*, autre ville des Vaccéens très-forte, où les Eſpagnols avoient vingt mille hommes de pié, & deux mille chevaux. Le Conſul les exhortant à ſe rendre à des conditions raiſonnables: *Il faudroit donc ignorer*, répliquérent-ils en lui inſultant, *la bonne foi dont vous avez fait preuve à Cauca.* Les aſſiégés donnoient de fréquentes eſcarmouches, mais évitoient d'en venir à un com- Siége & priſe d'Intercatie.

AN, R. 601
AV. J.C. 151.

Combat singulier & victoire de Scipion.

bat dans les formes. Un Eſpagnol, l'un des principaux du pays, d'une taille extraordinaire, & couvert d'armes brillantes, ſe préſenta devant l'armée des Romains, défiant le plus brave d'entre eux de venir ſe meſurer avec lui : & comme perſonne n'oſoit accepter le défi, il inſultoit d'un air inſolent & moqueur à toute l'armée. Le jeune Scipion, qui ſervoit ſous Lucullus en qualité de Tribun, ne pouvant ſouffrir un opprobre ſi outrageant, s'avance hardiment, & en étant venu aux mains, perce ſon ennemi, & le renverſe mort par terre. Après cette glorieuſe victoire, on ne ſongea plus qu'à preſſer le ſiége. Scipion donna encore ici des preuves de ſon courage intrépide, étant monté le premier ſur le mur quand on donna l'aſſaut à la ville. Elle ne fut pourtant pas emportée. Le ſiége enſuite traînant en longueur, & la maladie ſe mettant dans les troupes de part & d'autre, on parla d'accommodement. Les aſſiégés ne voulurent ſe fier qu'à la parole de Scipion. L'accord fut fait. Les habitans fournirent au Conſul dix mille caſaques de ſoldats, certain nombre de gros & menu bétail, avec cinquante

otages : c'étoit de quoi l'on étoit convenu. Car d'or & d'argent, unique objet que cherchoit Lucullus dans ce pays, il ne s'en trouva point. Il rendit à Scipion tout l'honneur qui lui étoit dû en préſence de l'armée, & le décora d'une Couronne murale. C'eſt par ces degrés qu'on arrive enfin au premier rang, & c'eſt ainſi que ſe forment les grands hommes. AN. R. 601 AV. J.C. 151.

Lucullus, dont l'eſpérance avoit été trompée à la priſe d'Intercatie, chercha à ſe dédommager en attaquant Pallantia, ville très-forte & très-opulente. On lui repréſenta en vain que cette entrepriſe, dans la ſaiſon où l'on étoit, pouvoit devenir fort dangereuſe : l'avarice n'écoute point de ſages conſeils. Il en reconnut enfin la vérité, mais à ſa honte, étant obligé, faute de vivres, de lever le ſiége. Les aſſiégés le pourſuivirent & le harcelérent dans ſa marche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé au fleuve Durius ou *Douro*. Les Eſpagnols s'étant retirés, le Conſul alla prendre ſes quartiers d'hiver dans la Turdétanie. Luculle forme & léve le ſiége de Pallantia. *Appian.*

Du côté de l'Eſpagne Ultérieure, c'eſt-à-dire dans la Luſitanie, le Préteur Ser. Sulpicius Galba, qui ſuccé- Le Préteur Galba eſt défait en Luſitanie.

AN. R. 601. AV. J.C. 151. da à M. Atilius, aiant fait une marche forcée pour aller ſecourir des Alliés qui étoient fort preſſés, arriva fort à propos près de l'ennemi, l'attaqua, & le mit en fuite. Néanmoins ſes troupes extrémement fatiguées, n'aiant pas eu un moment de repos, ne pourſuivirent les fuiards qu'avec beaucoup de langueur, & en s'arrétant de tems en tems. L'ennemi s'en aperçut, revint ſur ſes pas, attaqua vivement les Romains qui pouvoient à peine ſoutenir leurs armes, & leur tua environ ſept mille hommes. Galba n'oſa plus rien entreprendre depuis, & mit ſes troupes en quartier d'hiver, juſqu'à ce que Lucullus vînt le ſeconder.

Nous avons dit que Lucullus paſſoit ſes quartiers d'hiver dans la Turdétanie. S'étant aperçu que les troupes des Luſitans, qui étoient dans le voiſinage, ne gardoient aucune diſcipline, il envoia contre elles un aſſez fort détachement, & en tua quatre mille. Aiant attaqué l'armée des mêmes ennemis près de Cadix, il en fit périr quinze cens, pouſſa les autres ſur une hauteur, où bientôt après, faute de vivres, ils furent obligés de ſe rendre. Il ne trouva plus de réſiſtance dans la

Luſitanie, après ces heureux ſuccès, & ravagea tout le pays impunément. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

Cet exemple donna du courage à Galba, & il en fit autant de ſon côté, portant par-tout le fer & le feu : ce qui fit rentrer les peuples révoltés dans leur devoir, du moins à l'extérieur. Ils demandérent à Galba d'être admis à l'amitié du Peuple Romain aux mêmes conditions que leur avoit preſcrites M. Atilius l'année précédente. Galba, cachant un noir & déteſtable deſſein ſous un dehors gracieux & obligeant, leur témoigna » avoir compaſſion de leur état, & être » fâché de voir que plutôt par néceſſi- » té, que par mauvaiſe volonté ils » fuſſent réduits à exercer des vols, des » brigandages, des pilleries. Qu'il » ſentoit bien que c'étoit le beſoin & » la pauvreté, cauſés par la ſtérilité de » leurs terres, qui les forçoit à em- » braſſer ce genre de vie. Qu'il pour- » roit, ſi cela leur paroiſſoit convena- » ble, & qu'ils vouluſſent véritable- » ment devenir amis du Peuple Ro- » main, les placer dans un meilleur » terrain, & les établir plus avanta- » geuſement; en les partageant néan-

Déteſtable perfidie de Galba. *Appian. in Hiſp. p.* 288.

AN. R. 601. AV. J.C. 151. » moins en trois bandes, parce qu'il » n'avoit pas en sa disposition un espace » de bonne terre assez étendu pour les » réunir tous ensemble. » L'air de bonté & de bonne foi avec lequel il leur parloit, les persuada. Ils acceptérent sa proposition, se transportérent dans les trois endroits qu'il leur indiqua écartés l'un de l'autre, & là ils attendirent selon ses ordres qu'il fût de retour. Après cela, il va trouver les premiers, & feignant de les regarder desormais comme des amis, il les engagea à lui remettre leurs armes dont ils n'ont plus de besoin : ce qu'ils font sans peine. Après les avoir ainsi désarmés, il les environne de retranchemens, & les fait tous égorger, pendant qu'ils imploroient vainement contre une telle perfidie la colére & la vengeance des dieux. Il en usa de même à l'égard des seconds, puis des troisiémes. Peu échapérent au carnage, du nombre desquels se trouva Viriathus, réservé sans doute par un ordre exprès de la Providence pour ne pas laisser impuni même sur la terre un crime si contraire à toutes les loix divines & humaines. Les Auteurs ne conviennent point entr'eux sur le nombre de ceux

Viriathus échapé du meurtre.

x qui périrent dans cette occaſion, ins le faiſant monter ſeulement à f mille, d'autres à trente mille. Ap- mment que les derniers ont réuni emble & ceux qui furent égorgés, eux qui furent vendus. Galba diſ- ua une part très-médiocre du bu- à l'armée : ſon avarice inſatiable orba tout le reſte. AN. R. 601. AV. J.C. 151.

A ſon retour à Rome, il fut accuſé vant le Peuple pour cet horrible aſſacre. Caton fut ſa plus forte & us redoutable partie. Je raporterai ns la ſuite tout ce qui regarde ce ju- ment.

L. MARCIUS.
M'. MANILIUS. AN. R 603. AV. J.C. 149.

L'exécution ſanglante de Galba ne rmina pas la guerre de Luſitanie. es Romains paiérent bientôt de leur ng & de leurs défaites la perfidie ont ils s'étoient rendu coupables. roiroit-on qu'un homme de néant, rti de la pouſſiére & de la plus baſſe ondition, pût jamais avoir la penſée e former le deſſein de faire la guerre u plus puiſſant peuple du monde ? 'eſt pourtant ce que fit Viriathus, et Eſpagnol échapé à la cruauté de

Viriathus, de ſimple berger, devient un terrible guerrier. *Appian. in Hiſp.* 289.

An. R. 603. Av. J.C. 149. Galba. Tout inſtrument eſt bon & ſuffiſant entre les mains de Dieu, quand il veut châtier les hommes, & faire éclater ſa juſtice. Viriathus, de berger devenu chaſſeur, & de chaſſeur brigand, s'étoit lontems exercé dans les forêts à une vie dure & pénible avec d'autres montagnards, tous gens de main & hardis comme lui, ſans bien & ſans eſpérance, ne vivant que de la pointe de leur épée, accoutumés à tomber bruſquement du haut de leurs montagnes ſur les paſſans, & à diſparoitre dans le moment même, enfin endurcis aux plus grands dangers & aux plus rudes fatigues. Sa troupe inſenſiblement, ſur la réputation du Chef, qui augmentoit de jour en jour, s'accrut à tel point, qu'elle devint une armée, avec laquelle il oſa tenir tête aux Généraux du Peuple Romain, comme nous allons le voir.

Fécond en ruſes, il bat les Romains en pluſieurs rencontres. *Appian.*

L'armée des Luſitaniens, compoſée de dix mille hommes, ravageoit la Turdétanie. Le Préteur C. Vetilius arriva à propos, & les attaqua ſi vivement, qu'il en tua un grand nombre, & pouſſa les autres dans un endroit, où il paroiſſoit qu'ils ne pouvoient demeurer ſans périr de faim, ni en ſortir ſans

être taillés en piéces par les ennemis. Dans cette extrémité, ils envoient des Députés vers le Préteur, pour lui demander par grace » qu'il leur accor- » dât des terres qu'ils puſſent cultiver, » & où ils puſſent s'établir : qu'en re- » connoiſſance ils emploieroient leurs » bras & leurs armes au ſervice du » Peuple Romain, dont ils devien- » droient les plus zélés & les plus fidé- » les Alliés. » Vetilius gouta fort cette propoſition, & l'on étoit près de conclure le Traité ; lorſque Viriathus s'adreſſant à ſes camarades : *Ignorez-vous donc*, leur dit-il, *avec quels hommes vous allez traiter ? Avez-vous oublié que les Romains ne ſont jamais plus à craindre, que quand ils témoignent quelque bonté ? & voulez-vous, par une aveugle & imprudente crédulité, vous expoſer vous-mêmes à une ſanglante boucherie comme celle qui nous a enlevé ſous Galba tant de braves compagnons ? Si vous voulez me croire & m'obéir, je ſaurai bien vous tirer du danger qui vous jette dans le déſeſpoir.* Il n'en falut pas dire davantage : tous lui jurérent ſur le champ obéiſſance. An. R. 603. Av. J.C. 149.

Il range auſſitôt ſes troupes, comme pour donner combat. Il choiſit mille

AN. R. 603. AV. J.C. 149. hommes de cheval pour demeurer auprès de lui. Il donne ordre aux autres, dès qu'ils le verront monter à cheval, de fuir le plus promtement qu'ils pourront en se répandant de différens côtés, & d'aller l'attendre à la ville de Tribola. Le Préteur surpris & déconcerté n'osa pas les poursuivre, dans la crainte que les troupes qui restoient ne vinssent tomber sur ses derriéres. Il tourna donc toutes ses forces contre Viriathus. Mais celui-ci, par la vîtesse de ses chevaux, éluda toutes ses attaques, tantôt faisant semblant de fuir, tantôt s'arrétant tout-à-coup, quelquefois même paroissant vouloir s'avancer contre lui. Par ce manége, il retint les Romains ce jourlà & le suivant dans le même endroit. Quand il crut le reste des troupes arrivé en lieu de sureté, il se déroba de nuit par des sentiers inconnus aux autres, mais qui lui étoient très-familiers, & il échapa aux Romains, que l'ignorance des lieux, la pesanteur de leurs armes, & le peu de légéreté des chevaux empéchérent de le poursuivre lontems & vivement. L'heureux succès de cette ruse lui attira une grande autorité. Il vint de tous côtés

des troupes ſe ranger ſous ſes étendarts. AN. R. 603. AV. J.C. 149.

Le Préteur, ſachant que Viriathus étoit à Tribola, marcha contre lui. Il faloit traverſer une forêt. Le nouveau Général Eſpagnol y cacha une embuſcade, & s'étant montré avec un petit nombre de troupes il prit la fuite précipitamment comme effraié, & attira le Préteur dans des lieux marécageux. Viriathus n'eut pas de peine à en ſortir par des ſentiers détournés qu'il connoiſſoit : mais il n'en étoit pas de même des Romains, ſur qui des troupes embuſquées vinrent fondre en ce moment, les prenant par les flancs & par les dertiéres. Vetilius perdit la vie. Quatre mille Romains furent tués avec lui, ou faits priſonniers. Six mille ſe retirérent à * Carpeſſus avec le Queſteur : qui, comptant peu ſur ces troupes abbattues & découragées par leur défaite, eut recours aux peuples voiſins qui étoient alliés de Rome. Ceux-ci lui envoiérent cinq mille hommes, que Viriathus tailla entiérement en piéces, ſans qu'il en reſtât preſque aucun.

* *Appien croit que c'eſt la même ville que* Tarteſſus, *où régna Arganthonius, à qui l'on donne cent cinquante années de vie.*

AN. R. 604. AV. J.C. 148. SP. POSTUMIUS. L. CALPURNIUS PISO.

C. Plautius, qui ſuccéda à Vetilius, & qui avoit amené dix mille hommes de pié, & treize cens chevaux, ne fut pas plus heureux. Dans une premiére action, où Viriathus lui avoit dreſſé une embuche, il perdit quatre mille hommes, & preſque tout le reſte dans une ſeconde. A ſon retour à Rome, il fut accuſé devant le Peuple, comme aiant donné lieu à ces diſgraces par ſa mauvaiſe conduite, & envoié en exil.

Diod. apud Valeſ. 346.

Les habitans de Ségobrige ſe laiſſérent tromper deux fois par les ruſes de Viriathus. Voiant un petit nombre de ſoldats qui emmenoient des troupeaux, ils envoiérent contr'eux un aſſez gros détachement, qui tomba dans une embuſcade, & fut entiérement défait. Quelque tems après, Viriathus s'étant éloigné de Ségobrige d'une marche de trois jours, & aiant par-là inſpiré aux habitans une fauſſe ſécurité, revint bruſquement en une ſeule journée, & ſurprit la ville, qui ne s'attendoit pas à un ſi promt retour.

Front. Strat. III. 10.

Ibid. 11.

Il eut pluſieurs autres ſuccès: & outre les deux Préteurs dont nous venons de faire mention, l'Hiſtoire nomme

encore Claudius Unimanus, & Nigidius Figulus, dont la défaite illuſtra les armes de Viriathus. Le Sénat comprit enfin qu'il s'agiſſoit d'une guerre ſérieuſe, & qu'il étoit néceſſaire d'envoier dans ces provinces un Conſul avec des forces conſidérables pour réduire un ennemi qui d'abord n'avoit paru digne que de mépris. An. R. 664. Av. J.C. 148.

Q. Fabius Æmilianus.
L. Hostilius Mancinus. An. R. 667. Av. J.C. 145.

Le département de l'Eſpagne échut à Fabius, qui étoit fils de Paul Emile, & frére aîné du ſecond Scipion l'Africain. Il n'emmena avec lui que de nouvelles levées, parce qu'on jugea raiſonnable de laiſſer les ſoldats qui avoient ſervi en Afrique, en Gréce, ou en Macédoine, jouir du repos qu'ils avoient mérité à ſi bon titre. Le nombre des troupes qui le ſuivirent en Eſpagne, ſe montoit à quinze mille hommes de pié, & près de deux mille chevaux. Quand il fut arrivé, il en confia le ſoin à ſes Lieutenans pour les former par des exercices continuels à toutes les fonctions de la milice pendant qu'il iroit à Cadix offrir un ſacrifice à Hercule, qui étoit regardé com- Le Conſul Fabius Emilianus marche contre Viriathus.

AN. R. 607. AV. J.C. 145. me le chef & l'auteur de la famille des Fabius. Religion mal entendue ! Il auroit mieux fait de ne pas quitter ſon armée, où ſon devoir le demandoit. Pendant ſon abſence, les ennemis battirent un de ſes Lieutenans, & firent ſur lui un grand butin. Cette nouvelle hâta ſon retour. Viriathus, fier de la victoire qu'il venoit de remporter, offroit chaque jour le combat à Fabius. Mais celui-ci, ferme & inébranlable dans la réſolution qu'il avoit priſe de ne point hazarder d'action générale, ſe contenta de quelques légéres eſcarmouches, pour former & raſſurer peu-à-peu ſes troupes, qui étoient ſans expérience, & que leur défaite avoit fort intimidées. Il les accompagnoit lui-même dans les fourages, pour ne point donner lieu aux ſurpriſes d'un ennemi fécond en ruſes & en ſtratagêmes, & à la vigilance duquel rien n'échapoit.

AN. R. 608. AV. J.C. 144. SER. SULPICIUS GALBA.
M. AURELIUS COTTA.

Un mot de Scipion exclut les deux Conſuls du commandement des armées. *Val. Max.* VI. 4.

Les nouveaux Conſuls avoient tous deux une extrême envie d'aller commander en Eſpagne, & leurs débats ſur ce point partageoient tout le Sénat. On attendoit avec impatience l'avis de Scipion, à qui la gloire toute récente

d'avoir détruit Carthage donnoit une grande autorité. *Je penſe*, dit-il, *qu'ils doivent tous deux être exclus, parce que l'un n'a rien, & qu'à l'autre rien ne ſuffit.* Si Cotta Conſul aujourd'hui, étoit, comme il eſt très-vraiſemblable, celui * qui dix ans auparavant avoit voulu, à l'abri de la puiſſance du Tribunat dont il étoit revétu alors, ſe diſpenſer de paier ſes dettes, la cenſure de Scipion ſe trouve parfaitement bien placée. Pour Galba, c'étoit celui qui avoit égorgé par perfidie les malheureux Luſitaniens.

AN. R. 608. AV. J.C. 144.

Le commandement fut donc prorogé à Fabius, qui recueillit cette année le fruit de la ſage conduite qu'il avoit tenue précédemment, & de l'exactitude avec laquelle il avoit fait obſerver la diſcipline dans ſon armée. Les ſoldats formés par ſes ſoins, & animés encore plus par ſon exemple que par ſes diſcours, étoient devenus tout autres. Ils ne craignoient plus l'ennemi : ils ne fuioient plus le combat. Viriathus le ſentit bien. Il lui falut rabbattre de ſa fierté & de ſa hardieſſe, & il fut défait en pluſieurs rencontres. Cette campagne fut auſſi glorieuſe pour

Fabius remporte pluſieurs avantages ſur Viriathus. *Appian. p.* 291.

* *Il ſera parlé ci-deſſous de ce fait, p.* 500.

AN. R. 608. AV. J.C. 144. les Romains, que les précédentes leur avoient été ignominieuſes, & elle rétablit leur réputation. Fabius mena ſes troupes en quartiers d'hiver à Corduba, que j'appellerai dans la ſuite *Cordoue.*

AP. CLAUDIUS PULCHER.
AN. R. 609. AV. J.C. 143. Q. CÆCILIUS METEL. MACEDON.

Viriathus, inſtruit par ſes défaites, ne ſe fia plus ſur ſes armes ſeules, mais chercha du ſecours dans ſes voiſins. Il envoia des Députés aux Arvaques, aux Tithes, & aux Belliens, qui depuis la paix faite huit ans auparavant avec Marcellus ne paroiſſent point avoir remué : & les engagea à ſe ſoulever contre les Romains, & à ſe joindre à lui. Le plan de Viriathus lui réuſſit à merveille. Il ſe trouva déchargé de la plus grande partie du poids de la guerre. On n'envoia contre lui qu'un ſimple Préteur, pendant que le Conſul Métellus marchoit contre les Celtibériens. C'eſt ici que la plupart des Hiſtoriens font commencer *la guerre de Numance*, la principale ville du pays des Arvaques, comme nous l'avons déja dit.

Métellus fait pendant deux ans la guerre en Eſpagne avec de grands

succès, mais dont le détail n'eſt pas venu juſqu'à nous. Au défaut du récit circonſtancié de ſes exploits, les Auteurs nous ont conſervé, ce qui ne vaut pas moins, des traits qui le caractériſent, & nous donnent lieu de le regarder comme un homme ſupérieur. AN. R. 609. AV. J.C. 143. guerre contre les Celtibériens.

C'étoit un eſprit ferme & ſévére dans le commandement. Lorſqu'il aſſiégeoit Contrébie, ville importante du pays des Celtibériens, cinq cohortes Romaines lâchérent pié dans une occaſion, & abandonnérent le poſte où il les avoit placées. Métellus leur commanda d'y retourner ſur le champ, donnant ordre en même tems au reſte de l'armée de traiter en ennemi & de tuer quiconque reviendroit chercher par la fuite ſa ſureté dans le camp. Un ordre ſi vigoureux allarma extrêmement les ſoldats de ces cohortes, & tous faiſoient leur teſtament comme allant à une mort certaine. Le Général demeura inflexible; [a] & ſa fermeté lui réuſſit. Les ſoldats qui étoient allés au combat pour y chercher la mort, en retournérent vainqueurs. Tant un ſentiment de gloire réveillé Sa fermeté. *Val. Max.* II. 7.

[a] Perſeverentia ducis quem morituram miſerat militem victorem recepit. Tantum effecit mix-

AN. R. 609. AV. J.C. 143. par la crainte a de pouvoir : tant le déſeſpoir donne quelquefois de courage.

La fermeté de Métellus ne dégénéroit pas néanmoins en rigueur & en cruauté : il étoit ſenſible à l'humanité juſqu'au point de la préférer à l'eſpérance de la victoire. Il avoit fait bréche aux murailles de Nergobrige : & les aſſiégés ſe voiant près d'être forcés, s'aviſérent de mettre ſur la bréche les enfans de Rhétogéne, illuſtre Celtibérien, qui avoit quitté ſes compatriotes pour s'attacher aux Romains. Le pére n'étoit point arrêté par la vûe du danger & de la mort de ſes enfans : & il preſſoit le Général de donner l'aſſaut. Métellus le refuſa, & aima mieux renoncer à une conquête aſſurée, que de faire périr d'innocentes victimes. Il abandonna donc le ſiége de Nergobrige. Mais s'il manqua la priſe d'une ville, il trouva de quoi ſe dédommager dans la ſoumiſſion volontaire de pluſieurs autres, qui ouvrirent avec joie leurs portes à un ennemi ſi plein de clémence & de généroſité.

Son humanité.

Val. Max. V. 1.

tus timori pudor, ſpeſque deſperatione quæſita. | *Vell.* II. 5.

Il avoit encore une autre qualité bien importante pour la conduite des grandes affaires ; le ſecret. Un jour qu'un de ſes amis lui demandoit ce qu'il alloit entreprendre, *Je brulerois*, lui répondit-il, *ma tunique, ſi je croiois qu'elle ſût mon deſſein.* AN. R. 609. AV. J.C. 143. Mot de lui ſur le ſecret. *Auctor de vir. Illuſtr.*

Avec ces talens & par cette conduite Métellus remporta de grands avantages ſur les Celtibériens. Mais le Préteur Quintius, qui avoit ſuccédé dans le commandement en Luſitanie à Fabius, n'eut pas les mêmes ſuccès. Il avoit néanmoins réuſſi dans les commencemens, mis en fuite Viriathus, & obligé l'ennemi vaincu de ſe retirer ſur une montagne, où il le tenoit fort ſerré & fort à l'étroit. Mais ce ruſé Eſpagnol étant tombé bruſquement ſur lui dans un moment où il le vit peu attentif à ſe tenir ſur ſes gardes, lui tua beaucoup de monde, prit pluſieurs drapeaux, & pourſuivit les Romains juſques dans leur camp. *La montagne de Vénus.*

On eſt étonné avec raiſon de voir un homme ſans naiſſance, ſans éducation, comme nous l'avons déja remarqué, ſans appui ni protection, qui ſe trouve à la tête des troupes par une voie toute extraordinaire & ſans Eloge & caractére de Viriathus. *Freinshem.* LIII. 11.

AN. R. 609. AV. J.C. 143. élection faite dans les régles, ſoutenir avec honneur pendant pluſieurs années l'effort des armes Romaines. Son mérite naturel ſuppléa à tout ce qui lui manquoit d'ailleurs. Il avoit un courage intrépide, une ſagacité merveilleuſe, une connoiſſance parfaite de l'art militaire, une habileté extraordinaire pour les ruſes de guerre, & une patience à l'épreuve des plus grandes fatigues, auxquelles le mettoit en état de réſiſter un corps robuſte, & une longue habitude de vivre durement. Il avoit ajouté à ces qualités beaucoup d'humanité, de modération, & de juſtice. Il partageoit également entre ceux qui s'attachoient à lui tout le butin qu'il gagnoit par la voie des armes. De quelques richeſſes qu'il ſe ſoit vû maître, jamais il ne ſongea à s'enrichir. Après avoir remporté tant de victoires, il demeura toujours tel qu'il avoit été dès ſes premiéres campagnes : mêmes armes, même habillement, même extérieur en tout. Nulle fête, nulle réjouiſſance, pas même celle des nôces ſi légitime & ſi permiſe, ne lui fit rien changer dans ſon train de vie ordinaire. Il ſe tenoit toujours debout à ta-

De Offic. II. 40.

ble, ne mangeoit que du pain & de grosses viandes, laissant les mets plus délicats pour ses convives. Par cette vie réglée & tempérante, il se conserva jusqu'à la fin un corps sain & vigoureux, un esprit toujours capable de vaquer aux affaires, une vertu & une réputation exemte de tout reproche. AN. R. 609. AV. J.C. 143.

L. METELLUS CALVUS.
Q. FABIUS MAXIMUS SERVILIANUS. AN. R. 610. AV. J.C. 142.

Fabius eut pour département l'Espagne Ultérieure. Son armée montoit à dix-huit mille hommes de pié & seize cens chevaux. Comme il se hâtoit d'arriver à Ituque dans la Bétique avec une partie de ses troupes, Viriathus s'avança à sa rencontre avec six mille hommes des siennes, tous soldats aguerris & accoutumés à vaincre. Les Romains eurent de la peine à soutenir leur premier choc : cependant ils tinrent ferme, & le Consul poursuivit sa marche. Le reste de l'armée l'aiant atteint avec dix éléphans & trois cens chevaux que Micipsa Roi de Numidie lui avoit envoiés, il attaqua Viriathus, le vainquit, & le mit en fuite. Mais l'Espagnol, à l'attention de qui

Viriathus, après avoir défait le Consul Fabius, se retire dans la Lusitanie. *App.* 280.

AN. R. 610. AV. J.C. 142. rien n'échapoit, aiant aperçu du déſordre parmi les troupes qui le pourſuivoient, retourne contr'elles, les défait, en tue trois mille, & pourſuit le reſte juſqu'aux portes du camp, où les Romains ſe renfermérent, ſans que ni le Conſul, ni les autres Officiers, puſſent obtenir d'eux qu'il marchaſſent contre l'ennemi. La nuit termina le combat. Viriathus, après avoir harcelé lontems le Conſul tantôt de nuit, tantôt dans la grande chaleur du jour, & l'avoir beaucoup fait ſouffrir, ſe retira dans la Luſitanie.

AN. R. 611. AV. J.C. 141.

Q. POMPEIUS. CN. SERVILIUS CÆPIO.

Q. Pompeïus eſt parvient au Conſulat par une mauvaiſe ruſe. *Freinshem.* LIII. 35.

Q. Pompeïus eſt le premier de ſon nom & de ſa famille qui ſe ſoit élevé aux grandes charges. La maiſon des Pompées, qui bientôt deviendra ſi puiſſante & tiendra le premier rang dans Rome, n'eſt pas d'une plus ancienne nobleſſe.

La maniére dont celui de qui nous parlons parvint au Conſulat ne fait pas grand honneur à ſa probité & à ſa droiture. Lélius demandoit cette charge, ſoutenu de tout le crédit de Scipion. Pompeïus, qu'ils comptoient au nom-

bre de leurs amis, leur cacha le deſſein qu'il avoit de demander auſſi le Conſulat, & même leur promit de ſolliciter avec eux pour Lélius. Mais au lieu de travailler pour celui-ci, il agiſſoit puiſſamment pour lui-même ; & fit ſi bien qu'il ſupplanta Lélius & fut nommé Conſul. Il perdit par-là l'amitié de Scipion, c'eſt-à-dire, un bien plus eſtimable que le Conſulat, ſur-tout acquis par une perfidie. AN. R. 611. AV. J.C. 141.

Il réuſſit encore à ſe faire donner le commandement des armées dans l'Eſpagne Citérieure en la place de Q. Métellus, qui étoit ſon ennemi particulier. Métellus en fut outré, & ſe porta à des excès qui déparent beaucoup les éloges dont l'Hiſtoire juſqu'ici l'a comblé. Pour empécher ſon ennemi de profiter de ſes travaux, il ne craignit point de nuire au bien des affaires, & au ſervice de la République. Il diminua ſon armée, en donnant des congés à tous ceux qui lui en demandérent : il diſſipa les magaſins qu'il avoit faits de munitions de guerre & de bouche : il fit briſer & jetter dans la riviére les arcs & les fléches des Crétois qui ſervoient comme auxiliaires dans ſes troupes : il défendit que

Excès auxquels Métellus ſe porte lorſqu'il apprend que Pompeïus doit lui ſuccéder. *Val. Max.* IX. 3.

AN. R. 611. AV. J.C. 141. l'on donnât de la nourriture aux éléphans. Déplorable exemple de la foibleſſe des vertus humaines ! Elles tiennent bon contre les dangers ordinaires, & par-là ſemblent lontems pures & irrépréhenſibles. Mais dès que la paſſion favorite eſt miſe en jeu, dès que l'endroit foible de l'ame eſt attaqué, elles rendent les armes : tout ſe dérange, tout ſe renverſe; & il paroit bien clairement alors que ce n'étoit pas à la vertu que l'on tenoit, mais à l'éclat & aux agrémens qui en accompagnoient la pratique.

Métellus en voulant faire tort à ſon ennemi, s'en fit beaucoup à lui-même : il ternit la gloire de ſes exploits en Eſpagne, qui étoient grands, & ſe priva du triomphe qui en devoit être la récompenſe.

Diverſes expéditions de Q. Pompeïus peu conſidérables.

Q. Pompeïus n'étoit pas auſſi habile à conduire une guerre, qu'à manier une intrigue. En arrivant dans ſa province, il ſe trouva, malgré toute la mauvaiſe volonté de Métellus, à la tête d'une armée forte de trente mille hommes d'infanterie, & de deux mille chevaux. Sans doute il avoit amené avoit lui de Rome un renfort conſidérable. Mais il s'en falut bien qu'il

tirât de cette armée tout le ſervice que l'on pouvoit en attendre. AN. R. 611. AV. J.C. 141.

Les Arvaques, effraiés apparemment du nombre de ces troupes, avoient député vers le Conſul pour traiter de paix avec lui, & l'on étoit convenu de toutes les conditions, dont les principales étoient qu'ils mettroient au pouvoir des Romains Termeſte & Numance les plus fortes places du pays, & qu'ils livreroient toutes leurs armes. Mais ce dernier article, quand on en vint à l'exécution, leur parut ſi indigne & ſi honteux, que ſe regardant les uns les autres ils ſe demandoient mutuellement s'ils pourroient donc vivre ſans armes & ſans honneur. Leurs femmes mêmes & leurs enfans outrés de douleur & d'indignation, leur faiſoient les reproches les plus ſanglans, & déclaroient qu'il ne leur ſeroit pas poſſible de les reconnoitre ni pour maris ni pour péres, s'ils étoient capables d'une telle lâcheté. Le Traité fut donc rompu. *Diod. apud Fulv. Urſin.*

Alors Pompée forma le ſiége de Numance. Mais, rebuté des difficultés qu'il y trouva contre ſon attente, il le leva bientôt après, & fit paſſer ſon armée devant Termance, * comptant

* *Cette ville paroît être la même que celle qui a été appellée plus haut* Termeſte.

AN. R. 611. AV. J.C. 141. qu'il en viendroit plus facilement à bout. Le ſuccès ne répondit pas mieux à ſon eſpérance. Il fut plus heureux dans l'expédition qu'il entreprit contre pluſieurs brigands qui ravageoient la Sédétanie, dont il purgea tout le pays.

Diod. apud Valeſ. 358. Enſuite il mit le ſiége devant Lanci. Les Numantins envoiérent quatre cens jeunes gens au ſecours de cette ville voiſine & amie. Les aſſiégés les reçurent avec toutes les marques de joie poſſibles, comme leurs ſauveurs & leurs libérateurs. Quelque tems après ſe ſentant fort preſſés, ils offrirent de ſe rendre, demandant pour toute condition la vie ſauve. Les Romains exigeant que les Numantins leur fuſſent livrés, ils refuſérent d'abord conſtamment d'écouter cette propoſition. Mais enfin, manquant de tout, & ſe perſuadant qu'il n'y avoit point de loi contre la néceſſité, ils firent ſavoir ſecrettement aux Romains qu'ils étoient déterminés à faire ce qu'on exigeoit d'eux. Les Numantins l'apprirent. Ne voulant pas que cette honteuſe trahiſon demeurât impunie, ils attaquent de nuit les habitans, & font main baſſe ſur eux : le combat fut rude & ſan-

glant. Le Conſul, averti par le bruit que ce tumulte excita, en profite pour faire eſcalader les murs, & ſe rend maître de la ville. Tous les habitans furent paſſés au fil de l'épée. Il laiſſa aux Numantins, qui étoient reſtés au nombre de deux cens, la liberté de retourner chez eux : ſoit qu'il fût touché de compaſſion pour le ſort malheureux de ces braves gens, dont le ſervice & le zéle n'avoit été paié que d'ingratitude ; ſoit qu'il voulût par cet acte de clémence diſpoſer les habitans de Numance à ſe ſoumettre aux Romains. AN. R. 611. AV. J.C. 141.

Dans l'Eſpagne Ultérieure, le Proconſul Fabius Servilianus, qui avoit été continué dans le commandement, prit quelques places tenues par des garniſons de Viriarhus, & ſe rendit maître d'un fameux Chef de brigands, nommé Connobas, qui ſe livra à lui avec toute ſa troupe. Ce chef ſeul fut épargné : Fabius fit couper la main droite à tous ſes ſoldats : traitement qui parut injuſte & cruel, parce qu'ils s'étoient livrés à la bonne foi du Proconſul. Expéditions de Fabius dans l'Eſpagne Ultérieure. *App. pag.* 293.

Il mena enſuite ſon armée devant Eriſane, dont il forma le ſiége. Vi- Paix conclue entre Viriathus & les

AN. R. 611. AV. J.C. 141. riathus aiant trouvé le moien de s'y gliſſer de nuit ſans que les Romains s'en aperçuſſent, fit le lendemain matin une rude ſortie contr'eux, où il leur tua beaucoup de monde, & les pouſſa dans un poſte, d'où il étoit difficile à l'armée de ſe ſauver. Viriathus [a] ne s'oublia point dans la bonne fortune : il ne ſe laiſſa point éblouir par un avantage ſi flateur, mais le regarda comme une occaſion favorable de faire une bonne paix avec les Romains. En effet, il fut conclu un Traité, qui portoit *qu'il y auroit paix & amitié entre le Peuple Romain & Viriathus, & que de part & d'autre on conſerveroit ce que l'on poſſédoit actuellement.* Ce Traité, quoique peu honorable au nom Romain, fut ratifié par le Peuple ; tant la guerre d'Eſpagne lui étoit devenue à charge !

Romains. *Id. p.* 294.

AN. R. 612. AV. J.C. 140.

C. LÆLIUS SAPIENS.
Q. SERVILIUS CÆPIO.

L'Eſpagne Ultérieure échut à Cépion qui étoit frére de Fabius Servilianus, & le commandement dans

[a] Τὴν εὐτυχίαν οὐχ ὕβρισεν. *A la lettre*, ne brava point la bonne fortune. *C'eſt* braver la bonne fortune, *que de la regarder comme obligée de nous accompagner toujours, comme étant en quelque façon à nos gages.*

l'Eſpagne Citérieure fut prorogé à Q. Pompeïus. An. R. 612. Av. J.C. 140.

Dès que Cépion fut arrivé dans ſa Province, il écrivit au Sénat que le Traité conclu par ſon frére avec Viriathus, deshonoroit le Peuple Romain. Le Sénat lui permit par ſa réponſe de moleſter Viriathus autant qu'il pourroit, mais ſans faire d'éclat. Peu content de cette permiſſion tacite, il revint à la charge, & inſiſta ſi ſouvent & ſi vivement, qu'enfin le Sénat conſentit qu'on fît ouvertement la guerre à Viriathus. Chez les Politiques les Traités & les ſermens ſont comptés pour rien, quand ils deviennent incommodes.

Cette paix eſt rompue. *App. ibid.*

Viriathus, hors d'état de réſiſter à l'armée du Conſul, ſortit d'Arſa où il étoit quand il apprit le renouvellement de la guerre, & marcha en avant à grandes journées, ravageant tous les lieux par où il paſſoit pour retarder la pourſuite de Cépion. Celui-ci ne put l'atteindre que ſur les frontiéres de la Carpétanie. L'Eſpagnol eut recours à ſes ruſes ordinaires. Aiant choiſi ce qu'il avoit de Cavaliers plus alertes, il les range en bataille ſur une hauteur comme s'il ſe préparoit à donner le combat, & ce-

Viriathus ſe dérobe par ruſe à la pourſuite de Cépion. *Ibid.*

AN. R. 612. AV. J.C. 140. pendant il fit défiler par un valon obſcur & tortueux le reſte de ſes troupes, dont le détachement qu'il arrangeoit couvroit la retraite. Quand il jugea qu'elles avoient pris aſſez d'avance, il partit lui-même à toute bride, bien ſûr que la viteſſe de ſes chevaux mettroit les ennemis, quelque proches qu'ils fuſſent actuellement de lui, hors d'état de l'atteindre. Effectivement, ils ne purent pas même découvrir quelle route il avoit priſe. Le Conſul fit tomber ſa colére ſur les Vectons & les Galléces, en ravageant abſolument leur pays, pour ôter à l'ennemi toute eſpérance de pouvoir tirer d'eux aucun ſecours.

Il lui demande la paix inutilement.

Viriathus voiant que la guerre lui devenoit de jour en jour plus difficile à ſoutenir, & que pluſieurs de ſes Alliés, les uns par néceſſité, les autres volontairement, quittoient ſon parti, crut qu'il étoit de la ſageſſe de tenter des voies d'accommodement avant qu'il eût reçu quelque échec. Pour cet effet, il envoia des Députés au Conſul, qui lui repréſentérent, » Que depuis quatorze ans que duroit la guerre, les avantages & les pertes avoient » beaucoup varié de part & d'autre.

» Que

» Que leur Chef, dans un tems où An. R. 612.
» l'on ne pouvoit pas dire que ſes affai- Av. J.C. 140.
» res fuſſent en mauvais état, avoit
» ſaiſi la premiére occaſion qui s'étoit
» préſentée de faire la paix avec les
» Romains. Que le frére même du
» Conſul la lui avoit accordée, &
» qu'elle avoit été ratifiée par le Peu-
» ple Romain. Qu'il ne croioit pas
» avoir donné aucun ſujet de plainte
» depuis la concluſion de ce Traité.
» Mais que, ſans vouloir entrer au-
» cunement en diſcuſſion ſur ce ſujet,
» il prioit le Conſul de conſidérer qu'il
» étoit toujours de ſa part dans les mê-
» mes ſentimens de paix, diſpoſé mê-
» me à accepter toute nouvelle con-
» dition raiſonnable qu'il plairoit au
» Peuple Romain de lui impoſer.

Le Conſul leur répondit en peu de mots, avec hauteur & fierté. *Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, Luſitains*, leur dit-il, *que vous tenez un pareil langage. Depuis pluſieurs années vous demandez la paix avec un empreſſement, qui feroit croire que la guerre vous paroit à charge; & cependant vous recommencez toujours la guerre avec un acharnement, qui montre que vous ne pouvez ſouffrir la paix. Il eſt inutile de parler*

An. R. 612. Av. J.C. 140. *d'un Traité qui ne ſubſiſte plus, puiſque le Peuple Romain l'a caſſé. Il s'agit de ſavoir ſi Viriathus eſt ſincérement dans la diſpoſition de ſe ſoumettre aux ordres du Sénat. Or ce que nous exigeons principalement de lui, c'eſt qu'aiant détourné du parti des Romains pluſieurs villes d'Eſpagne, dont il tient auprès de lui en honneur les principaux citoiens, il nous livre ces rebelles. C'eſt à cette marque que nous connoitrons qu'il ſe repent véritablement de ſa conduite paſſée.*

Viriathus deſiroit paſſionnément la paix. Il réſolut d'obéir, fit tuer une partie de ceux qu'on lui demandoit, entre autres ſon beaupére, & remit les autres en la puiſſance du Conſul, qui leur fit couper les mains. Enſuite Cépion propoſa une nouvelle condition, qui étoit que Viriathus & les Luſitaniens lui livraſſent leurs armes. Pour cet article, ni le Chef, ni les ſoldats Eſpagnols ne purent y conſentir; & la guerre recommença.

Il paroit que Viriathus étoit prêt à tout ſacrifier pour la paix, excepté ſa liberté & celle de ſon pays. Il n'avoit que trop fait pour l'acheter, cette paix, lorſqu'il avoit mis à mort ou livré au Conſul les principaux de ſes

Alliés : & de toutes les actions que l'Hiſtoire raporte de lui, c'eſt la ſeule qui ne puiſſe être excuſée. Mais quand il fut queſtion de livrer les armes, c'eſt-à-dire, de ſubir le joug, & de ſe mettre à la merci des Romains, il ne put s'y réſoudre. Avoit-il tort, aiant devant les yeux les exemples de la perfidie & de la cruauté d'un Lucullus & d'un Galba ? An. R. 612. Av. J.C. 140.

Cépion, à qui il avoit affaire actuellement, n'étoit guéres plus homme de bien : & il avoit de plus une hauteur & une dureté qui le rendoient odieux à toute l'armée, & principalement à la Cavalerie, de qui il ſe croioit plus mépriſé, & qu'il traitoit par cette raiſon avec encore moins de ménagement que le reſte des troupes. Pour réduire ce corps & le matter, il ordonna aux ſix cens Cavaliers des deux Légions d'aller avec leurs valets ſeulement couper du bois vers les montagnes occupées par les ennemis. C'étoit les envoier ouvertement à la boucherie. Les Lieutenans & les Tribuns le repréſentérent au Conſul. Il ne les écouta point, & demeura ferme dans ſa réſolution. Son but étoit de mortifier ces Cavaliers, en les obligeant

Cépion, devenu odieux à toute l'armée, court un grand riſque. *Dio. apud Valeſ. p.618.*

AN. R. 612. AV. J. C. 140. de venir eux-mêmes lui demander grace & s'humilier devant lui. Ils aimérent mieux s'expoſer à une mort certaine, que de lui procurer cet injuſte & malin plaiſir. Ils partirent donc ſur le champ. La Cavalerie des Alliés, & pluſieurs autres ſoldats & Officiers, qui ne pouvoient ſouffrir que tant de braves gens fuſſent ainſi ſacrifiés à la bizare humeur du Conſul, les accompagnérent volontairement. Le détachement étant beaucoup fortifié par cette union de troupes, ils amaſſérent du bois, ſans courir de riſque.

Ce ne fut au retour que murmure, que plaintes, qu'imprécations contre le Conſul. Il échapa à quelqu'un, dans l'emportement où ils étoient, de dire qu'il mériteroit bien que ce bois qu'ils raportoient fût emploié pour le brûler lui-même. Tous relevérent & ſaiſirent cette parole dans le moment : & dès qu'ils furent rentrés dans le camp, ils ſe mirent à ranger le bois autour de la tente de Cépion. S'il ne ſe fût dérobé à leur fureur par la fuite, on auroit vû, ce qui étoit ſans exemple, un Conſul du Peuple Romain brûlé dans ſa tente par ſes propres ſoldats.

Il fait tuer. Le danger où il s'étoit trouvé, &

qui ne le laiſſoit point ſans crainte, lui fit deſirer plus que jamais de voir la fin de cette guerre. Mais, comme il ne comptoit pas la pouvoir terminer par les voies d'honneur, il eut recours au crime & à la trahiſon. Il corrompit par argent & par promeſſes deux Officiers dont Viriathus s'étoit ſervi pour traiter avec lui de paix, & les engagea à égorger leur Général. Ils le tuérent en effet ſans bruit, & ſans qu'on s'en aperçût, étant entrés de nuit dans ſa tente, où ils le trouvérent endormi, & ils allérent auſſitôt en porter la nouvelle au Conſul, lui demandant la récompenſe qu'il leur avoit promiſe. Il les renvoia au Sénat, à qui ſeul, diſoit-il, il appartenoit de ſtatuer ſi l'on devoit récompenſer des Officiers qui avoient tué leur Général. Quel monſtre !

An. R. 612. Av. J.C. 140.

Viriathus par trahiſon. *Appian. p. 296.*

Quand la nouvelle de la mort de Viriathus ſe fut répandue dans ſon armée, tout le camp retentit de cris & de gémiſſemens. Ils déploroient le triſte ſort de leur Général, & leur propre malheur, ſe trouvant ſans Chef, ſans forces, ſans conſeil. C'étoit pour eux un nouveau ſurcroît de douleur de ne point connoître les auteurs du

Combien ce Chef eſt regretté. Ses obſéques. *Ibid.*

AN. R. 612. AV. J.C. 140. crime, & de ne pouvoir ſe conſoler en exerçant ſur eux une juſte & légitime vengeance. Le viſage couvert de larmes, ils lui rendirent les derniers devoirs avec toute la magnificence dont ils étoient capables. Ils placérent ſon corps ſur un haut bucher, où ils le brûlérent après avoir immolé un grand nombre de victimes. Les troupes, tant Infanterie que Cavalerie, tournérent pluſieurs fois, rangées par bataillons & par eſcadrons, autour du bucher, en chantant, à la maniére des barbares, les louanges du mort. Quand le feu fut éteint, on recueillit ſes cendres, & on les enferma dans un tombeau. La cérémonie finit par un combat de deux cens couples de gladiateurs.

Son mérite. Viriathus étoit également bon ſoldat & bon Général, homme de main & de tête, plein de courage & en même tems de prudence. Uniquement occupé du bien de ſes troupes, & indifférent ſur ſes propres beſoins, il en fut toujours aimé comme un bon pére l'eſt de ſes enfans. Il ſavoit les contenir dans le devoir par une diſcipline exacte, mais aſſaiſonnée de douceur & toujours conduite par la raiſon.

Auſſi, pendant plus de dix ans de commandement il ne s'éleva jamais dans ſon armée aucun mouvement, ni aucune ſédition. Rare talent dans un Commandant qui eſt ſans naiſſance, de ſavoir ſe faire reſpecter ! Mais un mérite ſupérieur lui tenoit lieu de nobleſſe. An R. 612. Av. J.C. 140.

La guerre contre Viriathus finit par ſa mort, mais non celle d'Eſpagne, qui cauſa encore pendant quelques années de vives inquiétudes aux Romains. Pompée aſſiégea de nouveau Numance, qui ſe défendit vigoureuſement. Les ſorties des aſſiégés étoient ſi fréquentes, & ils attaquoient avec tant de vivacité tantôt les fourageurs, tantôt ceux qui étoient occupés aux travaux, que les Romains n'oſoient preſque plus ſortir de leurs retranchemens. Il en périt beaucoup dans ces diverſes attaques.

Pompée ruine ſes troupes en continuant le ſiége de Numance pendant l'hiver. *Appian.* p. 298.

Il arriva de Rome de nouvelles troupes, que le Sénat envoioit en Eſpagne pour relever ceux des ſoldats qui aiant ſervi pendant ſix ans avoient mérité leur congé. Quoique Pompée ne comptât pas beaucoup ſur ces troupes qui étoient de nouvelles levées & ſans expérience, cependant pour les endur-

AN. R. 612. AV. J.C. 140. cir aux fatigues de la guerre, & auſſi pour rétablir ſa propre réputation qui étoit preſque ruinée, il réſolut de continuer le ſiége même pendant l'hiver. La rigueur du froid, l'air & les eaux du pays auxquelles ces ſoldats n'étoient point accoutumés, cauſérent bien des maladies & particuliérement des coliques fort douloureuſes, qui firent un grand ravage dans l'armée. Pour ſurcroît de malheur, les aſſiégés ſachant que les Romains avoient fait ſortir du camp un gros détachement pour aller au devant d'un convoi conſidérable, placérent une embuſcade près du camp, & firent enſuite attaquer les corps de garde avancés par quelques troupes de ſoldats. Les Romains ne pouvant ſouffrir cette inſulte, ſortirent en aſſez grand nombre de leurs retranchemens. Les aſſiégés en firent autant, & il s'engagea entr'eux une petite action, pendant laquelle les Numantins s'étant levés bruſquement de leur embuſcade, défirent une grande partie des ennemis. Les vainqueurs, animés de cette petite victoire, marchérent, ſans perdre de tems, contre le gros détachement, & le taillérent preſque tout entier en piéces.

Pompée, reconnoiſſant qu'il avoit pris un mauvais parti, ſe retira de devant Numance, & fit paſſer le reſte de l'hiver à ſes troupes en différentes villes où il les diſtribua. Mais, comme il attendoit un ſucceſſeur au printems, & qu'à ſon retour à Rome il craignoit d'être accuſé devant le Peuple, il crut devoir prendre quelques meſures pour éviter ce danger. Dans cette vûe il envoia ſecrettement quelques perſonnes de confiance aux Numantins pour les engager à demander la paix, en leur faiſant eſpérer qu'on leur accorderoit des conditions très-favorables. Quoiqu'ils euſſent beaucoup d'avantages ſur Pompée, cependant fatigués eux-mêmes de la longueur de la guerre, & ſans doute auſſi parce qu'ils ſentoient la diſproportion de leurs forces à celles de l'Empire Romain, ils ſe prétérent volontiers à l'ouverture qu'on leur donnoit. Quand leurs Ambaſſadeurs parurent, Pompée prenant un ton fier leur déclara dans l'Aſſemblée qu'il n'avoit point d'autres conditions à leur propoſer, ſinon qu'ils s'abandonnaſſent eux & tout ce qu'ils poſſédoient à la diſcrétion du Peuple Romain : mais ſous main il leur fit dire ce qu'il enten-

An. R. 612. Av. J.C. 140.

Il conclut un Traité de paix avec les Numantins. *App. p. 299.*

AN. R. 612. AV. J.C. 140. doit par ce langage. Le Traité fut conclu : ils firent leur soumission en présence de l'Assemblée ; mais l'on n'exigea d'eux autre chose sinon qu'ils rendroient les prisonniers avec les transfuges, & qu'ils donneroient des ôtages. On convint aussi qu'ils paieroient trente talens, une partie sur le champ, & le reste dans un certain terme assez court.

Trente mille écus.

M. POPILLIUS LÆNAS.
CN. CALPURNIUS PISO.

AN. R. 613. AV. J.C. 139.

Dès que Popillius, qui avoit été donné pour successeur à Pompée dans l'Espagne Citérieure, y fut arrivé, les Numantins vinrent offrir de paier ce qui restoit de la somme qu'on leur avoit imposée. Pompée, qui se voioit déchargé du soin de la guerre, nie qu'il ait fait aucun Traité avec eux. Les Numantins, surpris au-delà de tout ce qu'on peut dire, & s'imaginant presque que tout ce qui se passoit étoit un songe, se récrient sur la mauvaise foi du Proconsul, & prennent à témoin les dieux & les hommes : car des Sénateurs & plusieurs Officiers avoient été présens à la conclusion du Traité. Le Consul les renvoia au Sénat pour discuter cette affaire, & en attendant la

Pompée ensuite nie avoir fait ce Traité ; & il a le crédit de se faire absoudre à Rome.

décision, il se jetta sur les Lusons, peuples voisins de Numance, contre lesquels il ne fit rien de considérable. AN. R. 613. AV. J.C. 139.

Les Députés des Numantins plaidérent leur cause à Rome, & la mirent dans une telle évidence, qu'il n'étoit pas possible de se dissimuler la mauvaise foi de Pompée. Il ne se démonta pas néanmoins, & s'appuiant sur son crédit qui étoit énorme, il persista toujours à nier le fait avec la derniére impudence, & il fut jugé qu'il n'y avoit point eu de Traité. A mesure que nous avançons dans l'Histoire, nous nous apercevons clairement du progrès que la corruption des mœurs en tout genre fait dans Rome.

Elle éclata encore dans le même tems à l'égard du même Pompée. Il fut accusé de concussion, & quatre personnages consulaires, les deux Cépions, & les deux Mérellus, déposérent contre lui. Cicéron dit que l'autorité de ces graves témoins n'eut pas son effet, parce qu'on les regardoit comme ennemis de l'accusé. Mais à juger de ce fait particulier par le reste de la conduite de Q. Pompeïus, il est bien vraisemblable que le crédit de *Cic. pro Font. n. 13.*

cet homme intriguant & factieux l'emporta encore ici ſur la juſtice.

AN. R. 614. AV. J.C. 138. P. CORNELIUS SCIPIO NASICA. D. JUNIUS BRUTUS.

Je ne puis m'empêcher, avant que de continuer le récit de ce qui regarde l'Eſpagne, de raporter ici quelques traits remarquables de ce qui ſe paſſa cette année dans Rome.

Exemple de ſévérité contre un déſerteur. *Liv. Epit.*

Les Tribuns du Peuple donnérent un exemple de ſévérité, qui étoit bien capable de maintenir la diſcipline militaire. C. Matienus, nom connu d'ailleurs dans l'Hiſtoire Romaine, s'étoit retiré de l'armée d'Eſpagne ſans congé. Il fut accuſé pour ce ſujet devant les Tribuns, & par leur jugement condanné à être battu de verges aiant la fourche au cou, & à être enſuite vendu [a] au plus vil prix, comme étant de moindre valeur que le plus vil de tous les eſclaves. Ce jugement fut exécuté en préſence des nouveaux ſoldats que levoient actuellement les Conſuls.

Les deux Conſuls mis en priſon par les Tribuns du Peuple.

Cette action de ſévérité, néceſſaire dans un tems où la gloire des armes Romaines s'aviliſſoit de jour en jour,

a Seſtertio nummo, *Deux ſols & demi.*

fit beaucoup d'honneur aux Tribuns. Mais ils en perdirent bientôt le mérite par l'insolence de leur conduite à l'égard des Consuls. Ils prétendirent s'attribuer le droit d'exemter dix citoiens à leur choix de la nécessité de s'enrôler & d'aller à la guerre. C'étoit une vieille querelle, qui avoit déja été poussée fort loin entre les Tribuns & les Consuls treize ans auparavant. Les Consuls de l'année dont nous parlons résistérent courageusement à cette entreprise : & les Tribuns poussés à bout, & animés sur-tout par l'un d'entre eux qui se nommoit Curatius, homme de la plus basse origine, eurent l'audace de faire mettre en prison les deux Consuls. C'est * le premier exemple, mais ce ne sera pas le dernier, d'une pareille insolence des Tribuns. Le privilége qu'ils avoient d'être des personnes sacrées & inviolables, les mettoit en état de tout oser, sans qu'il fût possible de leur résister lorsqu'ils étoient tous d'accord. Nous verrons dans peu cette même puissance du

AN. R. 614. AV. J. C. 138.

* *Cicéron* l. III. de Leg. n. 20. *le dit en propres termes. Cependant l'Epitome du quarante-huitiéme livre de Tite-Live raporte que les Consuls Lucullus & Albinus avoient déja été mis en prison par les Tribuns pour la même querelle.*

AN. R. 614. AV. J. C. 138. Tribunat ſe porter à des excès encore plus funeſtes à la République.

Ces deux Conſuls traités ſi indignement, outre le reſpect dû à leur dignité ſuprême & à leur naiſſance, étoient recommandables perſonnellement par leur mérite. Scipion Naſica fit preuve d'une fermeté admirable, non-ſeulement dans l'occaſion dont je viens de parler, mais encore en réſiſtant & impoſant ſilence à tout le peuple aſſemblé. Les vivres étoient chers dans Rome, & ce même Curatius Tribun du peuple vouloit forcer les Conſuls à prendre certains arrangemens par raport aux blés. Naſica s'y oppoſa : & comme ſon diſcours étoit mal reçu du peuple, & qu'on l'interrompoit par des murmures & par des cris, *Romains*, dit-il en hauſſant ſa voix, *faites ſilence. Je ſai mieux que vous ce qui eſt utile à la République.* A ce mot toute l'Aſſemblée ſe tut avec reſpect; & l'autorité d'un ſeul homme fit plus d'impreſſion ſur la multitude, qu'un intérêt auſſi vif & auſſi puiſſant que celui des vivres & du pain.

Fermeté du Conſul Naſica à l'égard du peuple.

a Quâ voce auditâ, omnes pleno venerationis ſilentio, majorem ejus autoritatis, quàm ſuorum alimentorum, curam egerunt. *Val. Max.* III. 7.

Pour ce qui eſt de Brutus, il acquit beaucoup de gloire dans l'Eſpagne Ultérieure, où il fut envoié pour achever de pacifier le pays. An. R. 614. Av. J.C. 138.

Après la mort de Viriathus, un grand nombre de ceux qui avoient ſervi ſous lui s'étoient ſoumis volontairement. Cépion leur ôra leurs armes : mais il comprit que pour les retirer de la vie de brigands qu'ils avoient menée juſqu'alors, il faloit les tranſplanter dans un autre pays, où on leur donnât un établiſſement & des terres à cultiver. Il n'eut pas le tems d'achever l'exécution de ce projet : Brutus y mit la derniére main, & leur fit bâtir la ville de Valence, les établiſſant ainſi dans un lieu, comme l'on voit, bien éloigné de la Luſitanie. Brutus bâtit Valence.

A l'exemple & ſous la ſauvegarde de Viriathus pluſieurs troupes de brigands s'étoient miſes à courir la Luſitanie, & continuoient encore depuis ſa mort. Brutus entreprit de leur donner la chaſſe; & ce ne fut pas ſans peine qu'il en purgea la province. Accoutumés à vivre dans les montagnes, dont ils connoiſſoient tous les tours & les détours, ils tomboient tout d'un coup par bandes ſur les voiageurs ou même ſur des Il purge la province de brigands.

AN. R. 614. AV. J.C. 138. corps de troupes, puis se retiroient dans leurs postes par des routes détournées & presqu'impratiquables avec une viteſſe qui les déroboit à la pourſuite des ennemis les plus vifs & les plus déterminés. C'eſt le métier que font encore les Miquelets dans quelques provinces d'Eſpagne.

Le Conſul n'imagina point d'autre moien d'arréter leurs courſes, que d'attaquer les villes ou villages qui leur appartenoient & où ils étoient nés, eſpérant qu'ils viendroient peutêtre au ſecours de leurs patries, comptant du moins qu'il abandonneroit ces villages à ſes ſoldats pour les piller, & pour ſe dédommager par ce ravage de toutes leurs peines & de toutes leurs fatigues. Il y trouva plus de réſiſtance qu'il ne s'y étoit attendu; non-ſeulement les hommes, mais les femmes mêmes prenoient les armes pour défendre leurs maiſons & leurs biens. Ces femmes Luſitaines alloient au combat comme les hommes, & ſupportoient avec le même courage & les bleſſures & la mort. Il falut pourtant céder à la force: & les habitans de ces villages voiant qu'ils ne pouvoient pas réſiſter au nombre des ennemis qui leur

étoit infiniment ſupérieur, emportérent ſur les hauteurs tous leurs effets dont ils pouvoient ſe charger, & mirent ainſi leurs biens & leurs perſonnes en ſureté. Mais enfin, voulant prévenir la ruine totale de leurs patries, ils envoiérent des Députés au Conſul pour lui faire leurs ſoumiſſions. Il leur accorda volontiers le pardon & la paix. AN. R. 614. AV. J. C. 138.

D'un autre côté Popillius, à qui l'on avoit continué le commandement dans l'Eſpagne Citérieure, recommença, ſuivant l'intention du Sénat, le ſiége de Numance. Les habitans n'allérent point, comme ils avoient coutume de faire auparavant, à la rencontre des Romains, & ne firent point de ſortie ſur eux, ſe tenant renfermés dans leur ville ſans paroitre, & ſans faire aucun mouvement. Cela dura ainſi quelques jours : ce qui fit croire au Proconſul que les aſſiégés, las & rebutés de toutes les pertes qu'ils avoient faites auparavant, étoient abſolument découragés. Il ordonna donc à ſes troupes d'appliquer les échelles aux murailles, pour eſcalader la ville : ce qu'elles firent ſans délai, & avec une grande ardeur. La tranquillité qui

Popillius défait par ruſe devant Numance. *Frontin. Stratag.* III, 17.

AN. R. 614. AV. J.C. 138. étoit toujours la même dans la ville ; ſans qu'on vît paroitre aucun ſoldat ſur les murailles, fit naître du ſoupçon à Popillius ; & ſur le champ il donna ordre de ſonner la retraite. Les ſoldats, qui s'étoient flatés d'emporter la ville d'aſſaut, & de s'enrichir du butin qu'ils y trouveroient en abondance, n'obéirent que lentement & avec peine. C'eſt dans ce moment que les aſſiégés ſortirent par pluſieurs portes, renverſérent tous ceux qui étoient montés ſur les échelles, attaquérent vivement les autres qui n'eurent pas le tems de ſe mettre en ordre, & défirent une partie de l'armée.

AN. R. 615. AV. J.C. 137.

M. ÆMILIUS LEPIDUS.
C. HOSTILIUS MANCINUS.

Mancinus arrive devant Numance. *Liv. Epit. Appian. p. 300.*

Mancinus vint mettre le comble à l'ignominie des Romains devant Numance. On a dit que lorſqu'il partit de l'Italie, pluſieurs préſages ſiniſtres lui annoncérent le malheur qui l'attendoit. Mais le vrai préſage étoit ſon incapacité & ſon défaut de courage. Un auteur, qui n'eſt pas d'un grand poids, lui fait pourtant l'honneur de ſuppoſer qu'il réſolut de rétablir la diſcipline parmi ſes troupes, avant que de les

Auctor. de Vir. Illuſtr.

exposer au combat. Mais ce qui est constant par le témoignage de tous les Historiens, c'est qu'il n'y eut pas une rencontre, il ne se donna pas une escarmouche, où les Numantins n'eussent l'avantage, ce qui augmentoit sensiblement leur fierté, & abbattoit le courage des Romains. Enfin la chose en vint au point que les soldats Romains ne pouvoient plus soutenir ni la voix, ni la vûe d'un Numantin.

AN. R. 615. AV. J.C. 137.

Appian. Liv. Epit. Plut. in Gracch.

Mancinus, dans de si tristes conjonctures, crut ne pouvoir mieux faire que de quitter son camp de nuit, & d'éloigner pour quelque tems ses troupes de Numance, dans la vûe de dissiper peu-à-peu leur fraieur, & de leur laisser le loisir de reprendre les sentimens de courage & de hardiesse naturels aux Romains. Appien dit qu'un faux bruit qui se répandit que les Cantabres & les Vaccéens venoient au secours de leurs compatriotes, lui fit prendre cette résolution. Quoiqu'il en soit, il se retira de nuit dans un grand silence. Les Numantins, avertis de sa retraite, partirent au nombre seulement de quatre mille, coururent sans perdre de tems après les fuiards, donnérent sur la queue, en firent un grand

Il se retire de nuit de devant cette ville, & est poursuivi par les Numantins.

Plut.

An. R. 615. Av. J.C. 137. carnage, pouſſérent le reſte dans des lieux fort difficiles & qui étoient preſque ſans iſſue : &, quoique l'armée *Liv. Epit.* des Romains fût de plus de vingt mille hommes, ils l'enveloppérent de telle ſorte, qu'il ne lui fut pas poſſible de ſe tirer de ce mauvais pas. A peine cela ſe peut-il concevoir.

Il fait avec eux un indigne Traité par le miniſtére de Tibérius Gracchus. *Plut.*

Mancinus, déſeſpérant de s'ouvrir un chemin par la force, envoia un héraut aux Numantins, pour demander quelque compoſition. Ils répondirent qu'ils n'auroient créance qu'en Tibérius Gracchus ſeul, & demandérent qu'on le leur envoiât : il ſervoit alors ſous Mancinus en qualité de Queſteur, c'eſt-à-dire de Tréſorier. Cette grande confiance qu'ils témoignoient pour lui, étoit fondée en partie ſur ſon mérite perſonnel : car toute l'armée retentiſſoit du bruit de ſon nom & de ſes vertus. Elle venoit auſſi du ſouvenir qu'ils conſervoient de ſon pére, qui aiant fait autrefois la guerre en Eſpagne, & ſubjugué pluſieurs nations, avoit accordé la paix aux Numantins, & les en avoit fait jouir. Tibérius fut donc envoié. Il s'aboucha avec les principaux Officiers des ennemis. Le Traité fut conclu. On n'en ſait point les arti-

cles particuliers. Mais les conditions furent égales entre les deux peuples. Les Numantins, inſtruits par l'exemple de la perfidie de Pompée, prirent une précaution, qui ne leur fut pas néanmoins d'une grande utilité. Ce fut d'exiger que le Conſul, le Queſteur, & les principaux Officiers s'engageaſſent par ſerment à faire obſerver le Traité qui venoit d'être arrêté. Lorſque tout eut été ainſi réglé, les Romains partirent, laiſſant au pouvoir des Numantins toutes les richeſſes de leur camp. AN. R. 615. AV. J.C. 137.

Parmi le butin ſe trouvérent les Regîtres de Tibérius, où étoient tous les comptes de la recette & de la dépenſe qu'il avoit faite en qualité de Queſteur. Comme c'étoit pour lui une affaire très-importante de les recouvrer, il quitta l'armée qui étoit déja en marche, & alla à Numance, accompagné ſeulement de trois ou quatre de ſes amis. Les Numantins le reçurent parfaitement bien, lui donnérent toutes les marques de l'amitié la plus tendre, & le forcérent de manger avec eux. Après quoi ils lui rendirent ſes Regîtres, & le preſſérent de prendre tout ce qu'il voudroit dans le butin. Il n'ac-

AN. R. 615. AV. J.C. 137.

cepta que l'encens, qu'il emploioit pour les ſacrifices publics, & reprit le chemin de l'armée, bien content de toutes les honnêtetés qu'il avoit reçues de la part des Numantins.

Mancinus eſt mandé à Rome. *Appian.*

Dès que la nouvelle de ce Traité fut arrivée à Rome, le Sénat commença par révoquer Mancinus, & lui ordonna de revenir à la ville, pour y rendre compte de ſa conduite; & en même tems on fit partir M. Emilius ſon Collégue, pour aller prendre ſa place.

Mancinus & les Députés de Numance ſont écoutés dans le Sénat. *Appian. p.* 302.

L'affaire de Mancinus, dès qu'il fut revenu à Rome, fut examinée dans le Sénat. Il y juſtifia modeſtement ſa conduite, imputant en partie tous les malheurs qui lui étoient arrivés au mauvais état où il avoit trouvé l'armée; inſinuant qu'il ſeroit peutêtre permis de les attribuer auſſi à la colére des dieux irrités de ce qu'on avoit déclaré la guerre aux Numantins ſans qu'il en parût aucun juſte ſujet; excuſant le Traité ſur la néceſſité indiſpenſable d'y conſentir pour ſauver la vie à plus de vingt mille citoiens. Qu'au reſte, content d'avoir rendu ce ſervice à la République, il attendroit en paix qu'elle décidât de ſon ſort, prêt à ſacrifier de bon

cœur ſa liberté & ſa vie à l'utilité & à l'honneur de la patrie. Le Sénat entendit auſſi les Députés de Numance. Mais le meilleur appui de toute cette cauſe étoit Ti. Gracchus, qui trouvoit fort étrange qu'on lui fît un crime d'avoir conſervé à la République un ſi grand nombre de citoiens. Il étoit ſoutenu de tous les parens & amis de ceux qui avoient ſervi dans cette guerre, c'eſt-à-dire de la plus grande partie du peuple. Tous vantoient la grandeur du ſervice que Tibérius avoit rendu à l'Etat : & quoiqu'ils abandonnaſſent volontiers Mancinus, ſur qui ſeul ils rejettoient toute l'infamie de ce Traité, les intérêts du Queſteur étoient ſi étroitement liés avec ceux de ſon Général, qu'il n'étoit pas poſſible que la protection que Tibérius trouvoit parmi le peuple ne fît auſſi quelque effet en faveur de Mancinus. L'affaire ne fut décidée que l'année ſuivante.

An. R. 615. Av. J.C. 137.

Ti. Gracchus appuie fortement la cauſe de Mancinus.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Rome, le Conſul M. Emilius étant arrivé en Eſpagne, & cherchant à ſe ſignaler par quelque entrepriſe, porta la guerre contre les Vaccéens qui étoient fort tranquilles, & forma le ſiége de Pallance, la plus forte place du

Le Conſul Emilius attaque les Vaccéens, aſſiége Pallance, & eſt obligé de s'enfuir précipitamment. *App. pag.* 300-302.

AN. R. 615. AV. J.C. 137. pays. Il s'associa dans ce projet D. Brutus, qui commandoit dans l'Espagne Ultérieure en qualité de Proconsul. Ils avoient déja uni leurs troupes, lorsque deux Députés du Sénat arrivérent de Rome apportant un Décret, qui défendoit expressément au Consul de rien entreprendre contre les Vaccéens. Il leur exposa les raisons qu'il avoit eues d'attaquer ces peuples : & comptant que l'heureux succès de son entreprise qu'il regardoit comme assuré le justifieroit pleinement auprès du Sénat, il persista opiniâtrément dans son projet, qui ne lui réussit pas comme il l'avoit espéré.

Le siége traînoit en longueur, & les vivres commençoient à manquer aux assiégeans. Un convoi considérable étoit prêt d'arriver sous les ordres d'un Officier Général qui se nommoit Flaccus, lorsque malheureusement les ennemis, sortis tout-à-coup d'une embuscade où ils l'attendoient au passage, l'envelopérent de tous côtés. Flaccus y seroit péri avec tout son détachement sans une ruse, qui lui vint tout-à-coup dans l'esprit. Il répandit parmi ses troupes la nouvelle que le Consul s'étoit enfin rendu maître de Pallance. Elles jettérent

térent de grands cris de joie, qui portérent la désolation parmi les ennemis : & sur cette nouvelle, qu'ils crurent très-véritable, ils se retirérent sur le champ. Flaccus, à la faveur de ce mensonge heureux, sauva son convoi & son détachement, & arriva comme en triomphe dans le camp du Consul. AN. R. 615. AV. J.C. 137.

Mais ce secours ne dura pas lontems, & la famine se fit sentir de nouveau si violemment, que chaque jour il périssoit grand nombre de bêtes & d'hommes. Le Consul, réduit au désespoir, fait partir de nuit ses troupes. On conçoit aisément quel désordre & quelle confusion devoit régner dans un départ si subit & si précipité. Les cris des malades & des blessés qui imploroient inutilement le secours de leurs compagnons, & les chargeoient d'imprécations en se voiant abandonnés inhumainement à la merci des ennemis, avertirent bientôt les assiégés de la fuite nocturne du Consul. Ils sortirent en foule de la ville, & aiant atteint les fuiards vers le lever du soleil, ils ne cessérent pendant tout le jour de les harceler, les attaquant tantôt en queue, tantôt par

An. R. 615. Av. J. C. 137.

les flancs. Ils auroient pu détruire toute l'armée, s'ils avoient continué de la pourſuivre : mais l'approche de la nuit les obligea de retourner chez eux. Les troupes Romaines ſe ſauvérent comme elles purent, en ſe diſperſant de côté & d'autre. Six mille hommes périrent dans cette déroute.

Heureux ſuccès de Brutus dans l'Eſpagne Ultérieure. Paſſage du fleuve de l'Oubli. *Freinshem.*

Il n'y eut que Brutus qui conſola Rome de ces triſtes nouvelles par les heureux ſuccès qu'il continua d'avoir dans l'Eſpagne Ultérieure. Il réduiſit en ſon pouvoir plus de trente places, & porta ſes armes victorieuſes juſqu'à l'Océan du côté du Couchant. Ce qui lui fit le plus d'honneur dans l'eſprit des ſoldats fut le paſſage du fleuve *de l'Oubli*. Ce nom, que portoit auſſi un fleuve des Enfers, & dont les Romains juſques-là n'avoient point entendu parler, les effraia à un point, qu'aucun n'oſoit en approcher. Brutus, ſans ſe déconcerter, arracha des mains d'un Porte-enſeigne ſon drapeau, & s'écriant, *Bientôt ce drapeau & votre Général ſeront ſur l'autre bord*, il paſſa la riviére, & fut ſuivi de toute l'armée. Il paſſa enſuite le Minho (*Minius*) l'un des grands fleuves de la Lu-

fitanie. Il trouva des peuples déterminés à ſe bien défendre. Les femmes mêmes combattoient avec un courage mâle : & quand elles étoient faites priſonniéres, elles ſe tuoient elles & leurs enfans, préférant la mort à la ſervitude. Il vint pourtant à bout de les ſoumettre. On prétend que les aiant fait tomber dans des embuches où leur audace téméraire les précipita, il leur tua cinquante mille hommes, & en prit ſix mille. Ces heureux ſuccès lui méritérent le ſurnom de *Callæcus*, ou *Gallaicus*, vainqueur des peuples de la Galice.

AN. R. 615. AV. J.C. 137.

Oroſ. V. 5.

P. FURIUS PHILUS.
SEX. ATILIUS SERRANUS.

AN. R. 616. AV. J.C. 136.

Dès que les nouveaux Conſuls furent entrés en charge, le Sénat prit enfin ſon parti ſur Mancinus & ſur le Traité qu'il avoit conclu. Le Traité fut caſſé, comme fait ſans autorité du Sénat & du Peuple Romain : & il fut ordonné que tous ceux qui l'avoient juré & s'en étoient rendu garants ſeroient livrés aux Numantins. Deux Tribuns ſe chargérent de propoſer au peuple d'autoriſer par ſes ſuffrages le Décret du Sénat.

On ordonne à Rome que Mancinus ſoit livré aux Numantins.

App. 302. *Cic. de Offic.* III.

An. R. 616. Av. J.C. 136. Mancinus ſe fit ici admirer par ſon courage, & ſe montra auſſi bon & généreux citoien, qu'il avoit été timide Général. Lorſque la Loi eut été propoſée par les Tribuns conformément au Décret du Sénat, il harangua lui-même le peuple pour appuier une loi qui devoit lui être ſi funeſte : & renouvella ainſi l'exemple qu'avoit donné autrefois Sp. Poſtumius en pareille ocaſion, après le Traité des Fourches Caudines.

Tibérius ne ſe piqua point d'une ſemblable généroſité. Il ſépara ſa cauſe de celle de ſon Général : & fit ſi bien par ſon crédit, & par ſes ſollicitations & celles de ſes amis, que le Peuple n'autoriſa qu'en partie le Décret du Sénat, & ne condanna que le ſeul Mancinus à être livré aux Numantins. Tibérius pouſſa la choſe bien plus loin : il ne put pardonner au Sénat l'injure qu'il prétendoit en avoir reçue ; & le deſir de ſe venger ne contribua pas peu à le porter à ces entrepriſes turbulentes & hazardeuſes, qui cauſérent tant de maux à la République, & à lui-même une mort funeſte & déplorable.

Les Numantins refuſent En conſéquence de l'ordre du Peuple, Mancinus fut remis entre les mains

du Conſul P. Furius pour être mené en Eſpagne, & livré aux Numantins par un des Féciaux, qui avoit le titre de *Pater Patratus*. Il fut donc préſenté aux portes de Numance nu, piés & mains liés. Mais les Numantins refuſant de le recevoir, les Romains ne vouloient point le reprendre : de ſorte que cet homme, qui s'étoit vû Conſul l'année précédente & à la tête d'une grande armée, paſſa le jour entier entre le camp & la ville, abandonné des ſiens, rebuté par les ennemis : juſqu'à ce qu'enfin la nuit étant venue, les Romains lui permirent de rentrer dans le camp. Il retourna à Rome, & voulut entrer, comme il avoit coutume auparavant, dans l'Aſſemblée du Sénat. Il y trouva de l'oppoſition. P. Rutilius, l'un des Tribuns du Peuple, prétendoit qu'il n'étoit plus citoien. Ce n'étoit point par mauvaiſe volonté que ce Tribun agiſſoit, mais parce qu'il croioit la choſe contraire à l'eſprit des Loix. A la vérité ceux qui aiant été pris par les ennemis, revenoient enſuite dans leur patrie, rentroient dans tous les droits que la captivité leur avoit fait perdre ; & c'eſt ce que l'on appel-

An. R. 615. Av. J.C. 136.

de le recevoir.

Il revient à Rome.

Cic. de Orat. I. 181.

App. ibid.

An. R. 616. Av. J. C. 136. loit *Jus poſtliminii*. Mais [a] le Tribun repréſentoit que c'étoit une tradition immémoriale que quiconque avoit été vendu par ſon pére ou par le Peuple, ou livré aux ennemis par le Fécial, n'avoit point de part au privilége & au droit de retour. Il falut que l'autorité du Peuple intervînt, qui réhabilita Mancinus, & déclara qu'il ſeroit toujours regardé comme citoien, & jouiroit de tous les droits que cette qualité lui donnoit. Il parvint même dans la ſuite à la Préture. Mancinus, pour conſerver la mémoire de cet événement, ſe fit ériger une ſtatue qui le repréſentoit dans le même état & la même attitude où il étoit lorſqu'il fut livré aux Numantins.

Plin. XXXIV. 15.

Noble confiance du Conſul Furius en ſa vertu. *Val. Max.* III. 7.

Les monumens Hiſtoriques qui nous reſtent, ne nous apprennent rien touchant ce que fit ou tenta le Conſul P. Furius contre les Numantins. Ce que nous ſavons, c'eſt qu'il étoit homme ſage & modéré, & il en donna une preuve en choiſiſſant pour ſes Lieutenans Généraux Q. Métellus & Q. Pom-

a P. Rutilius Tribunus plebis de Senatu juſſit educi, quòd eum civem negaret eſſe : quia memoriâ ſic eſſe proditum, quem pater ſuus aut populus vendidiſſet, aut pater patratus dedidiſſet, ei nullum eſſe poſtliminium, *Cic.*

peïus, qui étoient ſes ennemis, & ennemis réciproquement l'un de l'autre. Ils lui avoient reproché, qu'il avoit recherché le commandement des armées. Il les mena avec lui, bien ſûr de ſa vertu, puiſqu'il ne craignoit pas d'être éclairé par des témoins, que la haine devoit rendre bien attentifs à obſerver tout ce qui pourroit être cenſurable dans ſa conduite. An. R. 616. Av. J.C. 136.

Ser. Fulvius Flaccus.
Q. Calpurnius Piso. An R. 617. Av. J.C. 135.

Il ne ſe paſſa encore rien de conſidérable ſous ces Conſuls en Eſpagne. La guerre qui y duroit depuis ſi lontems, affligeoit extrêmement le Peuple Romain, & le deshonoroit. Vainqueur de tant de peuples puiſſans, il avoit la douleur & la honte de voir depuis pluſieurs années tous ſes efforts échouer devant une ville, & ſes armées preſque toujours battues par des ennemis qui d'eux-mêmes étoient très-foibles, & que la ſeule incapacité des Généraux avoit rendu juſques-là formidables. Pour remédier à de ſi grands maux, on ſongea ſérieuſement à mettre en place un homme d'un mérite connu & éprouvé, & qui fût capable

Scipion Emilien eſt nommé Conſul. *Cic. de Amicit. n.* 11.

AN. R. 617. AV J.C. 135.

de rétablir l'honneur de la République. Il ne fut pas beſoin de délibérer beaucoup ſur le choix. Le deſtructeur de Carthage parut le ſeul en état de terminer la guerre de Numance. Ainſi lorſqu'il s'agit d'élire les Magiſtrats de l'année ſuivante, Scipion étant venu dans le champ de Mars pour ſolliciter en faveur de Fabius Butéon fils de ſon frére, qui demandoit la Queſture, le Peuple Romain le nomma lui-même Conſul. Le [a] voila donc deux fois élevé au Conſulat, toujours ſans l'avoir demandé, ce qui étoit contre l'uſage & très-rare: la premiére fois avant le tems, eu égard à ſon âge; la ſeconde dans ſon tems, mais preſque trop tard pour la République, qui dans les années précédentes auroit eu grand beſoin d'un tel Général. Il étoit deſtiné à détruire les deux villes que l'on peut regarder comme les plus grandes ennemies de Rome, & à s'acquérir ainſi la gloire non-ſeulement d'éteindre les guerres préſentes, mais encore de prévenir celles qui pouvoient naître.

Val. Max. VIII. 15.

a Conſulatum petivit nunquam, factus eſt Conſul bis: primùm antè tempus; iterum ſibi ſuo tempore, reipublicæ penè ſerò, qui, duabus urbibus everſis inimiciſſimis huic imperio, non modò præſentia, verùm etiam futura bella delevit. *Cic.*

P. CORNELIUS SCIPIO II.
C. FULVIUS FLACCUS.

AN. R. 618.
AV. J.C. 134.

L'Espagne est donnée pour département à Scipion. *Appian.* 302. 303. *Plut in Apophthegm.* 201.

On n'abandonna pas au sort les départemens des Consuls : celui de l'Espagne fut donné par le Sénat à Scipion. Beaucoup de citoiens s'offrirent volontairement pour aller servir sous lui ; le Sénat ne le leur permit point, apportant pour raison que c'étoit le moien de déserter l'Italie, & que Rome avoit plusieurs guerres à soutenir en même tems. Actuellement les esclaves révoltés en Sicile donnoient bien de l'exercice aux Romains. D'ailleurs l'Espagne paroissoit avoir plus besoin d'un Général que de troupes, les Légions commandées par les Consuls précédens y étant toujours restées. On permit seulement à Scipion de tirer les secours qu'il pourroit des villes & des peuples avec qui il avoit des liaisons particulières. Il amassa de cette sorte environ quatre mille hommes, en comptant un Escadron de cinq cens Maîtres qu'il forma de gens d'élite & attachés à sa personne, & qu'il appelloit *l'Escadron des amis*. On ne lui fournit point d'argent comptant : on lui donna seulement des assignations

AV. R. 618. AV. J.C. 134. sur les revenus de la République, dont l'échéance n'étoit pas encore arrivée. Il se consola plus facilement de ce dernier article, disant qu'il pouvoit tirer de sa bourse & de celle de ses amis de quoi y suppléer : mais le refus de lever de nouvelles troupes le toucha plus vivement, celles qu'il devoit trouver en Espagne, aiant été battues plusieurs fois : & soit que ce fût par le courage des ennemis qu'elles eussent été vaincues, ou par leur propre lâcheté, dans l'un & dans l'autre cas la difficulté étoit grande pour lui d'en tirer un bon service.

Scipion travaille & réussit à réformer son armée. *App.* 303. *Frontin. Strateg.* IV. 1.

Quand Scipion fut arrivé en Espagne, il trouva les troupes dans un pitoiable état, sans ordre, sans discipline, sans respect pour les Officiers, & livrées entiérement au luxe, à l'oisiveté, à la licence. Il comprit d'abord, qu'avant que de songer à attaquer & à vaincre les ennemis, il faloit travailler à la réforme de son armée : & c'est à quoi il donna tous ses soins & toute son application.

Il commença par écarter du camp tout ce qui ne servoit qu'à entretenir le luxe, les marchands & les valets surnuméraires, sur-tout les femmes de

débauche qui ſe trouvérent au nombre de deux mille. Il fit vendre un grand nombre de chariots & de bêtes de ſomme, dont les ſoldats ſe ſervoient pour porter leur bagage, & n'en réſerva que ce qui étoit d'une abſolue néceſſité. Il ne leur laiſſa pour leur ménage qu'une broche, une marmite, un pot; & pour leur nourriture, que de la chair bouillie ou rotie. Il retrancha les lits pour les repas, & ordonna qu'on mangeât ſur des eſpéces de * paillaſſes, leur en donnant lui-même l'exemple. Il leur faiſoit faire de longues marches, chargés de leur bagage, de la proviſion de blé pour quinze ou vingt jours, & de ſept pieux. Il leur faiſoit creuſer des foſſés, élever des paliſſades, conſtruire des murs; & ruinoit le tout un moment après, ne ſe propoſant d'autre but que de les endurcir à la fatigue. [a] » Qu'ils ſe couvrent de boue, » diſoit-il, puiſqu'ils craignent d'être » couverts de ſang. » Il étoit lui-même préſent à tous ces exercices, & exigeoit le travail & l'obéiſſance avec

An. R. 618. Av. J.C. 134.

* *Le mot Grec ſignifie proprement un amas de feuillages & de roſeaux enveloppés dans une toile.*

a Luto inquinari, qui ſanguine nollent, jubebantur. *Flor.*

A. R. 618. Av. J. C. 134. une grande sévérité. Il avoit coutume de dire que » les Généraux austéres & » rigides se rendoient utiles à leurs ar- » mées, & les indulgens, aux en- » nemis. Car, ajoutoit-il, le camp de » ces derniers respire la gaieté, mais » on y mépriſe les ordres du Général; » celui des autres a un air triſte, mais » on y eſt obéiſſant & prêt à tout.

Elle change entiérement de face. *App.* 304-306.

En peu de tems l'armée changea entiérement de face, & devint toute autre. Pour lors il s'approcha de Numance: mais il ne voulut point encore attaquer ces redoutables ennemis, avant qu'il eût aguerri ſes troupes par diverſes expéditions qu'il leur fit faire contre les peuples voiſins. C'eſt à quoi ſe paſſa preſque toute la campagne; & il ne crut pas avoir perdu ſon tems, aiant diſſipé le mépris que les ennemis faiſoient de ſon armée, & l'aiant miſe en état de leur faire vigoureuſement la guerre quand le tems en ſeroit venu.

Jugurtha vient trouver Scipion. *Salluſt. in bell. Jugurth.* *App.* 306.

Après cela il revint près de Numance, pour y paſſer ſes quartiers d'hiver. C'eſt là que Jugurtha, petit-fils de Maſiniſſa, vint le trouver. Micipſa envoiant en Eſpagne un ſecours d'éléphans, & d'un bon nombre d'archers

& de frondeurs, mit Jugurtha à la tête, non par conſidération pour ce jeune Prince, mais au contraire pour s'en délivrer en l'expoſant aux dangers d'une guerre auſſi vive qu'étoit celle d'Eſpagne, d'où il comptoit qu'il ne reviendroit point. La choſe tourna tout autrement qu'il ne l'avoit eſpéré, comme nous le verrons dans la ſuite. Marius, qui devoit un jour vaincre Jugurtha, ſervoit alors avec lui ſous les ordres de Scipion, qui leur donna à l'un & à l'autre de grands témoignages d'eſtime. Il aimoit à favoriſer & à cultiver le mérite naiſſant. Les récompenſes, les louanges, les marques d'une amitié particuliére, tout étoit mis en œuvre, pour encourager les jeunes guerriers & les faire entrer dans la route de la gloire.

An. R. 618. Av. J.C. 134.

Marius ſert ſous lui. *Vell.* II. 9.

P. Mucius Scævola.
L. Calpurnius Piso Frugi.

An. R. 619. Av. J.C. 133.

Cette année fut célébre par les mouvemens que Ti. Gracchus excita dans la ville d'une part, & de l'autre par la priſe de Numance qui termina une longue & dangereuſe guerre. Nous ne nous occuperons pour le préſent que de ce dernier événement.

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Scipion perſiſte à refuſer le combat contre les Numantins. *App. ibid.*

Le but & le plan ſuivi de Scipion par raport aux Numantins pendant la campagne précédente & dans celle que nous commençons, avoit été & étoit encore de ne point hazarder de combat contre eux, pour amortir la vivacité de leur courage, & de les domter par la famine en ravageant leurs terres, & tâchant de leur enlever tous leurs convois. Une ſeule fois il en vint aux mains avec eux, parce que ſes fourageurs, ſur qui les Numantins avoient fait une ſortie, ſe trouvoient en danger. Il les força de prendre la fuite, mais il ne les pourſuivit pas, content d'être parvenu à faire voir à ſes ſoldats, ce qui paroiſſoit preſque un prodige, les Numantins fuiant devant eux. Les aſſiégés aiant fait demander la paix à diverſes repriſes, mais toujours inutilement, ſentirent bien qu'ils ne pouvoient l'obtenir qu'à la pointe de l'épée, & réduits preſque au déſeſpoir ils préſentérent pluſieurs fois la bataille à Scipion, qui demeura toujours conſtamment attaché à ſon plan, ſans être touché des reproches de crainte & de lâcheté qu'ils lui faiſoient. Il répétoit ſouvent avec éloge le mot de ſon pére

Paul Emile[a] » qu'il ne faloit point » donner bataille, à moins que l'on » n'y fût déterminé ou par une grande » néceſſité, ou par une très-favorable » occaſion. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Pour ôter aux Numantins toute eſpérance & toute reſſource, il travailla à conduire une ligne de contrevallation autour de leur ville. Il avoit établi deux camps, & avoit donné à ſon frére Fabius le commandement de l'un, s'étant réſervé celui de l'autre pour lui-même. Une partie de l'armée fut emploiée à avancer l'ouvrage, & l'autre à défendre les travailleurs. Numance étoit ſituée ſur une colline, & avoit de circuit vingt-quatre ſtades, c'eſt-à-dire à peu près une lieue. La ligne de contrevallation en eut le double. Les travailleurs avoient ordre, quand ils ſeroient attaqués par l'ennemi, de donner auſſitôt un ſignal, pendant le jour en élevant au bout d'une pique une caſaque de pourpre, pendant la nuit en allumant du feu, afin qu'on pût dans le moment même leur envoier du ſecours.

Il tire des lignes de contrevallation & de circonvallation autour de la ville. *App.* 306-308.

a [Negabat Paulus] ſi ſumma neceſſitudo, aut ſumma ei occaſio data eſſet. *A. Gell.* XIII. 3.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. Quand ce premier ouvrage fut achevé, non loin de-là on travailla à un ſecond. On creuſa un foſſé qui fut revétu de pieux, & l'on conſtruiſit un mur, qui avoit huit piés d'épaiſſeur, & dix de hauteur, ſans compter les crénaux. Ce mur étoit flanqué de tours d'eſpace en eſpace dans toute ſon étendue. Dans un marais qui ſe rencontroit ſur l'alignement du mur, il fit jetter une levée de pareille épaiſſeur & de pareille hauteur. Appien dit que Scipion fut le premier qui environna ainſi de lignes une ville qui ne refuſoit point d'en venir à un combat.

Il ferme le paſſage du fleuve Durius.

Reſtoit le fleuve Durius, (*Duero* ou *Douro*) lequel paſſant le long des murs étoit d'un grand ſecours pour la ville, & donnoit moien de faire entrer des vivres & des troupes. Les hommes y entroient ſans être aperçus ou en plongeant, ou dans de petites barques qui les y portoient rapidement à force de voiles ou de rames. Appien dit que le fleuve étoit trop large & trop violent pour y jetter un pont; ce qui n'eſt pas aiſé à comprendre, vû que Numance étoit ſituée aſſez près de la ſource du Douro. Quoi qu'il en ſoit,

voici l'expédient qu'emploia, ſelon lui, Scipion, pour fermer cette riviére. Il bâtit ſur les deux rives deux forts, d'où il jetta ſur toute la largeur du fleuve de longues & fortes poutres attachées des deux côtés à de gros cables. Ces poutres étoient armées de longues pointes de fer, qui étant perpétuellement agitées par le mouvement des eaux, fermoient le paſſage & aux nageurs, & aux plongeurs, & à ceux qui auroient voulu paſſer dans des barques. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Par tous ces ouvrages Scipion mit les aſſiégés hors d'état de recevoir ni vivres, ni ſecours, ni conſeil, & il les tenoit dans une entiére ignorance de tout ce qui ſe paſſoit au dehors.

Quand tout fut bien préparé, qu'il eut placé dans les tours toutes ſortes de machines, garni la muraille de pierres, de traits, de javelots, placé dans les deux forts des archers & des frondeurs; il établit ſur toute l'étendue des retranchemens des ſoldats aſſez près les uns des autres, qui jour & nuit devoient donner avis chacun à ſon voiſin de tout ce qui ſe paſſoit & de tout ce qu'il apprenoit. Chaque tour avoit or- Merveilleux ordre qu'il établit pour être informé de tout.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. dre, dès qu'elle ſeroit attaquée, de donner le ſignal convenu, & toutes les autres auſſitôt d'en faire autant. Ainſi le ſignal de la tour avertiſſoit qu'il ſe faiſoit quelque mouvement, & les donneurs d'avis en apprenoient la cauſe & le détail.

L'armée, en comptant les troupes auxiliaires que Scipion avoit ramaſſées des peuples d'Eſpagne alliés de l'Empire, étoit compoſée de ſoixante mille hommes. La moitié étoit deſtinée à garder les murs : vingt mille à combattre, quand cela ſeroit néceſſaire : & dix mille à relever ceux-ci & à les ſoutenir. Chacun avoit ſa place & ſon devoir marqués ; & les ordres qu'on recevoit étoient exécutés ſur le champ.

Vains efforts des Numantins.

Les Numantins attaquoient fréquemment par différens endroits ceux qui gardoient les murs : mais le ſecours étoit auſſi promt que l'attaque. Car les ſignaux ſe donnoient de tous côtés, les donneurs d'avis ſe mettoient auſſitôt en mouvement, & les ſoldats deſtinés pour le combat marchoient dans le moment même vers l'endroit du mur qui étoit attaqué ; & les trompettes de deſſus toutes les tours animoient les combat-

tans. Ainſi toute cette étendue des lignes, qui étoit de cinquante ſtades, (plus de deux lieues) répandoit la terreur par tout ce mouvement & tout ce bruit, & Scipion ne manquoit point de la parcourir entiére chaque jour & chaque nuit. Il comptoit bien que les ennemis, enfermés de la ſorte, ne pourroient tenir lontems contre lui: & il ſe tenoit ſi aſſuré de les réduire par la famine, qu'aiant eu occaſion de tailler en piéces un corps de Numantins qui étoient ſortis pour aller au fourage, il voulut qu'on les laiſſât rentrer dans la ville, diſant que plus il y en auroit, & plutôt leurs proviſions ſeroient conſumées. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

Malgré tous ces ſoins & toutes ces précautions, un Numantin, homme de tête & de courage, (il s'appelloit Rhétogénes Caraunius) profitant de l'obſcurité d'une nuit ſombre & nébuleuſe, trouva le moien, avec quelques amis, de paſſer ſur les murs par le moien d'échelles qu'ils avoient apportées avec eux, & de ſe tranſporter dans les différentes villes des Arvaques, pour implorer leur ſecours en faveur des Numantins leurs proches & leurs fréres, réduits à la derniére extrémité, Ils implorent le ſecours des Arvaques. *App.* 308.

AN. R. 619. AV. J.C. 133. & menacés des malheurs les plus affreux. Mais la terreur étoit ſi grande dans tout le pays, que l'on ne voulut pas même écouter Rhétogénes, & que par tout où il ſe préſenta, on lui donna ordre de ſe retirer ſur le champ.

Scipion punit ſévérement la ville de Lutia. *App. ibid.*

Il ne fut reçu favorablement qu'à Lutia, ville conſidérable, ſituée à douze lieues de Numance. La jeuneſſe s'intéreſſant vivement pour les Numantins, leur fit promettre du ſecours. Les anciens, qui avoient été d'un avis contraire, en donnérent avis à Scipion ſous main ſans perdre de tems. Le Romain n'en perdit pas non plus de ſon côté. Il étoit deux heures après midi, quand il reçut cette nouvelle : & le lendemain il ſe trouva devant la ville avant le lever du ſoleil avec un gros corps de troupes. Il demanda qu'on lui livrât les principaux de la jeuneſſe. Sur la réponſe qu'on lui fit qu'ils s'étoient ſauvés, il menaça de ſaccager la ville. Il falut obéir. On lui en livra quatre cens, à qui il fit couper les mains. Il repartit ſur le champ, & rentra le lendemain dans ſon camp au lever de l'aurore.

Généroſité

Je ne dois pas omettre ici un nou-

veau trait de la généroſité & du déſintéreſſement de Scipion, quoiqu'il n'ait d'autre raport à la guerre des Numantins, que d'avoir concouru avec elle pour le tems. Pendant que ce Général étoit campé devant Numance, il lui vint des préſens conſidérables de la part d'Antiochus Sidétes, ſelon l'Epitome de Tite-Live, ou d'Attale Roi de Pergame, ſelon Cicéron. C'étoit alors l'uſage des Généraux de tenir ſecrets ces ſortes de préſens, & d'en faire leur profit. Mais Scipion, bien élevé au deſſus de cette baſſe avidité, voulut les recevoir en préſence de toute l'armée : il les fit coucher ſur les regîtres du Queſteur, & déclara qu'il s'en ſerviroit pour récompenſer ceux qui ſe diſtingueroient par leur bravoure.

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

& deſintéreſſement de Scipion.

Epit. 57.

Cic. pro Dej. n. 14.

Cependant la famine réduiſoit à l'extrémité les Numantins. Ils députérent ſix de leurs citoiens vers Scipion, pour tâcher d'obtenir de lui des conditions favorables. Abarus étoit à leur tête, & porta la parole. » Il com-
» menca par relever beaucoup le cou-
» rage & la grandeur d'ame des Nu-
» mantins, dont il donna pour preu-
» ves tous les maux qu'ils avoient ſouf-
» ferts juſqu'ici pour défendre leur li-

Les Numantins font demander la paix.

App. 309.

AN. R 619 AV. J.C. 133. » berté. Il ajouta qu'un Général plein » de généroſité & de nobles ſentimens » comme Scipion ne pouvoit manquer » d'honorer la vertu par tout où elle » ſe trouvoit, & ménageroit un peu- » ple qui méritoit certainement ſon » eſtime. Que la grace qu'il venoit lui » demander pour ce peuple prêt à ſe » rendre aux Romains, étoit de le » traiter humainement, ou de lui per- » mettre de périr glorieuſement dans » le combat les armes à la main. » Un diſcours ſi fier n'étoit pas propre à exciter la compaſſion. Scipion répondit en peu de mots, » Que l'unique con- » dition à laquelle on pouvoit les re- » cevoir étoit qu'ils s'abandonnaſſent » abſolument à la diſcrétion des Ro- » mains, & qu'ils livraſſent toutes leurs » armes.

Numance maſſacre ſes Députés. *App. ibid.*

Les Numantins accoutumés à une liberté ſauvage & féroce qui les rendoit incapables de ſouffrir aucun joug, étoient déja par eux-mêmes fort violens & emportés; & l'extrémité des maux qu'ils ſouffroient depuis lontems avoit encore aigri leurs eſprits. La réponſe de Scipion, quand elle leur fut portée, les mit en fureur, & les jetta dans une eſpéce de rage, qui fit qu'ils

ne ſe poſſédoient plus eux-mêmes. Outrés de déſeſpoir, ils ſe jettent ſur Abarus le porteur d'une ſi triſte réponſe ; & s'imaginant que peutêtre pour ménager ſes propres intérêts auprès de Scipion, il avoit négligé & trahi ceux de la ville, ils le maſſacrent avec les autres Députés. AN. R. 619. AV. J.C.133.

Ils tentérent pluſieurs fois de faire des ſorties, mais toujours inutilement. Scipion demeuroit ferme dans la réſolution qu'il avoit priſe de ne point hazarder de combat. Cependant la famine faiſoit des ravages épouvantables dans la ville. Après avoir épuiſé toutes les reſſources qu'une extrême néceſſité ſuggére dans ces tems de miſére, ils en vinrent enfin à ſe nourrir de chair humaine, & le déſeſpoir étoufant dans pluſieurs tout ſentiment d'humanité, les foibles devenoient la proie des plus forts, qui ne craignoient point, pour prolonger de quelques momens une malheureuſe vie, d'égorger & de dévorer leurs ſemblables & leurs concitoiens. La famine y fait d'horribles ravages *App.* 310.

Ce n'étoient plus des hommes, mais des ſpectres, tant la miſére, la faim, la maladie, & tous les maux réunis enſemble, avoient deſſéché leur viſage Enfin elle ſe rend. *App. ibid.*

AN. R. 619. AV. J.C. 133. & jetté ſur tout leur extérieur un air hagard & furieux. Enfin ils ſe rendirent à Scipion : qui leur ordonna de lui apporter ce jour-là même toutes leurs armes. Ils demandérent par grace quelque délai, pluſieurs ne pouvant ſe réſoudre à faire le ſacrifice de leur liberté, & voulant mourir libres dans leur patrie encore libre, en ſe donnant à eux-mêmes la mort. Scipion leur accorda deux jours. Rhétogénes, de qui nous avons déja parlé, le plus riche & le plus puiſſant des citoiens, occupoit le plus beau quartier de la ville. Il y mit le feu, & aiant amaſſé tous ceux qui, comme lui, étoient jaloux de leur liberté, il leur mit l'épée en main, pour s'entretuer les uns les autres en combattant ſeul à ſeul, & mourir ainſi en gens de cœur. Il ferma cette barbare cérémonie en ſe tuant lui-même, & ſe jettant dans les flammes. Le troiſiéme jour, ceux qui reſtoient ſe rendirent au lieu qui leur avoit été marqué. Scipion en réſerva cinquante ſeulement pour ſon Triomphe, vendit tous les autres, renverſa de fond en comble la ville, & diſtribua aux voiſins les terres de Numance. Cette ville infortunée fut néanmoins

Pluſieurs ſe font mourir.

Numance eſt ruinée de fond en comble.

App. 311.

moins rétablie dans la ſuite, puiſqu'il en eſt fait mention dans les Géographes des tems poſtérieurs. On en montroit encore les ruines du tems de Mariana. AN. R. 619. AV. J.C. 133.

La nouvelle de la priſe de Numance répandit une grande joie dans Rome. On rendit aux dieux les actions de graces ordinaires, & le Sénat nomma dix Députés pour aller régler les affaires de l'Eſpagne de concert avec Brutus & Scipion. Ces deux Généraux étant retournés à Rome l'année ſuivante, triomphérent, le premier des Galléces & des Luſitains peuples de l'Eſpagne Ultérieure; le ſecond des Numantins peuples de la Citérieure. Brutus prit le ſurnom de *Gallaicus*: Scipion ajouta au ſurnom d'*Africain*, qu'il portoit déja à double titre, celui de *Numantin*. **Triomphes de Scipion & de Brutus.**

Les Numantins ſont un bel exemple de ce que peut la fierté de courage ſoutenue par un amour violent de la liberté. Il n'y avoit en tout au commencement de la guerre dans la ville que huit mille hommes qui portaſſent les armes. Cependant, avec ce petit nombre, pendant combien d'années ont-ils tenu tête aux Romains! Combien **Réflexions ſur le courage des Numantins & ſur la ruine de Numance.**

AN. R. 619. AV. J.C. 133. de fois ont-ils battu leurs Généraux ! Quels maux, quelle honte ne leur ont-ils pas fait ſouffrir ! Dans cette derniére année même, Scipion, à la tête de ſoixante mille hommes, ſembloit encore les craindre en quelque ſorte, & ne voulut jamais accepter le combat qu'ils lui préſentérent plus d'une fois. C'étoit ſageſſe de ſa part. Ce grand homme, ſûr de remporter ſur eux par le bénéfice ſeul du tems une pleine victoire, ne voulut point l'avancer de quelques jours en l'achetant au prix du ſang de ſes ſoldats, qu'il ſe croioit obligé de ménager comme un pére ménage ſes enfans. Mais c'étoit auſſi une grande preuve du courage des Numantins, que cette circonſpection dont uſoit Scipion à leur égard avec une telle ſupériorité de forces.

Il n'eſt perſonne, je penſe, qui ne ſoit touché de compaſſion ſur le ſort déplorable de ces braves peuples, dont tout le crime ſemble avoir été de n'avoir pas voulu fléchir ſous la domination d'une République ambitieuſe, qui prétendoit donner des loix à l'Univers. Florus décide nettement que jamais les Romains n'ont fait de guerre plus injuſte, que celle contre Numance. Mais

si le témoignage de cet Ecrivain, Espagnol d'origine, & dominé par une imagination échauffée, est récusable, au moins est-il constant, que les Numantins durant le cours de la guerre firent plusieurs fois des propositions de paix raisonnables, & qu'ils montrérent plus de franchise & de droiture que les Romains. Il ne me paroit donc pas aisé de justifier la ruine totale de cette ville. Que Rome ait détruit Carthage, je ne m'en étonne point. C'étoit une rivale, qui s'étoit rendu redoutable, & qui pouvoit le devenir encore si on la laissoit subsister. Mais les Numantins n'étoient point dans le cas de faire craindre aux Romains la ruine de leur Empire, & je ne vois pas que [a] Cicéron ait eu un légitime fondement de les comparer aux Cimbres, qui venoient pour envahir l'Italie. Le dépit, l'esprit de vengeance paroissent avoir conduit les Romains dans le parti qu'ils prirent de détruire Numance; ou peutêtre une politique de conquérans. Ils vouloient montrer par un exemple signalé, que toute ville ou

AN. R. 619. AV. J.C. 133.

a Sic cum Celtiberis, cum Cimbris bellum, ut cum inimicis, gerebatur, uter esset, non uter imperaret. *Cic. de Offic.* l. 38.

peuple qui leur réſiſteroit opiniâtrément ne devoit s'attendre qu'à une entiére ruine.

Vie privée de Scipion l'Africain.

LA PRISE de Numance qui termina une guerre honteuſe pour le nom Romain, mit le comble aux exploits militaires de Scipion. Mais pour avoir une idée plus complette de ſon mérite & de ſon caractére, il me ſemble qu'après l'avoir vû à la tête des armées dans le tumulte des combats & dans la pompe des triomphes, il ne ſera pas inutile de le conſidérer dans le repos d'une vie tranquille & privée, au milieu de ſes amis, de ſa famille, de ſon domeſtique. L'homme véritablement grand, doit l'être par-tout. Le Magiſtrat, le Général d'armée, le Prince, peuvent ſe contraindre pendant qu'ils ſe donnent comme en ſpectacle au public, & paroitre tout autres qu'ils ne ſont effectivement. Rendus à eux-mêmes, & délivrés de témoins qui les forcent de ſe maſquer, ſouvent tout leur éclat, comme une grandeur de théâtre, les abandonne, & ne laiſſe voir en eux que baſſeſſe & petiteſſe.

Scipion ne ſe dément par aucun endroit. Il n'étoit point ſemblable à certains tableaux, qui ne veulent être vûs que de loin : il ne pouvoit que gagner à être conſidéré de près. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit auparavant de la maniére généreuſe dont, encore tout jeune, il ſe conduiſit dans ſa famille, de ce noble déſintéreſſement qui lui attira une ſi grande réputation, &, ce qui ne me paroit pas moins eſtimable, de [a] ce reſpect ſincére & conſtant pour un frére aîné qui lui étoit de beaucoup inférieur en mérite. L'éducation excellente qu'il avoit eue par les ſoins de Paul Emile ſon pére, qui lui avoit donné ce qu'il y avoit alors de plus habiles Maîtres, tant pour les Belles Lettres que pour les Sciences, & les inſtructions qu'il avoit reçues de Polybe, l'avoient mis en état de remplir utilement les vuides que lui laiſſoient les affaires publiques, & de ſoutenir avec dignité & agrément le loiſir de la vie privée. C'eſt le glorieux témoignage que lui rend un Hiſtorien.

a Scipio Q. Maximum fratrem, omnino ſibi nequaquam parem, quòd is anteibat ætate, tanquam ſuperiorem colebat. *Cic. de Amic.* 69.

» [a] Perſonne ne ſavoit mieux que lui » entremêler le repos de l'action, ni » mettre à profit avec plus de délica- » teſſe & de goût les vuides que lui » laiſſoient les affaires. Partagé entre » les armes & les livres, entre les tra- » vaux militaires du camp & les occu- » pations paiſibles du Cabinet, ou il » fortifioit ſon corps par les exercices » de la guerre, ou il cultivoit ſon eſ- » prit par l'étude des ſciences. »

Le premier Scipion l'Africain avoit coutume de dire, Qu'il [b] n'étoit jamais moins oiſif que quand il ſe trouvoit de loiſir, ni moins ſeul, que quand il étoit ſeul. Belle parole, s'écrie Cicéron, & bien digne de ce grand homme! Elle marque en effet que dans l'inaction même, il étoit toujours occupé; & que lorſqu'il étoit ſeul, il ſavoit converſer avec lui-même. [c] Diſpoſition bien rare dans les perſonnes ac-

a Neque enim quiſquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio diſpunxit: ſemperque aut bellis aut pacis ſerviit artibus; ſemper inter arma ac ſtudia verſatus, aut corpus periculis, aut animum diſciplinis exercuit. *Vell Paterc.* I. 13.

b Nunquam ſe minùs otioſum eſſe, quàm cùm otioſus; nec minùs ſolum, quàm cùm ſolus eſſet. *De Offic.* III. 1.

c Itaque duæ res, quæ languorem afferunt ceteris, illum acuebant, otium & ſolitudo. *Ibid.*

coutumées au mouvement & à l'agitation, que le loisir & la solitude, lorsqu'elles s'y trouvent réduites, [a] plonge dans un ennui & un dégoût universel, & remplit d'une noire tristesse : en sorte qu'elles se déplaisent en tout à elles-mêmes, & succombent sous *le pénible fardeau de n'avoir rien à faire.* Il me semble que cette parole du premier Scipion convient encore mieux au second, qui aiant sur l'autre l'avantage d'avoir été élevé dans le goût des Belles-Lettres & des Sciences, y trouvoit une puissante ressource contre l'inconvénient dont nous venons de parler. D'ailleurs, accoutumé à avoir toujours auprès de lui, même pendant ses campagnes, Polybe & Panétius, il est aisé de juger qu'en tems de paix sa maison étoit ouverte à tous les Savans. Tout le monde sait qu'on lui attribuoit, aussi bien qu'à Lélius dont nous parlerons bientôt, les Comédies de Térence, ouvrage le plus accompli que Rome ait jamais produit pour l'élégance & les graces naturelles. C'étoit un bruit

Boileau.

a Hinc illud est tædium, & displicentia sui, & nusquam residentis animi volutatio, & otii sui tristis atque ægra patientia. *Senec. de tranq. anim. c. 2.*

aſſez public qu'ils aidoient ce Poéte dans la compoſition de ſes piéces ; & Térence s'en fait honneur lui-même dans le Prologue des Adelphes. Je n'exhorterai ſans doute perſonne, & encore moins des hommes du rang de Scipion, à travailler à des Comédies. Mais ne conſidérons ici que le goût général des Lettres. Eſt-il un plaiſir plus honnête, plus intéreſſant, plus digne d'un homme ſage & vertueux, je pourrois peutêtre ajouter plus néceſſaire à un homme de guerre, que celui que l'on trouve dans la lecture des ouvrages d'eſprit, & dans la converſation des Savans ? La [a] Providence a voulu, ſelon la remarque d'un Payen, qu'il fût infiniment ſupérieur à ces fades plaiſirs, auxquels ſont obligées de ſe livrer les perſonnes ſans lettres, ſans connoiſſance, ſans curioſité, ſans goût pour la lecture.

Une autre ſorte de plaiſir, plus ſenſible encore, plus vif, plus naturel, plus intime au cœur de l'homme, faiſoit la plus grande douceur de la vie

a Quanto plus delectationis habiturus, quàm ex illis ineruditis voluptatibus ! Dedit enim hoc Providentia munus hominibus, ut honeſta magis juvarent. *Quintil.* I. 11.

de Scipion : c'eſt celui de l'Amitié. Plaiſir, rarement connu des Grands & des Princes : parce que, pour l'ordinaire, ne s'aimant qu'eux ſeuls, ils ne méritent pas d'avoir des amis ! Cependant c'eſt le lien de la ſociété le plus doux : & [a] le Poéte Ennius a raiſon de dire que ce n'eſt pas vivre, que de vivre ſans amis. Scipion en avoit ſans doute un grand nombre, & de fort illuſtres : mais je ne parlerai ici que de Lélius, à qui ſa probité & ſa prudence méritérent le ſurnom de Sage.

Jamais peutêtre amis ne furent mieux aſſortis que ces deux grands hommes. Même âge à peu près, mêmes inclinations, même douceur de caractére, même goût pour les Lettres & pour les Sciences, mêmes principes pour le gouvernement, même zêle pour le bien public. Scipion l'emportoit ſans doute pour la gloire des armes : mais Lélius n'étoit pas ſans mérite même de ce côté là, & Cicéron nous apprend qu'il ſe ſignala beaucoup dans la guerre contre Viriathus.

a Cui poteſt vita eſſe vitalis, qui non in amici mutua benevolentia conquieſcat ? *De Amicit.* 22.

Pour [a] les talens de l'eſprit, il paroit que l'on donnoit à Lélius la ſupériorité dans l'éloquence ; quoique Cicéron ne convienne pas qu'elle lui fût dûe, & aſſure que le ſtile de Lélius ſentoit plus le vieux, & avoit quelque choſe de moins agréable, que celui de Scipion.

Cic. de Amicit. 103. 104.

Il faut entendre Lélius lui-même (c'eſt-à-dire, les paroles que Cicéron lui met dans la bouche) ſur la parfaite union qui régnoit entre Scipion & lui. » Pour [b] moi, dit Lélius, de » tous les préſens de la nature, & de » tous ceux de la fortune, je n'en » trouve aucun que je puiſſe mettre » en comparaiſon avec le bonheur que » j'ai eu d'avoir Scipion pour ami. Je » trouvois dans notre amitié une parfaite conformité de ſentimens ſur les » affaires publiques ; un fonds inépuiſable de conſeils & de ſecours dans » les affaires particuliéres ; un repos,

a De ipſius Lælii & Scipionis ingenio, quanquam ea jam eſt opinio ut plurimum tribuatur ambobus, dicendi tamen laus eſt in Lælio illuſtrior . . . . ſed multo vetuſtior & horridior ille, quàm Scipio. *Brut.* 83.

b Equidem ex omnibus rebus, quas mihi aut fortuna aut natura tribuit, nihil habeo quod cum amicitia Scipionis poſſim compatare. In hac mihi de rep. conſenſus ; in hac rerum privatarum conſilium ; in eadem requies

» une paix, une douceur, qui ne ſe
» peuvent exprimer. Jamais je n'ai
» bleſſé Scipion dans la moindre choſe
» dont j'aie pu m'apercevoir : jamais il
» ne lui eſt échapé une ſeule parole
» que j'euſſe voulu ne point entendre.
» Nous n'avionsqu'une même maiſon,
» & une même table à frais communs,
» dont la frugalité étoit également du
» goût de tous deux. A la guerre, en
» voiage, à la campagne, nous avons
» toujours été enſemble. Je ne parle
» point de nos études, & du ſoin que
» nous avions l'un & l'autre d'appren-
» dre toujours quelque choſe : c'eſt à
» quoi nous paſſions toutes les heures
» de notre loiſir, loin des yeux & du
» commerce des hommes. »

Y a-t-il quelque choſe de comparable à la douceur d'une amitié pareille à celle dont Lélius vient de nous tracer le tableau ? [a] » Quelle conſolation
» de trouver un ſecond ſoi-même,

plena oblectationis fuit. Nunquam illum ne minimâ quidem re offendi, quod quidem ſenſerim : nihil audivi ex eo ipſe, quod nollem. Una domus erat, idem victus, iſque communis. Neque ſolùm militia, ſed etiam peregrinationes ruſticatione-neſque communes. Nam quid ego de ſtudiis dicam cognoſcendi ſemper aliquid & diſcendi, in quibus, remoti ab oculis populi, omne otioſum tempus contrivimus ?

a Quid dulcius, quàm habere quicum audeas ſic

» pour qui l'on n'ait rien de ſecret, &
» dans le cœur duquel on puiſſe répan-
» dre le ſien avec une pleine effuſion!
» La proſpérité ſe feroit-elle ſi vive-
» ment ſentir, ſi nous n'avions perſon-
» ne qui en partageât la joie avec nous?
» Et quel ſoulagement n'eſt-ce point
» dans les diſgraces & les accidens de
» la vie, que d'avoir un ami qui en
» ſoit encore plus touché que nous-
» mêmes? » Ce qui reléve extrême-
ment le prix de l'amitié dont nous par-
lons, c'eſt qu'elle n'étoit en aucune
ſorte fondée ſur l'intérêt, mais unique-
ment ſur l'eſtime qu'ils faiſoient mu-
tuellement de la vertu l'un de l'autre.
» Quel [a] beſoin Scipion pouvoit-il
» avoir de moi, dit Lélius? Nul ſans
» doute, ni moi de lui. Mais je me ſuis
» attaché à lui par la haute eſtime &
» par l'admiration que me donnoit ſa
» vertu; & lui à moi, par l'idée favo-
» rable qu'il s'étoit faite de mon carac-
» tére & de mes mœurs. Cette amitié
» s'eſt enſuite augmentée de part &

loqui, ut tecum? Quis eſſet tantus fructus in proſperis rebus, niſi haberes qui illis, æquè ac tu ipſe, gauderet? Adverſas verò ferre difficile eſſet ſine eo qui illas etiam graviùs, quàm tu, ferret. *De Amicit.* 22.

[a] Quid enim Africanus indigens mei? minimè hercle: ac ne ego quidem illius. Sed ego admiratione quadam virtutis

» d'autre par le commerce & par l'ha-
» bitude. Il eſt vrai que nous en avons
» tiré lui & moi de grandes utilités :
» mais nous n'avons eu en vûe aucun
» de ces avantages, quand nous avons
» commencé de nous aimer.

Il ſemble qu'une amitié fondée ſur de tels principes, ſur-tout dans des hommes chargés des plus importantes affaires de l'Etat, devoit être fort grave & fort ſérieuſe. Elle l'étoit ſans doute, quand les occaſions le demandoient : mais dans d'autres tems, elle étoit accompagnée d'une gaieté & d'un innocent badinage qu'on a peine à concevoir. [a] Lorſqu'échapés de la ville comme d'une priſon, ils alloient reſpirer en liberté à la campagne, c'eſt une choſe étonnante comment ces grands hommes ne dédaignoient pas de redevenir enfans. On les voioit ſur le bord de la mer ramaſſer à l'envi des coquillages & de petites pierres ron-

ejus : ille viciſſim opinione fortaſſe nonnullâ, quam de meis moribus habebat, me dilexit. Auxit benevolentiam conſuetudo. Sed, quanquam utilitates multæ & magnæ conſecutæ ſunt, non ſunt tamen ab earum ſpe cauſæ diligendi profectæ. *De Amicit.* 50.

[a] Sæpe ex ſocero meo audivi, (*C'eſt Craſſus qui parle*) cùm is diceret ſocerum ſuum Lælium ſemper ferè cum Scipione ſolitum ruſticari, eoſque incredibiliter repueraſce-

des & plates, & ſe rabaiſſer aux yeux les plus ſimples, ſans autre penſée que celle de ſe délaſſer. De pareils amuſemens montrent dans des perſonnes de ce mérite une candeur, une ſimplicité, une innocence de mœurs, qu'on ne peut trop eſtimer.

Célébre Ambaſſade de Scipion l'Africain.

Freinshem. Suppl. LIII. 19.

Je ne puis mieux placer qu'ici cette célébre Ambaſſade de Scipion l'Africain en Orient & en Egypte, où nous verrons briller le même goût de ſimplicité & de modeſtie, que nous venons de repréſenter dans ſa vie privée. C'étoit une maxime des Romains d'envoier ſouvent des Ambaſſadeurs chez leurs Alliés pour prendre connoiſſance de leurs affaires, & accommoder leurs différens. Ce fut dans cette vûe, que l'on fit partir pour l'Egypte, où régnoit Ptolémée Phyſcon, le plus cruel tyran dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire, trois illuſtres perſonnages, P. Scipion l'Africain, Sp. Mummius, & L. Métellus. Ils avoient ordre auſſi de paſſer dans le Roiaume de Syrie, que la

AN. R. 609. *Hiſt. Anc. Tome IX.*

re eſſe ſolutos cùm rus ex urbe, tanquam è vinculis, evolaviſſent. Non audeo dicere de talibus viris, ſed tamen ita ſolet narrare Scævola, conchas eos & umbilicos ad Gaietam & ad Laurentum legere conſueſſe, & ad omnem animi remiſſionem ludumque deſcendere. *De Orat.* II. 22.

nonchalance, & enſuite la captivité de Démétrius Nicator chez les Parthes, livroient en proie aux troubles, aux factions, & aux révoltes. Ils devoient encore viſiter l'Aſie, la Gréce, voir en quel état ſe trouvoient toutes ces contrées, examiner comment on y obſervoit les Traités faits avec les Romains, & remédier, autant qu'il ſeroit poſſible, à tous les déſordres qu'ils y remarqueroient. Ils s'acquittérent de leur Commiſſion avec tant d'équité, de ſageſſe, & d'habileté, & rendirent de ſi grands ſervices à ceux vers qui on les avoit envoiés, en remettant l'ordre parmi eux, & en accommodant leurs différens, que, dès qu'ils furent de retour à Rome, on y vit arriver des Ambaſſadeurs de tous les endroits où ils avoient paſſé, qui venoient remercier le Sénat de leur avoir envoié des perſonnes d'un ſi grand mérite, & dont ils ne pouvoient trop louer la ſageſſe & la bonté.

Le premier endroit où ils allérent ſuivant leurs inſtructions, fut Alexandrie. Le Roi les y reçut avec une grande magnificence. Pour eux, ils en affectérent ſi peu, qu'à leur entrée Scipion, qui étoit le plus riche & le plus

puiſſant Seigneur de Rome, n'avoit avec lui qu'un ami, (c'étoit le célébre Philoſophe Panétius) & cinq domeſtiques. On [a] comptoit, dit un Ecrivain ancien, non ſes domeſtiques, mais ſes victoires : & l'on eſtimoit en lui, non l'éclat de l'or & de l'argent, mais ſes vertus & ſes qualités perſonnelles.

Quoique, pendant tout le ſéjour qu'ils firent en Egypte, le Roi leur fît ſervir à table tout ce qu'il y avoit de plus délicat & de plus recherché, ils ne touchoient jamais qu'aux mêts les plus ſimples & les plus communs, mépriſant tout le reſte, qui ne ſert qu'à amollir le courage auſſi bien qu'à affoiblir le corps. Mais n'eſt-ce pas dans de pareilles occaſions, que les Ambaſſadeurs d'un Etat auſſi puiſſant que celui de Rome, doivent, pour en ſoutenir la réputation & la majeſté chez les nations étrangéres, paroitre en public avec un nombreux cortége & de magnifiques équipages ? Ce n'étoit point le goût des Romains, c'eſt-

a Non mancipia ejus, ſed victoriæ numerabantur : nec quantum auri & argenti, ſed quantum amplitudinis pondus ſecum ferret, æſtimabatur, *Val. Max.* IV. 3.

à-dire, du Peuple le plus juſte eſtimateur qui fût ſur la terre, de la ſolide gloire, & de la véritable grandeur.

Quand les Ambaſſadeurs eurent bien vû Alexandrie,, & réglé les affaires qui les y amenoient, ils remontérent le Nil pour viſiter Memphis, & les autres parties de l'Egypte. Ils virent de leurs propres yeux, ou connurent par d'exactes informations faites ſur les lieux mêmes, le grand nombre de villes & la multitude prodigieuſe d'habitans que contenoit cet Etat; la force que lui donnoit ſon heureuſe ſituation, la fertilité de ſon terroir, & tous les autres avantages dont il jouiſſoit. Ils trouvérent qu'il n'y manquoit rien pour le rendre puiſſant & formidable, qu'un Prince qui eût de la capacité & de l'application : car Phyſcon, qui y régnoit alors, n'étoit rien moins qu'un Roi. J'en ai fait le portrait d'après Juſtin dans l'Hiſtoire ancienne. Son ventre étoit d'une ſi énorme groſſeur, qu'il ne pouvoit porter cette peſante maſſe de chair qui étoit le fruit de ſon intempérance, & ne paroiſſoit jamais en public que ſur un char. Il fit pourtant un effort pour ac- *Tome IX.*

compagner Scipion. Celui-ci, ſe tournant vers Panétius, lui dit en ſouriant : *Les Alexandrins nous ont l'obligation de voir marcher à pié leur Roi.* Quelle comparaiſon de ce Prince livré à tous les vices, & de Scipion rare modéle de ſageſſe & de vertu ! Auſſi Juſtin dit-il qu'au lieu que Phyſcon étoit un objet de mépris pour ſes ſujets, Scipion, pendant qu'il viſitoit avec curioſité & conſidéroit tout ce qu'il y avoit de beau dans Alexandrie, étoit lui-même le ſpectacle de toute la ville. *Dum inſpicit urbem, ſpectaculo Alexandrinis fuit.*

§. II.

AFFAIRES ARRIVÉES A ROME. *Cenſeurs. Généreuſe fermeté des Tribuns du Peuple contre un de leurs Collégues. Dénombrement. Mort du fils de Caton, & du grand Pontife Lépidus. Galba, accuſé par Caton, eſt renvoié abſous. Condannation de Tubulus. Jugement ſévére de Manlius Torquatus contre ſon fils. Scipion l'Africain accuſé. Il accuſe Cotta, qui eſt abſous. Fait ſingulier de Lélius dans une plaidoierie. Changement dans le gouvernement par raport aux Pré-*

teurs. Cenſure de Scipion. Nouvelles ſuperſtitions proſcrites. Loi Calpurnia contre les concuſſions. Loix ſomptuaires ſur les dépenſes de la table, portées en différens tems. Abus des écoles publiques de Saltation. Loi Licinia au ſujet de la nomination des Pontifes. Scrutin introduit à Rome dans l'élection des Magiſtrats. La voie du Scrutin eſt introduite auſſi dans les Jugemens: puis dans l'établiſſement des Loix: enfin dans les Jugemens de crimes d'Etat. GUERRES AU DEHORS. *Appius Claudius fait la guerre aux Salaſſes, & triomphe par le ſecours de ſa fille Veſtale. Ardyens vaincus, & ſoumis aux Romains. Guerre des Eſclaves en Sicile. Guerre contre Ariſtonic.*

J'AI OMIS pluſieurs faits détachés du gros de l'hiſtoire, qui ſont arrivés pendant la troiſiéme guerre Punique, & pendant celle de Numance. Je vais les reprendre, avant que de paſſer outre.

AFFAIRES ARRIVÉES A ROME.

On créa Cenſeurs, l'année de Rome 598, M. Valerius Meſſala, & C. Caſſius Longinus. Le premier avoit

AN. R. 598. Cenſeurs. *Val. Max.* II. 9.

été flétri par les Cenſeurs quelques années auparavant. Mais il profita ſi bien de cette peine humiliante, qu'il ſe rendit digne d'exercer lui-même la Cenſure.

Généreuſe fermeté des Tribuns du Peuple contre un de leurs Collégues. *Val. Max.* VI. 5. * *Voyez ci-deſſus.* 417.

Pendant que Meſſala effaçoit ainſi ſon ancienne ignominie par les nouveaux honneurs qui furent rendus à ſa vertu, L. Cotta Tribun du Peuple deshonora ſa place qu'il occupoit par une conduite bien indigne d'un Magiſtrat. Abuſant * de l'autorité du Tribunat, qui le mettoit à l'abri des pourſuites de ſes Créanciers, il refuſoit opiniâtrément de les paier. Ses Collégues indignés que d'une place reſpectable & ſacrée il en fît un aſyle à ſon avarice & à ſon injuſtice, s'élevérent tous contre lui, & lui déclarérent que s'il ne paioit ſes dettes, ou ne donnoit une caution valable, ils ſe joindroient à ſes Créanciers pour le réduire à la raiſon. Ne ſeroit-ce pas un déni de juſtice criant, qu'aucun huiſſier n'oſât ſignifier un exploit à un Magiſtrat qui occuperoit une place conſidérable ?

An. R. 599. Dénombrement.

Le Luſtre qui fut fermé ſous les Cenſeurs dont nous venons de parler, fut le cinquante-cinquiéme. Il ſe trouva

par le dénombrement trois cens vingt-quatre mille citoiens.

Caton perdit l'année ſuivante ſon fils, qui étoit actuellement Préteur. Ce fils lui étoit fort cher. Il pouvoit s'en regarder comme doublement le pére, puiſqu'outre la vie, il lui avoit donné l'éducation dont il n'avoit voulu ſe décharger ſur perſonne, lui aiant ſervi lui-même de maître pour les lettres, pour l'étude des loix, & même pour les exercices du corps. La choſe eſt preſque incroiable dans nos mœurs. Mais Plutarque aſſure poſitivement que ce fut Caton qui apprit à ſon fils à lancer un javelot, à faire des armes, à monter à cheval, à fraper adroitement de la main, à ſupporter le froid & le chaud, à paſſer la riviére à la nage dans les endroits les plus rapides. Il s'étoit donné la peine d'écrire pour lui des hiſtoires de ſa propre main & en gros caractéres, jaloux de procurer lui-même à ſon fils un auſſi grand ſecours qu'eſt la connoiſſance des anciens faits de ſes compatriotes. Il évitoit en ſa préſence toute parole qui auroit pu bleſſer le plus légérement la pureté des mœurs, comme il l'auroit évité devant les Veſtales. Tant de ſoins & tant de

AN. R 600. Mort du fils de Caton. *Plut. in Cat.*

peines réuſſirent parfaitement : & Plutarque obſerve que Caton parloit de ſon fils dans ſes ouvrages, comme d'un excellent ſujet, & également diſtingué par les vertus civiles & militaires. Le jeune homme fit une très-belle alliance, qu'il dut autant à ſon mérite qu'à la réputation de ſon pére. Il épouſa Tertia, fille de Paul-Emile, & ſœur du ſecond Scipion l'Africain : & il en laiſſa en mourant des enfans. Son pére fut fort ſenſible à ſa mort : mais cependant il ſupporta ce malheur avec toute la fermeté d'un Philoſophe, & n'en perdit pas un ſeul moment de ſon application aux affaires de la République. Il lui fit des funérailles modiques, toujours ennemi d'une vaine pompe, & des dépenſes faſtueuſes qui n'ont aucune utilité.

Mort du Grand Pontife Lépidus *Epit. Liv.*

La même année mourut auſſi le Grand Pontife M. Æmilius Lépidus. Il avoit défendu dans ſon teſtament qu'on lui fît des obſéques magnifiques, mépriſant auſſi bien que Caton une vaine oſtentation de dépenſe dans les funérailles des grands hommes. P. Cornélius Scipion Naſica fut nommé Grand Pontife en ſa place.

Dans l'intervalle que je parcours ici,

je trouve pluſieurs jugemens mémorables, que je vais raporter tout de ſuite.

Le premier qui ſe préſente eſt celui de Galba, accuſé devant le peuple pour l'horrible boucherie qu'il avoit faite des Luſitaniens avec autant de perfidie que de cruauté. L. Scribonius Libo Tribun du peuple étoit ſon accuſateur. Mais un adverſaire plus redoutable, Caton, qui depuis ſon Conſulat, qu'il avoit paſſé en Eſpagne, s'en étoit déclaré le défenſeur & le Patron, ſe joignit au Tribun, & l'appuia de tout ſon crédit & de ſon éloquence. Il étoit alors, ſelon Tite-Live, dans ſa * quatre-vingts-dixiéme année: mais ſon zêle pour le bien public & pour la juſtice anima ſa voix, & il ſe trouva encore aſſez de force pour haranguer le peuple, & l'exhorter à ne pas laiſſer le crime impuni. An. R. 605. *Voyez ci-deſſus pag.* 407. Galba accuſé par Caton, eſt renvoié abſous.

Galba étoit l'un des plus célébres Orateurs de ſon tems : nous en citerons bientôt une preuve. Il excelloit ſur-tout dans l'art d'émouvoir les paſſions, qui eſt l'endroit par où l'éloquence paroit avec le plus d'éclat, & *Cic. de Orat.* I. 227. 228. *Brut.* 89. 90. *Val. Max.* VIII. 1.

* *Selon Cicéron il n'a vécu que quatre-vingts-cinq ans.*

exerce ſur les eſprits un empire plus abſolu. Son crime étoit notoire, & excitoit une indignation générale. Mais il avoit pour juge une multitude, qui paſſe aiſément d'une extrémité à l'autre, & chez qui le ſentiment l'emporte ſouvent ſur la raiſon. Il profita de cet avantage, & mit tout en œuvre pour attendrir le peuple & le toucher de compaſſion. Il tâcha donc dans ſa défenſe de déguiſer le fait le mieux qu'il lui fut poſſible. Mais ſa principale reſſource fut un ſpectacle touchant qu'il préſenta aux yeux de ſes juges. C. Sulpicius Gallus ſon proche parent, Sénateur généralement eſtimé, l'avoit inſtitué par ſon teſtament Tuteur d'un fils qu'il laiſſoit en bas âge. Il fit paroitre dans la place publique ſon jeune pupille le portant preſque lui-même ſur ſes épaules, & y amena en même tems ſes deux fils qui étoient auſſi dans l'âge le plus tendre. Alors, après avoir expoſé dans les termes les

a Reprehendebat Gallum Rutilius, quòd is C. Sulpicii Galli, propinqui ſui, Q. pupillum filium ipſe penè in humeros ſuos extuliſſet, qui patris clariſſimi recordatione & memoriâ fletum populo moveret, & duos filios ſuos parvos tutelæ populi commendaſſet, ac ſe tanquam in procinctu teſtamentum faceret, ſine libra atque tabulis popu-

plus

plus touchans, & les yeux baignés de larmes, le pitoiable état de toute cette famille infortunée, ſe regardant comme près de périr, il ſe comparoit aux ſoldats qui faiſoient leur teſtament avant le combat, & recommandoit ces tendres enfans au Peuple Romain, les laiſſant ſous ſa tutéle & ſous ſa protection. Ce ſpectacle, accompagné du diſcours & des larmes du véhément Orateur, attendrit & changea leſeſprits. De la juſte indignation dont ils avoient été ſaiſis au ſimple récit de la cruelle perfidie de Galba contre les Eſpagnols, ils paſſérent tout-d'un-coup à la compaſſion & à l'indulgence, & celui que chacun en ſoi-même avoit jugé indigne de grace, fut renvoié abſous ſans qu'il y eût preſque aucun ſuffrage contre lui : tant l'éloquence a de force & d'empire ſur les hommes !

Un autre criminel, quelques années Condan-

lum Romanum tutorem inſtituere dixiſſet illorum orbitati. Itaque cùm & invidiâ & odio populi tum Galba premeretur, his quoque eum tragœdiis liberatum ferebat. Quod item apud Catonem ſcriptum video : *Niſi pueris & lacrymis uſus eſſet, pœnas eum daturum fuiſſe. De Orat.* I.

Eo facto mitigatâ concione, qui omnium conſenſu perituras erat, penè nullum triſte ſuffragium habuit. *Val. Max.*

nation de Tubulus.

après, ne fut pas ſi heureux. C'étoit L. Hoſtilius Tubulus, homme ſans honneur, ſans pudeur, qui pendant l'année de ſa Préture aiant été chargé de préſider aux jugemens qui regardoient les aſſaſſinats, avoit vendu ouvertement la juſtice, ſans garder aucune meſure. Dès qu'il fut ſorti de charge, P. Scévola Tribun du peuple l'attaqua : & l'inſtruction du procès fut renvoiée par devant Cn. Servilius Cépion l'un des Conſuls. Tubulus n'attendit pas le jour du jugement, & diſparut. On avoit coutume aſſez ordinairement à Rome de ſe contenter de cet exil volontaire, auquel les coupables ſe condannoient eux-mêmes. Mais on crut qu'un ſcélérat tel que celui-ci ne devoit pas en être quitte pour une peine ſi légére. Tubulus fut ſommé de comparoitre. Prévoiant bien que ſon ſort ſeroit d'être étranglé dans la priſon, il aima mieux s'empoiſonner lui-même.

Freinshem. Supplem. LIII. 38.

AN. R. 611.

AN. R. 612. Jugement ſévére de Manlius Torquatus contre ſon fils.

L'année ſuivante nous préſente un exemple de ſévérité paternelle, capable de faire trembler. Les Députés de Macédoine portérent leurs plaintes devant le Sénat contre D. Silanus, qui, pendant qu'il commandoit dans cette

Val. Max. V. 8.

province, y avoit exercé beaucoup de concuſſions. Manlius Torquatus, * pére de l'accuſé, Sénateur d'un rare mérite, demanda par grace qu'on ne prononçât rien contre ſon fils, qu'il n'eût examiné lui-même l'affaire : ce qui lui fut accordé ſans peine, vû la confiance que l'on avoit en ſes lumiéres & en ſa probité. Il écouta les parties pendant deux jours, & le troiſiéme il déclara ſon fils coupable, & lui défendit en conſéquence d'oſer jamais paroître devant lui. Silanus, après une ſi triſte ſentence, ne put pas ſoutenir davantage la lumiére du jour, & ſe pendit de déſeſpoir. Le pére, par une rigueur qu'il eſt difficile de louer, n'aſſiſta pas même à ſes funérailles : & comme il étoit juriſconſulte, il demeura tranquillement chez lui, répondant ſelon ſa coutume à ceux qui venoient le conſulter. C'eſt bien là l'héritier & le deſcendant de ce Torquatus qui avoit fait trancher la tête à ſon fils victorieux. Le zêle de la juſtice lui avoit dicté la condannation qu'il avoit prononcée contre ſon fils. Mais ce zêle devoit-il aller juſqu'à étoufer les ſentimens de la Nature ?

* *Le fils de Manlius avoit été adopté par un Silanus.*

Scipion l'Africain accusé.

Nulle gloire, nuls ſervices rendus à l'Etat, ne mettoient un citoien Romain à l'abri des vexations des Tribuns. Nous en avons vû un éclatant exemple en la perſonne du premier Scipion l'Africain. Le ſecond fut expoſé à la même épreuve, mais s'en tira plus heureuſement. Il avoit été Cenſeur, & dans cette magiſtrature il avoit voulu noter & dégrader du rang de Chevalier Romain un certain Claudius Aſellus, qui n'avoit été garanti de cette flétriſſure que par l'oppoſition de l'autre Cenſeur Mummius. Ce Claudius conſerva un vif reſſentiment contre Scipion, & étant devenu Tribun, il l'accuſa devant le Peuple. Sous quel prétexte, & de quel crime, c'eſt ce que les monumens qui nous reſtent ne nous apprennent point. Scipion ſoutint à merveille dans cette occaſion ſon caractére de magnanimité. Il ne prit point le deuil, il ne parut point ſuppliant: & même il ſe joua de ſon adverſaire avec un air de ſupériorité qui convenoit bien à un ſi grand homme. Cette affaire n'eut point de ſuites.

Freinshem. Supplem. LIV. 32.

An. R. 613. ou 614.

Il accuſe Cotta, qui eſt abſous.

Scipion lui-même, pluſieurs années après, & lorſqu'il avoit ajouté la de-

ſtruction de Numance à celle de Carthage, ſe rendit accuſateur de L. Cotta. Les auteurs qui parlent de cette accuſation, n'en marquent point l'objet : mais ils ſuppoſent que Cotta étoit indubitablement coupable. L'affaire fut plaidée juſqu'à ſept fois, avant que de parvenir à un jugement. Car les Romains ne connoiſſoient point les procès par écrit : & lorſqu'une cauſe après avoir été plaidée de part & d'autre ne paroiſſoit pas ſuffiſamment éclaircie, ils ordonnoient que l'on recommençât ſur nouveaux frais. Enfin la huitiéme fois que l'affaire de Cotta fut plaidée, il fut renvoié abſous. On prétend que la trop grande puiſſance de l'accuſateur ſauva l'accuſé, les juges aiant appréhendé que l'on n'attribuât au crédit de Scipion la condannation de Cotta. Foible prétexte. Ce ſeroit ſans doute une horrible iniquité, que la puiſſance de la partie adverſe fît condanner un innocent : mais elle n'eſt pas une raiſon légitime d'abſoudre un coupable.

Cic. Divin. in Cæcil. n. 69. & pro Mur. n. 58. Val. Max. VIII. 1.

Je ne puis mieux finir ce qui regarde les jugemens que par un fait, très-honorable ce me ſemble au Barreau Romain, & encore plus à Lélius, l'ami de Scipion. Il s'étoit chargé de plaider

Fait ſingulier de Lélius dans une plaidoirie. Brut. 85-89.

une affaire criminelle, dans laquelle étoient impliqués quelques Publicains ou Fermiers des revenus publics, & dont le Sénat avoit renvoié la connoiſſance aux Conſuls. Il la plaida avec ſon exactitude & ſon élégance ordinaires. Mais les Conſuls ne furent point perſuadés, & ordonnérent que l'affaire ſeroit plaidée une ſeconde fois. Nouveau plaidoier de Lélius, encore plus travaillé & plus précis que le premier : nouveau renvoi du jugement, & ordre de procéder à une troiſiéme plaidoirie. Les Fermiers reconduiſirent Lélius à ſon logis, en lui marquant une vive reconnoiſſance, & le priant de ne point ſe rebuter. Il leur répondit » qu'il étoit » plein de conſidération pour eux, & » qu'il le leur avoit prouvé en ſe char- » geant de cette affaire. Qu'il y avoit » donné tout le ſoin & tout le travail » dont il étoit capable. Mais qu'ils fe- » roient mieux de s'adreſſer à Galba, qui » étant Orateur plus véhément, met- » troit plus de feu, plus de force dans » la maniére dont il plaideroit leur cau- » ſe, & emporteroit vraiſemblable- » ment l'affaire. » Ils prirent ce parti, & recoururent à Galba, qui, aiant à remplacer un homme d'un ſi grand mérite,

refuſa lontems de s'en charger, & ne céda qu'avec peine à leurs vives ſollicitations. Il emploia le lendemain tout entier à étudier la cauſe, à s'en inſtruire à fond, à préparer & à arranger ſes preuves. Le troiſiéme jour, qui étoit celui où elle devoit ſe plaider, il s'enferma dans un cabinet vouté qui étoit à l'écart, avec des eſclaves lettrés qui lui ſervoient de ſecretaires. Quand on lui eut annoncé que les Conſuls étoient en place, il ſortit de ſon Cabinet le viſage & les yeux tout en feu comme s'il venoit de prononcer ſon plaidoier. On remarqua même que ſes eſclaves avoient été rudement traités, preuve qu'il étoit auſſi violent maître, que véhément Orateur. L'auditoire étoit fort nombreux, & dans une grande attente, & Lélius préſent. Galba commença à parler avec tant de vivacité & d'éloquence, que preſque à chaque partie de ſon plaidoier il étoit interrompu par des applaudiſſemens; & il emploia ſi à propos & la force des preuves, & la véhémence des paſſions, que les Fermiers gagnérent abſolument leur cauſe, & furent renvoiés abſous.

Un ſuccès ſi heureux dans de pareil-

les circonſtances fit beaucoup d'honneur à Galba : mais on n'admira pas moins le caractére modeſte & équitable de Lélius, qui fit connoitre [a] qu'alors dans le Barreau ceux qui tenoient les premiers rangs, éloignés de toute baſſe jalouſie, ſe rendoient mutuellement juſtice l'un à l'autre, & louoient avec joie le mérite & les talens dans autrui. On [b] vit auſſi dans cette rencontre qu'il n'y a nulle égalité entre les deux genres d'éloquence, dont l'un ſe borne à inſtruire les juges avec netteté & préciſion, & l'autre travaille à enlever leur conſentement par une eſpéce de violence ; & que le dernier l'emporte infiniment ſur le premier.

Changement dans le gouvernement par raport aux Préteurs.

J'ai dit que Tubulus, qui fut condanné l'an 611, avoit préſidé comme Préteur l'année précédente aux jugemens en matiére d'aſſaſſinats. C'eſt donc avant ce tems qu'il s'étoit fait dans

a Erat omninò tum mos, ut in reliquis rebus melior, ſic in hoc ipſo humanior, ut faciles eſſent in ſuum cuique tribuendo. *Brut.*

b Ex hac Rutiliana narratione ſuſpicari licet, cùm duæ ſummæ ſint in Oratore laudes, una ſubtiliter diſputandi ad docendum, altera gravitet agendi ad animos audientium permovendos : multòque plus proficiat is qui inflammet Judicem, quàm ille qui doceat : elegantiam in Lælio, vim in Galba fuiſſe. *Brut.*

la police du Gouvernement de Rome & dans l'adminiſtration de la juſtice un changement qui regarde les Préteurs. Il conſiſte en ce qu'au lieu que ci-devant des ſix Préteurs deux ſeulement demeuroient dans Rome chargés de préſider aux jugemens en matiére civile, & que les quatre autres alloient gouverner les provinces de l'Empire, ou commander des armées, il fut ordonné dans le tems dont nous parlons que tous paſſeroient l'année entiére de leur Préture dans la ville, deux avec les fonctions ordinaires, & les quatre autres chargés de connoitre de certains crimes. C'eſt ainſi que furent établies les *Queſtions perpétuelles*, c'eſt-à-dire des Tribunaux ordinaires pour juger des crimes de brigue, de péculat, &c. Après l'année de la Préture paſſée dans ces fonctions, on les envoioit tous ſix gouverner les Provinces avec la qualité de Propréteur. Tout cela a été expliqué plus au long dans une Diſſertation à la fin du IIe. vol. de l'Hiſtoire Romaine.

Deux motifs vraiſemblablement déterminérent à faire ce changement : l'un que l'Empire étant accrû conſidérablement par la conquête de l'Afri-

que, de la Macédoine, de l'Achaïe, quatre Préteurs ne ſuffiſoient pas pour le nombre des Provinces. Le ſecond, c'eſt que la licence & les déſordres augmentant, on ſentit le beſoin de Tribunaux ordinaires pour arrêter les crimes & punir les criminels.

AN. R. 610. Cenſure de Scipion.

Scipion dans ſa cenſure lutta contre les mauvaiſes mœurs, & contre les abus de toute eſpéce qui s'introduiſoient dans Rome. Mais tout ſon zêle fut rendu inutile par la trop grande facilité de ſon Collégue, L. Mummius, homme recommandable par bien des endroits, mais ſimple, aiſé à tromper, & de ce caractére de bonté qui dégénére en foibleſſe. Ainſi pendant que Scipion examinoit avec ſévérité la conduite des Sénateurs, des Chevaliers, des gens du peuple, & uſoit de toute l'autorité de ſa charge pour réprimer les vices, Mummius ne notoit perſonne, ou même déchargeoit ceux qu'il pouvoit des notes à eux impoſées par ſon Collégue. Scipion ne put s'empécher de s'en plaindre, & dit un jour en pleine aſſemblée du peuple » qu'il auroit exer-
» cé la cenſure d'une maniére digne de
» la majeſté de la République, ſi on ne
» lui avoit point donné de Collégue,
» ou ſi on lui en avoit donné un.

Diod. apud Valeſ.

Val. Max. IV. 4.

Scipion néanmoins n'outroit pas la ſévérité : & nous en avons une preuve dans la maniére dont il ſe conduiſit à l'égard d'un Chevalier Romain qui ſe nommoit C. Licinius Sacerdos. Dans la revûe des Chevaliers, lorſque le tour de celui-ci fut venu de ſe préſenter devant les Cenſeurs, Scipion dit à haute voix : *Je ſai que C. Licinius s'eſt parjuré, & ſi quelqu'un veut l'accuſer, je ſervirai de témoin.* Perſonne ne ſe préſenta. Alors Scipion adreſſant la parole à Licinius, lui ordonna de paſſer. *Je ne vous noterai point*, lui dit-il, *afin qu'il ne ſoit pas dit que j'aie fait à votre égard les fonctions d'accuſateur, de juge, & de témoin.* Sur quoi Cicéron fait cette belle réflexion : » [a] Ainſi ce grand homme, au jugement duquel s'en raportoit le Peuple Romain & même les nations étrangéres, ne crut pas devoir s'en raporter à lui ſeul, lorſqu'il s'agiſſoit de flétrir un citoien.

Je raporterai encore un trait mémorable de la cenſure de Scipion. Dans

[a] Itaque is cujus arbitrio & populus Romanus & exteræ gentes contentæ eſſe conſueverant, ipſe ſuâ conſcientiâ ad ignominiam alterius contentus non fuit. *Cic. pro Cluent. n.* 134.

Val. Max. IV. 1. la clôture du luſtre il étoit d'uſage de faire une priére aux dieux par laquelle on leur demandoit d'augmenter la puiſſance du Peuple Romain. Lorſque le Greffier ſelon l'uſage lut cette formule : *Notre puiſſance*, dit Scipion, *eſt aſſez grande. Tout ce que nous devons demander aux dieux, c'eſt qu'ils la conſervent dans le même état.* Et ſur le champ il fit réformer la formule : & elle reſta depuis telle qu'il l'avoit dictée.

Par le dénombrement que firent les Cenſeurs Scipion & Mummius, il ſe trouva trois cens vingt-huit mille trois cens quarante-deux citoiens.

AN. R. 613. Nouvelles ſuperſtitions proſcrites. *Val. Max.* I. 3. Je ne crois pas devoir omettre ici la ſage précaution que prit le Sénat de bannir de Rome les Aſtrologues, & d'y interdire un culte nouveau de Jupiter *Sabazius*, qui s'y introduiſoit. Dans tous les tems nous avons vû des exemples de cette attention des Romains à éloigner les ſuperſtitions nouvelles & étrangéres : heureux ! ſi les anciennes, ſouvent auſſi abſurdes & auſſi honteuſes que celles qu'ils proſcrivoient, n'avoient pas pris plus de crédit ſur leurs eſprits.

TITE-LIVE [a] dit quelque part que de même que les maladies ont été connues avant les remédes qui les guériſſent, auſſi ce ſont les vices qui occaſionnent les Loix. Ainſi l'avarice & l'injuſtice des Magiſtrats Romains, qui alloient toujours croiſſant, donnérent lieu à une Loi très-ſage, qui autoriſoit les peuples ſur qui les Gouverneurs de Provinces avoient exercé des concuſſions, à s'adreſſer aux Juges pour ſe faire reſtituer ce qui leur avoit été enlevé injuſtement. *Lex Calpurnia de pecuniis repetundis.* Elle fut propoſée par L. Calpurnius Piſo Frugi Tribun du Peuple, au commencement de la troiſiéme guerre Punique ſous le Conſulat de L. Marcius Cenſorinus & de M. Manilius. Peutêtre eſt-ce cette Loi qui valut à ce Tribun l'honorable ſurnom de FRUGI, *homme de bien.*

AN. R. 603. Loi Calpurnia contre les concuſſions. *Brut.* 106.

Les dépenſes exceſſives que l'on faiſoit à Rome pour les repas furent auſſi une occaſion de porter différentes Loix pour arréter le luxe des tables.

Loix ſomptuaires ſur les dépenſes de la table, portées en différens tems.

[a] Sicut antè morbos neceſſe eſt cognitos eſſe, quàm remedia eorum; ſic cupiditates priùs natæ ſunt, quàm leges quæ iis modum facerent. *Liv.* XXXIV. 3.

Macrob. II. 13. La loi ORCHIA fut la premiére, ainſi appellée du nom de C. Orchius Tribun du Peuple qui la propoſa l'an de Rome 569 ſous le Conſulat de Q. Fabius Labeo & de M. Claudius Marcellus. Elle preſcrivoit ſeulement le nombre des convives. Caton ſe plaignoit ſouvent dans ſes harangues qu'elle n'étoit point obſervée.

Vingt-deux ans après, c'eſt-à-dire l'an de Rome 591, parut la Loi FANNIA. La précédente, loin de guérir le mal, n'avoit fait que l'irriter, en laiſſant la liberté de faire telle dépenſe qu'on vouloit, pourvû qu'on n'excédât pas le nombre des convives qu'elle avoit marqué: celle-ci alla à la racine du mal, en fixant la dépenſe même. Elle fut précédée d'un Décret du Sénat par lequel il étoit ordonné que les principaux citoiens de la ville, qui dans les jours de Jeux en l'honneur de la mére des dieux feroient entr'eux des repas, s'engageroient par ſerment entre les mains des Conſuls à ne dépenſer dans chaque repas que ſix-vingts as ou trente ſeſterces, c'eſt-à-dire, trois livres quinze ſols de notre monnoie, ſans compter les légumes, la patiſſerie, & le vin; qu'ils n'uſeroient que du vin

Macrob. ibid. Aul. Gell. II. 24.

du pays ; & n'auroient point en vaiſſelle d'argent plus de cent livres peſant, c'eſt-à-dire cent cinquante-ſix marcs de notre poids. La Loi Fannia qui fut portée en conſéquence de ce Sénatuſconſulte, entroit dans un plus grand détail ſur la diſtinction des jours, permettant cent as par repas en certains jours de fêtes, trente as dix fois par mois, & les autres jours ſeulement dix as, qui ne font qu'un peu plus de ſix ſols de notre monnoie. Cette loi fut appellée *Fannia* du nom du Conſul Fannius, par qui elle fut propoſée.

La Loi DIDIA fut établie dix-huit ans après, l'an de Rome 609. On y déclaroit que non-ſeulement la ville de Rome, mais toute l'Italie, & tous les convives, auſſi bien que celui qui donnoit le repas, étoient ſoumis aux peines portées par la Loi Fannia. *Macrob.*

La Loi LICINIA eſt raportée par pluſieurs ſavans à l'an de Rome 642. Elle avoit pour auteur P. Licinius Craſſus Dives alors Tribun. L'empreſſement de la mettre à exécution fut ſi grand, que le Sénat ordonna qu'elle ſeroit obſervée auſſitôt que propoſée, ſans attendre qu'elle eût reçu *Macrob. Aul. Gell.* II. 24.

toute ſon autorité par les ſuffrages du peuple : ce qui ne ſe pouvoit faire ſelon l'uſage qu'après l'intervalle de trois jours de marché, c'eſt-à-dire, après vingt-ſept jours écoulés depuis la propoſition. Elle différoit peu de la Loi Fannia, & n'en étoit qu'une eſpéce de confirmation. Elle ordonnoit que les jours des Calendes, des Nones, & de marché, les citoiens ne pourroient dépenſer par repas que trente as, c'eſt-à-dire moins de dix-neuf ſols de notre monnoie : & que les autres jours, qui n'étoient point exceptés, on ne pourroit emploier que trois livres de viande ſéche, & une livre de ſaline ; ſans compter les fruits.

On fit encore, dans la ſuite, quelques autres réglemens : mais le luxe, plus fort que toutes les Loix, rompit toujours les barriéres qu'on s'efforçoit de lui oppoſer.

Abus des Ecoles publiques de Saltation.

Je m'étonne que ces Légiſlateurs, ſi ſévéres contre le luxe des tables, n'aient pas porté leurs vûes ſur un autre abus contre lequel Scipion invective avec véhémence dans un diſcours dont Macrobe nous a conſervé un fragment. Cet abus conſiſtoit en ce qu'il y avoit à Rome des écoles publiques

Saturn. II. 10.

tenues par des Comédiens, où l'on envoioit les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe pour apprendre l'art du geſte & de la déclamation, l'art d'accompagner la récitation des vers par les mouvemens du corps. Ces maîtres, peu réglés dans leurs mœurs, enſeignoient ſouvent à leurs éléves à exécuter des mouvemens laſcifs & tout-à-fait propres à éteindre tout ſentiment de pudeur. C'eſt de quoi Scipion ſe plaint amérement. » Nos jeunes gens, dit-» il, vont dans l'école des Comédiens » apprendre à déclamer des vers com-» me ſur le Théatre, exercice que » nos ancêtres traitoient de profeſ-» ſion d'eſclaves. De jeunes garçons, » des filles de condition, fréquentent » ces écoles. En quelle compagnie s'y » trouvent-ils ? J'ai vû moi-même, » ajoute-t-il, dans une de ces écoles » un jeune enfant, (& cette vûe m'a » attendri ſur le ſort de la République) » j'ai vû un jeune enfant, fils d'un

a Eunt in ludum hiſtrionum; diſcunt cantare: quæ majores noſtri ingenuis probro ducier voluerunt. Eunt, inquam, in ludum ſaltatorium inter cinædos virgines puerique ingenui..... In his (vidi) unum, quod me Reipublicæ maximè miſertum eſt, puerum bullatum petitoris filium non minorem annis duodecim cum crotalis ſaltare,

» homme qui demandoit actuellement » une charge, exécutant au ſon d'une » eſpéce de tambour de baſque une » déclamation, ou une danſe, capa- » ble de faire rougir même un eſcla- » ve ſans pudeur. » Il n'eſt pas douteux qu'une pareille éducation pouvoit beaucoup influer dans la corruption des mœurs. Une jeuneſſe ainſi inſtruite, à quelle diſſolution ne devoit-elle pas naturellement ſe porter ?

Les Loix dont il me reſte à parler ont un autre objet que les précédentes. Elles tendent à aggrandir le pouvoir du Peuple, ou à l'affranchir de la dépendance des Grands.

AN. R. 606. Loi Licinia au ſujet de la nomination des Pontifes. *Cic. de Amic. 96.*

Le Tribun C. Licinius Craſſus, pour faire ſa cour au Peuple, & mortifier le Sénat, propoſa de faire un changement dans la création des Pontifes, & d'en tranſporter le choix au Peuple, au lieu que juſques-là il s'étoit toujours fait par le Collége des Pontifes mêmes. Lélius, alors Préteur, parla fortement contre cette propoſi-

quam ſaltationem impudicus ſervulus honeſtè ſaltare non poſſet. *Scipio apud Macrob.*

J'ai ſuivi dans l'interprétation de ce morceau le ſyſtême de M. l'Abbé Dubos ſur la Saltation. Voyez Réflex. ſur la Peinture & la Poéſie, Tome III. Sect. 13.

tion, en montrant combien il étoit dangereux de faire des changemens dans tout ce qui touche la Religion. Ce motif, auquel la multitude eſt fort ſenſible, fit rejetter par les ſuffrages du Peuple une propoſition tout-à-fait populaire.

Suivent les loix ſur le ſecret des ſuffrages, au ſujet deſquelles les gens de bien paroiſſent avoir été partagés de ſentimens. Juſqu'à l'an de Rome 613, les ſuffrages avoient été donnés de vive voix dans le choix des Magiſtrats : & il ne paroit point que cette maniére de procéder à leur élection eût aucun inconvénient, puiſque l'on n'avoit jamais parlé d'y apporter de changement. Elle avoit même un avantage, en ce que lorſque quelque particulier propoſoit pour les charges des perſonnes ſans mérite, les citoiens bien intentionnés pouvoient lui en faire ſentir les conſéquences, & le rappeller à un meilleur ſentiment. Nous avons vû ſouvent que le Peuple, ſur-tout dans les occaſions importantes, ſe rendoit aſſez volontiers aux avis & aux remontrances des citoiens affectionnés pour le bien public.

An. R. 613. Scrutin introduit à Rome dans l'élection des Magiſtrats. *Cic. de Leg.* III. 34.

Mais lorſque les grands & les puiſ-

ſans commencérent à abuſer ouvertement de leur autorité pour ſe rendre maîtres des élections, emploiant non-ſeulement les promeſſes, mais les menaces & la violence, le Peuple ſongea à mettre ſa liberté à l'abri de leurs entrepriſes, en donnant ſes ſuffrages, non plus de vive voix, mais par ſcrutin, de maniére que chaque citoien jettât dans une capſe, dans une boëte fermée, qui avoit une ouverture au deſſus, un billet qui portoit le nom de celui qu'il choiſiſſoit. Cicéron définit élégamment cette voie de procéder aux élections, *tabellam vindicem tacitæ libertatis :* » Une voie ſûre de conſerver » la liberté des ſuffrages par le ſilence » & le ſecret du ſcrutin. » Mais d'un autre côté cette pratique n'en eſt que plus expoſée à la corruption, délivrant ceux qui font mal de la honte d'avoir des témoins. Telles ſont les choſes humaines : elles ont toujours deux faces.

De leg. Agrar. ad pop. n. 4.

Quoi qu'il en ſoit, cette loi qui mit en uſage la voie du Scrutin pour l'élection des Magiſtrats, fut appellée *Gabinia* du nom de Gabinius Tribun du Peuple qui la propoſa. C'étoit un homme ſans naiſſance & ſans mérite.

Deux ans après, la même voie du Scrutin fut introduite auſſi dans les Jugemens par L. Caſſius Tribun du Peuple, & de ſon nom la Loi fut appellée *Caſſia*. Le Conſul Emilius, célébre pour ſon éloquence, en emploia en vain toute la force pour conſerver l'ancien uſage. Un des Collégues de Caſſius y avoit fait auſſi oppoſition : mais enfin il la leva, & l'on crut qu'en ſe déſiſtant il ſuivit le conſeil de Scipion l'Africain. Ainſi la Loi fut acceptée.

La voie du ſcrutin eſt introduite auſſi dans les Jugemens. *De Leg.* III. 34. 35.

Brut. 95. 97.

Carbon, citoien fort ſéditieux, l'étendit aux aſſemblées du Peuple où il s'agiroit de l'établiſſement des Loix.

Puis dans l'établiſſement des loix. *De Leg.* III. 34.

Il ne reſtoit qu'une ſorte d'affaire, où le Scrutin ne fût pas admis : c'étoit dans les jugemens rendus par le Peuple en matiére de crimes de haute trahiſon. Caſſius avoit expreſſément excepté ce cas unique. Cœlius y introduiſit auſſi le Scrutin ; &, ſi l'on en croit Cicéron, il s'en repentit toute ſa vie.

Enfin dans les Jugemens de crimes d'Etat. *Ibid.* 36.

GUERRES AU DEHORS.

POUR achever le récit de tout ce que j'ai laiſſé en arriére, il me reſte à parler de deux guerres peu importan-

tes, & de celle des Eſclaves de Sicile, qui donna bien de l'occupation aux Romains.

AN. R. 608. Appius Claudius fait la guerre aux Salaſſes, & triomphe par le ſecours de ſa fille Veſtale.

Ap. Claudius étant Conſul avec Q. Métellus Macédonicus, eut pour département la Gaule. Les Salaſſes, qui habitoient le pays que l'on nomme aujourd'hui *le Val d'Aoſte*, avoient une querelle avec leurs voiſins au ſujet d'une riviére néceſſaire pour l'exploitation de mines d'or que l'on faiſoit valoir alors dans ce pays. Appius fut chargé de terminer cette conteſtation. Mais fier & hautain, comme tous ceux de ſa famille, & d'ailleurs jaloux de la gloire de ſon Collégue, il vouloit à toute force remporter l'honneur du Triomphe. Il prit donc fait & cauſe pour les voiſins des Salaſſes, qu'il força ainſi à prendre les armes. Il fut défait dans un premier combat, & perdit cinq mille hommes. Mais enſuite il eut ſa revanche, & tua cinq mille hommes aux Salaſſes eux-mêmes. C'étoit une grande perte pour ces peuples. Ils ſe ſoumirent donc : & Appius revint à Rome, ſi perſuadé que le triomphe lui étoit dû, qu'il ne daigna pas même le demander, mais ſeulement une ordonnance qui lui permît de

Freinshem. Supplem. LIII. 6-8.

prendre dans le Tréſor public l'argent néceſſaire pour en faire les frais. Ce qui lui aiant été refuſé, il prit ſur lui la dépenſe, & entreprit de triompher. Un Tribun du peuple s'y oppoſoit, & menaçoit même de le faire arracher de deſſus ſon char. Claudia fille d'Appius, qui étoit Veſtale, ſauva cet affront à ſon pére. Elle ſe mit à côté de lui dans ſon char, & le Tribun reſpectant en elle le ſacré caractére dont elle étoit revétue, n'oſa exécuter ſa menace. Ainſi triompha Appius avec plus de gloire pour ſa fille, que pour lui.

Ardyens vaincus, & ſoumis aux Romains. *Freinshem. ſupplem.* LIV. 19-21.

Les Ardyens, peuple de l'Illyrie, avoient ravagé les terres de quelques Alliés des Romains, & même la partie de l'Italie qui étoit dans leur voiſinage. Le Sénat leur aiant fait porter inutilement ſes plaintes par des Députés, envoia contre eux un corps de dix mille hommes de pié, & cinq cens chevaux. A la vûe de cette armée les Barbares ſe ſoumirent à toutes les conditions qu'on voulut leur impoſer. Ils oubliérent bientôt leurs promeſſes, & recommencérent leurs ravages. On donna la commiſſion de marcher contre eux au Conſul Serv. Ful- AN. R. 617.

vius Flaccus, qui les mit en peu de tems à la raiſon. Et pour couper à jamais la racine à leurs brigandages, il les tranſporta du voiſinage de la mer dans le milieu des terres. Là, forcés de s'occuper de l'agriculture pour trouver leur ſubſiſtance, ils devinrent auſſi pacifiques qu'ils avoient été auparavant turbulens & inquiets.

GUERRE DES ESCLAVES EN SICILE.

Diod. apud Phot. & apud Valeſ.

DEPUIS la fin de la ſeconde guerre Punique, c'eſt-à-dire depuis plus de ſoixante ans, la Sicile jouiſſoit d'une profonde tranquillité, & à l'ombre de la paix s'appliquoit uniquement à la culture des terres, & au commerce des blés, qui faiſoit toute ſa richeſſe. Auſſi [a] le ſage Caton l'appelloit-il le grenier de la République, & la mére nourrice du Peuple Romain. Ce commerce enrichiſſoit, non-ſeulement les habitans de l'Ile, mais [b] encore un grand nombre de citoiens Romains, leſquels, invités par le voiſinage, alloient réguliérement tous les ans y fai-

a Itaque ille M. Cato Sapiens cellam penariam reipublicæ noſtræ, nutricem plebis Romanæ, Siciliam nominavit. *Cic. in Verr.* II. 5.

b Multis locupletioribus civibus utimur, quòd habent propinquam, fidelem, fructuoſamque re

re des achats considérables de blés ; ou s'y établissoient avec leurs familles, & faisoient valoir les terres qu'ils y avoient acquises.

On comprend aisément que pour cultiver un terrain d'une aussi grande étendue & d'une aussi grande fertilité qu'étoit celui de la Sicile, où l'on ne laissoit aucun espace inculte & inutile, il faloit un grand nombre d'esclaves. Nous verrons que le nombre de ceux qui prirent les armes se montoit à près de deux cens mille. Cette multitude d'esclaves auroit été très-avantageuse à la Sicile, si les maîtres les avoient traités avec humanité ; s'ils avoient eu quelque chose du caractére de celui à qui Sénéque écrit en ces termes : [a] » J'ap-» prens avec joie de ceux qui viennent » de chez vous, que vous vivez fami-» liérement avec vos esclaves. Cela » convient fort à un homme de votre » prudence, & dont l'esprit est aussi » cultivé. Mais, dit-on, ce sont des » esclaves. Il faudroit plutôt dire : ce

provinciam.... quos illa partim mercibus suppeditandis cum quæstu compendioque dimittit ; partim retinet, ut arere, ut pascere, ut negotiari libeat, ut denique sedes ac domicilium collocare. *Ibid.* 6.

a Libenter ex his qui à te veniunt cognovi, familiariter te cum servis tuis vivere. Hoc prudentiam tuam, hoc eruditio-

» ſont des hommes, des commenſaux,
» des amis d'un ordre inférieur... Con-
» tinuez de vous faire aimer & reſpecter
» par vos eſclaves, plutôt que de vous
» en faire craindre. C'eſt ainſi que vi-
» voient les anciens Romains. Nos péres
» appelloient le maître de la maiſon, le
» pére de famille; ſes ſerviteurs & ſes
» eſclaves, ſa famille. » La corruption des mœurs a changé ce bel ordre.

Quand le luxe, ſuite naturelle des grandes richeſſes, ſe fut introduit parmi les habitans de cette Ile, il éteignit dans les eſprits tout ſentiment d'équité & d'humanité, & [a] les eſclaves furent traités, non comme des hommes, mais comme des bêtes, & avec plus de dureté que des bêtes: car enfin l'on a ſoin de nourrir les chevaux & les bœufs pour en tirer tout le ſervice qu'ils peuvent rendre; au lieu que ces Riches inhumains refuſoient ſouvent à leurs eſclaves les beſoins de la vie les plus néceſſaires & les plus indiſpenſables, ſans parler des coups & des mau-

nem decet. Servi ſunt? Imò homines. Servi ſunt? Imò contubernales. Servi ſunt? imò humiles amici. ..... Colant potius te, quàm timeant.... Majores noſtri Dominum, patrem familiæ appellaverunt: ſervos, familiares, *Senec. Epiſt.* 47.

[a] Alia interim crudelia & inhumana prætereo, quòd nec tanquam hominibus quidem, ſed tanquam jumentis abutimur. *Senec. Epiſt.* 47.

vais traitemens dont ils les accabloient.

Ces malheureux pouſſés à bout & forcés par la néceſſité, ſe mirent à voler : & comme le crédit des maîtres empêchoit les Préteurs de faire juſtice de ces brigands, bientôt il n'y eut plus de ſûreté dans toute la Sicile, qui devint un affreux coupe-gorge. Ce métier de brigandages étoit pour les eſclaves un exercice qui les préparoit à la guerre, en les accoutumant à la rapine & aux violences, en endurciſſant leurs corps aux fatigues, en rendant leurs courages plus farouches & plus brutaux. Dans leurs attroupemens ils ſe reprochoient à eux-mêmes qu'une nombreuſe & floriſſante jeuneſſe, comme ils étoient, ne fût emploiée qu'à nourrir le faſte & le luxe d'un petit nombre de voluptueux. Tout ſe préparoit à une révolte générale.

Un certain Eunus, natif de Syrie, actuellement eſclave d'un citoien d'Enna appellé Antigéne, ſervit beaucoup à fomenter ces diſpoſitions. Il ſe piquoit de magie, ſe vantoit de connoitre l'avenir, & prétendoit avoir commerce avec les dieux, qui l'avoient aſſuré qu'un jour il deviendroit Roi. En débitant ſes prétendus oracles

il jettoit des flammes par la bouche ; où il tenoit une noix percée par les deux bouts, & remplie de matiére combuſtible qu'il avoit allumée. Son Maître prenoit plaiſir à lui voir faire ces preſtiges, & loin de s'y oppoſer, il le menoit lui-même dans les maiſons où il alloit manger, pour divertir la compagnie. Là on l'interrogeoit ſur ſa Roiauté future : les convives le prioient en plaiſantant de leur être favorable quand il ſeroit Roi : & ſur les aſſurances qu'il leur donnoit d'un traitement doux & humain, ils le gratifioient de quelque bon morceau pris ſur la table. Tout ce badinage devint bientôt une affaire extrêmement ſérieuſe : & la courtoiſie de ceux qui s'étoient ainſi familiariſés avec cet eſclave, fut récompenſée par des ſervices bien effectifs & bien eſſentiels.

La conjuration éclata par la maiſon de Damophile. C'étoit un des plus riches habitans d'Enna ; maître d'un nombre prodigieux d'eſclaves, qu'il traitoit avec une barbarie & une cruauté inouie ; homme fier, inſolent, brutal, qui avoit un train & un équipage de Prince, & donnoit des repas qui paſſoient tout ce que l'on dit de la

magnificence de ceux des Perſes. Sa femme Mégallis, digne épouſe d'un tel mari, imitoit en tout ſa hauteur & ſa cruauté. Ce furent leurs eſclaves qui, au nombre de quatre cens, levérent les premiers l'étendart de la révolte. Après avoir conſulté Eunus, qui leur promit de la part des dieux un heureux ſuccès, ils le mirent à leur tête, & s'étant armés le mieux qu'ils purent de bâtons, de pieux, de broches, & de tout ce qu'ils purent trouver, ils entrérent en bon ordre dans Enna, & tous les eſclaves de la ville s'étant joints à eux, ils pillérent les maiſons, & y commirent toutes ſortes d'excès & de cruautés. Sachant que Damophile & ſa femme étoient dans leur maiſon de campagne, qui étoit tout proche, ils les en firent arracher, les traînérent dans la ville les mains chargées de chaînes, & les aiant conduits ſur le théâtre, qui étoit le lieu de l'Aſſemblée, ils les accuſérent dans les formes, leur firent leur procès, maſſacrérent ſur le champ Damophile, & livrérent Mégallis aux femmes eſclaves, qui après lui avoir fait ſouffrir mille indignités, la précipitérent du haut d'une tour ou de quelque rocher.

Le ſort de la fille de ces impitoiables maîtres eſt tout-à-fait remarquable. Elle étoit d'un caractére entiérement oppoſé à celui de ſes pére & mére, pleine de douceur, de bonté, de compaſſion pour ceux qui ſouffroient. Elle conſoloit ces malheureux eſclaves, lorſqu'ils avoient été outragés & battus cruellement. S'ils étoient enfermés en priſon, elle leur portoit de la nourriture. En un mot elle les ſoulageoit en tout ce qui pouvoit dépendre d'elle. Par cette conduite elle avoit gagné leurs cœurs : & elle s'en trouva bien dans l'occaſion préſente. Cette multitude inſolente & brutale, dans ſes plus grandes fureurs, ſe ſouvint néanmoins des bontés qu'elle leur avoit témoignées. Ils la reſpectérent, ils lui rendirent toute ſorte d'honneurs, & la firent conduire en ſûreté chez des parens qu'elle avoit à Catane.

Eunus tint auſſi parole à ceux des habitans d'Enna à qui il avoit promis ſa protection. Il les ſauva du carnage dans lequel fut envelopé tout le reſte de la ville.

Comme il s'étoit acquis une grande autorité par ſes preſtiges & par ſon fanatiſme, les eſclaves révoltés le décla-

rérent leur Roi. Il ne falut pas lui faire violence pour l'obliger de ſe rendre à leur choix. Il prit auſſitôt le ſceptre, le diadême, & les autres marques de la Roiauté. Il ſe nomma des Officiers, donna le nom de Reine à ſa * compagne qui étoit de Syrie comme lui, ſe fit appeller Antiochus, & voulut que ſes nouveaux ſujets priſſent le nom de Syriens. En moins de trois jours ſix mille hommes ſe joignirent à lui, qui s'armérent comme ils purent. Il parcourut les villes & les bourgades, ouvrit tous les endroits où l'on tenoit les eſclaves renfermés, & groſſit tellement ſes forces, qu'il oſa en venir aux mains avec les troupes Romaines qu'on lui oppoſa, & les défit à pluſieurs repriſes.

A l'imitation d'Eunus, Cléon d'un autre côté, s'étant mis à la tête d'une bande d'eſclaves, commença à ravager les terres d'Agrigente, & dans l'eſpace de trente jours il ramaſſa autour de lui cinq mille hommes. On crut d'abord que ces deux corps d'eſclaves, partagés d'intérêts, ſe détruiroient l'un l'autre. On ſe trompa. Au premier ordre que Cléon reçut d'Eunus,

* *Je me ſers de ce nom, parce qu'entre eſclaves il n'y avoit point de mariage reconnu par les loix.*

il ſe rangea auprès de lui, & vint ſe ſoumettre avec ſes troupes aux commandemens du nouveau Roi.

Il eſt aiſé de juger quels ravages, quelles cruautés horribles exerça dans toute la Sicile cette multitude d'ennemis domeſtiques, qui ne connoiſſoient ni loix, ni pudeur, ni ſentimens d'humanité. Diodore de Sicile raporte qu'ils traitoient avec barbarie les priſonniers de guerre, leur coupant & les mains, & même les bras en entier. Le même Auteur nous a conſervé la mémoire d'une avanture déplorable, & qu'il n'eſt pas poſſible de lire ſans être attendri. Un certain Gorgus, l'un des plus illuſtres & des plus riches citoiens de Murgantia, étant ſorti pour aller à la chaſſe, aperçut une troupe de ces brigands qui venoit à lui. Auſſitôt il ſe met à fuir vers la ville: mais comme il étoit à pié, il ne pouvoit guéres eſpérer de pouvoir échapper. Dans ce moment arrive ſon pére, qui étant à cheval en deſcend ſur le champ, & veut y faire monter ſon fils. Le fils ne peut ſe réſoudre à ſauver ſa vie en livrant ſon pére à la mort: le pére étoit dans les mêmes ſentimens par raport à ſon fils. Ils ſe combat-

tent, ils se pressent avec larmes, sans pouvoir rien gagner l'un sur l'autre. Cette tendresse mutuelle leur fut funeste à tous deux. Les brigands arrivent, & massacrent ensemble le pére & le fils.

Les combats contre les Romains ne réussissoient pas moins aux rebelles que les courses & les brigandages. Florus nomme jusqu'à quatre Préteurs qui furent battus par eux, Manilius, Lentulus, Pison, Hypsæus. Tant de victoires augmentérent beaucoup l'armée d'Eunus, qui monta jusqu'à soixante & dix mille hommes ; & l'on croit qu'en réunissant tous ceux qui s'étoient révoltés en différens endroits de l'Ile, ils formoient le nombre de deux cens mille. Les Romains comprirent alors que ces mouvemens méritoient une grande attention, & ils envoiérent en Sicile le Consul C. Fulvius Collégue de Scipion l'Africain. Il ne paroit pas que ce Général ait remporté de grands avantages. AN. R. 618

Cet esprit de révolte, comme une maladie contagieuse, se répandit dans l'Italie, & même jusques dans la ville de Rome. On y découvrit une conjuration formée par cent cinquante esclaves. Ils furent arrétés & mis à mort. On

connut par l'aveu qu'ils en firent, que les eſclaves de pluſieurs villes d'Italie étoient engagés dans la conjuration. On chargea de cette affaire Q. Métellus, & Cn. Servilius Cépion. Ils ſurprirent & diſſipérent quatre mille eſclaves à Sinueſſe : ils en firent pendre quatre cens cinquante à Minturnes.

Ce mal ſe fit ſentir en pluſieurs provinces : mais c'eſt en Sicile ſur-tout qu'il continuoit de faire d'étranges ravages. Le Conſul L. Calpurnius Piſo, qui avoit ſuccédé à Fulvius, en arréta le cours par le bon ordre qu'il remit dans les troupes, & par la ſévérité de la diſcipline qu'il y rétablit. C. Titius, qui commandoit un corps de Cavalerie, s'étant laiſſé enveloper par les eſclaves, s'étoit rendu à eux, & leur avoit livré ſes armes, à condition d'avoir la vie ſauve. Piſon le condanna à demeurer, pendant tout le tems qu'il ſerviroit, depuis le matin juſqu'au ſoir piés nuds dans la principale place du camp avec une toge coupée ignominieuſement & une tunique ſans ceinture : toutes notes d'infamie. Il lui fut défendu d'uſer des bains, ni de ſe trouver à aucun repas : & tous ſes cavaliers furent démontés, & obligés de ſervir

An. R. 619.

Val. Max. II. 7. *Fronin.* IV. 1.

dans les compagnies de frondeurs, qui étoient regardées comme les derniers corps de l'armée. Une punition si marquée retint toutes les troupes & tous les Officiers dans le devoir, & fut suivie d'heureux succès. Les rebelles, indignés contre les Mamertins, qui seuls avoient contenu leurs esclaves dans l'obéissance & la soumission, parce qu'ils les avoient toujours traités avec bonté & douceur, assiégeoient actuellement leur ville, c'est-à-dire Messine, avec de nombreuses troupes. Pison fit marcher son armée contr'eux, & leur donna bataille. Huit mille restérent sur la place, & tous ceux qu'on fit prisonniers expirérent sur la croix. Dans la distribution des récompenses dûes à ceux qui s'étoient signalés dans le combat, il déclara que son fils méritoit une couronne d'or du poids de trois livres, mais que, comme il ne convenoit pas qu'un Magistrat fît faire à la République les frais d'un présent qui devoit entrer dans sa maison, il distingueroit l'honneur du prix d'avec la valeur de la matiére; que [a] comme son Général il lui en

Val. Max. IV. 3.

a Ut honorem publicè à duce, pretium à patre privatim acciperet.

accordoit actuellement l'honneur, & comme ſon pére lui en aſſureroit la valeur par ſon teſtament. Une telle délicateſſe vérifie bien le ſurnom de *Frugi* que portoit Piſon, & eſt digne de celui qui le premier établit la loi contre les concuſſions.

AN. R. 610. Ce fut le Conſul P. Rupilius qui eut l'honneur d'avoir terminé la guerre des eſclaves en Sicile. Ils étoient maîtres de pluſieurs places : mais deux villes ſur-tout faiſoient leur force, Enna & Tauromenium ; & Rupilius conçut que s'il pouvoit les leur enlever, c'étoit un moien ſûr d'en purger la Sicile, & de les exterminer entiérement. Il commença par Tauromenium, ville très-bien fortifiée, & qui fit une longue & vigoureuſe défenſe. Comme le Conſul étoit maître de la mer, elle ne put recevoir de vivres de ce côté-là, & tous les convois par terre étoient enlevés. La famine devint ſi horrible, qu'ils mangérent leurs propres enfans & leurs femmes. Enfin la ville fut priſe, & tout ce qu'il y reſtoit d'eſclaves, après avoir ſouffert les plus cruels ſupplices, fut mis à mort.

Le Conſul paſſa à Enna. Cette ville

étoit regardée comme imprenable, & avoit une nombreuſe garniſon : mais elle manqua bientôt de vivres. Cléon, qui y commandoit, aiant fait une ſortie avec ce qu'il avoit de meilleures troupes, après avoir combattu lontems en homme deſeſpéré qui n'attendoit aucun quartier de la part des ennemis, fut pris enfin, & mourut quelques jours après de ſes bleſſures. Son cadavre, que l'on expoſa en ſpectacle à la vûe des aſſiégés, leur fit perdre courage. Quelques-uns, pour avoir la vie ſauve, livrérent la ville aux Romains par trahiſon. Il périt dans ces deux places vingt mille eſclaves.

Eunus, ce Roi imaginaire, ſe ſauva dans des lieux eſcarpés & preſque inacceſſibles, avec ſix cens hommes qui compoſoient ſa garde. Rupilius les y pourſuivit, & les attaqua vivement. Bientôt il les réduiſit au déſeſpoir, & ils ſe tuérent tous les uns les autres, pour ſe dérober à la honte & à la cruauté des tourmens qui leur étoient préparés. Eunus aimoit trop la vie pour ſuivre leur exemple : il ſe cacha dans des cavernes obſcures & profondes, d'où il fut tiré n'aiant plus avec lui que quatre compagnons de ſa

fortune, qui étoient (la choſe eſt remarquable & propre à faire connoître la molleſſe de ce Roi de théâtre,) ſon cuiſinier, ſon boulanger, ſon baigneur, & le fou qui le divertiſſoit à table. Il fut jetté dans un cachot, où bientôt après, il périt de la maladie pédiculaire.

Rupilius, pour ne laiſſer dans la Sicile aucun reſte ni aucun ſoupçon de trouble & de révolte, parcourut toute l'Ile avec un détachement de troupes choiſies; & après l'avoir entiérement pacifiée, il s'appliqua, de concert avec les dix Commiſſaires que le Sénat y avoit envoiés pour cet effet, à établir de ſages réglemens, qui furent fort approuvés des peuples, & regardés comme les fondemens de la tranquillité publique. C'étoit, comme on le voit, un homme de tête & de mérite, que ce Rupilius: il n'avoit point de naiſſance. Les Siciliens étoient ſans doute fort étonnés d'avoir à reſpecter comme Conſul & comme Légiſlateur celui qu'ils avoient vû dans leur Ile Commis dans les Fermes. La protection de Scipion l'Africain, qui ſe connoiſſoit en hommes, avoit beaucoup contribué à l'élever au Conſulat.

Val. Max. VI. 9.

Après qu'il eut réglé les affaires de Sicile, il retourna à Rome avec ſon armée. Il avoit fait des actions qui méritoient bien certainement le Triomphe. Mais on crut que la baſſeſſe des ennemis qu'il avoit vaincus aviliroit en quelque façon un honneur ſi éclatant. On ſe contenta de lui déférer le petit Triomphe, appellé *Ovatio*.

J'ANTICIPERAI ici le récit de la guerre contre Ariſtonic, afin de pouvoir après cela ſuivre ſans interruption le fil de l'Hiſtoire des Gracques.

Guerre contre Ariſtonic. *Freinshem. Supplem.* LIX.

Attale Roi de Pergame mourut vers l'an de Rome 614. Son neveu, qui portoit le même nom, & qui fut ſurnommé Philométor, lui ſuccéda dans ſon Roiaume, mais non dans ſes vertus. Car, comme s'il eût cherché à le faire regretter de plus en plus par ſes ſujets, il s'abandonna à toutes ſortes d'excès & de déréglemens. Heureuſement pour eux ſon régne fut court, & ne dura que cinq ans.

N'aiant point d'enfans, il avoit fait un teſtament par lequel il inſtituoit le Peuple Romain ſon héritier. Eudéme de Pergame le porta à Rome.

Mais Ariſtonic, qui ſe diſoit de la famille Roiale, travailla à s'emparer

des Etats d'Attale. En effet, il étoit fils d'Euméne, mais non légitime.

Il eut bientôt formé un parti considérable, tant par la faveur des peuples accoutumés à être gouvernés par des Rois, qu'à l'aide des esclaves qui se révoltérent alors en Asie contre leurs maîtres, comme avoient fait ceux de Sicile, & par les mêmes raisons. Ni la résistance de plusieurs villes, qui refusérent de le reconnoitre, ni les secours envoiés à ces villes par les Rois de Bithynie & de Cappadoce, ne purent arréter ses progrès. Le Sénat de Rome députa cinq Ambassadeurs ou Commissaires, dont l'autorité désarmée ne produisit aucun effet. Enfin les Romains firent partir une armée sous la conduite du Consul P. Licinius Crassus, homme très-riche, d'une haute naissance, éloquent, habile Jurisconsulte, grand Pontife, mais qui ne paroit pas avoir eu le mérite de guerrier. C'est le premier grand Pontife, à qui l'on ait donné un commandement hors de l'Italie.

AN. R. 621.

Ses exploits en Asie se réduisirent à peu de chose. L'histoire ne raconte de lui rien de plus mémorable, qu'un acte de sévérité, que l'on pourroit même qualifier de rigueur outrée. Voici le

fait. Comme il aſſiégoit une ville d'Aſie, il envoia demander dans une autre ville, alliée des Romains, le plus grand des deux mâts qu'il y avoit vûs. Il vouloit en faire un bélier. L'Ingénieur en chef de cette ville crut que le plus petit ſeroit plus convenable pour le deſſein du Conſul, & l'envoia. Sur quoi Licinius aiant mandé cet Ingénieur, ſans vouloir entendre ſes raiſons, il le fit dépouiller & battre de verges, diſant qu'il lui demandoit obéiſſance & non pas conſeil.

Il périt malheureuſement, & même, ſi l'on en croit Juſtin, par ſa faute, [a] aiant eu moins d'attention à bien conduire la guerre, qu'à ramaſſer & à conſerver les richeſſes des Rois de Pergame. Son armée fut miſe en déroute, & lui-même fait priſonnier. Il évita néanmoins la honte d'être livré au vainqueur en ſe faiſant tuer par un Barbare, dans l'œil duquel il pouſſa, exprès pour l'irriter, une baguette qu'il avoit à la main.

Le Conſul Perperna, qui ſuccéda à Craſſus, vengea bientôt ſa mort. Etant accouru en Aſie, il livra un combat à AN. R. 622

a Interior Attalicæ prædæ, quàm bello. *Juſtin.* XXXVI. 4.

Ariſtonic, défit entiérement ſon armée, l'aſſiégea peu après lui-même dans Stratonicée, & enfin le fit priſonnier.

AN. R. 623. Auſſitôt il le fit partir pour Rome ſur la flote qu'il chargea de tous les tréſors d'Attale. Manius Aquilius, qui venoit d'être nommé Conſul, ſe hâta de venir prendre ſa place, pour terminer la guerre, & lui ravir l'honneur du Triomphe. Il trouva Ariſtonic parti; & peu de tems après Perperna, qui s'étoit mis en chemin, mourut de maladie à Pergame. Aquilius n'eut pas de peine à achever les reſtes d'une guerre, que Perperna avoit portée ſi près d'une heureuſe fin. Encore deshonora-t-il, par un crime horrible & que toutes les Nations déteſtent, les avantages qu'il remporta. Pour forcer quelques villes à ſe rendre, il empoiſonna les ſources d'où elles tiroient leurs eaux. Le fruit de cette guerre pour les Romains fut que la Lydie, la Carie, l'Helleſpont, la Phrygie, en un mot tout ce qui compoſoit le Roiaume d'Attale, fut réduit en province de l'Empire, ſous le nom commun d'Aſie.

Le Sénat avoit ordonné qu'on détruisît la ville de Phocée, qui s'étoit déclarée contre les Romains, & dans la

guerre dont on vient de parler, & auparavant dans celle contre Antiochus. Les habitans de Marſeille, qui étoit une Colonie de Phocée, touchés du danger de leurs fondateurs, comme s'il ſe fût agi de leur propre ville, députérent à Rome pour implorer en leur faveur la clémence du Sénat & du Peuple. Quelque juſte que fût l'indignation des Romains contre Phocée, ils ne purent refuſer ſa grace aux vives ſollicitations d'un peuple pour lequel ils avoient dès lontems une extrême conſidération, & qui s'en rendoit encore plus digne par la tendre reconnoiſſance qu'il témoignoit pour ſes péres & ſes fondateurs.

Manius Aquilius de retour à Rome reçut l'honneur du Triomphe, au lieu de la juſte peine qu'il auroit méritée pour les voies indignes & criminelles auxquelles il devoit ſes victoires. Et bientôt après, aiant été accuſé de concuſſion, il obtint une abſolution, qui ne répara pas ſon honneur, mais qui deshonora ſes juges. Pour ce qui eſt d'Ariſtonic, après avoir été donné en ſpectacle au peuple dans le triomphe d'Aquilius, il fut conduit dans la priſon, où on l'étrangla. Telles furent les ſuites du teſtament d'Attale.

Mithridate, dans la lettre qu'il écrivit à Arſace Roi des Parthes, [a] accuſe les Romains d'avoir ſuppoſé un faux teſtament d'Attale, pour fruſtrer Ariſtonic fils d'Euméne du Roiaume de ſon pére qui lui appartenoit de droit : mais c'eſt un ennemi déclaré qui les charge de ce crime, & par conſéquent ſon témoignage n'eſt pas ici d'un grand poids.

a Simulato impio teſtamento, filium ejus (Eumenis) Ariſtonicum, quia patrium regnum petivérat, hoſtilium more pet triumphum duxere. *Apud Salluſt. in fragm.*

Fin du huitiéme Volume.

TABLE
DU HUITIÉME VOLUME.
SUITE
DE L'HISTOIRE
ROMAINE.

LIVRE VINGT-CINQUIÉME.

§. I. *DEſſein qu'avoit formé Philippe de tranſporter les Baſtarnes dans le pays des Dardaniens, voiſin de la Macédoine. 3. Ambaſſadeurs de Perſée aux Romains. Ceux-ci accordent à ce Prince la confirmation du Traité fait avec Philippe ſon pére. 5. Beaux commencemens, & qualités vertueuſes de Perſée. 6. Ambaſſadeurs des Dardaniens à Rome au ſujet des Baſtarnes. 7. Ambaſſadeurs de Perſée à Carthage. 9. Raport des Ambaſſadeurs Romains revenus de Macédoine. 9. Euméne vient à Rome, pour*

exhorter le Sénat à la guerre contre Perſée. 10. *Ambaſſadeurs de Perſée mal reçus.* 13. *Ce Prince apoſte des meurtriers pour tuer Euméne.* 15. *Le Sénat, après avoir avéré les crimes de Perſée, ſe prépare à la guerre, & la lui fait déclarer par des Ambaſſadeurs.* 17. *Gentius rendu ſuſpect aux Romains.* 19. *Diſpoſitions des Rois & des Peuples libres à l'égard des Romains & de Perſée dans la guerre de Macédoine.* 20. *La guerre eſt déclarée dans les formes à Perſée. Les levées ſe font avec un ſoin extraordinaire.* 24. *Diſpute au ſujet des Centurions.* 26. *Diſcours d'un ancien Centurion au Peuple.* 29. *Ambaſſadeurs de Perſée renvoiés au Conſul, qui devoit bientôt arriver en Macédoine.* 33. *Ambaſſadeurs des Romains vers leurs Alliés.* 34. *Entrevûe de Perſée & des Ambaſſadeurs Romains.* 34. *Tréve accordée à Perſée pour envoier à Rome de nouveaux Ambaſſadeurs.* 37. *Mouvemens en Béotie. Elle ſe déclare preſque entiére pour les Romains.* 37. *Secours que fournit la Ligue Achéenne.* 38. *Les Rhodiens équipent une flote conſidérable pour les Romains.* 39. *Ambaſſade*

de Perſée à Rhodes. 40. *Ruſe des Députés condannée par les anciens Sénateurs.* 41. *Les Ambaſſadeurs de Perſée reçoivent ordre de ſortir de Rome & de l'Italie.* 43.

§. II. *Départ du Conſul Licinius.* 46. *Perſée tient un Conſeil où la guerre eſt réſolue.* 48. *Il aſſemble ſes troupes.* 51. *Il les harangue.* 52. *Il ſe met en campagne, & s'arréte en Theſſalie.* 55. *Le Conſul s'y rend auſſi.* 55. *Euméne ſe joint au Conſul.* 56. *Légére eſcarmouche.* 57. *Action de Cavalerie, où Perſée remporte l'avantage.* 58. *Le Conſul fait paſſer de nuit le fleuve Pénée à ſes troupes, pour les mettre en ſûreté.* 65. *Perſée reconnoit les fautes qu'il a commiſes.* 66. *Douleur & honte des Romains.* 67. *Joie & triomphe de Perſée & de ſon armée.* 68. *Il envoie demander la paix au Conſul. Sur ſa réponſe, il ſe prépare de nouveau à la guerre.* 70. *Défaut de prudence dans Perſée.* 74. *Les Grecs applaudiſſent à la victoire de ce Prince.* 75. *Priſe d'Haliarte.* ibid. *Les deux armées, après quelques légéres expéditions, ſe retirent en quartiers d'hiver.* ibid. *L'Epire ſe déclare contre les Romains.* 76. *Sen-*

timent de Tite-Live sur les prodiges. 80. *Expédition de Persée contre l'Illyrie.* ibid. *Basse avarice de ce Prince.* 81. *Les Romains sont reçus dans Stratus au lieu de Persée.* 83. *Le Consul Marcius s'avance vers la Macédoine.* ibid. *Secours préparé par les Achéens pour le Consul.* 84. *Persée place des corps de troupes dans les passages des montagnes.* 85. *Marcius passe par des chemins d'une difficulté incroiable.* ibid. *Maniére dont on fit descendre les éléphans sur la pente escarpée de la montagne.* 87. *Polybe expose au Consul les offres des Achéens.* 89. *Il part pour retourner en Achaïe.* 90. *Extrême fraieur du Roi à l'approche des ennemis.* ibid. *Le Consul entre en Macédoine.* 93. *Diverses expéditions.* 96. *Retour de Polybe dans l'Achaïe.* ibid. *Prusias & les Rhodiens envoient des Ambassadeurs à Rome en faveur de Persée.* 97. *Réponse du Sénat au discours insolent des Rhodiens.* 99. *Lettres du Consul Marcius au Sénat.* 100. *Onésime, Macédonien, passe dans le parti des Romains.* 101.

§. III. *Inquiétude générale à Rome sur le choix prochain des Consuls.* 102. *Paul-Emile*

Emile eſt nommé Conſul avec Licinius Craſſus. 107. *Sages précautions de Paul Emile.* 109. *Ambaſſade d'Egypte à Rome.* 110. *Les Commiſſaires revenus de Macédoine, rendent compte de l'état des armées de terre & de mer.* 111. *On hâte le départ des Généraux.* 112. *Dénombrement de leurs troupes.* 113. *Attention ſur le choix des Tribuns Légionaires.* 113. *Diſcours de Paul Emile au Peuple avant ſon départ.* 115. *Départ de Paul Emile.* 120. *Préparatifs de Perſée contre les Romains. Différentes Ambaſſades de ce Prince vers Gentius, les Rhodiens, Eumène, & Antiochus.* 120. *Perſée ſe prive, par ſon avarice, du puiſſant ſecours des Baſtarnes.* 124. *Avarice & perfidie de Perſée à l'égard de Gentius.* 128. *Conquête rapide de l'Illyrie par le Préteur Anicius.* 131. *Perſée ſe campe avantageuſement.* 132. *Paul Emile rétablit la diſcipline dans ſon armée.* 133. *Il découvre des eaux dans un lieu qui en manquoit.* 135. *On apprend la nouvelle de la victoire remportée en Illyrie.* 136. *Les Ambaſſadeurs des Rhodiens arrivent dans le camp.* 137.

Paul Emile délibére ſur la maniére d'attaquer Perſée. 137. *Il envoie Scipion Naſica avec un gros détachement pour s'emparer de Pythium.* 139. *Il amuſe Perſée par de légéres eſcarmouches ſur les bords de l'Enipée.* 140. *Scipion s'empare de Pythium, & demeure maître du paſſage.* 141. *Perſée quitte l'Enipée, & s'avance vers Pydna, réſolu d'y hazarder le combat.* 142. *Paul Emile différe ſagement de le donner.* 143. *Sulpicius Gallus prédit aux Romains une éclipſe de Lune.* 148. *Paul Emile expoſe les raiſons qu'il a eues de différer le combat.* 150. *Enfin la bataille ſe donne. Perſée eſt défait, & mis en déroute.* 151. *Inquiétude de Paul Emile au ſujet de ſon fils qui ne paroiſſoit point.* 159.

§. IV. *Perſée s'enfuit de Pella à Amphipolis & de-là dans l'Ile de Samothrace.* 162. *Le Conſul marche à la pourſuite de ce Prince.* 162. *Lettre de Perſée à Paul Emile.* 163. *La flote Romaine aborde à Samothrace.* 164. *Evandre de Créte eſt accuſé & cité devant les Juges. Le Roi le fait tuer.* 164. *Il ſonge à s'enfuir : il eſt trahi par Oroandes.* 166. *Il ſe*

livre à Octavius, qui le fait conduire au Consul. 167. *Paul Emile le reçoit, & lui parle avec bonté.* 168. *Discours de Paul Emile aux jeunes Romains.* 170. *Fin de la guerre & du Roiaume de Macédoine. Sort de ce Roiaume.* 171. *Nouvelle de la victoire de Paul Emile, portée à Rome.* 172. *Commissaires nommés pour la Macédoine & pour l'Illyrie. Réglemens pour les deux nouvelles conquêtes.* 174. *Anicius, après avoir pacifié l'Epire, retourne en Illyrie.* 177. *Promulgation des nouveaux Réglemens pour l'Illyrie.* 179. *Paul Emile visite les villes de la Gréce.* 180. *Il retourne en Macédoine.* 184. *De concert avec les Commissaires il en régle les affaires.* 185. *Le jeune Scipion s'occupe aux exercices de la chasse.* 190. *Paul Emile donne des jeux magnifiques à Amphipolis.* 191. *Son noble désintéressement.* 193. *L'Epire abandonnée au pillage.* 195. *Paul Emile arrive à Rome, & après lui Anicius & Octavius.* 197. *Le Sénat leur décerne le Triomphe.* 198. *Les soldats de Paul Emile, animés par Galba, complotent pour empécher son Triom-*

phe. 198. *Diſcours de Servilius en faveur de Paul Emile.* 201. *Le Triomphe lui eſt accordé d'un conſentement général.* 205. *Il perd deux de ſes enfans, l'un devant, l'autre après ſon Triomphe.* 206. *Son diſcours au Peuple.* 207. *Perſée eſt gardé à Albe avec ſon fils Alexandre.* 211. *Triomphes d'Octavius & d'Anicius.* 212. *Le fils de Cotys lui eſt renvoié.* 212.

LIVRE VINGT-SIXIÉME.

§. I. *Ambaſſadeurs envoiés par le Sénat en Egypte.* 214. *Ils ſe déterminent pour aller à Rhodes.* 215. *En conſéquence de leurs diſcours, on condanne à mort tous ceux qui s'étoient déclarés pour Perſée contre les Romains.* 216. *Fierté de Popillius; réponſe du Roi Antiochus.* 218. *Retour des Ambaſſadeurs à Rome.* 219. *Ambaſſade des Rois de Syrie & d'Egypte à Rome.* 220. *Maſgaba, fils de Maſiniſſa, vient en Ambaſſade à Rome. Il y eſt reçu fort honorablement.* 222. *Honneurs rendus à ſon frére Miſagéne.* 225. *Les Affranchis ſont rejettés dans une ſeule Tribu,*

225. *Ambaſſade d'Attale à Rome.* 227. *Il profite des ſages remontrances que lui fait le Médecin Stratius.* 228. *Les Rhodiens ſont mal reçus à Rome.* 234. *Harangue de leurs Ambaſſadeurs.* 235. *Caton ſe déclare en faveur des Rhodiens.* 238. *Réponſe du Sénat.* 242. *Enfin l'alliance avec Rome eſt accordée aux Rhodiens.* 243. *Plaintes lamentables des Etoliens à Paul Emile. Ils n'obtiennent point juſtice.* 244. *Le crédit & la fierté des partiſans de Rome augmente extrêmement.* 245. *Injuſte & criante politique des Romains.* 247. *Les Achéens, ſoupçonnés d'avoir favoriſé Perſée, ſont envoiés à Rome, bannis, & diſperſés en différentes villes.* 248. *Les Achéens font pluſieurs députations à Rome en faveur des Bannis, mais toujours inutilement.* 252. *Enfin les Bannis ſont renvoiés dans leur patrie.* 255. *Etroite liaiſon du jeune Scipion avec Polybe.* 257. *Baſſeſſe d'ame de Pruſias.* 260. *Fin de l'Hiſtoire de Tite-Live.* 262.

§. II. *Diverſes Ambaſſades à Rome.* 265. *Le Sénat imagine un détour pour empécher Euméne de venir à Rome.* 266. *Pruſias, par ſes Ambaſſadeurs, accuſe*

Euméne devant le Sénat. 266. *Attale & Athénée juſtifient leur frére Euméne.* 267. *Conduite imprudente de Sulpicius en Aſie contre Euméne.* 268. *Alliance renouvellée avec Ariarathe Philopator.* 268. *Cenſure de Paul Emile & de Marcius Philippus.* 269. *Horloge.* 270. *Troubles en Syrie après la mort d'Antiochus Epiphane.* 270. *Démétrius demande inutilement au Sénat la permiſſion de retourner en Syrie.* 270. *Meurtre d'Octavius.* 272. *Démétrius ſe ſauve de Rome, arrive en Syrie, & eſt généralement reconnu pour Roi.* 273. *Maladie & mort de Paul Emile :* 275. *ſes funérailles :* 276. *ſon éloge.* 277. *Amour & eſtime de la pauvreté dans Tubéron, & dans ſa femme fille de Paul Emile.* 278. *Généreux & noble uſage que Scipion Emilien, fils de Paul Emile, fait de ſes richeſſes en pluſieurs occaſions.* 281. *Tubéron comparé avec Scipion Emilien.* 287. *Naſica obtient du Peuple la démolition d'un Théatre déja bien avancé.* 289. AFFAIRES DE ROME. *Décret pour chaſſer de Rome les Philoſophes & les Rhéteurs.* 292. *Ambaſſade de Carnéa-*

de à Rome. 292. *Deux Conſuls ſe démettent par un défaut de formalité religieuſe dans leur élection.* 293. *Tribun du Peuple puni pour avoir manqué de reſpect au Grand Pontife.* 294. GUERRES *contre les Dalmates & contre quelques Peuples Liguriens. Les Dalmates ſont vaincus par Figulus & par Naſica.* 295. *Les Marſeillois ſont vengés par les Romains des Oxibiens & des Décéates.* 296. AFFAIRES DE MACÉDOINE. *Andriſcus, qui ſe diſoit fils de Perſée, s'empare de la Macédoine. Enfin il eſt vaincu, pris, & envoié à Rome.* 297. *Deux nouveaux impoſteurs s'élévent en Macédoine, & ſont vaincus.* 303.

TROISIÉME GUERRE PUNIQUE.

§. III. *Origine & occaſion de la troiſiéme guerre Punique.* 305. *Rome ſe montre peu favorable aux Carthaginois dans leurs démélés avec Maſiniſſa.* 306. *Guerre entre les Carthaginois & Maſiniſſa.* 308. *Inquiétude & vive crainte des Carthaginois par raport aux Romains.* 311. *On délibére à Rome ſi l'on déclarera la guerre à Carthage.* 313. *Il eſt réſolu de la lui déclarer.* 316.

Allarme des Carthaginois. Ils députent à Rome. 318. *Dures conditions qu'on leur propoſe. Ils les acceptent.* 319. *Ils envoient trois cens citoiens des plus qualifiés en otage.* 320. *Ils livrent toutes leurs armes.* 321. *Enfin on leur déclare qu'ils aient à ſortir de Carthage qui ſera détruite.* 323. *Horrible douleur des Députés.* 323. *Déſeſpoir & fureur de Carthage quand on y apprend cette nouvelle.* 324. *Réflexion ſur la conduite des Romains.* 325. *Efforts généreux de Carthage pour ſe préparer au ſiége.* 327. *Evocation des divinités tutélaires de Carthage, & dévouement de cette ville.* 329. *Carthage aſſiégée par les deux Conſuls.* 333. *Scipion ſe diſtingue parmi tous les Officiers.* 333. *Mort de Maſiniſſa.* 335. *Le nouveau Conſul Piſon continue le ſiége avec beaucoup de langueur.* 335. *Scipion, qui ne demandoit que l'Edilité, eſt nommé Conſul, & chargé de la guerre d'Afrique.* 336. *Il arrive en Afrique, & délivre Mancinus d'un grand danger.* 337. *Il rétablit la diſcipline dans les troupes.* 338. *Il pouſſe le ſiége avec vigueur.* 338. *Deſcription de*

Carthage. 339. *Barbare cruauté d'Asdrubal.* 342. *Ouvrages de Scipion pour ſerrer Carthage.* 344. *Combat naval.* 346. *Scipion, pendant l'hiver, attaque & prend Néphéris, place voiſine de Carthage.* 348. *Continuation du ſiége.* 349. *La ville enfin ſe rend.* 350. *Asdrubal ſe rend auſſi.* 351. *Sa femme égorge ſes enfans, & ſe jette avec eux dans le feu.* 351. *Compaſſion de Scipion ſur la ruine de Carthage.* 352. *Bel uſage qu'il fait des dépouilles de cette ville.* 354. *Joie que répand à Rome la nouvelle de la priſe de Carthage.* 355. *Dix Commiſſaires envoiés en Afrique. Deſtruction de Carthage.* 356. *Scipion retourne à Rome, & y reçoit l'honneur du Triomphe.* 358. *Carthage rétablie.* 358.

§. IV. *Troubles excités dans l'Achaïe.* 362. *La Ligue Achéenne déclare la guerre à Lacédémone.* 367. *La Béotie ſe joint aux Achéens.* 368. *Métellus défait l'armée des Achéens.* 369. *Il ſe rend maître de Thébes & de Mégare.* 370. *Il fait propoſer inutilement aux Achéens un accommodement.* 371. *Le Conſul Mummius arrive devant Corinthe.* 371. *Les*

assiégés livrent témérairement une bataille & la perdent. 372. *La ville de Corinthe est prise, brûlée, & entiérement détruite.* 374. *L'Achaïe est réduite en province Romaine.* 376. *Grand butin fait dans Corinthe. Tableaux d'un grand prix.* 377. *Desintéressement de Mummius.* 378. *Simplicité du même Consul.* 379. *Zéle de Polybe pour l'honneur de Philopémen.* 381. *Désintéressement du même Polybe.* 383. *Il établit l'ordre & la tranquillité dans l'Achaïe.* 384. *Triomphes de Métellus & de Mummius.* 385.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

§. I. *L'Espagne cause beaucoup de peine & d'inquiétude aux Romains.* 391. *Ceux-ci font plusieurs pertes dans la Celtibérie.* 393. *Divers peuples d'Espagne envoient des Députés à Rome, pour demander la paix.* 395. *Discours des Députés.* 396. *Le Sénat les renvoie à Marcellus, mais ordonne secrettement la guerre.* 398. *La Jeunesse Romaine refuse d'aller servir en Espagne.* 399. *Le jeune Scipion offre ses ser-*

vices, & entraîne après lui toute la jeuneſſe. 400. Marcellus conclut la paix avec les Celtibériens. 402. Cruelle avarice du Conſul Lucullus. 402. Siége & priſe d'Intercatie. 403. Combat ſingulier & victoire de Scipion. 404. Lucullus forme & léve le ſiége de Pallantia. 405. Le Préteur Galba eſt défait en Luſitanie. 405. Déteſtable perfidie de ce Préteur. 407. Viriathus échape au meurtre. 408. De ſimple berger il devient un terrible guerrier. 409. Fécond en ruſes, il bat les Romains en pluſieurs rencontres. 410. Le Conſul Fabius Emilianus marche contre Viriathus. 415. Un mot de Scipion exclut les deux Conſuls du commandement des armées. 416. Fabius remporte pluſieurs avantages ſur Viriathus. 417. Métellus fait pendant deux ans la guerre contre les Celtibériens. 418. Sa fermeté. 419. Son humanité. 420. Mot de lui ſur le ſecret. 421. Eloge & caractére de Viriathus. 421. Après avoir défait le Conſul Fabius, il ſe retire dans la Luſitanie. 423. Q. Pompeïus parvient au Conſulat par une mauvaiſe ruſe. 424. Excès auxquels

Métellus ſe porte, lorſqu'il apprend que Pompeïus doit lui ſuccéder. 425. *Diverſes expéditions de Pompeïus, peu conſidérables.* 426. *Expéditions de Fabius dans l'Eſpagne Ultérieure.* 429. *Paix conclue entre Viriathus & les Romains.* 431. *Cette paix eſt rompue.* 431. *Viriathus ſe dérobe par ruſe à la pourſuite de Cépion. Il lui demande la paix inutilement.* 432. *Cépion, devenu odieux à toute l'armée, court un grand riſque.* 435. *Il fait tuer Viriathus par trahiſon.* 436. *Combien ce Chef eſt regretté. Ses obſéques.* 437. *Son mérite.* 438. *Pompée ruine ſes troupes en continuant le ſiége de Numance pendant l'hiver.* 439. *Il conclut un Traité de paix avec les Numantins.* 441. *Pompée enſuite nie avoir fait ce Traité, & il a le crédit de ſe faire abſoudre à Rome.* 442. *Exemple de ſévérité contre un déſerteur.* 444. *Les deux Conſuls mis en priſon par les Tribuns du peuple.* 444. *Fermeté du Conſul Naſica à l'égard du peuple.* 446. *Brutus bâtit Valence. Il purge la province de brigands.* 447. *Popillius défait par ruſe devant Numance.* 449. *Mançinus ar-*

rive devant cette ville. 450. Il ſe retire de nuit, & eſt pourſuivi par les Numantins. 451. Il fait avec eux un indigne Traité par le miniſtére de Tibérius. 452. Il eſt mandé à Rome. 454. Mancinus & les Députés de Numance ſont écoutés dans le Sénat. 454. Ti. Gracchus appuie fortement la cauſe de Mancinus. 455. Le Conſul Emilien attaque les Vacéens, aſſiége Pallance, & eſt enfin obligé de s'enfuir précipitamment. 455. Heureux ſuccès de Brutus dans l'Eſpagne. Paſſage du fleuve de l'Oubli. 458. On ordonne à Rome que Mancinus ſoit livré aux Numantins. 459. Ceux-ci refuſent de le recevoir. Il revient à Rome. 460. Noble confiance du Conſul Furius en ſa vertu. 462. Scipion Emilien eſt nommé Conſul. 463. L'Eſpagne lui eſt donnée pour département. 465. Il travaille & réuſſit à réformer ſon armée. 466. Elle change entiérement de face. 468. Jugurtha vient trouver Scipion. 468. Marius ſert ſous lui. 469. Scipion perſiſte à refuſer le combat contre les Numantins. 470. Il tire des lignes de contrevallation & de circonvallation autour de la ville. 471. Il ferme le paſſage du fleuve

Durius. 472. *Merveilleux ordre qu'il établit pour être informé de tout.* 473. *Vains efforts des Numantins.* 474. *Ils implorent le ſecours des Arvaques.* 475. *Scipion punit ſévérement la ville de Lutia.* 476. *Généroſité & déſintéreſſement de Scipion.* 476. *Les Numantins font demander la paix.* 477. *Numance maſſacre ſes Députés.* 478. *La famine y fait d'horribles ravages. Enfin elle ſe rend.* 479. *Pluſieurs ſe font mourir.* 480. *Numance eſt ruinée de fond en comble.* 480. *Triomphes de Scipion & de Brutus.* 481. *Réflexions ſur le courage des Numantins, & ſur la ruine de Numance.* 481. *Vie privée de Scipion l'Africain.* 484.

§. II. AFFAIRES ARRIVÉES A ROME. *Cenſeurs.* 499. *Généreuſe fermeté des Tribuns du Peuple contre un de leurs Collégues.* 500. *Dénombrement.* 500. *Mort du fils de Caton,* 501. *& du grand Pontife Lépidus.* 502. *Galba, accuſé par Caton, eſt renvoié abſous.* 503. *Condannation de Tubulus.* 505. *Jugement ſévére de Manlius Torquatus contre ſon fils.* 506. *Scipion l'Africain accuſé. Il accuſe Cotta, qui eſt abſous.* 508. *Fait ſingulier de Lélius dans*

une plaidoierie. 509. *Changement dans le gouvernement par raport aux Préteurs.* 512. *Cenſure de Scipion.* 514. *Nouvelles ſuperſtitions proſcrites.* 516. *Loi Calpurnia contre les concuſſions.* 517. *Loix ſomptuaires ſur les dépenſes de la table portées en différens tems.* 517. *Abus des Ecoles publiques de Saltation.* 520. *Loi Licinia au ſujet de la nomination des Pontifes.* 522. *Scrutin introduit à Rome dans l'élection des Magiſtrats.* 523. *La voie du Scrutin eſt introduite auſſi dans les Jugemens : puis dans l'établiſſement des Loix : enfin dans les Jugemens de crimes d'Etat.* GUERRES AU DEHORS. *Appius Claudius fait la guerre aux Salaſſes, & triomphe par le ſecours de ſa fille Veſtale.* 526. *Ardyens vaincus, & ſoumis aux Romains.* 527. *Guerre des Eſclaves en Sicile.* 528. *Guerre contre Ariſtonic.* 543.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le huitiéme volume de *l'Hiſtoire Romaine*, de Monſieur Rollin. Je n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce 11. d'Avril 1742.

SECOUSSE.

De l'Imprimerie de P. A. LE PRIEUR
Imprimeur du Roi.
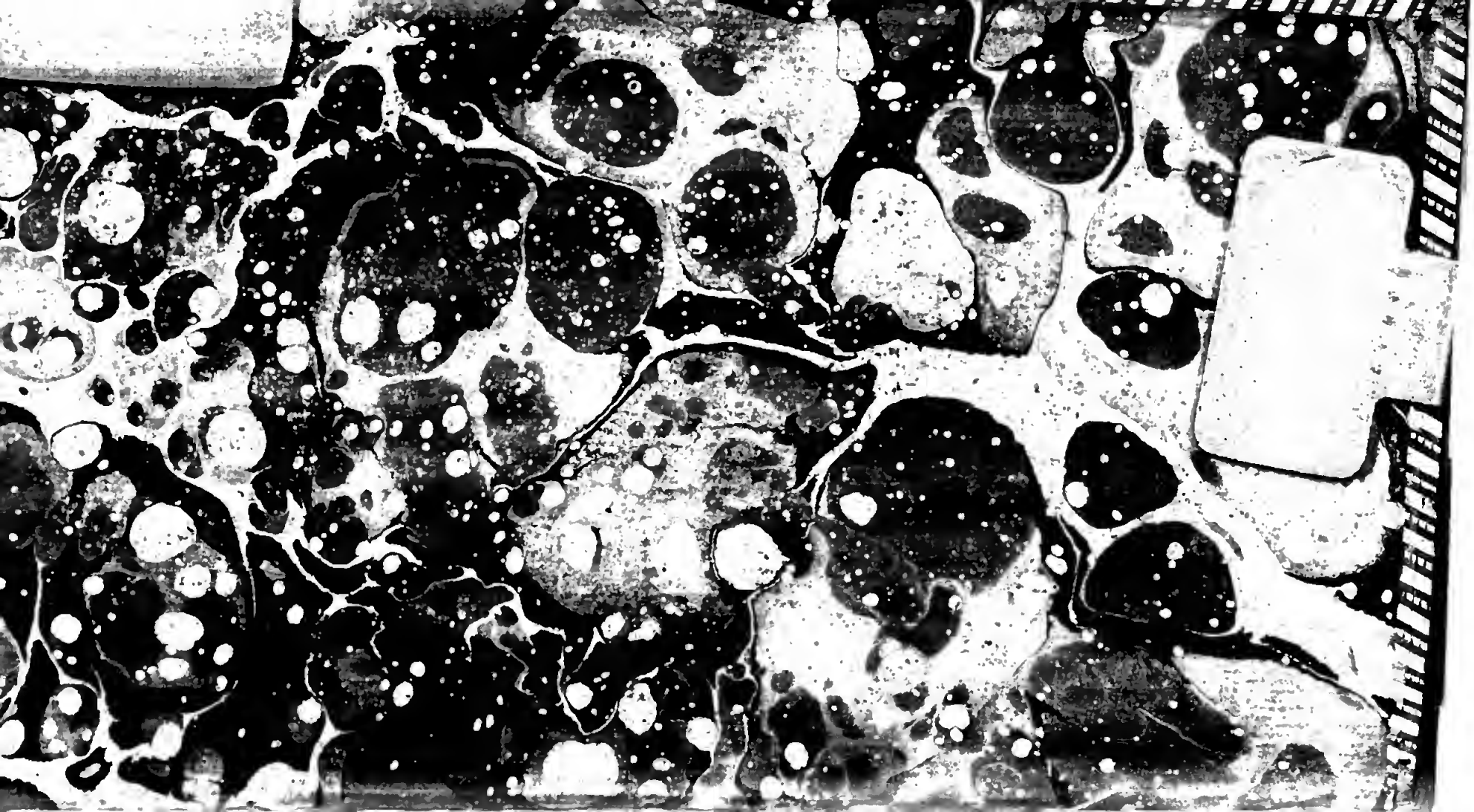
349179